

**DÉLIBÉRATION N°20250624-03**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 18 juin 2025.

**Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°01 à n°06*), Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

**Étaient représentés :**

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ (*délibération n°07 à n°13*)

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Leïla ZENATI donne pouvoir à M. Didier FISCHER

**Étaient absents :**

M. Nicolas GROS DAILLON

-----

Mme Christine RENAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°03 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2028 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu les articles L.263 - 1, L. 223 - 1 et L. 227 – 1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Yvelines en date du 31 janvier 2022 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la Convention territoriale globale 2021-2024 de service aux familles proposée par la CAF des Yvelines qu'il convient de renouveler pour la période 2025-2028 ;

Considérant que la Convention territoriale globale de service (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en directions des habitants d'un territoire. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Elle contribue au développement des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Celles-ci concernent : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler avec la CAF des Yvelines, dans la continuité de la politique menée par la municipalité dans le secteur de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse, la Convention territoriale globale de service (CTG) qui va permettre de poursuivre le financement des actions éligibles ;

Considérant la proposition de la CAF des Yvelines de conclure pour 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028 le renouvellement de la convention précédente 2021-2024 ;

Considérant que la CTG, après évaluation, peut être révisée annuellement après accord conjoint de la CAF et de la municipalité ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Salah KRIMAT, rapporteur,

Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – APPROUVE** la nouvelle convention territoriale globale de service (CTG) relative à la période 2025-2028 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Ville, ci-annexée.

**ARTICLE 2 – AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte et tout document inhérent à la présente délibération.

**ARTICLE 3 – PRÉCISE** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget principal.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,  
Didier FISCHER**

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Yvelines représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Sophie BARROIS et par son Directeur, Monsieur Didier GROSJEAN, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la CAF des Yvelines » ;

et

- La commune de Coignièrès, représentée par son Maire, Président du CCAS, vice-Président de SQY, Monsieur Didier FISCHER dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du 24 juin 2025 n°20250624-03 ;

ci-après dénommé « la Commune de Coignièrès ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;  
vu le Code de l'action sociale et des familles ;  
vu le Code général des collectivités territoriales ;  
vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;  
vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;  
vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Yvelines en date du 31 janvier 2022 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;  
vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Coignières en date du 24 juin 2025 figurant en annexe 5 de la présente convention.

## PRÉAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante (cf. annexe 1 - État des lieux) :

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions peuvent concerner : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs sont identifiés en annexe n°3.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Yvelines et la commune de Coignières souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un état des lieux - diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- Voire de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Une possibilité de CTG à l'échelon intercommunal ou de bassin de vie sera à terme la cible idéale selon le niveau de coopération politique souhaité sur les territoires.

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent...

- Le maintien d'une offre d'accueil des jeunes enfants diversifiée et qualitative
- L'amélioration des conditions d'accueil des enfants du temps périscolaire et extrascolaire
- La réduction des inégalités d'accès aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation vie familiale / vie professionnelle
- Le développement de l'offre d'accueil périscolaire pour les 3 à 10 ans
- Accompagnement des parents dans l'exercice de leur parentalité
- Contribution à l'animation de la vie sociale du territoire

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE COIGNIERES

La commune de Coignières met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés, dans une logique de proximité et d'adaptation aux réalités du territoire.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La parentalité et l'éducation
- La vulnérabilité sociale et familiale (insertion et accès aux droits)
- L'animation de la vie sociale
- Le logement et le cadre de vie
- Les autres dispositifs : le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et le Plan mercredi sont des outils de collaboration locale réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de l'éducation. Ils visent à articuler de manière cohérente les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de continuité et de complémentarité éducative.

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Yvelines et la commune de Coignières s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention ou qui sera intégré en avenant à la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres à chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services destinés aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et Jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1 (charge à payer).

entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 3.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la commune de Coignières.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties, figurent en annexe 3 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

### **1. Données statistiques**

Les parties acceptent de mettre à disposition des données statistiques respectant la règle de la Caf des Yvelines en matière de secret statistique :

- toute valeur portant sur des zones communales ou infra-communales de moins de 100 allocataires sera mise à blanc ;
- toute valeur inférieure à 5 allocataires et différente de zéro sera mise à blanc.

Les parties s'engagent à utiliser ces données pour un usage interne dans le cadre de sa politique.

Elles s'engagent à ne pas céder, sous une forme ou sous une autre, tout ou partie des informations ci-dessus recueillies.

### **2. Données à caractère personnel**

En cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 4 ou via un avenant à la présente convention.

#### ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

##### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration

Fait à Versailles, le 24/06/2025.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte dix(10) pages paraphées par les parties et sept (7) annexes.

La Caisse d'Allocations familiales des Yvelines		La commune de Coignières
Le Directeur	La Présidente	Le Maire Président du CCAS Vice-Président de SQY
<b>Didier GROSJEAN</b>	<b>Sophie BARROIS</b>	<b>Didier FISCHER</b>

## ANNEXE 1 - Etat des lieux – diagnostic – Plan d’actions

### INTRODUCTION

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un partenariat entre la commune de Coignières, la Caisse d’Allocations Familiales des Yvelines.

Elle vise à renforcer la coordination des actions en faveur des familles, en structurant une offre de services mieux articulée, plus lisible et adaptée aux besoins du territoire, il s’agit aussi de renforcer les partenariats avec les acteurs de terrain, institutionnels et associatifs. La finalité de la démarche vise à améliorer l’accès aux services pour l’ensemble des habitants.

### ETAT DES LIEUX

**La première CTG**, signée pour la période 2021–2024, a permis de faire ressortir les enjeux les plus importants pour mieux orienter la CTG 2025-2028 sur la base du bilan partagé entre les partenaires, le diagnostic réalisé en interne pour l’élaboration de la future CTG a permis de préciser plus finement les axes et actions à développer :

- **Petite enfance (0–3 ans)** : Carence en assistants maternels, communication insuffisante sur les droits, nécessité de valoriser les métiers de la petite enfance et de structurer le service public de la petite enfance
- **Parentalité** : Manque de lisibilité des dispositifs existants, besoin d’accompagnement souple pour les familles monoparentales, renforcer la coordination entre acteurs, améliorer la diffusion de l’information auprès des parents.
- **Enfance / jeunesse** : Décrochage scolaire dès 11 ans, faible fréquentation des dispositifs éducatifs, nécessité de diversifier l’offre culturelle et sportive pour les adolescents et adapter les actions aux besoins spécifiques des 11-17 ans.

**La seconde CTG**, pour la période 2025-2028, s’appuie sur un diagnostic territorial actualisé, réalisé avec les acteurs locaux, afin de faire émerger les enjeux prioritaires pour les années à venir :

- Répondre aux besoins des familles dans leur diversité
- Renforcer l’offre d’accueil pour la petite enfance
- Soutenir les parcours éducatifs et l’insertion des jeunes
- Améliorer l’accès aux droits dans un contexte de dématérialisation croissante et de complexité des démarches
- Conforter l’animation sociale de proximité pour lutter contre l’isolement social, en cohérence avec les orientations définies notamment par la CAF
- Favoriser une meilleure coordination des partenaires et une mutualisation des actions
- Proposer un service public de la petite enfance pour faciliter les démarches des administrés.

→ Pour mieux cerner les besoins du territoire, la démarche de diagnostic a ainsi été conduite en mobilisant différents outils et partenaires, permettant d'identifier les priorités locales et ouvrir la voie à la construction concertée du futur plan d'action 2025-2028.

### **Des outils croisés pour cerner les réalités du territoire :**

- Sondage habitants diffusé du 28 octobre au 15 décembre 2024
- Diagnostic en marchant réalisé le 14 février 2025 dans le quartier prioritaire Les Acacias (politique de la ville)
- Analyse documentaire croisée (diagnostics existants, conventions, données locales et nationales)

→ ***Cette approche croisée permet de confronter les données de terrain, les perceptions des habitants et les statistiques disponibles.***

### **Une analyse qui tient compte des spécificités de Coignières :**

- Commune non irisée, < 5 000 habitants → absence de découpage IRIS
- Utilisation des données carroyées INSEE et du SIG communautaire (SQY)
- Quartier des Acacias, seul quartier prioritaire, observé via deux carreaux statistiques (FiloSofi 2019)

→ ***La combinaison des données statistiques, des outils cartographiques (SIG), du sondage habitants et du diagnostic en marchant permet d'analyser la situation au plus près des réalités locales. Cette approche compense en partie le manque de données précises lié à la taille de la commune.***

### **Les objectifs du diagnostic territorial :**

- Identifier les besoins prioritaires des familles, jeunes, enfants, et publics vulnérables
- Construire un plan d'actions ciblé, réaliste et concerté
- Renforcer la coordination locale des politiques sociales, en cohérence avec les enjeux de territoire

→ ***Ce diagnostic constitue la base de réflexion partagée sur laquelle repose l'élaboration du plan d'actions 2025-2028.***

Parmi les outils mobilisés dans cette démarche, le sondage diffusé auprès des habitants a permis de recueillir leur perception directe des besoins et des priorités.

### **Portrait su territoire et état des lieux de l'offre de service**

✓ **Une commune avec des atouts mais aussi des fragilités :  
photographie du territoire**

- Commune des Yvelines, située à 30 km au sud-ouest de Paris

- Membre de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Population : 4 377 habitants (INSEE, 2021), densité de 526 habitants/km<sup>2</sup>
- Urbanisation concentrée autour de la RN10 (commerces et activités économiques)
- Présence d'espaces naturels à l'ouest, participant à un cadre de vie équilibré
- Un quartier prioritaire de la politique de la ville : Les Acacias, identifié pour ses fragilités socio-économiques

### ✓ Équipements et services présents sur le territoire

- **Éducation** : 2 groupes scolaires (Gabriel-Bouvet et Marcel-Pagnol), 1 collège (La Mare-aux-Saules) → un maillage suffisant, mais à suivre pour garantir l'égalité des chances
- **Santé** : Maison de santé pluridisciplinaire inaugurée en 2016 → équipement structurant, mais attention à la pérennité des professionnels présents
- **Culture et sport** : Espace Alphonse Daudet (théâtre de 400 places) → équipement phare pour l'attractivité culturelle et la vie sociale, gymnases (fois 2) stade du Moulin à vent, parcours santé, city stade, etc.
- **Petite enfance** : 3 crèches (67 places, dont 47 réservées par la commune) → offre globalement adaptée, mais manque d'assistants maternels, limitant la diversité de l'accueil, une problématique qui dépasse l'échelle locale et s'observe également au niveau national

## DIAGNOSTIC

### Coignières en chiffres

#### EMPLOI ET CONDITION DE VIE

##### Taux de chômage : 11% (VS 7,3% national)

- Difficultés d'insertion, notamment pour les jeunes et les personnes peu qualifiées :
- 381 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en mai 2025
- Ecart possible lié au profilage RSA, pouvant influencer sur le nombre de personnes recherchant un emploi

##### Revenu médian annuel : 23590 € (QPV Acacias : 17936 €)

- Inégalités de revenus marquées entre le quartier prioritaire et le reste de la commune

##### Taux de pauvreté : 12% (QPV Acacias 20 %)

- Des poches de précarité durables, nécessitant un accompagnement renforcé

## COMPOSITION DES MENAGES ET AIDES SOCIALES

▪ **FAMILLES MONOPARENTALES** : 11,3 % (QPV : 20,1 %)

Public plus exposé à la précarité, avec des besoins en garde et soutien parental

▪ **RSA** 115 foyers (13,6 %)

▪ **AIDES AU LOGEMENT** : 381 FOYERS (44,9 %)

Une forte sollicitation des aides sociales, reflet de tensions économiques

▪ **CAF** 848 foyers allocataires, **dont 60 % avec enfants**

## LA PETITE ENFANCE : UN POINT FORT A RENFORCER

**Taux de couverture en crèche** : **75,1 %** (vs 60 % dans les Yvelines)

→ Un bon niveau d'équipement qui facilite l'accueil des jeunes enfants et soutient l'activité des parents. Cependant, le nombre limité d'assistants maternels réduit aujourd'hui la diversité de l'offre, ce qui peut freiner l'adaptation aux besoins de certaines familles. La Municipalité a fait le choix de ne pas recourir au dispositif AVIP, un travail avec le multi accueil Croix Rouge et la commune est mené ponctuellement avec les familles en insertion, plus globalement, le faible nombre des demandes ne justifie pas au recours à ce dispositif. Plus globalement, un travail collaboratif est mené avec l'ensemble des crèches du territoire.

**Sources des données utilisées** : INSEE (Recensement de la population 2021, FiloSofi 2019), CAF des Yvelines (Données sociales 2022), Traitements Ville de Coignières.

Ces constats forment la base des grandes orientations du plan d'actions à venir.

Date	Étape	Objectifs	Participants
Octobre 2024	1. Comité technique	Rédaction du diagnostic territorial	Services municipaux, CAF, déléguée du préfet, élus
Fin octobre 2024	2. Comité de pilotage interne	Diagnostic et amorce du projet	Élus locaux, techniciens municipaux
Mi-novembre 2024	3. Comité de pilotage interne	Validation des axes stratégiques et actions	Élus locaux, techniciens municipaux
Du 28/10 au 25/11/2024	4. Sondage	Lancement du sondage	
Début janvier 2025	5. Comité de pilotage interne	Échange sur le bilan du précédent CTG	Élus, services municipaux, et partenaires
Fin janvier 2025	6. Comité de pilotage élargi	Présentation et bilan du précédent CTG	Élus, techniciens, CAF, déléguée du préfet, partenaires
12 février 2025	7. Comité technique	Résultats du sondage et validation des priorités	CAF, CD78, techniciens ville, déléguée du préfet, associations locales
30 avril 2025	9. Comité technique en présence de la CAF, du coordinateur CTG, le DGS et la coordinatrice de la DGS	Présentation du projet CTG 2025-2028 en prévision des comités de pilotages	CAF, coordinateur CTG – DGS – Coordinatrice de la DGS
12 mai 2025	10. Présentation aux membres du CODIR		Techniciens municipaux
16 mai 2025	11. Comité de pilotage interne	Analyse du sondage et présentation de l'avant projet.	Élus, techniciens municipaux et partenaires locaux
22 mai 2025	12. Comité de pilotage élargi	Présentation et validation finale du projet de la CTG 2025-2028	Élus, techniciens municipaux, partenaires municipaux, signataires de la CTG : CAF, CD78, déléguée du préfet.
05 juin 2025	13. Commission mixte Enfance-Jeunesse	Présentation aux élus la future CTG	Services municipaux, élus
24 juin 2025	14. Présentation en Conseil Municipal et signature officielle	Adoption en Conseil Municipal et signature tripartite	Conseil Municipal

## Des constats partagés aux priorités d'actions

### UNE COMMUNE DYNAMIQUE

- Le diagnostic CTG 2025–2028 met en évidence **une commune active**, dotée d'une offre de services diversifiée
- **Des fragilités demeurent**, notamment en matière de précarité, d'isolement, d'insertion sociale et d'inégalités d'accès aux droits
- Les besoins repérés concernent particulièrement le soutien aux familles, l'accompagnement des jeunes, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale
- **Le quartier prioritaire Les Acacias**, marqué par des vulnérabilités spécifiques, appelle une attention renforcée dans la mise en œuvre des actions

### VERS UN PLAN D' ACTIONS STRUCTURÉ ET ADAPTÉ

- Pour répondre à ces besoins, un nouveau plan d'actions a été construit avec les acteurs locaux
- Il s'articule autour des **5 domaines d'intervention** de la CAF :
  - 1 **La petite enfance**
  - 2 **L'enfance / Jeunesse**
  - 3 **La parentalité**
  - 4 **L'insertion et accès aux droits**
  - 5 **L'animation de la vie sociale via le CCAS en particulier**

→ Ces priorités, repérées à l'échelle de la commune et du quartier des Acacias, ont servi de base à l'élaboration du plan d'actions. La suite de la présentation permettra de découvrir les grands axes retenus et les réponses proposées.



<p><b>Mise en place de Services Publics de la Petite Enfance :</b></p> <p>1- Renforcer l'accompagnement des assistants maternels, les familles et les professionnels                  2- Faciliter l'échange de bonnes pratiques professionnelles dans le cadre des visites                  3- Favoriser l'implication d'acteurs spécifiques                  4- Renforcer la collaboration et l'entraide entre les assistants maternels, les familles et les professionnels                  5- Valoriser le rôle de l'assistant maternel en réseau avec les associations locales (par exemple : la Petite Récit)</p>	<p><b>Organisation d'événements avec les assistants maternels</b></p> <p>1- Renforcer entre les assistants maternels, les familles et les professionnels                  2- Avoir de bonnes pratiques professionnelles                  3- Collaboration avec des associations locales  <b>Résultats attendus :</b>                  1- Renforcer les réseaux assistants maternels, familles et professionnels                  2- Echanger les bonnes pratiques                  3- Valoriser le rôle de l'assistant maternel en réseau avec les associations locales (par exemple : la Petite Récit)</p>	<p><b>Renforcer le soutien aux assistants maternels et développer de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents publics de la petite enfance</b></p> <p>(Axe 2 : Renforcer l'offre d'accueil pour la petite enfance)</p>	<p><b>Excellences :</b></p> <p>1- Mécanisme d'accompagnement des assistants maternels                  2- Absence de MAM et manque de formations spécifiques limitant les opportunités d'apprentissage et d'échange entre assistants maternels                  3- Complémentarité des professionnels et les partenaires locaux                  4- Coopération organisationnelle à la disponibilité des assistants maternels</p> <p><b>Leviers identifiés au niveau de la collectivité 2021-2024 :</b></p> <p>1- Favoriser l'implication des assistants maternels sur les territoires (projet de création des places d'activités)                  2- Prévoir un rôle pédagogique incontournable pour soutenir l'accompagnement et l'implication des événements                  3- Communiquer sur les aides de la CAF pour favoriser l'inscription et la professionnalisation des assistants maternels</p>	<p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Commune de Cognac                  2- Associations spécialisées, par exemple la Petite Récit                  3- Conseil départemental de la Vendée                  4- CAF</p>	<p>1- Nombre d'événements organisés entre les assistants maternels, les familles et les partenaires                  2- Nombre d'adultes de bonnes pratiques                  3- Nombre d'assistants maternels participants aux événements                  4- Nombre de pratiques impliquées dans l'organisation des événements                  5- Nombre d'assistants maternels recrutés et formés via ces rencontres</p>	<p><b>2021 : AVANCE DE MISE EN PLACE DU SPP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des bords nouveaux entre les assistants maternels, les familles et les partenaires</li> <li>- Mise en place des ateliers de partage de bonnes pratiques</li> <li>- Identification des pratiques locales pour soutenir l'organisation des événements</li> <li>- Evaluation de la participation et l'impact des événements</li> <li>- Renforcement des acteurs locaux</li> <li>- Développement de travail en réseau avec les associations et les partenaires</li> <li>- Mise en place de la formation SPP</li> <li>- Bilan global et ajustement des zones mission</li> <li>- Proposition d'améliorations pour maintenir les rencontres et ateliers sur les territoires</li> </ul>
<p><b>Renforcer le soutien aux assistants maternels et développer de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents publics de la petite enfance</b></p> <p>(Axe 2 : Renforcer l'offre d'accueil pour la petite enfance)</p>	<p><b>Développement de partenariats pour la formation</b></p> <p>1- Collaboration avec des organismes spécifiques                  2- Modules adaptés à la situation de handicap, de la scolarité et les zones de zones enfants de handicap                  3- Financement ou cofinancement des formations  <b>Résultats attendus :</b>                  1- Renforcer les partenariats                  2- Encourager l'innovation pédagogique                  3- Faciliter l'accès aux formations</p>	<p><b>Excellences :</b></p> <p>1- Mécanisme d'accompagnement des assistants maternels adaptés aux besoins locaux                  2- Difficulté d'accéder aux formations pour les assistants maternels                  3- Limites des financements pour soutenir la formation continue</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Collaborer avec des organismes de formation spécifiques pour proposer des modules adaptés                  2- Mettre en place des formations adaptées sur la scolarité, les zones, la gestion des zones spécifiques comme les zones de handicap ou encore les zones pédagogiques                  3- Impliquer les associations locales et les partenaires pour appuyer l'accompagnement des assistants maternels</p>	<p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Commune de Cognac                  2- Associations spécialisées, par exemple la Petite Récit                  3- Conseil départemental de la Vendée                  4- CAF                  5- Organismes de formation spécifiques</p>	<p>1- Nombre de formations organisées en collaboration avec des organismes spécifiques                  2- Nombre d'assistants maternels formés chaque année                  3- Taux de participation aux formations proposées                  4- Nombre de financements assurés par les assistants maternels                  5- Nombre de modules spécifiques développés (handicap, scolarité, zones pédagogiques, etc.)</p>	<p><b>2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des organismes de formation partenaires et élaboration des premiers modules</li> <li>- Mise en place des sessions de formation pour les assistants maternels</li> <li>- Lancement de financements ou cofinancement des formations</li> <li>- Mise en place de formations sur les zones de handicap et zones de zones enfants de handicap</li> <li>- Adaptation des modules en fonction des retours des participants</li> <li>- Bilan des zones et mise en place de formations sur les pratiques professionnelles</li> <li>- Ajustement des contenus et des conditions de participation pour répondre aux besoins des territoires</li> </ul>	<p><b>2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des organismes de formation partenaires et élaboration des premiers modules</li> <li>- Mise en place des sessions de formation pour les assistants maternels</li> <li>- Lancement de financements ou cofinancement des formations</li> <li>- Mise en place de formations sur les zones de handicap et zones de zones enfants de handicap</li> <li>- Adaptation des modules en fonction des retours des participants</li> <li>- Bilan des zones et mise en place de formations sur les pratiques professionnelles</li> <li>- Ajustement des contenus et des conditions de participation pour répondre aux besoins des territoires</li> </ul>



<p><b>Besoin(s) identifié(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Elaborer un dossier de candidature conforme aux critères de la loi.</li> <li>2- Réviser les dispositifs existants pour aider les personnes âgées à la maison.</li> <li>3- Renforcer les compétences des équipes avec des formations et un référent libéral.</li> <li>4- Soutenir les bénévoles en mobilisant les ressources humaines et matérielles.</li> <li>5- Planifier les étapes clés pour obtenir la libération d'ici fin 2025.</li> </ul>	<p><b>Objectifs de l'Etat-Orti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Garantir un accès à la justice pour tous.</li> <li>2- Coordonner les actions de la loi, en garantissant une offre de qualité et un processus de sélection transparent.</li> <li>3- Favoriser la participation des citoyens et des associations.</li> <li>4- Renforcer la confiance des citoyens et des entreprises.</li> <li>5- Faciliter l'accès à la justice pour les personnes âgées.</li> </ul>	<p><b>Ministère l'accueil des 3-17 ans pendant les temps d'activités (Action 6)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Coordonner l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Points de contact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Cognac (DPPS)</li> <li>- Mairie de Cognac</li> <li>- CAF de la Gironde</li> <li>- MSA de la Gironde</li> <li>- MSA de la Gironde</li> </ul>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Nombre de jeunes accueillis dans les ateliers (1000 ans)</li> <li>2- Taux de participation des jeunes</li> <li>3- Nombre de projets éducatifs réalisés</li> <li>4- Nombre de bénévoles impliqués</li> <li>5- Nombre d'activités réalisées</li> <li>6 - Dots respectés pour chaque étape de processus de libération</li> </ul>	<p><b>Processus de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des jeunes et des familles (questionnaires et entretiens)</li> <li>2- Qualité des services éducatifs (évaluation interne et externe)</li> <li>3- Implication des jeunes dans les projets (observations et entretiens)</li> <li>4- Amélioration des compétences des bénévoles (évaluation post-formation)</li> <li>5- Impact sur l'éducation et le bien-être des jeunes (évaluation à long terme)</li> <li>6- Respect des engagements de la loi (audit et contrôle par la commission OeTi)</li> </ul>	<p><b>Points de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Membres du comité de suivi</li> <li>2- Nombre de participants aux ateliers</li> <li>3- Nombre de bénévoles impliqués</li> <li>4- Nombre de projets éducatifs réalisés</li> <li>5- Nombre d'activités réalisées</li> <li>6 - Dots respectés pour chaque étape de processus de libération</li> </ul>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des participants aux ateliers (questionnaires)</li> <li>2- Qualité des échanges entre jeunes et bénévoles (Entretiens)</li> <li>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</li> <li>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole libérés</li> <li>5- Nombre de jeunes identifiés et accompagnés</li> <li>6- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation</li> </ul>	<p><b>Processus de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des bénévoles impliqués (questionnaires)</li> <li>2- Qualité des échanges entre jeunes et bénévoles (Entretiens)</li> <li>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</li> <li>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole libérés</li> <li>5- Nombre de jeunes identifiés et accompagnés</li> <li>6- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation</li> </ul>
<p><b>Besoin(s) identifié(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Renforcer les échanges intergénérationnels</li> <li>2- Mobiliser les bénévoles pour accompagner la transmission des savoirs</li> <li>3- Développer la sensibilisation à la santé mentale</li> <li>4- Créer des espaces de parole sécurisés</li> <li>5- Soutenir les bénévoles psychologues pour favoriser l'adhésion des jeunes</li> </ul>	<p><b>Objectifs de l'Etat-Orti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Garantir un accès à la justice pour tous.</li> <li>2- Coordonner les actions de la loi, en garantissant une offre de qualité et un processus de sélection transparent.</li> <li>3- Favoriser la participation des citoyens et des associations.</li> <li>4- Renforcer la confiance des citoyens et des entreprises.</li> <li>5- Faciliter l'accès à la justice pour les personnes âgées.</li> </ul>	<p><b>Ministère l'accueil des 3-17 ans pendant les temps d'activités (Action 6)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Coordonner l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Points de contact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Cognac (DPPS)</li> <li>- Mairie de Cognac</li> <li>- CAF de la Gironde</li> <li>- MSA de la Gironde</li> <li>- MSA de la Gironde</li> </ul>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Nombre de jeunes accueillis dans les ateliers (1000 ans)</li> <li>2- Taux de participation des jeunes</li> <li>3- Nombre de projets éducatifs réalisés</li> <li>4- Nombre de bénévoles impliqués</li> <li>5- Nombre d'activités réalisées</li> <li>6 - Dots respectés pour chaque étape de processus de libération</li> </ul>	<p><b>Processus de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des jeunes et des familles (questionnaires et entretiens)</li> <li>2- Qualité des services éducatifs (évaluation interne et externe)</li> <li>3- Implication des jeunes dans les projets (observations et entretiens)</li> <li>4- Amélioration des compétences des bénévoles (évaluation post-formation)</li> <li>5- Impact sur l'éducation et le bien-être des jeunes (évaluation à long terme)</li> <li>6- Respect des engagements de la loi (audit et contrôle par la commission OeTi)</li> </ul>	<p><b>Points de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Membres du comité de suivi</li> <li>2- Nombre de participants aux ateliers</li> <li>3- Nombre de bénévoles impliqués</li> <li>4- Nombre de projets éducatifs réalisés</li> <li>5- Nombre d'activités réalisées</li> <li>6 - Dots respectés pour chaque étape de processus de libération</li> </ul>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des participants aux ateliers (questionnaires)</li> <li>2- Qualité des échanges entre jeunes et bénévoles (Entretiens)</li> <li>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</li> <li>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole libérés</li> <li>5- Nombre de jeunes identifiés et accompagnés</li> <li>6- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation</li> </ul>	<p><b>Processus de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des bénévoles impliqués (questionnaires)</li> <li>2- Qualité des échanges entre jeunes et bénévoles (Entretiens)</li> <li>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</li> <li>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole libérés</li> <li>5- Nombre de jeunes identifiés et accompagnés</li> <li>6- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation</li> </ul>
<p><b>Besoin(s) identifié(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Renforcer les échanges intergénérationnels</li> <li>2- Mobiliser les bénévoles pour accompagner la transmission des savoirs</li> <li>3- Développer la sensibilisation à la santé mentale</li> <li>4- Créer des espaces de parole sécurisés</li> <li>5- Soutenir les bénévoles psychologues pour favoriser l'adhésion des jeunes</li> </ul>	<p><b>Objectifs de l'Etat-Orti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Garantir un accès à la justice pour tous.</li> <li>2- Coordonner les actions de la loi, en garantissant une offre de qualité et un processus de sélection transparent.</li> <li>3- Favoriser la participation des citoyens et des associations.</li> <li>4- Renforcer la confiance des citoyens et des entreprises.</li> <li>5- Faciliter l'accès à la justice pour les personnes âgées.</li> </ul>	<p><b>Ministère l'accueil des 3-17 ans pendant les temps d'activités (Action 6)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Coordonner l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Points de contact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Cognac (DPPS)</li> <li>- Mairie de Cognac</li> <li>- CAF de la Gironde</li> <li>- MSA de la Gironde</li> <li>- MSA de la Gironde</li> </ul>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Nombre de jeunes accueillis dans les ateliers (1000 ans)</li> <li>2- Taux de participation des jeunes</li> <li>3- Nombre de projets éducatifs réalisés</li> <li>4- Nombre de bénévoles impliqués</li> <li>5- Nombre d'activités réalisées</li> <li>6 - Dots respectés pour chaque étape de processus de libération</li> </ul>	<p><b>Processus de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des jeunes et des familles (questionnaires et entretiens)</li> <li>2- Qualité des services éducatifs (évaluation interne et externe)</li> <li>3- Implication des jeunes dans les projets (observations et entretiens)</li> <li>4- Amélioration des compétences des bénévoles (évaluation post-formation)</li> <li>5- Impact sur l'éducation et le bien-être des jeunes (évaluation à long terme)</li> <li>6- Respect des engagements de la loi (audit et contrôle par la commission OeTi)</li> </ul>	<p><b>Points de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Membres du comité de suivi</li> <li>2- Nombre de participants aux ateliers</li> <li>3- Nombre de bénévoles impliqués</li> <li>4- Nombre de projets éducatifs réalisés</li> <li>5- Nombre d'activités réalisées</li> <li>6 - Dots respectés pour chaque étape de processus de libération</li> </ul>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des participants aux ateliers (questionnaires)</li> <li>2- Qualité des échanges entre jeunes et bénévoles (Entretiens)</li> <li>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</li> <li>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole libérés</li> <li>5- Nombre de jeunes identifiés et accompagnés</li> <li>6- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation</li> </ul>	<p><b>Processus de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Satisfaction des bénévoles impliqués (questionnaires)</li> <li>2- Qualité des échanges entre jeunes et bénévoles (Entretiens)</li> <li>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</li> <li>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole libérés</li> <li>5- Nombre de jeunes identifiés et accompagnés</li> <li>6- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation</li> </ul>



<p><b>Besoins attendus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Nécessité d'améliorer la visibilité des services.</li> <li>2- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>3- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>4- Valoriser le rôle des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Faciliter l'accès aux services et aux services pour les familles</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Appuyer l'action des services administratifs.</li> <li>2- Rendre plus faciles et accessibles les dispositifs existants.</li> <li>3- Bien identifier le point d'accueil physique et numérique (site, dépôt, etc.).</li> </ol> <p><b>Besoins attendus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Améliorer l'accompagnement administratif.</li> <li>2- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>3- Faciliter l'accès aux services.</li> </ol>	<p><b>Faciliter l'accès à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>2- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>3- Faciliter l'accès aux services.</li> </ol>	<p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Connaissance des besoins des familles.</li> <li>2- Disponibilité des services administratifs.</li> <li>3- Difficulté d'accès aux services.</li> <li>4- Disponibilité des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Amélioration de la visibilité des services.</li> <li>2- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>3- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>4- Valoriser le rôle des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>
<p><b>Besoins attendus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>2- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>3- Faciliter l'accès aux services.</li> <li>4- Valoriser le rôle des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Faciliter l'accès à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>2- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>3- Faciliter l'accès aux services.</li> </ol>	<p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Connaissance des besoins des familles.</li> <li>2- Disponibilité des services administratifs.</li> <li>3- Difficulté d'accès aux services.</li> <li>4- Disponibilité des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Amélioration de la visibilité des services.</li> <li>2- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>3- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>4- Valoriser le rôle des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Connaissance des besoins des familles.</li> <li>2- Disponibilité des services administratifs.</li> <li>3- Difficulté d'accès aux services.</li> <li>4- Disponibilité des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>
<p><b>Besoins attendus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>2- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>3- Faciliter l'accès aux services.</li> <li>4- Valoriser le rôle des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Faciliter l'accès à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>2- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>3- Faciliter l'accès aux services.</li> </ol>	<p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Connaissance des besoins des familles.</li> <li>2- Disponibilité des services administratifs.</li> <li>3- Difficulté d'accès aux services.</li> <li>4- Disponibilité des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Impact attendu :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Amélioration de la visibilité des services.</li> <li>2- Faciliter l'accès aux services administratifs.</li> <li>3- Améliorer l'accompagnement des familles.</li> <li>4- Valoriser le rôle des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>	<p><b>Facteurs de réussite :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Connaissance des besoins des familles.</li> <li>2- Disponibilité des services administratifs.</li> <li>3- Difficulté d'accès aux services.</li> <li>4- Disponibilité des professionnels de terrain.</li> <li>5- Favoriser la coopération entre les acteurs.</li> </ol>





INTEGRATION / ACCES AUX DROITS	
<p><b>Resumes synthétiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Favoriser l'accompagnement professionnel des personnes en difficulté</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>	<p><b>Accompagnement à la rédaction et à la recherche d'emploi : une palette complète de services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>
<p><b>Resumes synthétiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Favoriser l'accompagnement professionnel des personnes en difficulté</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>	<p><b>Accompagnement à la rédaction et à la recherche d'emploi : une palette complète de services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>
<p><b>Resumes synthétiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Favoriser l'accompagnement professionnel des personnes en difficulté</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>	<p><b>Accompagnement à la rédaction et à la recherche d'emploi : une palette complète de services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>
<p><b>Resumes synthétiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Favoriser l'accompagnement professionnel des personnes en difficulté</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>	<p><b>Accompagnement à la rédaction et à la recherche d'emploi : une palette complète de services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>2- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>3- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>4- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>5- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> <li>6- Appuyer les candidats sur les offres d'emploi</li> </ul>

<p><b>REMARQUES :</b></p> <p>1- Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi</p> <p>2- Améliorer la qualité des candidatures (CV, lettres de motivation, lettres de recommandation)</p> <p>3- Favoriser l'accès au conseil et au soutien des participants</p> <p>4- Permettre la mise en relation avec les recruteurs locaux</p> <p>5- Structurer sa collaboration efficace avec les services de l'emploi</p> <p>6- Organiser l'entretien et le suivi des participants professionnels</p>	<p><b>Rôle de l'écritaire public en lien avec la conciliation emploi et le développement de la collaboration avec les partenaires locaux</b></p> <p>1- Soutien de l'écritaire public et de la conciliation pour la rédaction et l'actualisation des documents de candidature (CV, lettres de motivation), ainsi que pour la rédaction de messages de suivi</p> <p>2- Mobilisation de partenaires tels que France Travail, la Mission Locale, le PRU ou des entreprises locales afin d'appuyer une expertise actualisée et de conseil pratique</p> <p>3- Favoriser la mise en relation avec des recruteurs intéressés par les profils des participants</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>- Candidatures optimisées (CV, lettres et accompagnement)</p> <p>- Expériences enrichies (appui des participants locaux)</p> <p>- Opportunités améliorées : mise en relation avec les recruteurs</p> <p>- Révision terminale chargée : élargie avec les acteurs de l'emploi</p>	<p><b>Renforcer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</b></p> <p>1- Mettre en place des ateliers de simulation d'entretiens et des ambassadeurs pour les publics vulnérables (Axe 0)</p> <p>2- Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</p>	<p><b>Erasmus+ Identifiés :</b></p> <p>1- Optimisation des candidatures : actualisation des CV, lettres et suivi</p> <p>2- Appui complémentaire pour renforcer la qualité des dossiers de candidature</p> <p>3- Partenaire à mobiliser davantage</p> <p>4- Mise en relation à distance : charge les opportunités avec les recruteurs</p> <p>5- Site à consolider : réseau un accompagnement post-candidature</p> <p><b>Erasmus+ Identifiés :</b></p> <p>1- Bilan terrain public : conseils emploi pour un suivi renforcé et effectif des demandeurs d'emploi</p> <p>2- Collaboration avec les partenaires : France Travail, Mission Locale, PRU</p> <p>3- Mise en relation avec les recruteurs pour faciliter l'accès aux opportunités locales</p> <p>4- Site dédié candidat(e) pour accompagner jusqu'à l'insertion</p>	<p><b>Partenaires de proximité :</b></p> <p>1- Commune de Cognac (Bilan terrain public - conseil emploi)</p> <p>2- France Travail</p> <p>3- Mission Locale (avec des acteurs de l'insertion)</p> <p>4- PRU (appui aux publics prioritaires)</p> <p>5- Entreprises locales (opportunités de recrutement)</p>	<p><b>1- Nombre de candidats</b></p> <p>2- Nombre de demandeurs d'emploi</p> <p>3- Nombre de mises en relation avec les recruteurs locaux (nombre et qualité des collaborations formelles)</p> <p>4- Nombre d'entretiens réalisés avec les recruteurs (nombre des employeurs)</p> <p>5- Taux de retour des employeurs sur les candidatures déposées</p>	<p><b>2025-2026 :</b> L'accent sera mis sur la conciliation emploi, pour une meilleure adéquation et mobilisation des partenaires</p> <p>2025-2027 : Renforcement de l'accompagnement et de la collaboration</p> <p>2025-2028 : Évaluation de dispositifs innovants, des acteurs de l'insertion, des services de l'emploi, de l'organisation, de l'accompagnement, de la consolidation des relations avec les partenaires</p>	<p><b>2025-2026 :</b></p> <p>- Mise en place des simulations d'entretiens</p> <p>- Préparation d'un espace dédié et permanent de travail participatif</p> <p>- Appui aux acteurs de l'insertion</p> <p>- Renforcement de l'accompagnement personnalisé et élargissement des publics ciblés</p> <p>- Pérennisation et évolution globale de cette action d'insertion</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>- Mise en place des simulations, mobilisation des partenaires et outils d'évaluation à construire</p> <p>- Programmation de Simulations régulières</p> <p>- Appui aux acteurs de l'insertion</p> <p>- Des services personnalisés à programmer</p> <p>- Évaluation de dispositifs innovants concernant les simulateurs d'entretiens d'ambassade, adaptation et usage durable</p>
<p><b>Desires - Représentés - Publics Vulnérables :</b></p> <p>1- Renforcer la confiance en soi</p> <p>2- Améliorer la communication</p> <p>3- Corriger les dossiers de candidatures</p> <p>4- Favoriser les techniques d'entretien</p> <p>5- Accompagner individuellement</p> <p>6- Créer des opportunités professionnelles</p>	<p><b>Mise en place des ateliers de simulation d'entretiens et des ambassadeurs pour les publics vulnérables (Axe 0)</b></p> <p>1- Organiser des ateliers de simulation d'entretiens et des ambassadeurs pour les publics vulnérables (Axe 0)</p> <p>2- Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</p>	<p><b>Erasmus+ Identifiés :</b></p> <p>1- Marque de confiance avec l'environnement professionnel</p> <p>2- Difficulté à structurer et valider ses parcours</p> <p>3- Faible confiance en soi lors des entretiens</p> <p>4- Absence de repères sur la situation des candidats</p> <p>5- Peu d'opportunités en matière de situation réelle d'entretien</p> <p><b>Erasmus+ Identifiés :</b></p> <p>1- Créer un cadre adapté</p> <p>2- Accompagner individuellement les personnes vulnérables</p> <p>3- Renforcer la confiance en soi de ce public fragile</p> <p>4- Soutenir la valorisation de parcours de chaque participant</p> <p>5- Faciliter la rédaction des candidatures</p> <p>6- Préparer un atelier des recruteurs</p>	<p><b>Partenaires de proximité :</b></p> <p>1- Professionnels RH</p> <p>2- Recruteurs locaux</p> <p>3- Conseillers emploi</p> <p>4- Entreprise publique</p> <p>5- Mission Locale</p> <p>6- France Travail</p> <p>7- CCAS</p> <p>8- Associations d'insertion</p> <p>9- Structures spécialisées (accompagnement des personnes en situation de handicap)</p> <p>3- ERDF</p>	<p><b>1- Nombre de simulateurs d'entretiens réalisés</b></p> <p>2- Nombre de participants vulnérables accompagnés</p> <p>3- Nombre de mises en relation (entretiens individuels)</p> <p>4- Taux de participation des publics vulnérables</p> <p>5- Nombre de CV et lettres de motivation améliorés</p> <p>6- Nombre de retours personnalisés fournis aux participants</p>	<p><b>2025-2026 :</b></p> <p>- Renforcement de l'accompagnement personnalisé et élargissement des publics ciblés</p> <p>- Pérennisation et évolution globale de cette action d'insertion</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>- Mise en place des simulations, mobilisation des partenaires et outils d'évaluation à construire</p> <p>- Programmation de Simulations régulières</p> <p>- Appui aux acteurs de l'insertion</p> <p>- Des services personnalisés à programmer</p> <p>- Évaluation de dispositifs innovants concernant les simulateurs d'entretiens d'ambassade, adaptation et usage durable</p>		
<p><b>Desires - Représentés - Publics Vulnérables :</b></p> <p>1- Renforcer la confiance en soi</p> <p>2- Améliorer la communication</p> <p>3- Corriger les dossiers de candidatures</p> <p>4- Favoriser les techniques d'entretien</p> <p>5- Accompagner individuellement</p> <p>6- Créer des opportunités professionnelles</p>	<p><b>Mise en place des ateliers de simulation d'entretiens et des ambassadeurs pour les publics vulnérables (Axe 0)</b></p> <p>1- Organiser des ateliers de simulation d'entretiens et des ambassadeurs pour les publics vulnérables (Axe 0)</p> <p>2- Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</p>	<p><b>Erasmus+ Identifiés :</b></p> <p>1- Marque de confiance avec l'environnement professionnel</p> <p>2- Difficulté à structurer et valider ses parcours</p> <p>3- Faible confiance en soi lors des entretiens</p> <p>4- Absence de repères sur la situation des candidats</p> <p>5- Peu d'opportunités en matière de situation réelle d'entretien</p> <p><b>Erasmus+ Identifiés :</b></p> <p>1- Créer un cadre adapté</p> <p>2- Accompagner individuellement les personnes vulnérables</p> <p>3- Renforcer la confiance en soi de ce public fragile</p> <p>4- Soutenir la valorisation de parcours de chaque participant</p> <p>5- Faciliter la rédaction des candidatures</p> <p>6- Préparer un atelier des recruteurs</p>	<p><b>Partenaires de proximité :</b></p> <p>1- Professionnels RH</p> <p>2- Recruteurs locaux</p> <p>3- Conseillers emploi</p> <p>4- Entreprise publique</p> <p>5- Mission Locale</p> <p>6- France Travail</p> <p>7- CCAS</p> <p>8- Associations d'insertion</p> <p>9- Structures spécialisées (accompagnement des personnes en situation de handicap)</p> <p>3- ERDF</p>	<p><b>1- Nombre de simulateurs d'entretiens réalisés</b></p> <p>2- Nombre de participants vulnérables accompagnés</p> <p>3- Nombre de mises en relation (entretiens individuels)</p> <p>4- Taux de participation des publics vulnérables</p> <p>5- Nombre de CV et lettres de motivation améliorés</p> <p>6- Nombre de retours personnalisés fournis aux participants</p>	<p><b>2025-2026 :</b></p> <p>- Renforcement de l'accompagnement personnalisé et élargissement des publics ciblés</p> <p>- Pérennisation et évolution globale de cette action d'insertion</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>- Mise en place des simulations, mobilisation des partenaires et outils d'évaluation à construire</p> <p>- Programmation de Simulations régulières</p> <p>- Appui aux acteurs de l'insertion</p> <p>- Des services personnalisés à programmer</p> <p>- Évaluation de dispositifs innovants concernant les simulateurs d'entretiens d'ambassade, adaptation et usage durable</p>		





<p><b>Recherches :</b></p> <p><b>Association Moxellia Voies :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les personnes en difficulté avec l'école et les démarches administratives</li> <li>Soutenir les personnes âgées et en situation de handicap face aux démarches administratives</li> <li>Appuyer les personnes âgées et précieuses des services publics</li> <li>Aider les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Accompagner les familles dans leurs démarches administratives (Axe 5)</b></p> <p><b>Coordonner l'animation sociale de proximité et l'accompagnement des familles en situation de précarité sociale (Axe 5)</b></p> <p><b>Coordonner l'animation sociale de proximité et l'accompagnement des familles en situation de précarité sociale (Axe 5)</b></p>	<p><b>Offrir un soutien spécifique aux publics vulnérables (Association Moxellia Voies) et proposer des ateliers de sensibilisation à la santé mentale</b></p> <p><b>1- Intervention de l'association Moxellia Voies auprès des publics cibles :</b></p> <p>Personnes en difficulté avec l'école et la compréhension des documents officiels</p> <p>Familles monoparentales et précaires, souvent éloignées des services publics</p> <p>Personnes en situation de précarité sociale et en situation de handicap</p> <p><b>2- Ateliers de sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>Développement de partenariats avec des psychologues et des associations spécialisées</p> <p>Forum citoyen (conférences, groupes de parole, ateliers pratiques)</p> <p>Groupes cibles en fonction des besoins (familles en difficulté, personnes isolées, seniors)</p> <p>Thématiques abordées : Renforcer les liens de confiance psychologique liés aux démarches complexes</p> <p>Accompagner les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</p> <p>Coordonner l'animation sociale de proximité et l'accompagnement des familles en situation de précarité sociale (Axe 5)</p>	<p><b>Formes identifiées :</b></p> <p><b>Association Moxellia Voies :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Difficulté de compréhension des documents officiels</li> <li>Manque d'information dans les démarches administratives</li> <li>Difficulté de compréhension des documents officiels</li> <li>Manque d'information dans les démarches administratives</li> <li>Difficulté de compréhension des documents officiels</li> <li>Manque d'information dans les démarches administratives</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes accompagnées</li> <li>Nombre de contacts et de rendez-vous</li> <li>Nombre de personnes accompagnées</li> <li>Nombre de personnes accompagnées</li> <li>Nombre de personnes accompagnées</li> <li>Nombre de personnes accompagnées</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Adaptation de la compréhension des documents officiels</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Adaptation de la compréhension des documents officiels</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Adaptation de la compréhension des documents officiels</li> </ol>
<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>				
<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>	<p><b>Association Moxellia Voies</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> <li>Appuyer les personnes en situation de précarité sociale à accéder à des services publics</li> </ol>				

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
<p><b>Finalités :</b></p> <p>1- Favoriser la participation régulière des habitants.</p> <p>2- Encourager la participation régulière des habitants.</p> <p>3- Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels.</p> <p>4- Valoriser le rôle des aînés comme transmission de savoir.</p> <p>5- Impliquer les habitants dans des activités collectives pour renforcer la cohésion sociale.</p> <p>6- Organiser des événements festifs et récréatifs communs pour créer du lien.</p> <p>7- Mettre en place un accompagnement individualisé pour les plus vulnérables.</p> <p>8- Développer des groupes de parole et d'échange.</p>	<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Élaboration de public valorisable malgré les obstacles.</p> <p>2- Mise en place de groupes de parole et d'échange.</p> <p>3- Accueil des habitants pour créer du lien.</p> <p>4- Bénévoles impliqués dans l'animation.</p> <p>5- Actions liées au bénévolat pour certains publics vulnérables.</p> <p>6- Accueil des habitants pour créer du lien.</p> <p>7- Accueil des habitants pour créer du lien.</p> <p>8- Accueil des habitants pour créer du lien.</p>
<p><b>Amener et dynamiser la vie sociale (Action 10)</b></p> <p><b>Animation sociale de proximité portée par le CCAS (Art 5)</b></p> <p><b>Intérêt, contre l'isolement et renforcer la cohésion sociale grâce à des ateliers intergénérationnels, des événements festifs et des groupes d'échanges avec un accompagnement individualisé pour les habitants les plus vulnérables</b></p> <p><b>Ateliers intergénérationnels réalisés :</b> organisation de séances participatives avec des bénévoles (jeunes, adultes, aînés) pour favoriser les échanges et renforcer le lien social.</p> <p><b>Événements festifs réalisés et accompagnés :</b> organisation de fêtes de quartier, de repas partagés et d'animations thématiques (spectacles, jeux traditionnels) construisant l'identité collective et favorisant le lien social.</p> <p><b>Groupes d'échanges et accompagnement individualisé :</b> mise en place de temps d'échange collectif et d'un suivi personnalisé pour les habitants en situation de vulnérabilité sociale.</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Renforcer l'isolement : Participation régulière aux ateliers et renforcement des liens sociaux durables.</p> <p>2- Créer du lien intergénérationnel : Transmission de savoir, entre générations et développement de nouveaux liens.</p> <p>3- Favoriser la cohésion sociale : Implication des habitants dans les activités collectives et renforcement du lien social.</p> <p>4- Accompagner les publics vulnérables : Mise en place d'un suivi individualisé pour les personnes les plus vulnérables.</p>	<p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Associations locales engagées dans la solidarité intergénérationnelle.</p> <p>2- Établissements scolaires.</p> <p>3- CIMEJ.</p> <p>4- Résidences seniors.</p> <p>5- Bénévoles et bénévoles engagés.</p> <p>6- Services municipaux.</p>
<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Mise en place de ateliers collectifs.</p> <p>2- Équiper au mieux de la matériel et de l'équilibre alimentaire.</p> <p>3- Difficulté à gérer un budget alimentaire restreint.</p> <p>4- Accès limité des personnes âgées et de qualité.</p> <p>5- Isolement relatif des personnes âgées et de qualité.</p> <p>6- Isolement relatif des personnes âgées et de qualité.</p> <p>7- Méconnaissance des alternatives alimentaires pour répondre à des besoins spécifiques.</p> <p>8- Faible sensibilisation aux enjeux de gaspillage alimentaire.</p> <p><b>Leçons identifiées :</b></p> <p>1- Mettre en place des ateliers collectifs adaptés.</p> <p>2- Équiper au mieux de la matériel et de l'équilibre alimentaire.</p> <p>3- Difficulté à gérer un budget alimentaire restreint.</p> <p>4- Accès limité des personnes âgées et de qualité.</p> <p>5- Isolement relatif des personnes âgées et de qualité.</p> <p>6- Isolement relatif des personnes âgées et de qualité.</p> <p>7- Méconnaissance des alternatives alimentaires pour répondre à des besoins spécifiques.</p> <p>8- Faible sensibilisation aux enjeux de gaspillage alimentaire.</p>	<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Accompagnement des habitants vulnérables (économiques, sociaux).</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (recettes et formations).</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (temporaires).</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquête de satisfaction).</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (activités, groupes de discussion).</p> <p>6- Nombre de participants (réels) et nombre de repas (préparés) avec producteurs et commerçants locaux.</p> <p>7- Changements dans la gestion de budget alimentaire (temporaires, semi-individuel).</p>
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Accéder à une alimentation saine et équilibrée.</p> <p>2- Apprendre des techniques de cuisine simples et adaptées.</p> <p>3- Connaître les lieux de la vente et les supports existants.</p> <p>4- S'adapter aux règles agricoles (débiter, alléger, végétarisme).</p> <p>5- Gérer un budget alimentaire limité et créer les groupes.</p> <p>6- Établir d'un accompagnement personnalisé au long terme.</p> <p>7- Créer de lien social et favoriser l'inclusion.</p> <p>8- Profiter du produit de qualité, via des circuits courts.</p> <p>9- Suivi personnalisé et durable.</p> <p>10- Partenariat avec producteurs locaux.</p>	<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Accompagnement des habitants vulnérables (économiques, sociaux).</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (recettes et formations).</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (temporaires).</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquête de satisfaction).</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (activités, groupes de discussion).</p> <p>6- Nombre de participants (réels) et nombre de repas (préparés) avec producteurs et commerçants locaux.</p> <p>7- Changements dans la gestion de budget alimentaire (temporaires, semi-individuel).</p>
<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Amélioration des habitats alimentaires (économiques, sociaux).</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (recettes et formations).</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (temporaires).</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquête de satisfaction).</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (activités, groupes de discussion).</p> <p>6- Nombre de participants (réels) et nombre de repas (préparés) avec producteurs et commerçants locaux.</p> <p>7- Changements dans la gestion de budget alimentaire (temporaires, semi-individuel).</p>	<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Amélioration des habitats alimentaires (économiques, sociaux).</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (recettes et formations).</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (temporaires).</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquête de satisfaction).</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (activités, groupes de discussion).</p> <p>6- Nombre de participants (réels) et nombre de repas (préparés) avec producteurs et commerçants locaux.</p> <p>7- Changements dans la gestion de budget alimentaire (temporaires, semi-individuel).</p>
<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Amélioration des habitats alimentaires (économiques, sociaux).</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (recettes et formations).</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (temporaires).</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquête de satisfaction).</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (activités, groupes de discussion).</p> <p>6- Nombre de participants (réels) et nombre de repas (préparés) avec producteurs et commerçants locaux.</p> <p>7- Changements dans la gestion de budget alimentaire (temporaires, semi-individuel).</p>	<p><b>Pratiques identifiées :</b></p> <p>1- Amélioration des habitats alimentaires (économiques, sociaux).</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (recettes et formations).</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (temporaires).</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquête de satisfaction).</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (activités, groupes de discussion).</p> <p>6- Nombre de participants (réels) et nombre de repas (préparés) avec producteurs et commerçants locaux.</p> <p>7- Changements dans la gestion de budget alimentaire (temporaires, semi-individuel).</p>

## ANNEXE 4 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité local

Ville de Coignières	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE</b>	Gestion en DSP du Multi-Accueil Arc-en-ciel, 30 rue de Neauphle le Château 78310 COIGNIERES
<b>EAJE</b>	Gestion en DSP de la Crèche familiale, 30 rue de Neauphle le Château 78310 COIGNIERES
<b>EAJE</b>	Réservation de 10 berceaux auprès du Multi-accueil Les P'tits Tournesols, 20 avenue de l3a Gare 78310 COIGNIERES
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire maternel et primaire Gabriel Bouvet, rue Neauphle le Château 78310 COIGNIERES
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire et extrascolaire maternel et primaire La Farandole, 22 rue du Moulin à Vent 78310 COIGNIERES
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire maternel et primaire Pagnol, 19 rue du Moulin à Vent 78310 COIGNIERES
<b>ALSH</b>	ALSH Action Jeunesse 11 à 17 ans, 16 rue du Moulin à Vent 78310 COIGNIERES
<b>CCAS</b>	Centre d'action Communale, 13 allée du Moissonneur 78310 Coignières
<b>DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIE / EMPLOI</b>	Place de l'Église Saint-Germain d'Auxerre 78310 Coignières
<b>BAFA</b>	1 session 2024

## ANNEXE 5 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

### Les instances.

La CTG signée entre la Caf des Yvelines et la Ville de Coignières a aussi pour objectif de clarifier les champs de compétence et d'intervention des partenaires et de favoriser la complémentarité et l'articulation des interventions de chacun des acteurs locaux, dans une logique de co-construction, de mise en réseau et de mobilisation collective au service des habitants.

A ce stade, différentes instances partenariales voire groupes de travail sont déjà à l'œuvre sur le territoire.

Le pilotage de la CTG nécessite une organisation spécifique permettant d'appréhender globalement à l'échelle du territoire les différentes politiques menées et leurs effets pour en assurer le suivi et la coordination.

Pour ce faire, un comité de pilotage est mis en place conformément à l'article 6 de la présente CTG.

Dispositif (de rattachement)	Nom de l'instance	Missions	Composition	Périodicité de réunion
CTG	Cotech	Suivi de la dynamique CTG	Ville + Cafy	6 mois
CTG	Copil	Evaluation/Bilan des actions	Ville Cafy, Préfecture, Département	1 an

Le pilotage de la CTG nécessite une organisation spécifique permettant d'appréhender globalement à l'échelle du territoire les différentes politiques menées et leurs effets pour en assurer le suivi et la coordination.

Pour ce faire, un comité de pilotage est mis en place conformément à l'article 6 de la présente CTG.

### Le(a) chargé(e) de coopération (Confère annexe 6)

Pour favoriser le soutien à l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, il est nécessaire d'identifier une fonction de coopération entre les acteurs du territoire.

Cette fonction de coopération met également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

## ANNEXE 6 – Le Chargé de Coopération

<p><b>Définition</b></p>	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<p><b>Contexte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf/Sdavs dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses</li> <li>▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires</li> </ul>
<p><b>Attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>– Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>– Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>– Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>– Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> <li>▶ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</li> <li>- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> <li>- Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur insertion</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</li> <li>- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>- Traduire les orientations politiques en plans d'actions</li> <li>- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li> <li>- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire</li> <li>- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)</li> <li>- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</li> <li>▶ Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</li> <li>- Participer au diagnostic socio-économique du territoire</li> <li>- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins</li> <li>- Animer et suivre les commissions d'admission</li> <li>▶ Animer la mise en réseau des acteurs</li> <li>- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques</li> <li>- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial</li> <li>- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale</li> <li>▶ Organiser et animer la relation avec la population</li> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Concevoir et développer des supports d'information</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul>

## ANNEXE 7 - Evaluation

La démarche d'évaluation porte sur 2 volets complémentaires.

### 1. Evaluation des actions mises en place dans le cadre de la CTG.

Au regard du plan d'actions, chaque fiche action comprendra des critères d'évaluation permettant de mesurer les effets et les résultats obtenus.

### 2. Evaluation de la démarche Ctg sur le territoire au regard des objectifs suivants :

*Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf.*

La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôles et missions ? Par les familles, par les acteurs locaux ?

Les familles et les partenaires sollicitent-ils la Caf à bon escient ?

*Améliorer le partenariat local.*

En quoi la CTG a renforcé le partenariat ?

Quels sont les impacts de la démarche CTG sur le partenariat entre les signataires CTG, sur les relations entre les partenaires du territoire et l'articulation de leurs interventions ?

*Proposer des offres de services adaptées aux besoins des habitants du territoire.*

Des services ou structures nouveaux ont-ils été créés ?

Les services ou structures existantes ont-ils été optimisés ? (Fréquentation, coût...)

Des nouveaux habitants fréquentent-ils ces services et/ou structures ?

Les modalités plus précises d'évaluation (rythme, participants, indicateurs qualitatifs, ...) ainsi que les questions évaluatives feront l'objet d'un groupe de travail.

Elles seront présentées et validées par le Comité de Pilotage annuel.

**ANNEXE 8 - Décision du conseil municipal (communautaire) de la commune de Coignières (Regroupement de communes ou communauté de communes)**

**Délibération du conseil municipal  
du 24 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 078-217801687-20250627-20250624\_03-DE

Avril 2025

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 078-217801687-20250627-20250624\_03-DE



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

## Diagnostic et perspectives 2025-2028





## EDITO

La municipalité de Coignières agit depuis plusieurs années pour améliorer les conditions et le cadre de vie de ses habitants. De nombreuses mesures ont été prises en ce qui concerne la solidarité, la prévention, l'accompagnement, la jeunesse, l'enfance, la sécurité. La commune souhaite poursuivre ses nombreuses initiatives voire les amplifier. L'accompagnement des familles et des publics vulnérables est un enjeu majeur pour notre commune. En déterminant leurs problématiques et leurs

attentes nous pourrions apporter des réponses concrètes afin de proposer ensemble des actions efficaces.

Nous voulons à travers cette nouvelle convention favoriser le bien-être et l'épanouissement des Coigniériens dans un environnement serein et agréable. Ainsi, conjointement, la commune de Coignières, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Yvelines, relevons ce défi dans la continuité des actions déjà lancées.

Didier Fischer  
Maire de Coignières  
Vice-Président de SQY

# SOMMAIRE

<b>1. Introduction générale</b>	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel des enjeux locaux et des besoins en matière de coordination des politiques publiques concernant la jeunesse</li> <li>Explication du cadre de la Convention Territoriale Globale et de son articulation avec la politique de la ville</li> </ul>	
<b>2. Diagnostic Familles, Petite Enfance, Jeunesse de la commune de Coignières dans le cadre de la Convention Territoriale Globale</b>	<b>16</b>
<b>A. Présentation de la commune de Coignières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La commune de Coignières</li> <li>Cartographie du territoire communal et de son quartier prioritaire</li> <li>Méthodologie utilisée et choix des indicateurs pour mieux expliquer les spécificités de la commune</li> </ul>	<b>17</b>
<b>B. Données socio-démographiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte démographique de la commune</li> </ul>	<b>22</b>
<b>C. Conditions de vie et principaux indicateurs de pauvreté – précarité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Principales données INSEE et CAF</li> <li>Coignières – le quartier des Acacias : principaux indicateurs (Géoportail de l'INSEE – Données 2019)</li> </ul>	<b>27</b>
<b>3. Analyse des besoins et des enjeux locaux</b>	<b>44</b>
<b>A. Convention Territoriale Globale 2021-2024 : dispositif permettant la mise en œuvre d'actions concrètes et adaptées aux besoins des habitants de Coignières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coignières – Présentation des parties du diagnostic et du plan d'actions 2021-2024</li> </ul>	<b>45</b>

<b>B. Bilan des actions de la Convention Territoriale Globale - CTG pour la période 2021-2024</b>	<b>51</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des actions CTG 2021-2024 – Thème : Parentalité</li> <li>• Bilan des actions CTG 2021-2024 – Thème Enfance /Jeunesse</li> <li>• Bilan des actions CTG 2021-2024 – Thème : Petite Enfance</li> </ul>	

<b>C. Cohésion sociale</b>	<b>57</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessaire adaptation des services publics aux changements démographiques, sociaux et économiques pour le bien être des habitants</li> <li>• Analyse des équipements et des projets pour répondre aux besoins des habitants</li> <li>• Amélioration de l'accès aux services de santé et ciblage des pathologies : une collaboration renforcée sur le territoire communal</li> <li>• Logements et infrastructures : vers une nouvelle politique urbaine pour une meilleure mixité sociale</li> <li>• Etat des lieux des infrastructures routières</li> <li>• Transports publics pour une meilleure accessibilité</li> </ul>	

#### **4. Lien social et citoyenneté : des priorités clés au cœur de la Convention Territoriale Globale 85**

<b>A. Participation citoyenne</b>	<b>86</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Conseils de quartier</li> <li>• Eco-participation citoyenne</li> <li>• Renforcement de la participation citoyenne : la ville met à disposition des salles pour la réalisation d'animation citoyenne</li> <li>• Le tissu associatif : pilier de la participation citoyenne</li> <li>• Vers une citoyenneté active pour la jeunesse : mise en place d'un CMEJ</li> </ul>	

<b>B. Lutte contre l'isolement social des publics vulnérables : intervention du CCAS et soutien renforcé pour les plus fragiles</b>	<b>89</b>
---	-----------

<b>C. Amélioration globale des conditions de prise en charge des jeunes</b>	<b>94</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propositions d'actions pour renforcer l'accueil de la petite enfance et l'insertion des familles et structuration du Service publique de la petite enfance</li> <li>• Taux élevé de décrochage scolaire constaté</li> <li>• Construction d'une cartographie des dispositifs d'accompagnement des jeunes et de leurs familles</li> <li>• La Convention Territoriale Globale vient confirmer la nécessité d'aider les jeunes en difficulté</li> </ul>	

<b>D. Sécurité publique</b>	<b>111</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques des crimes et délits sur Coignières issues du Ministère de l'Intérieur</li> </ul>	

#### **5. Solidarité : Coignières et son tissu associatif agissent ensemble pour répondre aux besoins des habitants 115**

<b>A- Les actions proposées par les services de la commune pour répondre aux besoins identifiés du territoire communal</b>	<b>116</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune de Coignières (2022-2025) – Accueil de loisirs La Farandole et son articulation avec la CTG</li> <li>• Les actions portées par les directions de la commune</li> </ul>	

<b>B- Les actions proposées par le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour accompagner les personnes les plus vulnérables</b>	<b>132</b>
--	------------

<b>C- Les actions proposées par le tissu associatif</b>	<b>136</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu associatif dense et diversifié</li> </ul>	

**6. Emploi, insertion et développement économique 139**

- A- Emploi, insertion 140**
- Coignières – Population de 15 ans ou plus par sexe et CSP en 2019 – Source INSEE – RP 2019 exploitation complémentaire – géographie au 01/01/2022
  - Le Plan de réorientation de l’emploi et à l’insertion professionnelle prévoit certains éléments
- B- Focus sur les jeunes de Coignières et l’emploi 143**
- C- Les actions proposées par le service municipal d’aide à l’emploi 146**
- Dans cette section, quelques actions que ce service envisage de renforcer
- D- Le développement du territoire et l’impact sur les habitants 151**

**7. Transition écologique, adaptation au changement climatique et renouveau urbain : un engagement envers les habitants de Coignières 154**

- A- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l’air et à l’énergie au niveau du territoire 155**
- B- Les actions pérennes de la commune de Coignières en faveur d’une transition écologique réussie 159**
- C- Renouveau urbain et inclusion sociale : la révision du Plan Local d’Urbanisme (PLU) au service de tous les habitants 162**

**8. Projets CTG 2025-2028 166**

- A- Evaluation des impacts des actions de la Convention Territoriale Globale – CTG 2021-2024 167**
- Impacts des actions CTG 2021-2024 – Parentalité
  - Impacts des actions CTG 2021-2024 – Enfance/Jeunesse
  - Impacts des actions CTG 2021-2024 – Petite Enfance
- B- Actions identifiées pour la nouvelle Convention Territoriale Globale 2025-2028 172**
- Actions CTG 2025-2028 – CCAS – Insertion et Accès aux droits
  - Actions CTG 2025-2028 – CCAS – Animation et Vie Sociale
  - Actions CTG 2025-2028 – Direction de l’Action Scolaire et Educative – Accompagnement des familles
  - Actions CTG 2025-2028 – Direction de l’Action Scolaire et Educative – Aide à la parentalité
  - Actions CTG 2025-2028 – Direction de l’Action Scolaire et Educative – Petite enfance (0 – 3 ans)
  - Actions CTG 2025-2028 – Direction de la Prévention et des Politiques Jeunesse et Sportive – Jeunesse
- C. Thématiques et plan d’actions de la nouvelle Convention Territoriale Globale 2025-2028 : informer, accompagner, éduquer et insérer pour un territoire plus solidaire 188**
- Thématiques prioritaires – constats et enjeux
  - Plan d’actions 2025-2028
  - Rétroplanning CTG 2025-2028

**Conclusion 208**

**Annexes 210**

# 1

---

# INTRODUCTION

## INTRODUCTION GÉNÉRALE



### Rappel des enjeux locaux et des besoins en matière de coordination des politiques publiques concernant la jeunesse

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un cadre partenarial qui vise à coordonner l'action publique sur un territoire en rassemblant les acteurs locaux autour de projets visant à améliorer le bien-être des familles. Elle est signée entre la commune de Coignières et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines et a pour objectifs de renforcer l'offre de services aux familles, en particulier en matière d'accueil de la petite enfance, d'enfance, de la jeunesse, et de la parentalité. La CTG cherche à améliorer la qualité des services et à optimiser les ressources en fonction des besoins locaux, tout en favorisant la cohérence et la complémentarité entre les différents partenaires institutionnels et associatifs.

Les enjeux locaux et les besoins en matière de coordination des politiques publiques liés à la jeunesse sont nombreux et complexes. Le diagnostic, fondé sur plusieurs documents clés tels que le document élaboré au titre de la politique de la ville pour le quartier des Acacias, le diagnostic réalisé lors du dernier CTG, et la convention d'objectifs et de financement pour la prestation Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), permet de dégager les axes prioritaires suivants :

- L'accès aux services de loisirs : l'analyse de la convention d'objectifs et de financement souligne l'importance de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), particulièrement dans les secteurs extrascolaire et périscolaire. Le bonus « Territoire CTG » associé à cette prestation permet de pérenniser les offres existantes et d'améliorer l'accessibilité financière pour les familles. Le maintien et l'amélioration des équipements sont donc essentiels pour répondre aux besoins des jeunes en dehors du temps scolaire.
- Cohésion sociale et inclusion : le quartier prioritaire des Acacias représente un enjeu particulier en termes de cohésion sociale. La politique de la ville a mis en avant la nécessité de renforcer les actions de proximité pour intégrer la jeunesse, notamment à travers des initiatives éducatives et culturelles. La CTG permet de coordonner ces efforts en mobilisant les acteurs locaux autour d'un projet commun.
- Collaboration entre les différents partenaires : l'un des grands défis réside dans la coordination des politiques publiques entre les acteurs (CAF, commune, associations, etc.). L'introduction d'une CTG favorise une meilleure coopération entre ces partenaires, notamment en ce qui concerne la gestion des équipements de loisirs et la mise à disposition

de personnel. La mutualisation des ressources (financières et humaines) devient alors un levier essentiel pour optimiser l'impact des actions menées en faveur de la jeunesse.

- Renforcement du cadre éducatif : le besoin d'un cadre éducatif structuré et durable, tant au niveau scolaire qu'extrascolaire, est souligné par la convention d'objectifs qui fixe des objectifs de financement pour les structures d'accueil des adolescents et des enfants (soutien financier des structures d'accueil, pérennité de l'offre pour les adolescents, accessibilité tarifaire pour les familles et continuité des financements via les ALSH et bonus « Territoire CTG »). L'offre de services éducatifs et culturels doit donc être adaptée aux réalités locales.

#### Les principales conclusions issues de ce diagnostic mettent en lumière :

- Une offre existante d'accueil de loisirs qui répond aux besoins essentiels de la jeunesse, mais qui doit être renforcée en termes de financement et d'accessibilité. L'objectif est bien de garantir à tous les jeunes l'accès aux activités extrascolaires, grâce à des tarifs abordables et des équipements adaptés.
- Une demande accrue d'actions ciblées sur la jeunesse, notamment les jeunes du quartier prioritaire et nécessitant une bonne coordination des politiques publiques entre les différents partenaires.
- La nécessité de renforcer les liens entre les services éducatifs, les actions de cohésion sociale, et la politique de la ville pour offrir un environnement propice au développement harmonieux des jeunes de la commune.

#### Il convient de maintenir :

- La pérennisation du financement des équipements existants : s'assurer que les équipements financés par le bonus « Territoire CTG » continuent à bénéficier des soutiens adéquats. Cela peut passer par une réévaluation régulière des besoins et des ressources disponibles.
- L'amélioration de l'accessibilité aux services : il est recommandé d'introduire des mécanismes (tarifs préférentiels, bourses/allocations, équipements adaptés, sensibilisation/information, etc.) favorisant l'accès des jeunes et des familles défavorisées aux services d'accueil de loisirs via une communication adaptée et des mesures d'accompagnement.
- Le renforcement des partenariats locaux : la commune doit intensifier ses efforts pour structurer les partenariats entre les différents acteurs locaux (CAF, établissements scolaires, associations) afin de maximiser l'impact des actions menées et d'optimiser les ressources.
- Le suivi des actions : un système de suivi des actions menées dans le cadre de la CTG doit être mis en place pour mesurer leurs impacts réels sur la jeunesse pour permettre des ajustements si nécessaire.

En définitive, pour répondre aux besoins locaux en matière de jeunesse, il est crucial de renforcer la coordination des partenaires, d'améliorer l'accessibilité des services pour toutes les familles de Coignières et de garantir une offre d'accueil de qualité.

Pour comprendre pleinement les mécanismes et les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG), il convient d'examiner son cadre ainsi que les documents associés, notamment la Convention d'Objectifs et de Financement (COF), afin de saisir comment ces dispositifs s'articulent et viennent soutenir la politique de la ville.

## Explication du cadre de la Convention Territoriale Globale et de son articulation avec la politique de la ville

### **PRINCIPALES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICE AUX FAMILLES ENTRE LA CAF DES YVELINES ET LA COMMUNE DE COIGNIERES 2021-2024**

La CTG repose sur un partenariat stratégique visant à mieux coordonner et renforcer les services à destination des familles. Ce cadre collaboratif permet d'adapter les interventions des acteurs locaux en fonction des besoins identifiés à travers un diagnostic partagé.

Ce dispositif a pour ambition d'accompagner les familles à différents niveaux : petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, et bien d'autres champs d'action essentiels pour améliorer le quotidien des habitants.

Le préambule met en avant l'engagement de la CAF à soutenir toutes les familles, quelles que soient leurs difficultés, et à intervenir tout au long de leur vie. A travers des prestations et des services, la CAF aide les ménages à concilier vie professionnelle, familiale et sociale, à accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement, et à améliorer les conditions de logement. Depuis toujours, la CAF collabore étroitement avec les collectivités locales, comme Coignières, qui sont des acteurs clés des politiques familiales et sociales du territoire national.

L'objet de la convention est clairement défini dans l'article 1 : il s'agit d'établir un projet stratégique global pour répondre aux besoins des familles de Coignières, en s'appuyant sur une analyse approfondie des problématiques du territoire.

Ce projet permet d'identifier les besoins prioritaires, de maintenir et d'optimiser les services existants, et de développer des actions nouvelles pour combler les manques identifiés.

Dans l'article 2, la CAF s'engage à intervenir sur plusieurs fronts essentiels à Coignières.

Elle vise à :

- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle, familiale et sociale,
- Renforcer la relation parent-enfant et soutenir les jeunes,
- Promouvoir l'autonomie et l'insertion sociale des familles,
- Améliorer les conditions de logement et le cadre de vie.

L'article 3 souligne les actions que la commune de Coignières va entreprendre en complément des initiatives de la CAF.

Ces actions concernent notamment :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- La parentalité et l'éducation,
- Le soutien aux familles en situation de vulnérabilité,
- Le logement, le cadre de vie et l'accès aux soins,
- L'animation de la vie sociale, afin de renforcer le lien social.

L'article 4 précise les objectifs partagés par les deux partenaires, la CAF et la commune, pour répondre aux besoins identifiés.

Parmi ces objectifs, on trouve :

- Offrir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale,
- Soutenir la parentalité et renforcer les relations entre familles et établissements scolaires,
- Favoriser l'autonomie des jeunes en facilitant leur transition vers l'âge adulte,
- Améliorer les conditions de logement pour les familles et leur intégration sociale.

L'article 5 formalise les engagements réciproques entre la CAF et la commune. Chaque partie s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions définies. La CAF garantit le maintien de son soutien sous forme de « bonus territoire CTG », tandis que la commune ajuste également sa contribution pour soutenir les équipements des services.

L'article 6 décrit les modalités de collaboration entre les parties. Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le suivi des actions prévues dans la CTG. Ce comité sera composé de représentants de la CAF et de la commune, et veillera à ce que les actions soient coordonnées et complémentaires. Il prêtera également une attention particulière aux initiatives innovantes.

L'évaluation des actions, décrite dans l'article 9 est cruciale pour ajuster les priorités au fil du temps. Un bilan sera effectué à la fin de la convention.

La durée de la convention (article 10) est fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, avec une possibilité de révision annuelle selon les évolutions.

Enfin les articles 13 et 14 stipulent que les informations échangées dans le cadre de la CTG doivent rester confidentielles. En cas de litige, les parties s'engageront dans des recours auprès du tribunal administratif compétent.

La CTG formalise donc une collaboration renforcée entre la CAF des Yvelines et la commune de Coignières pour répondre efficacement aux besoins des familles du territoire.

Elle est accompagnée de 5 annexes qui structurent son contenu :

- Annexe 1 : état des lieux du territoire,
- Annexe 2 : liste des équipements et services de Coignières,
- Annexe 3 : modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG,
- Annexe 4 : évaluation des actions,
- Annexe 5 : décision du conseil municipal du 14 décembre 2021 validant la convention

L'annexe 1 dresse un état des lieux précis du territoire de Coignières, intégrée à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (composée de 12 communes membres). La commune bénéficie d'une collaboration avec cette dernière sur plusieurs compétences. Ces compétences incluent notamment le développement économique, l'aménagement du territoire, la politique de la ville, ainsi que la gestion des services essentiels tels que les aires d'accueil des gens du voyage, les milieux aquatiques ou encore les ordures ménagères. Un exemple concret de cette collaboration est la mise en place du bibliobus entre 2021 et 2024.

Dans le domaine de l'enfance, Coignières se distingue par la mise en place du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et d'un Plan Mercredi. Ces dispositifs sont destinés aux enfants de 3 à 10 ans et visent à promouvoir des activités variées tout au long de l'année. Structurés autour de 3 pôles – Sport, théâtre et activités environnementales – ces programmes offrent aux enfants des activités renouvelées chaque trimestre, contribuant à leur développement et à leur bien-être.

Par ailleurs, en ce qui concerne la petite enfance, la commune a constaté une croissance des demandes d'accueil pour les 0-3 ans, principalement liée à la construction de nouveaux logements.

Toutefois, malgré les efforts de la commune, environ 20 enfants restent chaque année sur liste d'attente, révélant une demande d'accueil qui excède les capacités existantes.

Au niveau des projets de soutien à la parentalité, la commune a développé une série d'initiatives d'accompagnement à la parentalité, telles que le Café des parents, les permanences éducatives, ainsi que des ateliers parents-enfants et des ateliers de prévention nutrition. Ces projets visent à soutenir les parents dans leur rôle éducatif et renforcer les liens familiaux.

Le tableau ci-dessous permet de regrouper les principales données chiffrées et de les comparer à la moyenne départementale, pour une meilleure lisibilité :

Indicateurs	Coignières	Département 78	Sources et années de référence
Familles avec enfants	59,8%	63,3%	INSEE 2017, CAF 2018-2019
Familles allocataires avec 3 enfants ou plus	32,9%	27,5%	CAF 2019
Foyers allocataires bénéficiant d'une aide au logement	40,6%	34,7%	CAF 2019
Enfants de 0 à 2 ans vivant dans un foyer à bas revenu	21,6%	18,9%	CAF 2019
Taux de couverture d'accueil (0-2 ans)	66,0%	59,7%	CAF 2018
Jeunes de 16 à 19 ans sans emploi, éducation ou formation	6,3%	3,2%	INSEE 2018
Population totale en nombre	4 334		INSEE 2018
Nombre de logements construits (impactant la petite enfance)	16		Mairie de Coignières 2021
Nombre d'enfants restant sur la liste d'attente (0-3 ans)	20		Mairie de Coignières 2021

La synthèse des principaux indicateurs sociaux et chiffrés de la commune de Coignières a mis en évidence, dès 2021, plusieurs points forts et axes d'amélioration :

- Points forts :
  - Taux de couverture d'accueil des enfants de 0 à 2 ans : avec un taux de 66%, Coignières est au-dessus de la moyenne départementale qui se situe à 59,7% (CAF 2018).
  - Soutien aux familles nombreuses : le pourcentage de familles allocataires avec 3 enfants ou plus est supérieur à la moyenne départementale, avec 32,9% contre 27,5% (CAF 2019). Cela reflète un soutien plus important pour les familles nombreuses. Les exemples de soutien sont les suivants : les aides financières (allocation familiale majorée pour les familles avec 3 enfants et plus, APL, etc.), l'accompagnement à la parentalité (les ateliers parents-enfants, le Café des parents et les permanences éducatives pour renforcer le lien familial, etc.), la garde des enfants (augmentation des capacités d'accueil dans les crèches, soutien aux assistants maternels, etc.), éducation et loisirs (soutien aux activités périscolaires grâce au PEDT et le Plan mercredi, incluant des activités culturelles et sportives), soutien scolaire (mise en place des aides aux devoirs), partenariats locaux (collaboration avec les associations locales et les structures sociales pour offrir un soutien adapté) et les aides ponctuelles (pour les dépenses exceptionnelles comme la rentrée scolaire et les équipements nécessaires pour les enfants), etc.

- Axes d'amélioration :

- Aide au logement : le pourcentage de foyers allocataires bénéficiant d'une aide au logement à Coignières est de 40,6%, supérieur à la moyenne départementale de 34,7% (CAF 2019). Ce chiffre indique un besoin accru de soutien en matière de logement, un point à approfondir pour améliorer les conditions de vie des familles.  
Plusieurs actions peuvent aider les ménages les plus vulnérables : revalorisation des aides au logement, amélioration des conditions d'habitat (comme la réhabilitation des logements sociaux aux Acacias), l'accompagnement personnalisé proposé par le CCAS, l'aide au déménagement proposée par la CAF selon certains critères, l'éducation financière du budget familial, etc.
- Jeunes sans emploi, éducation ou formation : le pourcentage de jeunes de 16 à 19 ans sans emploi, éducation ou formation est de 6,3%, soit près du double de la moyenne départementale (3,2%). Cela montre une fragilité particulière chez les jeunes nécessitant des actions ciblées, en particulier sur l'insertion professionnelle et l'accès à la formation. En 2019, Coignières a décidé de donner des moyens supplémentaires au service d'aide à l'Emploi et à l'insertion pour répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.
- Enfants de 0 à 2 ans vivant dans des foyers à bas revenus : le pourcentage de ces enfants est légèrement supérieur à la moyenne départementale, avec 21,6% contre 18,9% (CAF 2019). Ce point montre que les jeunes enfants sont particulièrement exposés aux difficultés économiques, un facteur important dans la construction des actions de soutien au titre de la petite enfance et à la parentalité.
- Demande d'accueil pour les 0-3 ans : la croissance des demandes d'accueil, liée à la construction de 16 nouveaux logements, engendre des listes d'attente pour 20 enfants environ chaque année. Ce déficit d'accueil est pris en compte par la commune qui essaie de gérer les places en crèche de façon optimale.

La CTG 2021-2024 a donc priorisé le renforcement des dispositifs d'insertion pour les jeunes, l'amélioration des conditions de logement pour les foyers les plus modestes, ainsi qu'une réponse accrue aux besoins d'accueil pour les jeunes enfants. Le soutien aux familles nombreuses et la capacité d'accueil des enfants restent des points forts à maintenir et à développer.

L'annexe 2 répertorie les équipements et services soutenus par la commune de Coignières. Parmi ces structures figurent le multi-accueil Arc-en-Ciel et la crèche familiale, tous deux gérés en délégation de service public (DSP), ainsi que la réservation de 10 places au multi-accueil Les P'tits Tournesols. La commune met en place dans divers lieux des activités périscolaires et extra-scolaires, à l'image de Bouvet, Pagnol et la Farandole, et le service jeunesse pour les 11-17 ans.

L'annexe 3 détaille les modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la CTG ainsi que son suivi. La CTG vise à clarifier les champs de compétence des partenaires et à encourager la complémentarité de leurs interventions.

### Plusieurs instances partenariales et groupes de travail sont déjà en place :

- Petite enfance : la commission d'attribution des places en crèches analyse les besoins et affecte les places disponibles. Elle réunit élus et direction des crèches deux fois par an.
- Enfance scolaire : la commission scolaire-enfance suit et évalue les projets en lien avec les besoins des familles. Elle se réunit trois fois par an avec les élus, la direction de l'enfance, l'Education nationale et les responsables périscolaires/extrascolaires.
- Jeunesse : la commission jeunesse (11-25 ans) évalue les projets en fonction des besoins des jeunes. Elle est composée d'élus et de la direction de la jeunesse, et se réunit deux fois par an.
- Sport : la commission sport suit et évalue les projets en fonction des besoins des utilisateurs. Elle se réunit deux fois par an avec les élus et la direction des sports.

La mise en place des commissions thématiques (petite enfance, enfance-scolaire, jeunesse, sport) apporte une réelle plus-value en assurant une coordination des actions, un suivi régulier des projets et une adaptation aux besoins des habitants. Ces commissions permettent à la commune de répondre de manière ciblée aux problématiques locales.

En complément, la CAF apporte un soutien financier, des ressources techniques et des formations pour renforcer l'efficacité des interventions. Cette articulation entre la commune de Coignières et la CAF via sa CTG favorise une approche plus cohérente et ciblée des services aux familles, contribuant ainsi à une meilleure gestion des enjeux sociaux du territoire.

Enfin, l'annexe 3 prévoit la création d'un poste de chargé(e) de coopération pour structurer et coordonner l'offre de service sur le territoire. Ce poste a pour mission de mettre en réseau les acteurs locaux, favoriser la mutualisation des ressources et améliorer l'efficacité des interventions de chacun des partenaires. La CAF apporte son expertise et son avis sur le recrutement, en collaboration avec la commune.

L'annexe 4 traite de l'évaluation, structurée en deux volets. Le premier volet évalue les actions mises en place selon les critères définis dans le plan d'actions de la CTG.

Le second volet examine l'impact global de la CTG sur le territoire, en se concentrant sur trois objectifs : améliorer la visibilité de la CAF auprès des familles et des acteurs locaux, renforcer les partenariats, et adapter les services aux besoins des habitants. Les modalités d'évaluation seront définies par un groupe de travail et validées par le comité de pilotage annuel.

Enfin l'annexe 5 concerne la décision du conseil municipal de la commune de Coignières en date du 14 décembre 2021.

### **DÉLIBÉRATION SUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2021-2024 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES YVELINES (14 DECEMBRE 2021)**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention destinée à améliorer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en faveur des habitants d'un territoire. Elle mobilise l'ensemble des ressources locales pour renforcer la coopération et améliorer les interventions.

Cette convention concerne principalement les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Lors de la séance du 14 décembre 2021, la municipalité de Coignières a approuvé cette CTG, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. Elle permet de poursuivre le financement des actions locales dans les domaines cités. La convention peut être révisée chaque année après évaluation et accord entre la CAF et la commune.

Cette délibération autorise également le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette convention. Cela formalise la poursuite des efforts dans ces différents secteurs et assure la continuité des financements pour les actions éligibles.

### **LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (COF) COMPLETE ET SOUTIENT LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) EN APPORTANT DES PRECISIONS SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES A ATTEINDRE POUR AMELIORER LES SERVICES AUX FAMILLES**

Tandis que la CTG établit les grandes lignes de la coopération et de la coordination entre la CAF et la commune, la COF détaille les aspects financiers et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre effective de ces objectifs.

Présentation de la COF : la présente COF, conclue entre la CAF des Yvelines et la commune de Coignières, a pour but de définir les objectifs spécifiques et les modalités de financement visant à améliorer les services aux familles sur le territoire. Elle se concentre principalement sur 3 axes : le pilotage du projet de territoire, le diagnostic et l'ingénierie.

Objectif principal : la convention vise à renforcer la coopération entre les partenaires locaux pour optimiser la coordination des services aux familles, répondre aux besoins des ménages, et développer des offres adaptées. Elle prévoit également un soutien financier pour le pilotage, l'évaluation, et l'amélioration continue des services.

Partenaire et durée : elle est signée entre la CAF des Yvelines et la commune de Coignières. La durée de la convention est fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. Elle fixe des engagements clairs et des critères d'éligibilité pour le financement des actions.

#### Plan d'actions :

- Pilotage du projet de territoire : soutien à la fonction de coordination via le poste de Chargé de coopération CTG, visant à créer des synergies entre les acteurs locaux et à optimiser l'efficacité des interventions.
- Diagnostic : réalisation d'un diagnostic partagé pour mieux comprendre les besoins et les ressources du territoire, et adapter les interventions en conséquence.
- Ingénierie : financement des actions de conception, d'études, de suivi, et d'évaluation nécessaires à la mise en œuvre efficace du CTG

Financement : la convention précise les modalités de calcul et de versement des subventions pour chaque axe (pilotage, diagnostic, ingénierie), avec des critères d'éligibilité définis pour garantir une utilisation appropriée des fonds.

Evaluation : un suivi régulier et une évaluation des actions sont prévus pour assurer la conformité aux objectifs, mesurer l'impact des interventions, et ajuster les actions si nécessaire.

Cette convention d'objectifs et de financement renforce donc les engagements de la CTG en assurant un cadre financier et opérationnel précis pour la réalisation des objectifs définis, contribuant ainsi à l'amélioration des services aux familles.

## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (COF)**

Cet avenant Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Bonus « Territoire CTG » Extrascolaire – Périscolaire – Aide spécifique – Accueil Adolescent, à la COF, s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre la commune de Coignières et la CAF des Yvelines.

Cet avenant reflète l'évolution du financement des ALSH. En effet, le financement de base, à travers la prestation de service ALSH, est désormais complété par un bonus « Territoire CTG ». Ce bonus est progressivement introduit à mesure que les Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ) arrivent à échéance, avec pour objectif d'assurer la continuité et l'amélioration des services offerts aux familles.

L'article 1 détaille les nouvelles modalités de financement introduites par le bonus « Territoire CTG ». Le bonus a pour but de compléter le financement de base des ALSH et s'inscrit dans une démarche de soutien aux collectivités locales engagées dans une CTG avec la CAF.

Ce mécanisme financier a pour objectif de garantir la pérennité de l'offre d'accueil existante tout en améliorant son accessibilité tarifaire pour les familles, ce qui renforce l'engagement de la commune dans sa politique familiale.

Pour pouvoir bénéficier de ce bonus, plusieurs critères doivent être respectés. Tout d'abord, l'équipement doit être éligible à la prestation de service ALSH, qu'il s'agisse d'extra-scolaire, de périscolaire, d'accueil adolescent, ou d'aides spécifiques.

De plus, l'équipement doit être soutenu par une collectivité locale qui a la compétence en matière de jeunesse et qui est signataire d'une CTG avec la CAF. L'engagement de la collectivité se matérialise, soit par une aide en nature (mise à disposition de locaux, de personnel, etc.), soit par un soutien financier direct.

Le calcul du bonus repose sur l'offre d'accueil existante. Pour l'année de référence, la capacité d'accueil de la commune est de 126 498,24 heures. Le montant forfaitaire du bonus est fixé à 0,28 € par heure. Toutefois, le financement est plafonné à 80% des charges de l'ALSH.

En cas de dépassement de ce plafond, les ajustements sont effectués sur le montant du bonus « Territoire CTG ». Il est également important de souligner que ce bonus ne peut pas financer de nouvelles heures d'accueil au-delà de l'offre existante. Cependant, en cas de reconfiguration de l'offre, le transfert d'heures éligibles au bonus reste possible.

Le versement du bonus « Territoire CTG » intervient simultanément avec celui de la prestation de service ALSH, sur la base des mêmes déclarations d'activités. Le bonus est versé en une seule fois, une fois les données d'activité connues et sous réserve de la continuité du cofinancement par la commune. De plus, une notification sera adressée au gestionnaire de l'équipement et à la commune pour assurer une transparence totale de l'intervention financière de la CAF.

Concernant la prestation dite « prestation de service ALSH », un taux fixe de ressortissants du régime général de 99% est appliqué (c'est un pourcentage constant utilisé pour calculer le financement des services d'accueil en fonction du nombre des familles affiliées à ce régime).

Le paiement de cette prestation par la CAF est conditionné à la présentation de justificatifs, et s'effectue en deux temps : un premier versement correspondant à 70% du droit examiné, puis un solde, calculé après vérification des données d'activité. Il est essentiel que le gestionnaire transmette les détails des heures d'accueil réalisées par tranche d'âge pour permettre un contrôle efficace par la CAF.

L'article 2 porte sur les incidences de l'avenant sur la convention. Toutes les dispositions de l'avenant initial et de ses avenants demeurent inchangées, sauf en cas de contradiction avec les nouvelles clauses introduites par cet avenant. Ces nouvelles stipulations prévaudront en cas de différence.

Enfin, l'article 3 indique que l'avenant s'applique pour une durée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, fixant un cadre temporel pour les nouvelles modalités de financement.

Après avoir présenté le contexte général de la convention territoriale globale, il est désormais essentiel de se concentrer sur la présentation de la commune de Coignières.



# 2

---

# DIAGNOSTIC

Familles, petite enfance, jeunesse de la commune de Coignièrès dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

## A. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE COIGNIÈRES



### La commune de Coignières

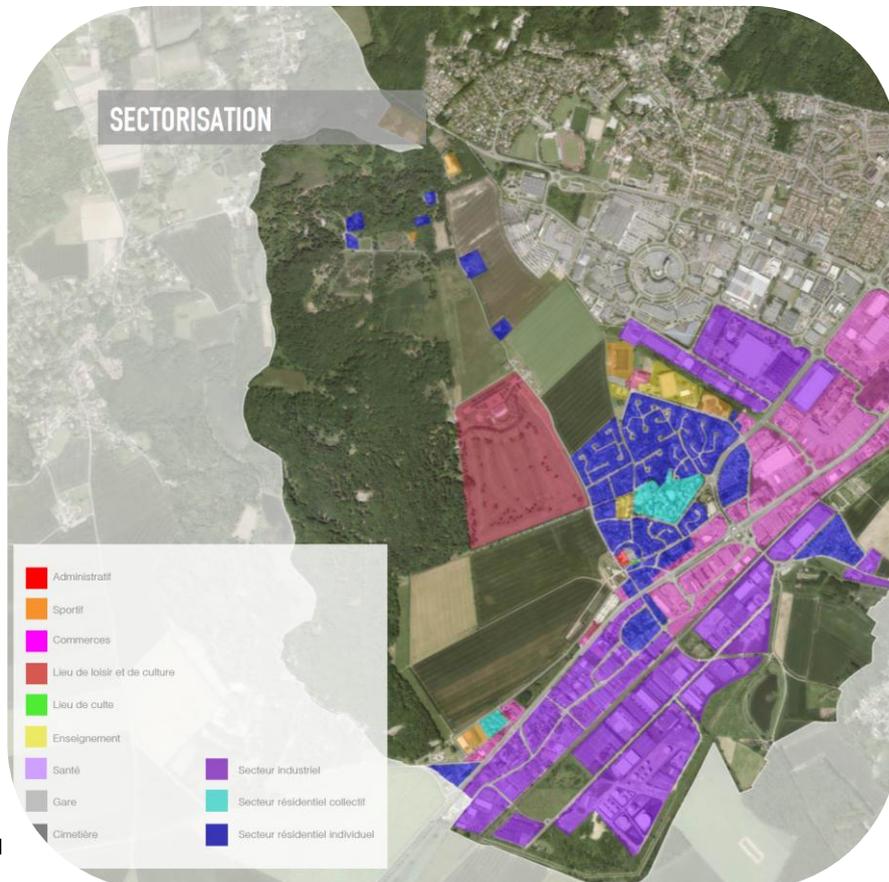
#### UN PEU D'HISTOIRE

L'histoire de Coignières est ancienne.

Elle repose sur une position géographique stratégique, située sur un plateau de partage des eaux de l'Yvette et de la Mauldre, entre Paris et l'immense Beauce qui s'ouvre sur le Sud-Ouest et l'Espagne, Coignières est, de tout temps, un lieu de passage unique.

Peu fréquentée jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle en raison de l'humidité de son sol et de ses bois, Coignières entame une étape décisive avec le défrichement des forêts, dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

Coignières devient alors un village céréalier et, jusqu'à la Révolution, son blé servira à la fabrication du pain parisien.



Les années 60 sont une période clé pour la commune qui voit son réseau de transport s'intensifier en raison de l'élargissement de la RN10 en deux fois deux voies. Sa courbe démographique enregistre elle aussi, une hausse significative. Autant de facteurs qui ont favorisé une expansion économique.

Baptisé dans un premier temps « capitale de la caravane » dans les années 70, le site commercial de Coignièrès rayonnera dès lors sur toute l'Île-de-France.

## COIGNIÈRES AUJOURD'HUI

La commune de Coignièrès s'étend sur une superficie de 8,2 km<sup>2</sup>. Elle est située à 29 km au Sud-Ouest de Paris, dans le département des Yvelines, en Ile-de-France. Elle est limitrophe de Maurepas au Nord, du Mesnil Saint Denis et Levis Saint Nom à l'Est, des Essart le Roi et de Saint Rémy l'Honoré à l'Ouest.

### Elle est plutôt urbanisée autour du bourg ancien :

- Au Nord : les quartiers d'habitat et de services
- Le long de la Route Nationale 10 (RN 10) : les zones d'activités et les zones commerciales située au Sud-Ouest des Yvelines, la commune de Coignièrès compte 4 355 habitants pour une superficie de 805 Ha, soit une densité de 526 hab./km<sup>2</sup>, tandis que la densité moyenne en Ile de France est de 1 053 Ha par km<sup>2</sup> et dans les Yvelines, elle est de 810 hab./km<sup>2</sup> (année de référence : 2022).

### Répartition des espaces

Coignièrès - Base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover – 2018 :

Coignièrès compte 55,4% d'espaces dits « verts » (espaces agricoles et forestiers) contre 31,4% de zones industrielles ou commerciales et installations publiques et seulement 8,3% de terrain urbain.

Type d'occupation	Superficie	Pourcentage
Habitat	67 Ha	8,3
Infrastructures sportives et de loisirs	39 Ha	4,8
Zones industrielles, commerciales – aménagements publics	253 Ha	31,4
Terres arables	207 Ha	25,8
Espaces boisés	239 Ha	29,7

Coignièrès dispose d'un axe commercial très fort : 4 355 habitants pour 6 170 salariés travaillant pour les 900 entreprises et commerces. La ville est composée de trois zones d'activités (industries, entrepôts, commerces, etc.) qui couvrent plus de 30% du territoire communal et de deux centres commerciaux, le Forum Gibet et les Portes de Chevreuse.

## URBANISATION DE COIGNIÈRES

Elle a coïncidé avec son essor économique. En effet, c'est à l'aube des années 70, qu'une zone d'aménagement concertée (ZAC) est créée, comprenant 500 pavillons et 380 logements répartis dans 17 immeubles, sous l'appellation récente de « Résidence des Acacias » pour répondre aux besoins de la population en hausse constante.

## Cartographie du territoire communal et de son quartier prioritaire « Les Acacias »

### COMMUNE DE COIGNIERES

Compte tenu de l'intensité de la circulation, l'axe crée une véritable coupure au cœur de la commune.

**Le quartier prioritaire des Acacias** (en référence aux arbres qui longent l'avenue de Maurepas) est entré en QPV depuis 2024.



### RÉSIDENCE « LES ACACIAS »

Elle est constituée d'un ensemble de 17 bâtiments à usage d'habitation. Elle est située entre l'avenue de Maurepas et la rue de Neauphle-le-Château.

C'est le seul ensemble d'habitat collectif de toute la commune, le reste du territoire étant occupé presque entièrement par des pavillons et de maisons traditionnelles et de rares immeubles.

Plus précisément, le quartier prioritaire Les Acacias comprend les rues suivantes : rue de Neauphle-le-Château, rue des Marchands, avenue de Maurepas et allée des Essaims.

La validation du périmètre est en cours pour la résidence des Acacias (17 immeubles). Initialement, l'Etat a omis cinq immeubles, puis trois. La commune a réussi à inclure tous les bâtiments. Elle a également tenté d'intégrer le groupe scolaire Bouvet, sans succès.

## Méthodologie utilisée et choix des indicateurs pour mieux expliquer les spécificités de la commune

### SOURCES DE DONNÉES

Pour mener à bien ce travail de diagnostic, nous avons choisi d'observer :

- D'une part, les données aux contours exacts du quartier politique de la ville et
- D'autre part, les données de l'INSEE où la commune de Coignières est concernée en partie par la politique de la ville

Concernant le contour exact, certaines données ne sont pas transmises à l'échelle du quartier prioritaire « Les Acacias » par l'INSEE et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et le sigle « ND » signifiant « non disponible » apparaît.

Les données transmises par l'INSEE apparaissent au niveau des données carroyées. Ce sont des informations statistiques organisées selon une grille géographique, appelée « carroyage ».

Cela permet d'analyser et de présenter des données sur une zone définie par ces carreaux (de 200 mètres de côté), facilitant la visualisation et la comparaison des données en fonction de l'échelle choisie (nationale, régionale ou locale).

Dans le contexte des quartiers prioritaires, l'utilisation des données carroyées peut aider à mieux comprendre les disparités socio-économiques et démographiques à un niveau local.

Cela permet aux décideurs de cibler les politiques publiques et les interventions dans les quartiers prioritaires, en se basant sur une compréhension plus fine des réalités locales.

Concernant l'approche à l'IRIS, l'INSEE rappelle que les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS.

Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infra-communales, constitue une partition de ces communes en « quartiers » dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.

Coignières est une commune de moins de 5 000 habitants.

A l'échelle infra-communale, Coignières est donc une commune non irisée.

L'INSEE propose des données locales globales non irisées, ne tenant pas compte des secteurs géographiques de la commune.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines offre à ses 12 communes membres un Système d'Information Géographique - SIG (recueil des données concernant l'aménagement du territoire, les infrastructures et réseaux, l'éducation, la planification, etc.) et met à jour cet outil.

Néanmoins, chaque commune est compétente en matière de dénomination des voies et d'adressage et donc seule habilitée à certifier les adresses publiées dans la BAN (Base Adresse Nationale).

L'agglomération se substitue à la commune uniquement pour créer l'adresse numérique dans la BAL (Base Adresse Locale) afin d'alimenter la BAN, sans contrepartie financière.

Rappel juridique : délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2018 approuvant la convention de mise à disposition du SIG de la CA de SQY.

La loi dite 3DS du 21 février 2022 est venue ajouter des dispositions sur la BAN, seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Afin de permettre à l'agglomération de compléter la BAN pour le compte de la commune, Coignières a approuvé un avenant.

Rappel juridique : délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 approuvant l'avenant Base Adresse Locale de la convention de mise à disposition du SIG.

Commune non irisée mais disposant d'un SIG communautaire, Coignières est composé de quatre conseils de quartier (article L. 2121-29 du CGCT) créés en mars 2019 et correspondant aux quatre secteurs géographiques.

La commune de Coignières dispose d'un seul quartier prioritaire, dénommé « Les Acacias ».

Ce quartier prioritaire peut être approché par 2 carreaux (GEOPORTAIL) :

- Identifiant du carreau : CRS3035RES200mN2881000E3728000 Source : INSEE FiloSofi 2019
- Identifiant du carreau : CRS3035RES200mN2881000E3727800 Source : INSEE FiloSofi 2019

Ayant exploré le cadre réglementaire et présenté la commune de Coignières, passons à l'analyse socio-économique de la commune et de son quartier prioritaire, « Les Acacias ».

## B. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES



### Contexte démographique de la commune de Coignières

#### LES ÉVOLUTIONS DE LA POPULATION

Population depuis 1968 – Sources : INSEE, RP 1967 à 1999 dénombrements, RP 2008 au RP 2019 exploitations principales

(Recensement tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants par l'INSEE)

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	987	1 799	3 786	4 157	4 231	4 526	4 313	4 355
Densité moyenne (Hab./km <sup>2</sup> )	119,3	217,5	457,8	502,7	511,6	547,3	521,5	526,6

#### Principaux constats :

- Commune de 4 355 habitants en 2019 caractérisée par une faible densité par rapport aux territoires voisins (526,6 habitants au km<sup>2</sup> contre 1 915 habitants/ km<sup>2</sup> pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Forte croissance démographique entre 1975 et 1982
- Hausse de la population de 1968 à 2008 : +3 539 habitants
- Baisse de la population de 2008 à 2013 : -213 habitants
- Légère hausse de la population entre 2013 et 2019 : + 42 habitants
- 4 377 habitants (INSEE, RP 2021) contre 4 355 (INSEE, RP 2019)

- Légère augmentation de la population : +0,6% sur 6 ans montre une relative stagnation démographique. Les raisons de cette stabilité sont : des départs plus fréquents que les arrivées, une offre limitée en termes de logements, un coût du logement élevé, etc.
- Une commune caractérisée par un solde migratoire négatif (-0.8%) équilibré par un solde naturel positif (+0,9%) : à Coignièrès, plus de personnes partent que n'arrivent, mais il y a plus de naissance que de décès pour compenser cela.
- Une population vieillissante
- Des familles nombreuses particulièrement représentées comparativement aux territoires de mêmes strates, avec 5,5% des familles qui ont quatre enfants et plus (contre 3,2% dans les Yvelines, 3,4% en Ile-de-France et 2,3% en France).

Coignièrès – Indicateurs démographiques depuis 1968 - Sources : INSEE, RP 1968 à 1999 dénombrements, RP 2008 au RP 2019 exploitations principales

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990 -1999	1999-2008	2008-2013	2013-2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	9.0	11.2	1.2	0.2	0.8	-1.0	0.2
Due au solde naturel en %	1.2	2.4	0.8	0.7	0.9	1.1	0.8
Due au solde apparent des entrées sorties en %	7.8	8.8	0.3	-0.5	-0.2	-2.0	-0.7
Taux de natalité (%o)	18.3	28.2	12.6	12.0	13.5	15.9	13.0
Taux de mortalité (%o)	6.4	4.4	4.2	4.7	4.3	5.3	4.6

Entre 2013 et 2019, on dénombre 13 naissances pour 1 000 habitants à Coignièrès (15,9 naissances par an entre 2008 et 2013) et 4,6 décès pour 1 000 habitants (5,3 décès entre 2008 et 2013) : ces données suggèrent une diminution du taux de natalité et du taux de mortalité entre les deux périodes mentionnées (2008-2013 et 2013-2019).

Des facteurs tels que l'accès aux soins, les progrès médicaux et technologiques, ainsi que les changements socio-économiques peuvent expliquer ces variations.

La baisse de la natalité peut entraîner des répercussions à tous les stades de la pyramide des âges (vieillesse de la population) et par conséquent une pression sur l'évolution des infrastructures et des services publics, sans parler des besoins en services de santé.

En 2020, la pandémie du Covid-19 et la canicule ont eu un impact sur le nombre de décès.

## STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION

### **Coignières : Population par grandes tranches d'âge – Sources : INSEE – RP 2008 - RP 2013 et RP 2019 – exploitations principales – géographie au 01/01/2022**

#### **Classification des tranches d'âge selon les trois grands âges de la vie :**

- Le groupe « des jeunes » (la jeunesse) comprend les enfants (0 à 14 ans), les adolescents (15 à 17 ans) et les jeunes adultes (18 à 29 ans).
- Le groupe « des adultes » correspond aux personnes de 30 à 59 ans.
- Enfin, le groupe des seniors rassemble la population âgée de 60 ans et plus (Pour les aides sociales, les seniors sont des personnes âgées d'au moins 60 ans).

En %	2008	2013	2019
Groupe des jeunes	39.9	39.2	38.9
Groupe des adultes	42.9	40.2	39.6
Groupe des seniors	17.1	20.6	21.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0

De 2008 à 2019, on constate un vieillissement de la population coignièrerie. Bien que la population reste jeune, le groupe des seniors progresse (21,6% en 2019 contre 17,1% en 2008).

#### **Analyse démographique de la population des aînés :**

La commune de Coignières présente une proportion plus élevée de personnes âgées de plus de 75 ans comparativement à la moyenne nationale, ainsi qu'une augmentation plus importante de cette population au cours des dix dernières années. Plus précisément, elle compte 269 personnes âgées de plus de 75 ans, ce qui représente 6,2% de sa population, soit une hausse de 34%, comparé à une augmentation de 12% au niveau national.

Il y a 756 personnes retraitées vivant dans la commune.

46% des seniors âgés de 60 ans et plus vivent en couple à Coignières, tandis que 54% vivent seuls.

On peut déduire que Coignières, en raison de sa population vieillissante et de sa forte proportion de personnes âgées, pourrait avoir besoin de programmes et de services spécifiques pour répondre aux besoins des seniors, tels que des installations de santé adaptées, des activités sociales ciblées et des services de maintien à domicile.

De plus, la tendance à la hausse du nombre des personnes âgées indique la nécessité de planifier des politiques à long terme pour répondre à ces besoins croissants.

Malgré une légère baisse, le territoire communal reste jeune en rapport à la moyenne nationale.

#### **Age moyen :**

Coignières : 39 ans

CA de Saint-Quentin-en -Yvelines : 36 ans

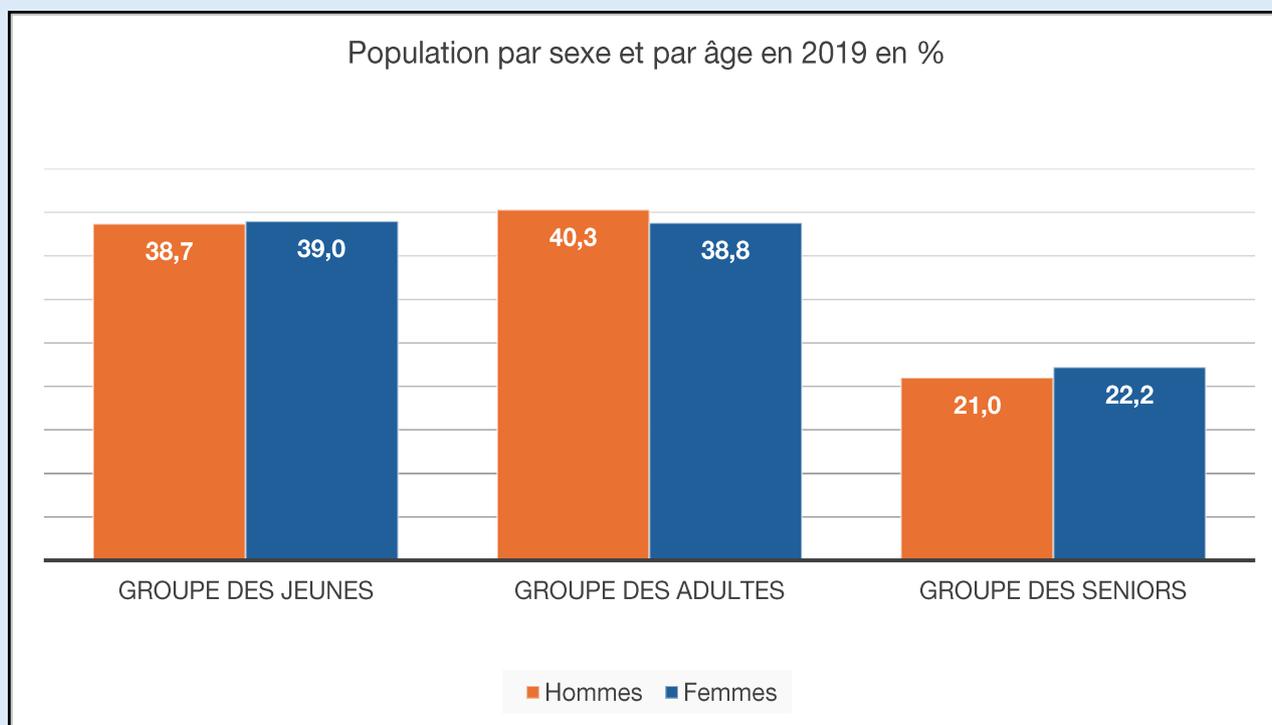
Au niveau national : 41 ans

## REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION

Coignières : Population par sexe et âge en 2019 – Source INSEE – RP 2019 exploitation principale – géographie au 01/01/2022

2019 - Population par sexe et par âge selon les trois grands âges de la vie :

	Hommes	%	Femmes	%
Groupe des jeunes	885	38.7	805	39.0
Groupe des adultes	924	40.3	800	38.8
Groupe des seniors	480	21.0	461	22.2
Ensemble	2 289	100.0	2 066	100.0



2019 - Population par sexe	
Coignières	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines
Femmes : 47% Hommes : 53%	Femmes : 51% Hommes : 49%

L'écart se creuse entre les femmes et les hommes dans le groupe des seniors : les femmes sont donc plus nombreuses dans la population, surtout aux âges les plus avancés.

## COUPLES – FAMILLES ET MÉNAGES EVOLUTION A LA HAUSSE DU NOMBRE DES MENAGES

COIGNIERES – EVOLUTION DU NOMBRE DES MENAGES – SOURCES : INSEE – RP 2008 – RP 2013 – ET RP 2019 – EXPLOITATIONS COMPLEMENTAIRES – GEOGRAPHIE AU 01/01/2022

DEFINITION D'UN MENAGE : un ménage est défini comme une personne ou un groupe de personnes qui cohabitent dans un logement, sans nécessairement que ces personnes soient unies par des liens de parenté.

Les personnes qui vivent dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

DEFINITION D'UNE FAMILLE : une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes.

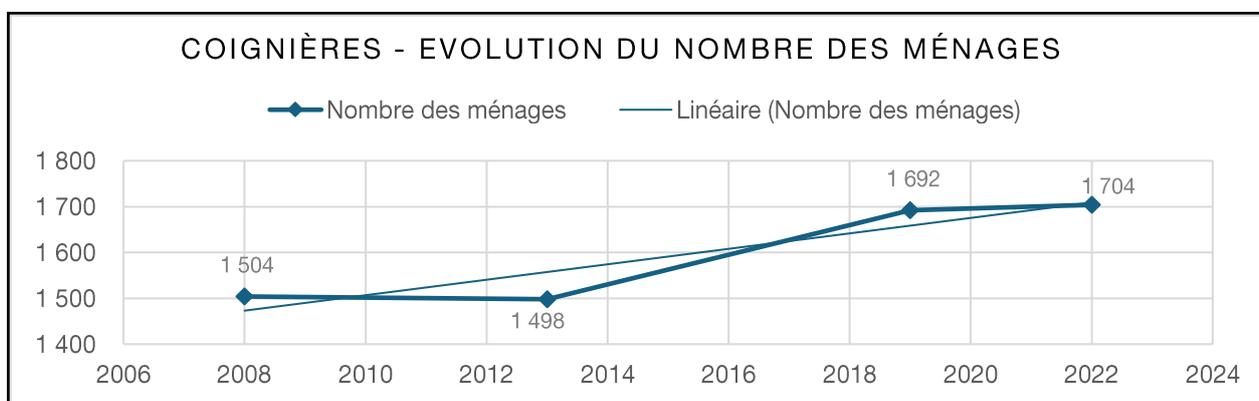
ANNEES	2008	2013	2019
NOMBRE DE MENAGES	1504	1 498	1 692
POPULATION DES MENAGES	4 060	4 040	4 213

### AUGMENTATION DU NOMBRE DES MENAGES :

Après une baisse entre 2008 et 2013, le nombre de ménages à Coignières est en hausse à l'image de sa population : 194 ménages supplémentaires entre 2013 et 2019.

RAPPEL : le dernier recensement officiel date de 2019 (4 355 habitants). Le nombre d'habitants pour 2022 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de Coignières sur la période de 2014-2019, soit 0,11% par an.

La population de la commune est en hausse, soit 4 394 habitants en 2022. Le nombre de ménages a augmenté, atteignant 1 704 ménages en 2022.



## C. CONDITIONS DE VIE ET PRINCIPAUX INDICATEURS DE PAUVRETE-PRECARITE

### Principales Données INSEE et CAF

#### COIGNIÈRES PRÉSENTE DES INDICATEURS INQUIÉTANTS EN TERMES DE PAUVRETÉ-PRECARITÉ :

Revenus et pauvreté des ménages en 2021 - Commune de Coignières (78168) - INSEE

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

Nombre de ménages fiscaux	1 477
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 063
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	23 590 €
Part des ménages fiscaux imposés	63%

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal

Ensemble : 14 %

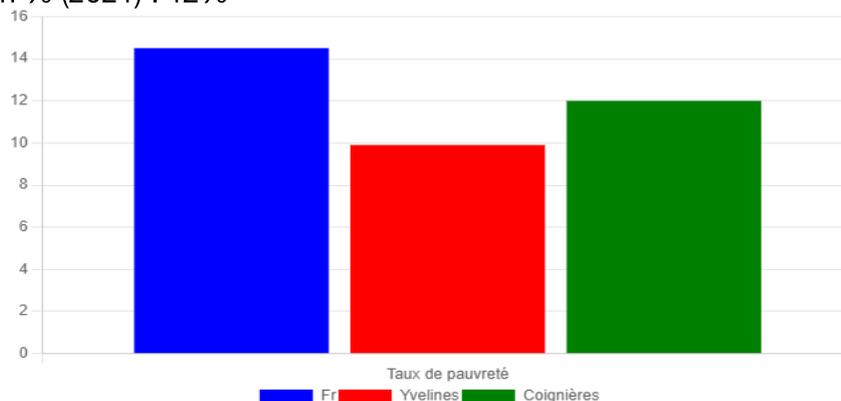
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2021

Taux de Pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine. Source : INSEE / Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) 2019

Taux de pauvreté en % (2021) : 12%



Coignières affiche des indicateurs préoccupants de vulnérabilité :

- Une population fragilisée par un niveau modeste de ressources.
- Des problématiques en lien avec l'utilisation des nouvelles technologies rencontrées par les habitants de la commune. Ces difficultés sont invalidantes, notamment dans la réalisation des démarches d'accès aux droits, à l'insertion professionnelle, etc.)

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements).

Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Source : INSEE / Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) 2019

	Part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	79,2
Dont salaires et traitements	74,2
Dont indemnités de chômage	3,7
Dont revenus des activités non salariées	1,3
Pensions, retraites et rentes	25,8
Revenus du patrimoine et autres revenus	5,6
Ensemble des prestations sociales	5,6
Dont prestations familiales	2,9
Dont minima sociaux	1,8
Dont prestations logement	0,9
Impôts	-16,2

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023.

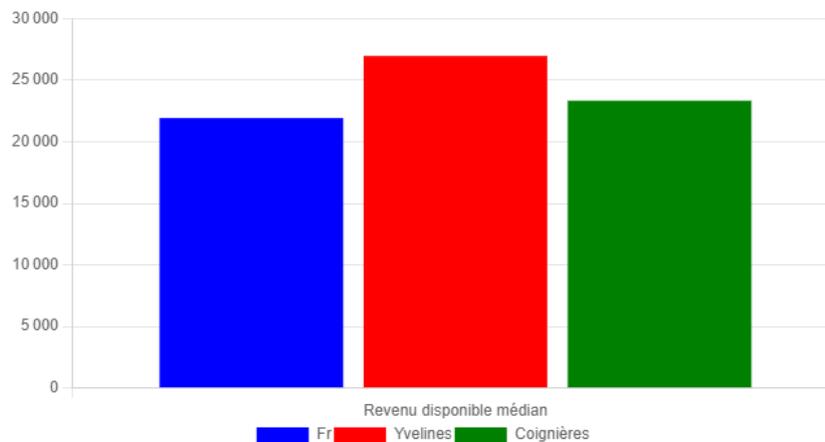
REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2021

Année 2021	
Médiane du revenu disponible par unité de consommation - UC (en €)	23 590 €
Rapport interdécile	3,1
1er décile	12 290 €
9e décile	38 590 €

Revenu médian : le revenu médian à Coignières est de 23 590 € par UC, mais l'analyse du rapport interdécile (3,1) révèle une forte disparité entre les plus riches et les plus pauvres. Cette inégalité pourrait se traduire par des tensions sociales ou des besoins d'interventions spécifiques.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans-abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023.



## LES DONNEES DE LA CAF FOURNISSENT UN ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE AUX STATISTIQUES DE L'INSEE

Les données fournies sont basées sur les sources de la CAF arrêtées au 31 décembre 2022.

### Allocataires CAF :

- Nombre de foyers allocataires : 848 (contre 798 en 2019)
- Couverture CAF : 50,6% de la population (contre 49,8% dans les Yvelines)
- Foyers allocataires avec enfants : 454 familles (53,5% des allocataires)
- Foyers monoparentaux : 139 familles (30,6% des allocataires)
- Familles nombreuses (3 enfants et plus) : 155 familles (34,1% contre 27,7% dans les Yvelines)

### Constats :

La situation des familles à Coignières et particulièrement dans le QPV des Acacias révèle un taux significatif de précarité et de dépendance aux aides sociales :

- Foyers allocataires : le taux des foyers allocataires vivant avec de faibles revenus est préoccupant, en particulier pour les familles nombreuses et monoparentales, qui sont surreprésentées (30,6% pour les familles monoparentales).

### **Précarité des familles et insertion sociale :**

- Foyers dépendants à 100% des prestations CAF : 91 foyers (10,7% contre 10% dans les Yvelines)
- Personnes vivant sous le seuil des bas revenus : 647 personnes (14,8% contre 10,7% dans les Yvelines)
- Foyers bénéficiaires du RSA : 115 foyers (13,6% contre 10,3% dans les Yvelines)
  - Montant total versé pour le RSA : 58 705 €
- Foyers bénéficiaires de la Prestation Partagée d'Accueil de l'Enfant (PPA) : 277 foyers (32,7% contre 27,9% dans les Yvelines)
  - Montant total versé pour la PPA : 54 888 €

### **Constats :**

- Dépendance aux aides sociales : parmi les foyers allocataires, 10,7% sont entièrement dépendants aux prestations de la CAF. Cette donnée suggère une précarité structurelle et appelle à des actions renforcées en termes de soutien à l'insertion professionnelle et d'accompagnement social.
- Situation des familles monoparentales : elles représentent 30,6% des foyers allocataires, un chiffre plus élevé que dans les Yvelines (25,9%). Ce type de famille est souvent plus vulnérable face à la précarité, nécessitant un soutien spécifique en termes d'accompagnement social, d'accès à l'emploi et de garde d'enfants.
- Foyers nombreux : la proportion des familles nombreuses (34,1% des familles allocataires) est supérieure à celle des Yvelines (27,7%). Cela pourrait générer des besoins accrus en services de garde, soutien scolaire et aide alimentaire.
- RSA et Prime d'Activité (PPA) : 13,6% des foyers allocataires perçoivent le RSA, contre 10,3% dans les Yvelines. Cela démontre l'importance des actions d'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les habitants du QPV, où la précarité semble plus marquée, en collaboration avec les structures locales (France Travail, Mission locale, associations).

### **Handicap :**

- Foyers bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) : 55 foyers (6,5% des allocataires)
  - Montant total versé : 44 710 €
- Foyers bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapée (AEEH) : 32 foyers, 33 enfants concernés (3,8% des allocataires)

### **Constats :**

- Des aides liées au handicap légèrement supérieures à la moyenne départementale (3,7% pour l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapée (AEEH) et 6,2% pour l'Allocation Adulte Handicapée (AAH))
- L'enjeu de la prise en charge des enfants en situation de handicap réside dans le renforcement des structures d'accueil adaptées et de l'accompagnement social, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces familles et de garantir une inclusion effective de ce public

### Logement et condition de vie :

- Foyers bénéficiaires d'aides au logement : Allocation Logement (AL) et Aide Personnalisée au Logement (APL) : 381 foyers (44,9% des allocataires) :
  - Montant total versé pour les aides au logement : 91 256 €
  - Foyers en locatif privé : 80 foyers (21% des allocataires à AL/APL)
  - Foyers en locatif social : 155 foyers (40,7% des allocataires à AL/APL)

### Constats :

- Précarité liée au logement : avec 44,9% des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, il existe un besoin marqué de soutien en matière de logement à Coignières, notamment au parc social.
- Analyse des impayés et des situations de non-décence : 19 foyers allocataires ont connu des impayés de loyer, mais il n'y a pas de situation de non-décence répertoriée. Si cette stabilité semble positive, elle doit être cependant surveillée de près, surtout en contexte de crise économique.

### Petite enfance et couverture des besoins :

- Familles allocataires avec enfants de 0 à 2 ans : 104 familles
  - Taux de couverture CAF pour les 0 à 2 ans : 90,2% (contre 89,3% dans les Yvelines)
  - Familles à bas revenus avec enfants de 0 à 2 ans : 42 enfants, soit 32,9% (contre 18,7% dans les Yvelines)
- Structures d'accueil de la petite enfance et nombre total de places en crèche :
  - 3 établissements : 67 places (données CAF au 31/12/2022)

Etablissements	Total des places	Places Mairie	Autres Places
Multi accueil Arc en Ciel CRF	25	25	-
Crèche Familiale CRF	12	12	-
Crèche Les Petits Chaperons Rouges	30	10	20
Total (3 établissements)	67	47	20

- Taux de couverture global : 75,1% (contre 60% dans les Yvelines)
- Tableau : gestion des places en crèche (octobre 2024)

Informations	Crèche les Petits Chaperons Rouges	Multi accueil Arc en Ciel - Crèche Familiale CRF
Nombre de places attribuées	5 places pour 4 familles (jumeau)	15 places pour 14 nouvelles familles, total de 25 familles inscrites 3 familles ont refusé la place en crèche et ont été remplacées par des autres familles
Taux de réponse positive	4 réponses positives	14 réponses positives
Familles en situation précaire ayant obtenu une place	1 famille sur les 4 accueillies	9 nouvelles familles en situation de précarité (total de 15 familles vulnérable sur la crèche)
Nombre de familles en attente de place	A vérifier sur la liste d'attente de la Mairie	A vérifier sur la liste d'attente de la Mairie
Délai moyen d'attente d'attribution d'une place en crèche	En moyenne : 1 an et en cours d'année si une place se libère	Attribution des places tout au long de l'année, dès qu'une place se libère.
Part des familles monoparentales	1 famille sur les 4	4 familles parmi les 25
Places réservées pour les urgences sociales	1 place sur l'ensemble de la crèche	1 place sur l'ensemble de la crèche
Enfants en situation de handicap	0 enfant	1 enfant reconnu MDPH, 2 évaluations en cours
Enfants en famille d'accueil	0 enfant mais 1 enfant suivi par l'AEMO de Rambouillet	1 enfant accueilli dans une famille d'accueil (ASE)
Familles payant moins de 1 € de l'heure	3 familles sur les 10	15 familles sur 25 (revenus très modestes)
Situation de logement précaire	1 famille	1 famille logée au foyer d'hébergement rue de Montfort 1 famille à l'hôtel Première classe
Gestion des urgences sociales	Possibilité d'accueil ponctuel selon évaluation des besoins En 2024 : 1	Possibilité d'accueil ponctuel selon évaluation des besoins
Adaptation de l'accueil (horaires flexibles, durée d'accueil modulable, aménagements particuliers, etc.)	Non concerné	Des créneaux d'accueil modulables selon les situations.

### Constats :

- Taux de couverture des structures de petite enfance : le taux de couverture global (75,1%) est supérieur à la moyenne départementale (60%), mais la part d'accueil par les assistantes maternelles libérales (24,7%) est en léger retrait en comparaison du territoire yvelinois (26,3%). Cela souligne une dynamique locale spécifique (préférence pour les crèches collectives, manque d'assistantes maternelles, etc.)
- Besoin d'un accompagnement marqué pour les jeunes enfants issus des familles à faibles revenus : près de 32,9% des enfants de 0 à 2 ans vivent dans un foyer allocataire à faibles revenus. Ce chiffre, plus élevé que la moyenne départementale (18,7%), justifie la nécessité de mettre en place des actions ciblées pour soutenir ces familles, notamment via l'accès à des structures de garde adaptées
- La gestion des places en crèche à Coignières montre une organisation qui s'adapte aux différents besoins des familles, notamment en intégrant des places réservées pour les urgences sociales et un soutien pour les familles en situation de précarité. Les réponses obtenues soulignent l'engagement des établissements à proposer un accueil flexible, adapté à des situations variées (familles monoparentales, enfants en situation de handicap, etc.)
- Cependant, certains éléments de gestion, tels que la liste d'attente et les informations sur les familles en situation précaire pourraient bénéficier d'un suivi approfondi. Afin d'optimiser la gestion des places en crèche, il serait pertinent d'améliorer la coordination et la communication entre les directrices des crèches, la mairie, les familles et les services sociaux, tout en mettant à jour régulièrement les données (situation des familles, caractéristiques des enfants, etc.) au niveau du logiciel métier.
- En conclusion, la gestion inclusive qui garantit un accès équitable au service pour toutes les familles, est essentielle pour répondre aux besoins de chacun dans les crèches.

### Nécessité d'accompagner la jeunesse :

- NEET (jeunes sans emploi, éducation ou formation) de 16 à 19 ans : 10 jeunes (3,9% contre 3% dans les Yvelines)
- Bénéficiaires de l'aide aux vacances : 9 enfants en 2022 (contre 11 en 2021)

### Constats :

- Jeunes NEET : le taux de jeunes de 16 à 19 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) s'élève à 3,9%, au-dessus de la moyenne des Yvelines (3%). Cela montre un besoin crucial d'accompagnement pour cette population vulnérable
- Les jeunes NEET incluent des jeunes de milieux défavorisés, souvent sans diplôme ou qualification, augmentant leur risque de fragilité

### Implication CAF sur le territoire :

- Poids financier de la CAF :
  - Petite enfance : 438 150 € (388 277€ au 31 /12 /2019)
  - Bonus CTG : 135 825 €
  - Jeunesse et périscolaire : 94 194 € (64 711 € au 31/12/2019)
  - Total global : 669 169 €

### Constats :

- Poids financier de la CAF : la CAF intervient de manière significative dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et de la précarité. Les montants alloués montrent l'importance du soutien financier aux familles et indique un besoin de renforcement de l'accompagnement social
- Analyse Globale et Enjeux Prioritaires : les chiffres présentés montrent une commune aux prises avec des disparités socio-économiques notables. Si certains indicateurs (jeunesse de la population, couverture des structures de petite enfance) sont positifs, la concentration de la pauvreté, la précarité des familles et des jeunes ainsi que les difficultés d'insertion professionnelle demeurent des enjeux majeurs

L'analyse révèle donc une forte dépendance aux aides sociales, indiquant que de nombreux foyers comptent sur ces ressources de redistribution pour subvenir à leurs besoins primaires, mettant en avant la nécessité de favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, ainsi que d'intensifier le soutien à la parentalité

- Le diagnostic complet va permettre de mieux orienter les actions à venir dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2025-2028. En effet, il souligne les dynamiques spécifiques de la commune de Coignières en termes de population, de précarité, d'inégalités économiques et de besoins en services publics. Enfin, il est important de mettre l'accent sur l'accompagnement social (petite enfance, insertion professionnelle, logement) et sur les politiques ciblées pour les familles et les jeunes en situation de précarité, notamment dans le quartier prioritaire des Acacias.

## Coignières – Le quartier « des Acacias » : principaux indicateurs (Géoportail de l'INSEE - Données 2019)



### Rappel :

Identifiant du carreau 1 : CRS3035RES200mN2881000E3728000 Source : INSEE FiloSofi 2019

Identifiant du carreau 2 : CRS3035RES200mN2881000E3727800 Source : INSEE FiloSofi 2019

**Les statistiques fournies pour le quartier prioritaire des Acacias montrent plusieurs indicateurs préoccupants par rapport à la moyenne nationale.**

### En particulier :

- Aux Acacias, 20% de la population vit en situation dite de pauvreté. Au niveau de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CA de SQY), près d'un tiers des habitants des QPV vivent sous le seuil de pauvreté : un taux de pauvreté à 30,4%, soit 18,6 points de plus qu'à l'échelle de l'agglomération (11,8%) et 15,9 points de plus qu'à l'échelle de la France métropolitaine (14,5%)
- Le quartier prioritaire « Les Acacias » affiche un revenu médian annuel par unité de consommation de 17 936 €. Au niveau de la CA de SQY, les habitants des QPV ont en moyenne 15 800 € de revenu médian annuel disponible par unité de consommation, 1,6 fois inférieur à l'échelle de l'agglomération (24 810 €) et 1,5 fois inférieur à l'échelle de la France métropolitaine
- Une proportion élevée de jeunes de moins de 18 ans, soit 34% (23% de la population française), ce qui peut indiquer des besoins spécifiques en matière d'éducation, d'activités et de services pour la jeunesse
- Un pourcentage significatif de familles monoparentales (20%) qui nécessitent un soutien supplémentaire, ces ménages souvent confrontés à des difficultés socio-économiques. Au niveau de la CA de SQY, près d'un tiers des familles des QPV sont en situation monoparentale, soit un taux de familles monoparentales de 33%
- Une part importante de ménages composés de plus de 5 personnes, soit 24% (8% en France), suggérant des besoins importants en termes de logement, d'accès aux services municipaux, et de soutien familial
- Des taux élevés de personnes sans diplôme, à 27,5% (18% en France) , et de chômage chez les moins de 30 ans, à 15,5% (20% en France), mettent en évidence des défis majeurs en matière d'emploi et de formation, et nécessitent des actions spécifiques pour favoriser l'insertion professionnelle
- Une forte proportion de résidences principales, 92%, nécessitant une attention particulière par rapport à la réhabilitation des bâtiments par le bailleur social SEQENS

Les statistiques fournies démontrent que le QPV « Les Acacias » présente des enjeux sociaux et économiques significatifs qui justifient son inclusion à la politique de la ville. La mise en œuvre d'actions spécifiques a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir l'égalité des chances des habitants des Acacias.

### Plus précisément, voici les quatre priorités pour le quartier prioritaire des Acacias et ses résidents :



**En 2024, la Commune de Coignières s'engage résolument du fait de sa programmation, à l'image du PRE et du dispositif « Les Quartiers d'Été » :**

- Programmation fongible BOP 147 (2024) : la subvention allouée s'élève à 10 000 € (poste de chef de projet politique de la ville)
- Programmation PRE 2024 validée : la subvention accordée est de 21 500 € jusqu'en décembre 2024 pour le poste de coordination
- Tableau de programmation Quartier d'été 2024 : la subvention consentie est de 21 500 €.  
Cette subvention 2024 est répartie comme suit :
  - Action de programmation « Un été à Coignières » : 11 500 €
  - Action Mini-camps Jablines et séjour Ile d'Oléron : 10 000 € octroyés en sus du financement de places de colonies olympiques par les crédits SDJES78

Le Géoportail de l'INSEE offre des informations statistiques détaillées sur les Acacias, notamment en ce qui concerne la démographie, le niveau de vie et le logement.

**DÉMOGRAPHIE : QPV « LES ACACIAS »**

**Densité de la population du QPV : 1 206 habitants**

Nombre d'individus du carreau 1 (Géoportail de l'INSEE - Données 2019)	1 180.5
Nombre d'individus du carreau 2 (Géoportail de l'INSEE - Données 2019)	26.0
Total	1 206.5
Population 2019 - Coignières	4 355.0
% de la population de Coignières résidant en QPV « Les Acacias »	27,70%

**Part des moins de 18 ans du QPV : 34%**

Part des moins de 18 ans du carreau 1	34,2%
Part des moins de 18 ans du carreau 2	21,2%
Part des moins des 15 ans à Coignières (Données disponibles - 2020)	21,0%

**Part des individus âgés de 25 à 39 ans**

Part des individus âgés de 25 à 39 ans du carreau 1	19,3%
Part des individus âgés de 25 à 39 ans du carreau 2	6,2%
Part des individus âgés de 30 à 44 ans à Coignières (Données disponibles - 2019)	18,6%

### Part des individus âgés de 55 à 64 ans

Part des individus âgés de 55 à 64 ans du carreau 1	9,6%
Part des individus âgés de 55 à 64 ans du carreau 2	6,2%

### Part des plus de 65 ans

Part des plus de 65 ans du carreau 1	9,1%
Part des plus de 65 ans du carreau 2	33,5%
Part des plus de 60 ans à Coignières (Données disponibles - 2019)	21,6%

La population du quartier prioritaire « Les Acacias » est plus jeune que la moyenne du territoire communal, même s'il ne faut pas sous-évaluer les nombreuses personnes âgées. Cette constante est observée sur l'ensemble du territoire national. Il est donc important d'investir dans les dispositifs de formation, d'éducation, de parentalité et de réussite éducative.

### Part des ménages d'une personne

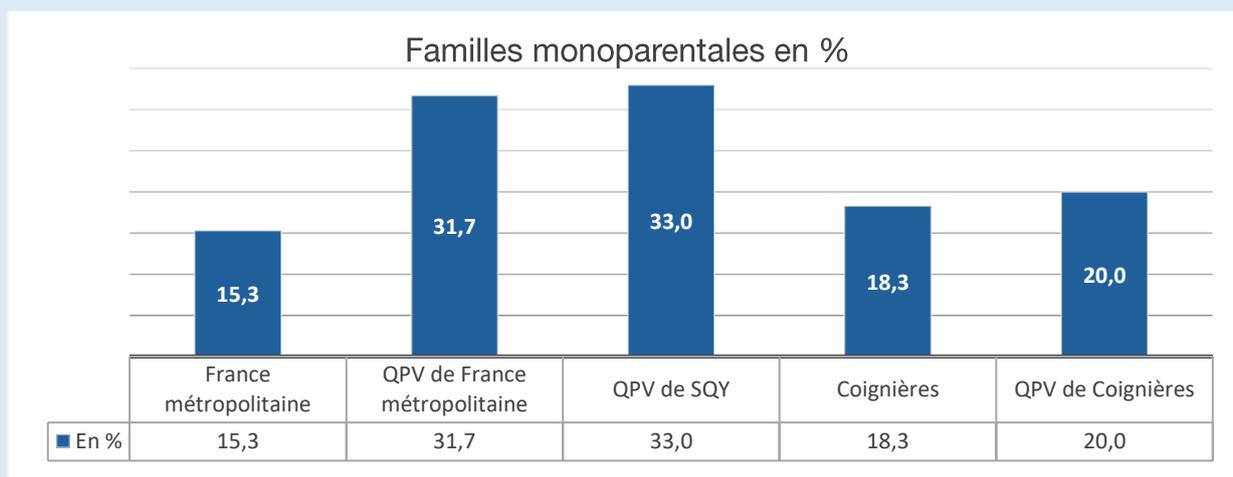
Part des ménages d'une personne du carreau 1	21,4%
Part des ménages d'une personne du carreau 2	41,2%
Part des ménages d'une personne à Coignières (Données disponibles - 2020)	36,5%

### Part des ménages de 5 personnes ou plus

Part des ménages de 5 personnes ou plus du carreau 1	23,9%
Part des ménages de 5 personnes ou plus du carreau 2	4,2%

### Part des familles monoparentales

Part des familles monoparentales du carreau 1	20,1%
Part des familles monoparentales du carreau 2	4,2%
Part des familles monoparentales à Coignières (Données disponibles - 2020)	11,3%



En résumé, le nombre de personnes par logement est important au sein du quartier prioritaire « Les Acacias » (23,9% au carreau 1) alors que Coignièrès compte une part importante de ménages d'une personne (36,5%). Cela confirme l'image familiale de ce QPV.

De plus, la part des familles monoparentales aux Acacias est conséquente (20,1% au carreau 1). La principale conséquence est la répercussion des coûts liés au logement sur une seule personne. La part des dépenses liées au logement ne cesse de s'accroître alors que les aides au logement baissent, rendant ce public encore plus vulnérable. Pour les ménages à faible niveau de vie, cet effet est amplifié lorsqu'on analyse les niveaux de vie. La part des foyers défavorisés forme une poche de pauvreté au niveau de ce quartier prioritaire.

## NIVEAU DE VIE DANS LE QPV « DES ACACIAS »

### Niveau de vie

Il correspond au revenu disponible net annuel d'un ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation au sein de ce ménage. Cela permet de prendre en compte les différences de taille et composition des ménages pour évaluer leur niveau de vie de manière plus équitable.

Niveau de vie du carreau 1	17 936,00 €
Niveau de vie du carreau 2	29 624,40 €
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €) à Coignièrès	23 590,00 €

### Part des ménages pauvres

Part des ménages pauvres du carreau 1	20,3%
Part des ménages pauvres du carreau 2	11,9%
Part des ménages pauvres à Coignières en 2021	14,0%

La situation du quartier prioritaire « Les Acacias » s'est dégradée au regard du reste du territoire communal. De façon générale, la précarité économique touche d'abord les moins qualifiés, les jeunes et la population de nationalité étrangère ne pouvant pas accéder aux emplois publics. La crise sanitaire n'a pas amélioré la situation des ménages en QPV.

Les écarts constatés entre le quartier prioritaire « Les Acacias » et le reste de la commune sont flagrants. Cela pourrait déboucher sur des tensions sociales. Les politiques publiques et notamment la protection sociale sont de bons amortisseurs mais n'empêchent pas le décrochage des plus démunis.

## **COIGNIERES : PLUS DE 50% DE LOGEMENTS SOCIAUX**

La commune se distingue par un taux élevé de logements sociaux, atteignant 50%, dépassant les objectifs fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui exigent 25% de logements sociaux dans une commune.

Coignières dispose, selon la sous-préfecture de Rambouillet, de 762 logements sociaux, conformes à l'article 55 de la loi SRU. Ces logements se répartissent en deux catégories distinctes : 380 logements locatifs détenus par un bailleur social et 382 équivalents logements foyers et CHRS conventionnés.

Les logements sont répartis entre différents propriétaires. La commune de Coignières possède 82 logements au sein de la Résidence Autonomie située à l'allée du Moissonneur. L'organisme I3F/RSF gère 300 logements localisés rue Montfort-l'Amaury, tandis que SEQENS est propriétaire de 380 logements sociaux répartis comme suit :

- 116 logements sur l'avenue de Maurepas
- 88 logements allée des Essaims
- 176 logements rue des Marchands.

En termes de gestion communale, la Municipalité détient un contingent de 75 logements, ainsi que les 82 logements de la Résidence Autonomie.

La répartition des logements sociaux par typologie se présente de la façon suivante (site « demande-logement-social.gouv » au 1er janvier 2023) :

16 logements de type 1 (T1)	Ces petits logements, adaptés aux personnes seules ou aux couples sans enfant, représentent 4,2% du total des logements gérés par SEQENS. Leur faible nombre indique que la priorité n'est pas accordée aux petits logements, bien qu'ils répondent à un besoin souvent présent en zones urbaines pour des jeunes adultes ou des personnes âgées seules
30 logements de type 2 (T2)	Les logements de type 2, conçus pour des couples ou des petites familles, représentent 7,9% du patrimoine. Ils constituent une proportion modérée mais suffisante pour répondre aux besoins d'une partie de la population active ou des ménages en transition.
90 logements de type 3 (T3)	Les logements de type 3 sont destinés aux familles avec un ou deux enfants. Ils représentent 23,8% du parc. Cela montre une volonté de SEQENS d'offrir une solution adaptée aux familles modestes de taille moyenne.
173 logements de type 4 (T4)	Avec 45,8% des logements, les T4 représentent la typologie la plus présente dans le parc de SEQENS. Ces logements, conçus pour des familles plus nombreuses, montrent une orientation claire vers le soutien aux ménages avec plusieurs enfants.
69 logements de type 5 (T5)	Les grands logements représentent 18% du total. Ce pourcentage relativement élevé par rapport à la moyenne nationale souligne la priorité donnée aux grandes familles.

La structure de ce parc immobilier montre une nette orientation vers des logements de plus grande taille, avec près de 64% du parc (242 logements) de type T4 et T5. Cette configuration répond clairement aux besoins des familles nombreuses, qui sont les bénéficiaires prioritaires dans les politiques de logement social. Cela suggère une volonté de SEQENS d'accompagner les familles les plus vulnérables dans un contexte où la demande pour des logements sociaux spacieux est forte.

Cependant, le nombre relativement limité de petits logements (T1 et T2) pourrait indiquer un manque d'options pour les personnes seules ou les couples sans enfant, ce qui pourrait représenter une opportunité d'optimisation future, notamment dans une commune où des populations de jeunes actifs ou des personnes âgées en situation de précarité pourraient avoir besoin de solutions adaptées.

De plus, les chiffres communiqués mettent en lumière une gestion complexe et segmentée du parc des logements sociaux de Coignières. La diversité des propriétaires (commune, I3F/RSF, SEQENS) indique une distribution géographique et une pluralité d'acteurs dans la gestion des logements sociaux.

Sur la base des besoins identifiés à Coignières, la prochaine Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF peut apporter plusieurs bénéfices spécifiques à cette typologie de logements, qui comprend une majorité de T4 et T5 destinés aux familles nombreuses.

Premièrement, la CTG peut renforcer l'accompagnement des familles en proposant des actions éducatives telles que des ateliers parentaux, des soutiens aux devoirs, et des séances d'information sur la gestion du budget familial. Des services de garde d'enfants comme les crèches et les assistantes maternelles peuvent également être renforcés pour faciliter la vie des parents qui travaillent.

Deuxièmement, elle va faciliter l'accès aux droits sociaux pour les ménages en situation de précarité, en améliorant l'orientation vers les prestations sociales disponibles, comme le RSA ou les aides au logement, par le biais des permanences sociales, de médiations ou d'un écrivain public recruté par la mairie.

Troisièmement, l'insertion professionnelle via des programmes adaptés tels que des ateliers de recherche d'emploi ou des stages, contribuant à aider les habitants à trouver un emploi, en particulier dans le quartier prioritaire des Acacias, peut être soutenue par la CTG.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS de Coignières de novembre 2022 vient compléter les informations concernant la thématique du logement.

### Principaux constats tirés de l'ABS du CCAS :

- Un parc de logements composé de 92% de résidences principales
- 14,2% de personnes logées à titre gratuit contre 2,2% logées gratuitement dans les Yvelines et en Ile-de-France
- Un accès à la propriété et à la location hors HLM faible et un nombre de situations d'impayés à noter : en 2019, la CAF a recensé 28 situations d'impayés pour 324 dossiers d'aide au logement (Données issues de Portrait de territoire)
- Une durée d'occupation longue à Coignières : en moyenne 10,6 ans, comparé à 8,6 ans dans la CA de SQY
- Un parc de logements sociaux varié, accompagné de travaux de rénovation en cours dans différents secteurs, tels que la Résidence autonomie, le quartier Gare ou le quartier prioritaire « Les Acacias »
- Une problématique de stationnement sauvage, en lien avec l'accueil des gens du voyage sur le territoire, et ce malgré un partenariat avec les Essarts-le-Roi dont le territoire propose un accueil en partie financé par la commune de Coignières

### Le GEOPORTAIL de l'INSEE nous communique des indicateurs pertinents :

#### Surface moyenne des logements

Surface moyenne des logements au carreau 1	76,8 m <sup>2</sup>
Surface moyenne des logements au carreau 2	111,7 m <sup>2</sup>

#### Part des logements construits entre 1945 et 1970

Part des logements construits entre 1945 et 1970 au carreau 1	0,0%
Part des logements construits entre 1945 et 1970 au carreau 2	13,4%

### Part des logements construits entre 1970 et 1990

Part des logements construits entre 1970 et 1990 au carreau 1	100,0%
Part des logements construits entre 1970 et 1990 au carreau 2	82,4%

### Part des logements construits après 1990

Part des logements construits après 1990 au carreau 1	0,0%
Part des logements construits après 1990 au carreau 2	4,2%

### Part des ménages propriétaires

Part des ménages propriétaires au carreau 1	2,2%
Part des ménages propriétaires au carreau 2	77,3%

### Part des ménages en maison individuelle

Part des ménages en maison au carreau 1	2,5%
Part des ménages en maison au carreau 2	95,8%

### Part des ménages en logement collectif

Part des ménages en logement collectif au carreau 1	97,5%
Part des ménages en logement collectif au carreau 2	4,2%

### Part des ménages en logements sociaux

Part des ménages en logements sociaux au carreau 1	97,5%
Part des ménages en logements sociaux au carreau 2	4,2%

## REHABILITATION DES ACACIAS : RENOVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Le quartier des Acacias fait l'objet d'un projet de rénovation d'envergure visant à améliorer la qualité de vie des habitants au sein de la résidence. Les habitants et l'association des locataires du quartier prioritaire ont pu exprimer leurs attentes en ce qui concerne les aménagements à venir lors des rencontres organisées par la ville, en présence de SEQENS.

SEQENS, le bailleur social, a commencé par la démolition de l'ancien silo en 2020.

Afin de régler les problèmes de stationnement, 339 places de stationnement seront aménagées in fine (140 de parking initialement).

SEQENS prévoit également de créer de nouveaux espaces de détente et de jeux au sein du complexe de logements sociaux. La réfection des cheminements piétonniers et la végétalisation des espaces figurent parmi les opérations prévues dans le cadre de la rénovation de cette résidence.

**Le coût de ce chantier, est chiffré à 5,5 millions d'euros environ.**

Les travaux ont débuté au premier trimestre 2022, et s'achèveront au premier trimestre 2025.

L'éclairage sera refait.

La collecte des déchets va être mieux organisée avec la création de bornes d'apport volontaire, de locaux pour les encombrants et de points de compostage.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu d'abattre 21 arbres, mais 101 nouveaux seront plantés. Des hôtels d'insectes et nichoirs pour chauve-souris seront installés.

L'objectif pour SEQENS, est d'avoir une résidence exemplaire.

Une des priorités de la commune est d'œuvrer pour la réussite éducative et promouvoir des actions en matière de parentalité. La Convention Territoriale Globale – CTG 2021-2024 a permis de développer finement les actions de la Municipalité dans trois secteurs précis : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

# 3

---

## **ANALYSE DES BESOINS ET DES ENJEUX LOCAUX**

## A. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2024 : DISPOSITIF PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCRETES ET ADAPTEES AUX BESOINS DES HABITANTS DE COIGNIERES

La délibération municipale n°20211214-06 du 14 décembre 2021 porte sur l'approbation de la convention territoriale globale – CTG 2021-2024, avec la CAF.

Ce partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence mais aussi la coordination des actions en direction des habitants du territoire communal, et à mettre en synergie des dispositifs existants.

Le diagnostic engagé sur le territoire, en particulier sur le quartier prioritaire (dans le cadre de la CTG) a permis d'identifier les difficultés en ce qui concerne l'accès à l'emploi.

La CAF a financé à hauteur de 50% (avec un montant maximum de 7 500 euros) les études concernant le diagnostic social de territoire (CTG).



Cette étude complète l'ABS du CCAS en se concentrant sur les enjeux associés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'éducation et à la famille, que la CTG aborde spécifiquement.

Le diagnostic a été réalisé sur la base :

- D'une analyse de données
- Des documents et informations complémentaires transmis par la commune
- D'un questionnaire à destination des habitants de Coignières transmis entre le 30 mars 2022 et le 05 mai 2022. 148 réponses ont été analysées, soit 8,9% des ménages de Coignières
- Lancée début 2022, l'étude a été réalisée par le cabinet MAZARS.

La CTG est un instrument stratégique permettant de mettre en œuvre des actions concertées et adaptées aux besoins spécifiques des habitants de Coignières.

Elle permet de :

- Coordonner et de planifier des actions spécifiques pour répondre aux enjeux locaux
- Favoriser la collaboration entre les différents acteurs en vue d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers de la commune et en particulier dans le QPV
- Contribuer à renforcer l'attractivité du territoire communal en soutenant le développement d'entreprises, la création d'emplois, et en favorisant l'insertion professionnelle
- Prévoir des initiatives en matière d'éducation, de culture, de logement, de santé, etc., pour promouvoir l'inclusion sociale et réduire les inégalités

Le diagnostic « Familles, petite enfance, enfance, jeunesse de la commune de Coignières », réalisé dans le cadre de la CTG du 13 juillet 2022, contribue à la construction de la politique municipale axée sur le soutien aux familles, l'éducation et la jeunesse.

## Coignières – Présentation des parties du diagnostic et du plan d'actions 2021-2024

Ce diagnostic se compose de 4 parties :

- Diagnostic « Familles »
- Diagnostic « Petite enfance »
- Diagnostic « Enfance-jeunesse »
- Plan d'actions :
  - **Axe 1 :** Soutenir l'information et l'accès à l'offre des parents coignériens pour faciliter leur quotidien
  - **Axe 2 :** Consolider l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire

Diagnostic « familles »		
Principaux constats	Enjeux repérés	Service
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1% de couples avec enfants et 18,3% de familles monoparentales (en 2018)</li> <li>- Augmentation des familles monoparentales, touchant principalement les femmes</li> <li>- Offre diversifiée d'accompagnement à la parentalité, impliquant les services du département, de la CAF et de la commune</li> </ul> <p>Département : des actions portées par la PMI et des permanences éducatives</p> <p>CAF : proposition d'accompagnements autour de la parentalité en direction des familles monoparentales</p> <p>Commune de Coignières : des actions collectives comme le café des parents, partenariat avec le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des dispositifs « d'aller-vers » à Coignières, incluant les visites de la PMI dans les hôtels sociaux et le bus PMI depuis 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter l'accueil des enfants aux besoins des familles monoparentales et nombreuses avec des horaires, tarifs et modes de garde flexibles</li> <li>- Renforcer la communication sur les actions de soutien à la parentalité en suivant le déploiement des services existants, comme les notes d'information des bus PMI, les informations via les ENT, les espaces des familles, etc.</li> </ul>	

## Diagnostic « Petite enfance »

Principaux constats	Enjeux repérés	Service proposé
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre d'accueil variée incluant les crèches familiales, publiques, privées et des assistantes maternelles, avec possiblement une prise en charge des enfants porteurs d'un handicap</li>   <li>- Taux de couverture des besoins petite enfance élevé (68,3% en 2020 contre 60,2% pour le département 78), mais présence d'assistants maternels inférieure selon les données CAF</li>   <li>- Difficultés de recrutement d'assistants maternels sur le territoire</li>   <li>- Des familles précaires, notamment dans les hôtels sociaux, parfois non accompagnées par le dispositif Croix-Rouge en raison de ressources limitées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les dispositifs pour faciliter le recrutement d'assistants maternels afin de répondre aux besoins</li>   <li>- Améliorer la communication sur l'accès aux droits pour les parents d'enfants de 0 à 2 ans, facilitant l'accès aux aides de la CAF si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guichet unique communal pour simplifier l'accompagnement des familles avec des enfants de 0 à 11 ans, couvrant les demandes de place en crèche, d'aide à la parentalité, etc.</li> </ul>

### Diagnostic « Enfance-jeunesse »

Principaux constats	Enjeux repérés	Services proposés
<p>Taux de scolarisation des 11 à 17 ans inférieur à la moyenne comparée (problématique déjà connue par la commune)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets en cours, notamment l'extension du collège et la labellisation CAF de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en 2023</li> <li>- Hétérogénéité des niveaux de diplômes, avec 1 collégien sur 4 sans diplôme et près de 1 sur 3 avec un diplôme supérieur</li> <li>- 25,1% de personnes sans diplôme mais 30,9% de personnes diplômées de l'enseignement supérieur</li> <li>- Service périscolaire et extrascolaire pour tous les âges à Coignières</li> <li>- Dispositifs pour soutenir la scolarité, incluant l'aide aux devoirs et services en ligne de soutien scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'engagement des jeunes dans la scolarisation/formation professionnelle, et apporte un soutien aux parents car décrochage scolaire identifié à partir de 11 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un service « insertion professionnelle » communal soutenant actuellement 150 personnes dont des jeunes, bien que la commune ne dispose pas d'une permanence de la Mission locale.</li> <li>- Services périscolaires et extrascolaires pour les 3-10 ans : service d'accueil périscolaire, accueil de loisirs « La Farandole », navette scolaire, école des sports</li> <li>- Pour les 11-17 ans : service Jeunesse</li> <li>- Pour les 18-25 ans : local jeune, créé en 2019</li> <li>- Bibliobus de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> <li>- Des dispositifs de soutien scolaire en place pour soutenir les jeunes : une étude surveillée, service de soutien scolaire gratuit en ligne couvrant les programmes du CP au CM2</li> <li>- Associations : « Porte-plume » et AVECC</li> </ul>
<p><u>Dispositifs de soutien financier à destination des jeunes Coigniériens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes « cadeau de Noël » pour les enfants jusqu'à 12 ans, de 20 à 40 €</li> <li>- Aide au transport pour recherche d'emploi ou pour les démarches administratives</li> <li>- Aide au permis de conduire pour les 17-25 ans, modifié depuis 2024. Montant affecté selon le quotient familial, maximum de 500€/jeune est du</li> <li>- Bourse d'études de rentrée pour les jeunes au collège, au lycée ou dans un établissement d'enseignement supérieur (public ciblé : les familles les plus modestes)</li> </ul>		
<p><u>Dispositif spécifique pour les profils particuliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RASED – Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté</li> </ul>		
<p><u>Augmentation du nombre de signalements d'enfants en danger ou en risque de danger et de mesures de protection au 31/12/2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants protégés : 28 (contre 17 en 2020)</li> <li>- Enfants protégés à l'ASE : 9 (contre 12 en 2020)</li> <li>- Enfants protégés à domicile : 19 (contre 5 en 2020)</li> <li>- Enfants protégés chez un tiers : 4 (contre 2 en 2020)</li> <li>- Décisions administratives : 14 (contre 5 en 2020)</li> <li>- Décisions judiciaires : 18 (contre 14 en 2020)</li> <li>- Signalements : 29 (contre 17 en 2020)</li> </ul>		

## PLAN D'ACTIONS

<p><b>Axe 1</b></p> <p>Soutenir l'information et l'accès à l'offre des parents coignièriens pour faciliter leur quotidien</p>	<p><u>Action 1 :</u></p> <p>Faciliter l'accès à l'information et aux accompagnements des parents afin de faciliter leur quotidien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès aux droits des parents</li> <li>- Réduire la fracture numérique</li> </ul>	<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ou 2 ordinateurs en libre accès à la Mairie</li> <li>- Dispositif « PASS numérique » du CD78</li> <li>- « Guichet unique »</li> <li>- Communiquer en direction des jeunes parents</li> </ul>
	<p><u>Action 2 :</u></p> <p>Expérimenter de nouvelles modalités d'organisation pour construire une offre la plus adaptée possible aux souhaits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une offre adaptée aux besoins et contraintes des parents</li> <li>- Engager une dynamique d'aller vers</li> </ul>	<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les besoins des parents en matière d'horaires pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans</li> <li>- Expérimenter l'ouverture aux horaires mentionnés par les familles, afin de tester les nouveaux horaires d'accueil et vérifier s'ils répondent à un besoin réel</li> <li>- Organiser des cafés des parents dans des lieux variés et favoriser la participation des familles en les encourageant et facilitant leur implication</li> <li>- Etablir des liens entre le café parents municipal et les coordonner avec les cafés des parents organisés par les crèches</li> </ul>
<p><b>Axe 2</b></p> <p>Consolider l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire</p>	<p><u>Action 3 :</u></p> <p>Renforcer le soutien aux assistants maternels de Coignièriens</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des pôles d'attractivité pour inciter les assistants maternels à s'installer à Coignièriens et faciliter leur exercice</li> <li>- Inspirer ceux en recherche d'emploi à envisager le rôle d'assistant maternel à Coignièriens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)</li> <li>- Mise à disposition par la Mairie d'un lieu pouvant recevoir la MAM</li> <li>- Créer un relai petite enfance intercommunal</li> <li>- Sensibiliser et accompagner les futurs assistants maternels en lien avec le département</li> <li>- Communiquer des informations sur les aides CAF pour l'installation des assistants maternels</li> </ul>

Après avoir introduit le cadre réglementaire de la Convention Territoriale Globale, présenté la commune de Coignièriens et analysé sa situation socio-économique, passons à l'examen du bilan des actions pour la période 2021-2024 de cette convention.

## B- BILAN DES ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CTG POUR LA PERIODE 2021-2024

### Bilan des actions CTG 2021-2024 – Thème : Parentalité

#### **Besoins repérés – Diagnostic (Enjeux)**

Le diagnostic a mis en évidence plusieurs besoins spécifiques liés à la parentalité :

- Familles nombreuses et monoparentales : une part significative des familles est composée de couples avec enfants et de familles nombreuses. Le nombre de familles monoparentales, souvent dirigées par des femmes, est en augmentation
- Accompagnement à la parentalité : Bien que l'offre d'accompagnement soit variée (CAF, Département, commune), elle ne répond pas toujours aux besoins spécifiques des familles, notamment en termes de flexibilité et d'horaires adaptés
- Dispositifs « Aller vers » : des dispositifs comme les visites de la PMI dans les hôtels sociaux et le bus PMI sont en place depuis 2021, mais leur visibilité et leur utilisation doivent être renforcées

L'enjeu principal est donc d'adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants aux besoins des familles, en particulier les monoparents, tout en améliorant la communication sur les dispositifs existants.

#### **Objectifs (Résultats attendus)**

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs ont été définis :

- Renforcement de la communication : améliorer la diffusion d'informations sur les offres de services existantes (CAF, Département, commune)
- Soutien à la parentalité : continuer le déploiement des actions de soutien, notamment à travers des événements thématiques pour les familles
- Accessibilité des services : faciliter l'accès aux services, en particulier à travers le portail Familles pour simplifier les démarches scolaires et périscolaires

#### **Actions prévues**

Plusieurs actions concrètes ont été mises en place pour atteindre ces objectifs :

- BUS PMI : mise en place de consultations médicales et de permanences pour les familles en difficulté de mobilité
- Permanences éducatives : organisation de rendez-vous confidentiels avec des professionnels pour les parents, enfants, et adolescents à l'école Gabriel Bouvet
- Actions collectives : Café des parents animé par une psychologue, temps de chant parent-enfant, et jeux partagés en partenariat avec le REEAPY. La commune assure une communication active via son site internet et son agenda

### **Freins et leviers identifiés**

- Levier - Bus PMI : le service du bus PMI a permis de restaurer un soutien médical essentiel aux familles en difficulté
- Frein – Fréquentation des actions collectives : bien que la qualité des actions soit reconnue, la fréquentation reste faible. Un ajustement des horaires et une réflexion sur le format sont nécessaires malgré une communication active

### **Porteurs de projet – Partenaires associés**

Les différents porteurs de projet et partenaires incluent :

- Bus PMI : Département des Yvelines et la commune de Coignières
- Permanences éducatives : Education nationale, commune de Coignières, REEAPY
- Actions collectives : divers prestataires selon les thématiques proposées

### **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

- Bus PMI : en moyenne, 7 familles participent à chaque permanence
- Permanences éducatives : aucune donnée quantitative disponible à ce jour
- Actions collectives : une moyenne de 7 familles est rencontrée lors des séances

### **Indicateurs d'évaluation qualitatifs**

- Bus PMI : les familles expriment une forte appréciation pour le service mensuel, bien que l'absence de permanence en été soit perçue comme un manque
- Actions collectives : le contenu du Café des parents est jugé de grande qualité, mais la faible fréquentation demeure un obstacle. L'accueil des enfants durant ces séances est apprécié

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Bus PMI : service mis en place en septembre 2021 avec des permanences mensuelles (hors juillet et août)
- Permanences éducatives : lancement en 2021, mais manque de données de suivi
- Actions collectives : début en septembre 2019, avec des ajustements constants pour attirer plus de familles.

En résumé, l'accompagnement à la parentalité à Coignières repose sur une collaboration forte entre plusieurs acteurs locaux. Cependant, des ajustements restent nécessaires pour mieux répondre aux besoins des familles, notamment en matière de fréquentation des actions collectives et de visibilité des dispositifs existants.

## Bilan des actions CTG 2021-2024 – Thème : Enfance / Jeunesse

### **Besoins repérés – Diagnostic (Enjeux)**

La commune de Coignières fait face à des enjeux majeurs concernant l'enfance et la jeunesse. Le taux de scolarisation des 11-17 ans est particulièrement préoccupant comparé aux autres territoires de comparaison, reflétant un décrochage scolaire à partir de 11 ans. Des disparités marquées dans les niveaux de diplôme existent : un habitant sur 4 sans diplôme, tandis que près d'un tiers détient un diplôme de l'enseignement supérieur.

De plus, bien que plusieurs dispositifs de soutien scolaire et périscolaire soient en place (aide aux devoirs, soutien scolaire en ligne), l'accès et l'utilisation de ces services par les jeunes restent limités. L'enjeu principal est donc d'encourager la scolarisation et la formation professionnelle, tout en soutenant les parents dans l'accompagnement de leurs enfants.

### **Objectifs (Résultats attendus)**

Les objectifs de la commune visent à inverser cette tendance de décrochage et à mieux répondre aux attentes des jeunes.

Trois axes principaux sont identifiés :

- Augmenter la capacité d'accueil du collège de 400 à 600 places d'ici 2026, pour accueillir plus d'élèves, notamment ceux de Maurepas
- Rénover l'ALSH « Action Jeunesse » pour proposer un projet éducatif enrichi et obtenir la labellisation Onz17 en 2025
- Mieux adapter l'offre de loisirs et d'accompagnement scolaire aux attentes des jeunes, par exemple en les informant davantage sur les services existants

### **Actions prévues**

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions concrètes sont prévues :

- Accueil périscolaire : maintien et développement de l'accueil périscolaire pour les 4-10 ans
- Accueil de loisirs : renforcement de l'offre à travers « La Farandole » et l'ALSH « Action Jeunesse » pour les 11-17 ans
- Navette scolaire : mise à disposition d'une navette pour les élèves du primaire et du collège
- Soutien scolaire : poursuite et développement des services de soutien scolaire gratuits en ligne et des études surveillées
- CMEJ : participation citoyenne des jeunes via le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes
- Aide au permis : soutien financier pour les 18-25 ans afin de faciliter leur mobilité et leur insertion professionnelle

## **Freins et leviers identifiés**

Le principal frein est la faible fréquentation des dispositifs existants pour les 11-18 ans, souvent due à un manque d'adéquation entre l'offre et leurs besoins, ou à une méconnaissance des services proposés. En revanche, la rénovation des infrastructures (collège, ALSH) et la mobilisation des familles autour des projets éducatifs sont des leviers majeurs.

## **Porteurs de projet – Partenaires associés**

Les actions sont portées principalement par la commune de Coignières, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux :

- Commune de Coignières : principal acteur pour l'organisation des services périscolaires et extrascolaires
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES : partenaire pour les projets éducatifs et sportifs
- Éducation nationale : collaboration pour les classes de neige et les autres activités éducatives
- CAF des Yvelines : cofinancement des infrastructures jeunesse
- Associations locales : acteurs du soutien scolaire, activités périscolaires (bibliobus, club d'échecs)

## **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

Les indicateurs de suivi incluent :

- Nombre d'élèves inscrits dans les dispositifs périscolaires et extrascolaires
- Taux d'occupation des structures : 85% pour l'ALSH « La Farandole », 80 à 100 jeunes pour « Action Jeunesse »
- Augmentation de la capacité du collège : objectif d'atteindre 600 places d'ici 2026

## **Indicateurs d'évaluation qualitatifs**

L'évaluation qualitative repose sur :

- Satisfaction des jeunes et des parents vis-à-vis des services éducatifs et récréatifs
- Impact des projets éducatifs sur la motivation des jeunes à poursuivre leur scolarité
- Participation aux activités citoyennes à travers le CMEJ

## **Calendrier de mise en œuvre**

Le calendrier s'étale sur plusieurs années :

- 2024- 2026 : travaux d'extension du collège
- 2025 : obtention de la labellisation Onz17 pour l'ALSH « Action Jeunesse »
- 2026 : révision des services et ajustement de l'offre en fonction des retours des jeunes et des familles

Ce bilan montre l'ambition de Coignières de répondre aux besoins éducatifs et d'accompagnement de ces jeunes, tout en s'appuyant sur des actions concrètes et mesurables.

## Bilan des actions CTG 2021-2024 – thème : petite enfance

### **Besoins repérés – Diagnostic (Enjeux)**

La commune de Coignières présente une offre d'accueil diversifiée pour la petite enfance, incluant des crèches (familiales, privées et publiques) ainsi que des assistantes maternelles.

Cependant, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Le taux de couverture des besoins en petite enfance est supérieur à la moyenne, mais la commune souffre d'une carence importante en assistantes maternelles au vu des données de la CAF
- Les difficultés de recrutement des assistantes maternelles persistent, impactant la capacité d'accueil
- Un autre enjeu concerne les familles nombreuses en situation de précarité, souvent logées dans des hôtels sociaux et manquant d'un accompagnement adéquat par la Croix-Rouge en raison des ressources limitées
- Enjeu majeur : renforcer la communication sur l'accès aux droits pour les parents d'enfants de 0 à 2 ans, notamment en matière d'aides de la CAF

### **Objectifs (Résultats attendus)**

Les objectifs visent à résoudre les problématiques identifiées :

- Améliorer la satisfaction des familles concernant le mode de garde en augmentant le nombre de places disponibles en crèche et en ajustant les horaires des dispositifs d'accueil
- Renforcer les actions facilitant le recrutement d'assistantes maternelles à travers une communication ciblée et des campagnes de recrutement actives

### **Actions prévues**

Plusieurs actions ont été prévues pour répondre à ces objectifs :

- La commune de Coignières propose plusieurs structures pour les enfants de moins de 3 ans:
  - o La crèche familiale de la Croix-Rouge (12 places) avec des horaires élargis pour les parents travaillant à Paris
  - o La crèche collective Arc-en-Ciel (25 places)
  - o La crèche privée Les Petits Chaperons Rouges avec 24 places, dont 10 réservées pour la commune
- Création d'un guichet unique pour simplifier l'accompagnement des familles dans leurs démarches (inscriptions, aide à la parentalité, demandes de place en crèche, etc.)
- Accueil individuel assuré par les assistantes maternelles notamment via l'association « La P'tite Récré » qui propose des activités collectives pour les enfants

## **Freins et leviers identifiés**

Les difficultés rencontrées et les leviers mis en place pour y faire face sont multiples :

- La crèche familiale a modifié ses horaires mais continue de peiner à recruter des assistantes maternelles, limitant sa capacité à 9 enfants
- L'initiative de la crèche privée Les Petits Chaperons Rouges a renforcé l'offre d'accueil sur le territoire
- Le logiciel initial du guichet unique a montré ses limites, ce qui a conduit à la mise en place d'un nouveau portail plus moderne
- Seulement 14 assistantes maternelles sont recensées sur la commune malgré des efforts pour renforcer le recrutement

## **Porteurs de projet – Partenaires associés :**

- La crèche familiale de la Croix-Rouge est gérée conjointement par la Croix-Rouge française et la commune de Coignières
- Arc-en-ciel et Les Petits Chaperons Rouges sont respectivement gérés par la commune via une DSP avec la Croix Rouge et la société SAS Crèches de France
- Le guichet unique et les assistantes maternelles sont soutenus par la commune et l'association « La P'tite Récré »

## **Indicateurs d'évaluation quantitatifs :**

- La crèche familiale de la Croix Rouge dispose de 12 places
- La crèche Arc-en-Ciel propose 25 places et les Petits Chaperons Rouges en offre 24, dont 10 réservées à la commune
- Le guichet unique et le portail Familles gèrent les besoins des enfants de 0 à 17 ans
- Les assistantes maternelles via l'association « La P'tite Récré » peuvent accueillir 31 enfants

## **Indicateurs d'évaluation qualitatifs :**

- Le partenariat entre la commune et la Croix-Rouge ainsi qu'Arc-en-Ciel est jugé positif, une réflexion sur l'ajustement des groupes par âge est en cours pour répondre aux besoins évolutifs
- La crèche Les Petits Chaperons Rouges affiche un taux d'occupation de 100% depuis 2018 répondant ainsi pleinement aux attentes des administrés
- Le portail Familles modernise et simplifie les démarches administratives offrant un meilleur suivi des inscriptions et des présences
- L'association « La P'tite Récré » bénéficie d'un soutien important de la commune avec des locaux mis à disposition et un accès aux infrastructures municipales

### Calendrier de mise en œuvre :

- La délégation de service public DSP pour la crèche familiale et Arc-en-Ciel a été mise en place en 2018 et renouvelée en août 2023
- La crèche Les Petits Chaperons Rouges a débuté son activité en avril 2018
- Le guichet unique a été instauré en septembre 2021 et le portail Familles en septembre 2024
- L'association « La P'tite Récré » fonctionne depuis avril 2015.

Ce bilan met en avant les efforts de la commune de Coignières pour répondre aux besoins de la petite enfance à travers une offre diversifiée, des dispositifs de suivi, tout en surmontant les défis liés au recrutement d'assistantes maternelles et des équipements dédiés à ce jeune public.

## C. COHESION SOCIALE

**Nécessaire adaptation des services publics aux changements démographiques, sociaux et économiques pour le bien être des habitants**



### **A COIGNIÈRES, LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE ET DE RÉHABILITATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS SONT NOMBREUX.**

Parmi les investissements favorisant les économies d'énergie et lancées dès 2020 par la Municipalité, on peut citer les travaux de rénovation thermique au Gymnase du Moulin à Vent (baisse de 20% de la facture énergétique par an), à l'école Marcel Pagnol et à la Maison des Jeunes. Rappelons enfin que la rénovation énergétique de l'Espace Alphonse Daudet et du groupe scolaire Gabriel Bouvet a été initiée en 2021.

## La politique de la ville et la CTG peuvent apporter des plus-values complémentaires à la commune en ce qui concerne les travaux de rénovation thermique et de réhabilitation des bâtiments publics :

- Renforcement de l'inclusion sociale : en ciblant le QPV « Les Acacias », les travaux contribuent à réduire les inégalités en améliorant les conditions de vie dans la zone défavorisée
- Dynamisation économique locale : les investissements dans les rénovations et les réhabilitations génèrent des activités économiques au niveau local, stimulant les entreprises locales et favorisant la création d'emplois
- Participation citoyenne : cela implique souvent la participation des habitants dans la planification des travaux favorisant ainsi l'appropriation des projets par ces derniers
- Amélioration de l'image urbaine : les travaux de rénovation contribuent à changer la perception du QPV, renforçant une image positive de la collectivité et attirant potentiellement de nouveaux habitants
- Développement durable : la Municipalité favorise une approche écologique dans les travaux de rénovation pour créer des bâtiments plus respectueux de l'environnement
- Création d'un cadre de vie attractif : en améliorant la qualité des espaces publics et des bâtiments, la commune participe à la création d'un environnement urbain attractif
- Valorisation du patrimoine : certains travaux contribuent à la préservation du patrimoine architectural de la commune, renforçant son identité culturelle
- Optimisation des ressources publiques : Coignièrès s'engage à optimiser l'utilisation des deniers publics en orientant ses investissements là où ils sont les plus nécessaires

Les différents dispositifs vont donc offrir à Coignièrès une approche intégrée visant à améliorer la qualité de vie des administrés, à favoriser le développement économique et à renforcer la cohésion sociale au sein de la commune.

## Analyse des équipements et des projets pour répondre aux besoins des habitants

### HÔTEL DE VILLE

Le nouvel hôtel de Ville a ouvert ses portes au public en juin 2013.

Erigé en continuité de la mairie existante (ancien bâti de 1880) et afin de conserver le cachet du centre ancien, le nouveau bâtiment se distingue sur le plan architectural : il est écologique dans sa conception et économe dans son fonctionnement, avec une mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



Les Coignièriens et les usagers bénéficient ainsi d'une qualité d'accueil renforcée, et le personnel communal et les élus disposent d'espaces de travail plus fonctionnels, spacieux et accueillants.

**Les nouveaux locaux de la mairie et les différents services répartis au rez-de-chaussée sont :**  
Affaires Générales – Affaires Scolaires – Direction des Services Techniques - Développement Economique et Emploi - Relations Publiques - Salle Robert Vian et au premier étage : Direction Générale - Service du Personnel - Service Juridique - Secrétariat du Maire – Division Finances - Salle Robert Derreux.

La salle du conseil municipal, organisée en hémicycle, est accessible depuis la place de l'église Saint-Germain d'Auxerre.

Le hall d'accueil, trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle mairie, est doté d'un salon confortable et agréable, installé dans un espace d'attente informatif.

Le caractère esthétique et environnemental de la Mairie est privilégié : dans la cour d'honneur, les arbres centenaires sont conservés et un cheminement dallé mène à l'entrée principale. La Mairie s'intègre parfaitement dans le cœur de ville.

### LES PERMANENCES PROPOSEES AUX HABITANTS :

- Permanence juridique en mairie : chaque mois, le 1<sup>er</sup> mercredi, la mairie propose une permanence juridique gratuite. Tous les habitants peuvent prendre rendez-vous entre 17h00 et 19h30 pour des conseils personnalisés auprès d'un avocat assermenté.

Les permanences juridiques en mairie ont pour objectif de faciliter l'accès au droit, de dispenser des conseils juridiques et d'assister les Coigniériens dans leurs démarches. Pour l'année 2023, l'accueil de l'Hôtel de ville a enregistré 61 demandes de Coigniériens souhaitant consulter un avocat dépêché du barreau de Versailles de janvier à décembre.

- Permanence de conciliateur de justice : la conciliation de justice est une démarche simple, rapide et totalement gratuite pour résoudre des conflits entre les particuliers ou avec des professionnels (sauf en droit de la famille et avec l'administration). Le conciliateur de justice, expert désigné par la Cour d'appel de Versailles, est disponible en mairie le premier et le troisième mardi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Ce service est offert aux habitants.

Ces permanences cherchent à favoriser la résolution amiable des conflits, à assurer la médiation entre les parties, et à prévenir l'émergence de litiges.

M. Badé, conciliateur de justice, a communiqué les chiffres pour 2023, tant sur les permanences de conciliation que les rendez-vous pris au téléphone à l'accueil et les suivis de rendez-vous sur le terrain :

- Taux de résolution des litiges : 91% en conventionnel et 100 % en conciliation judiciaire (déléguée par le juge)
- Nombre de conciliations : 83
- Analyse des retours des parties impliquées : majoritairement satisfaites du temps de réponse du conciliateur après saisine, de son écoute et de sa compréhension du problème, voire du temps passé sur le terrain à débloquer la situation.
- Nombre de conciliations pour les habitants des Acacias : 7, en nette diminution par rapport aux années précédentes (contrairement aux habitants des lotissements de la commune).

### Domaines concernés :

- Bailleur /locataire : 2 (résolus)
  - Litige bancaire : 1 (résolu)
  - Litiges assurances : 2 (résolus)
  - Litige employeur : 1 (résolu)
  - Achat véhicule : 1 (sans suite)
- 
- Le Maire à votre écoute : M. le Maire, attentif à répondre de manière personnalisée aux préoccupations des habitants, tient une permanence en mairie de 9h à 12h le samedi. Cette démarche, basée sur le dialogue et l'écoute, vise à répondre efficacement aux questions des administrés. Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail.
  - La permanence du CCAS : chaque mercredi, de 13h30 à 19h30, le CCAS propose une permanence sur rendez-vous aux ménages pour toutes les démarches liées au volet social et au logement. Les permanences visent à apporter un soutien social offrant une assistance aux personnes vulnérables, ainsi qu'un accompagnement global pour répondre aux besoins des foyers en difficulté.

### **Pour évaluer l'efficacité des permanences mises en place, plusieurs indicateurs peuvent être mis en place :**

- Les permanences juridiques en mairie : nombre de demandes, taux de résolution des problèmes juridiques, mesure de la satisfaction exprimée par les usagers aidés.
- Les permanences du conciliateur de justice : nombre de dossiers instruits, nombre de médiations réussies, analyse des retours des parties impliquées.
- Les permanences du CCAS : nombre de permanences, nombre de foyers accompagnés, mesure du taux de résolution des situations évaluées.

Ces différentes permanences, services de proximité offerts aux habitants, permettent une diminution des litiges et une amélioration des conditions de vie.

**La Municipalité souhaite recruter un écrivain public pour accompagner les habitants, via des permanences en mairie.** Il s'agit de soutenir l'accès aux services administratifs et de favoriser l'inclusion sociale des populations défavorisées.

## RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES MOISSONNEURS »



Cette résidence a une capacité d'accueil de 80 studios aménagés, de salles d'activités et d'un service de restauration du midi pour les seniors.

Cette résidence date de 1980. Il s'agit d'un équipement municipal géré par le CCAS se situant dans le QPV « Les Acacias ». Actuellement, ce bâtiment bénéficie d'une rénovation intérieure complète.

Ce bâtiment vieillissant a besoin d'une réhabilitation totale, en site occupé :

- Phase 1 du projet : réhabilitation interne de l'ensemble du rez-de-chaussée (rénovation de la salle commune, de l'accueil et de la salle d'activités),
- Phase 2 du projet : salle d'eau (remplacement de chaque bac à douche surélevé par un bac à douche extra plat, condamnation de l'espace douche et proposition de 2 salles d'eau au premier étage pour des personnes à mobilité réduite).

En séance du 25 juin 2019, le Conseil municipal a sollicité un premier fonds de concours auprès de la CA de SQY pour les travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie d'un montant de 43 209 €.

Pour poursuivre la réhabilitation du bâtiment, un plan de financement prévisionnel global a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 22 novembre 2022 : l'objectif est la mobilisation de tous les cofinancements dont les fonds de concours de l'agglomération (délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2016 approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) .

Planning de réalisation :

- Date de début du projet : 2022
- Date de réception : 2025

Prévision d'économies d'énergie : 15%

## GROUPES SCOLAIRES PAGNOL ET BOUVET



**Coignières dispose de deux groupes scolaires primaires et un collège. Ces équipements sont hors QPV, toutefois fréquentés par les jeunes résidents au sein du quartier prioritaire.**

Le groupe scolaire Bouvet compte 301 élèves dont 116 résidents aux Acacias.

Le groupe scolaire Pagnol compte 181 élèves dont 58 résidents aux Acacias.

**Travaux au groupe scolaire Gabriel Bouvet** (construit en 1974) : Ce groupe scolaire se trouve à proximité du QPV « Les Acacias » et est composé d'une école maternelle, d'une école primaire, d'un cabinet médical et d'une cuisine.

### **Il s'agit d'un bâtiment vétuste qui a besoin d'une rénovation complète, en site occupé :**

- Rénovation thermique au titre de la transition écologique, plus précisément les travaux programmés sont les suivants : isolation par l'extérieur, chaudières actuelles remplacées par des chaudières à condensation moins énergivores au meilleur rendement (baisse de 15 à 20% des consommations annuelles de gaz), installation de VMC double flux dans chaque bâtiment (économie de 20% estimée), remplacement de toutes les portes et baies vitrées par du double vitrage et réfection des toitures terrasses des bâtiments élémentaires et cuisine avec renforcement de l'isolation et changement de l'éclairage actuel par des LED plus économiques
- Mise aux normes « accessibilité » des bâtiments permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) : création d'un ascenseur desservant les étages en élémentaire ainsi qu'un sanitaire accessible par étage, mise aux normes des passages de portes sur l'ensemble des bâtiments, création d'espaces de manœuvre et prolongation des mains courantes dans les escaliers
- Les deux cours, maternelle et élémentaire, seront pourvus d'îlots de fraîcheur
- Un nouveau bâtiment sera construit pour accueillir la restauration scolaire dans le cadre d'une mutualisation de la salle de restauration. Le futur bâtiment, d'une surface de 140 m<sup>2</sup>, sera composé d'un office central et de salles de restauration
- Enfin, une rénovation intérieure est programmée : réfection des peintures, des sols et des faux plafonds, installation de visiophones, installation de volets roulants à la place des stores, réfection des sanitaires au rez-de-chaussée avec création d'une douche en élémentaire et agrandissement du préau en maternelle

### **Planning de réalisation :**

- Date de début des travaux : fin 2023
- Date de fin des travaux : août 2025

### **Prévision d'économies d'énergie : 30%**

**Plan de financement prévisionnel de l'opération** (Conseil municipal – séance du 28 juin 2022) : l'objectif est de mobiliser tous les cofinancements possibles (Département 78, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines, Etat, etc.).

## **COLLÈGE DE LA MARE AUX SAULES**

(rue du Moulin à Vent)

Le collège de la ville accueille également environ 30% d'élèves maurepasiens.

Il va connaître une augmentation prochaine de son nombre de places.

Les travaux sont prévus en 2024 pour une durée estimée à 2 ans.

### **Point de situation sur les travaux du Collège la Mare aux Saules à Coignières :**

Le projet de déconstruction et de reconstruction du collège est en cours, une initiative longuement discutée depuis 2 ans.

Le chantier a débuté en juillet 2024. Les travaux ont consisté à installer la base de vie et les modulaires destinés à la restauration.

En septembre 2024, le réfectoire actuel a été démoli pour permettre la reconstruction. Durant cette phase, un réfectoire temporaire en préfabriqué a été mis en place afin de garantir la continuité du service de déjeuner pour les élèves.

Ce processus tire parti de l'espace disponible sur le terrain, permettant la construction du nouveau collège à proximité immédiate de l'ancien.

La reconstruction respectera les normes élevées en matière environnementale et énergétique avec l'utilisation de matériaux biosourcés et des structures en bois.

Le nouvel établissement accueillera jusqu'à 600 élèves, permettant d'augmenter la capacité actuelle de 470 élèves, d'environ 100 à 130 places.

Le projet prévoit de minimiser les désagréments pour les riverains et les élèves, avec un planning permettant l'occupation simultanée des espaces.

Les travaux ont débuté le 7 juillet 2024, et la réunion d'information du 3 juillet à la Maison du voisinage, a permis aux entreprises, y compris l'architecte, d'expliquer en détail le projet, avec une présentation des premiers visuels du futur établissement scolaire.

## CRÈCHE MULTI ACCUEIL « ARC EN CIEL » ET FAMILIALE

La gestion des crèches multi-accueil Arc-en-Ciel et familiale est assurée par la Croix-Rouge Française, suite au renouvellement du contrat de délégation de service public le 4 août 2023.

Les rapports d'activité de ces établissements fournissent des informations essentielles sur leur fonctionnement et leurs performances.

### Présentation de la crèche Arc-en-Ciel

Située rue de Neauphle-le-Château, au cœur du quartier prioritaire Les Acacias, la crèche Arc-en-Ciel est gérée par la Croix Rouge Française depuis 1980 par convention et depuis 2018 en délégation de service public renouvelable tous les 5 ans.



Le contrat a été renouvelé en 2023. L'agrément de l'établissement a été modifié pour répondre aux nouvelles normes sur le taux d'encadrement de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant. Désormais, le multi-accueil et la crèche familiale sont regroupés sous un même agrément, permettant à l'établissement d'accueillir 37 enfants, dont 25 en accueil collectif et 12 en accueil familial. L'âge des enfants accueillis varie de 10 semaines à 4 ans révolus.

L'équipe est composée de 6,6 ETP pour 8 salariés en accueil collectif. Les mouvements de personnel, principalement liés à des congés de maternité, ont bien été gérés avec peu d'absentéisme. La présence de professionnels expérimentés et les aménagements nécessaires ont permis de maintenir une qualité de service.

La crèche est ouverte de 8h à 18h jusqu'en juillet 2023, puis de 7h30 à 18h30 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour l'accueil collectif et de 7h à 18h30 pour l'accueil familial.

Les journées pédagogiques ont eu lieu le 21 juin et le 15 novembre 2023. Les unités de vie comprennent l'unité des bébés (5 places), l'unité des moyens (8 à 10 places) et l'unité des grands (12 à 14 places).

### Analyse des rapports d'activité 2023

Le rapport d'activité de la crèche multi accueil Arc-en-Ciel montre une stabilité dans le taux d'occupation, comparable à celui des années précédentes avant la pandémie.

Cette stabilité est attribuée à une gestion efficace malgré les variations liées aux congés des familles. Toutefois le recrutement d'une auxiliaire de puériculture reste un enjeu, impactant la capacité d'accueil à plein potentiel. Cela a permis une stabilité du taux d'occupation par rapport à 2022.

### Activité réalisée :

- Taux d'occupation financier : 83% (année n) vs 83% (année n-1)
- Taux d'occupation réelle : 79% (année n) vs 78% (année n-1)
- Taux de facturation : 106,07% (année n) vs 106,5% (année n-1)
- Coût horaire : 11,04 € (année n) vs 10,50 € (année n-1)
- Coût horaire moyen facturé aux familles : 1,38 € (année n) vs 1.31 € (année n-1)

Les taux d'occupation financiers et réels sont restés constants par rapport à l'année précédente, indiquant une gestion efficace des places en crèche, malgré des périodes de fluctuation.

Le taux de facturation est légèrement inférieur, ce qui pourrait refléter une adaptation des tarifs ou des changements dans les modalités de facturation.

La crèche Arc-en-ciel a maintenu une activité stable en 2023 avec une légère augmentation de l'occupation et des coûts. Les projets pédagogiques centrés sur la bienveillance et l'égalité des chances ont été poursuivis, malgré les défis liés au personnel et aux fluctuations saisonnières.

#### Typologie du public :

- Enfants accueillis :	56
- Admissions réalisées :	24
- Enfants pour familles :	56 enfants pour 54 familles
- Enfants avec PAI :	4
- Enfants avec handicap :	1
- Enfants orientés par la PMI :	2
- Répartition par zones :	89% à Coignières, 11% hors commune
- Répartition par situation familiale :	7% de familles monoparentales
- Répartition par tranche d'âge :	16 bébés, 21 moyens et 13-14 grands

La répartition montre une majorité d'enfants accueillis régulièrement, avec un soutien particulier aux enfants avec des besoins spécifiques. Le soutien apporté aux familles monoparentales et aux familles en situation de précarité est noté, bien que l'accent soit mis sur une assistance égale à toutes les familles.

#### Projets et activités :

- Projets pédagogiques : bienveillance, autonomie, égalité des chances, nature
- Projets 2023 : réactualisation du projet d'établissement, projet livre, portage, plurilinguisme, développement durable, yoga. Les projets de 2023 reflètent une forte orientation vers la durabilité et l'innovation pédagogique. L'accent mis sur le plurilinguisme et l'éducation égalitaire fait résonance avec les valeurs de la Croix-Rouge

#### Après analyse de l'ensemble des activités et du fonctionnement de la crèche, les constats sont les suivants :

- Révision des horaires de fonctionnement de la crèche pour offrir une meilleure flexibilité aux familles et augmentation éventuelle de la capacité d'accueil pour répondre à la demande croissante
- Développement et mise en œuvre de programmes éducatifs adaptés aux besoins des enfants, incluant des activités d'éveil, des ateliers créatifs, et des jeux éducatifs
- Mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les parents, incluant des conseils en parentalité et des ateliers sur les défis liés à la petite enfance

En ce qui concerne la crèche familiale, le rapport indique une baisse des fréquentations à partir de juillet 2023 en raison des vacances. Une chute plus marquée a été observée à partir de septembre 2023, causée par l'arrêt maladie prolongé d'une assistante maternelle et les difficultés de recrutement pour le troisième poste prévu. Malgré ces aléas, le taux d'occupation reste stable et comparable à celui de l'année précédente.

## CRÈCHE LA GARE DE COIGNIÈRES LES PETITS CHAPERONS ROUGES

La crèche des Petits Chaperons Rouges de Coignières La Gare est un espace d'accueil dédié au bien-être et au développement des jeunes enfants.

Cette structure se distingue par son engagement fort en faveur de la co-éducation, associant parents, enfants et professionnels dans une démarche commune.

Cette crèche met en œuvre des projets innovants et des actions pédagogiques diversifiées, visant à accompagner chaque enfant dans son parcours de développement personnel.

Dotée d'une équipe qualifiée et engagée, Les Petits Chaperons Rouges place l'enfant au cœur de toutes les préoccupations, en favorisant son épanouissement dans un environnement sécurisé, bienveillant et respectueux des rythmes individuels.

La crèche nous a transmis son rapport annuel 2023. Les actualités sont nombreuses.

La co-éducation est au cœur des actions :

- Des nouvelles actions en direction des familles : un effort constant pour renforcer les liens entre les familles et la crèche
- Des canaux de communication enrichis : utilisation des réseaux sociaux pour sensibiliser les parents aux besoins de la petite enfance (diffusion de plus de 20 vidéos sur des thématiques comme la communication positive, le développement du langage, ou encore la diversification alimentaire)
- Le soutien à l'allaitement maternel : publication d'un guide destiné aux parents souhaitant poursuivre l'allaitement maternel en crèche
- La participation des familles : engagement dans la vie de la crèche à travers des événements comme la Grande Semaine de la Petite Enfance et des ateliers collaboratifs (PEP'S)

La crèche s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Cet engagement se traduit sur 3 fronts principaux, à savoir l'impact social, environnemental et éducatif :

- D'un point de vue social, des actions concrètes ont été menées pour promouvoir un environnement de travail plus inclusif et éthique, tout en soutenant l'égalité femmes-hommes et le bien-être des collaborateurs
- Sur le plan environnemental, la crèche a mis en place des mesures pour réduire son empreinte carbone et pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, y compris dans le domaine de la restauration
- Enfin sur le plan éducatif, des programmes de formation et de développement des compétences ont été proposés aux salariés, avec un accent particulier sur les compétences clés du 21<sup>ème</sup> siècle (les 5 C).

### Analyse du rapport d'activité 2023 :

Ce document met en lumière les actions clés et les résultats de l'année.

### Occupation de la crèche en hausse :

- 29 enfants accueillis en 2023 (contre 17 en 2022)
- 16 347 heures réalisées
- 17 987 heures facturées

Concernant l'occupation de la crèche en 2023, l'ensemble des enfants était inscrit en accueil régulier.

### Relations avec les familles :

- Satisfaction parentale de 9,1/10 (mars) et 9,5/10 (octobre)

La satisfaction des familles est un indicateur clé pour la crèche, et les deux enquêtes réalisées en mars et en octobre 2023 confirment un haut niveau de satisfaction, un signe que les efforts pour renforcer la communication et l'accompagnement parental portent leurs fruits.

### Activités quotidiennes :

- Autonomie des enfants, diversité des activités
- Participation à la semaine du Goût 2023

Le jeu étant considéré comme le « travail » de l'enfant, l'équipe pédagogique de la crèche a continué à proposer des activités variées, favorisant l'autonomie des enfants. Ces activités sont pensées pour permettre à chaque enfant de choisir librement ses jeux et d'explorer à son propre rythme, dans un environnement préparé. En complément, la crèche a également participé à la Semaine du Goût 2023, initiative visant à éveiller les enfants à la diversité des saveurs et à promouvoir une alimentation équilibrée.

### Equipe de la structure :

- 7 ETP : 1 directrice, 2 auxiliaires de puériculture, 3 aides éducatrices et 1 agent polyvalent
- 1 infirmière à raison de 2 heures par semaine
- 1 psychologue une fois par mois

L'analyse montre un engagement fort dans le soutien à la parentalité et une volonté d'adapter les pratiques aux nouvelles attentes des familles. La co-éducation y est centrale, avec des efforts pour améliorer la communication et encourager une participation active des familles. Les vidéos thématiques et les ateliers comme PEP'S sont des initiatives intéressantes pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la petite enfance.

En termes de communication, l'usage des réseaux sociaux s'avère être un atout majeur pour toucher un large public et diffuser des messages importants sur le développement de l'enfant. De plus, l'accent mis sur l'allaitement maternel répond à une demande croissante des familles, permettant un accompagnement renforcé.

Cependant, quelques points peuvent encore être renforcés, notamment une meilleure évaluation de l'impact des actions sur le bien-être des enfants et la satisfaction des familles.

Les constats à prendre en compte dans le cadre de la prochaine CTG sont les suivants :

- Renforcer la co-éducation : intégrer des objectifs clairs concernant l'augmentation de la participation des familles aux ateliers et événements
- Pérenniser les actions de soutien parental : suivre les actions pour en évaluer les impacts et ajuster le contenu en fonction des besoins des familles
- Démarche RSE : encourager des actions concrètes pour aligner la crèche aux enjeux environnementaux et sociaux locaux

La Convention Territoriale Globale entre la CAF et la commune de Coignières représente un dispositif ambitieux visant à améliorer les services pour les familles et à soutenir le développement des jeunes enfants. Elle améliore ainsi l'offre des crèches, en augmentant la capacité d'accueil et en renforçant la qualité des services, tout en veillant à un accompagnement adapté au développement des enfants et à l'inclusion sociale des familles.

### **CRÈCHE PRIVÉE « LES MILLE PETITS PETONS »**

Elle a une capacité d'accueil de 10 places

### **ACCUEIL DE LOISIRS « LA FARANDOLE »**

La structure accueille les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, chaque mercredi et pendant les congés scolaires, de 7h à 18h30.

En 2024, l'accueil de loisirs a mis en place plusieurs projets éducatifs centrés sur les valeurs de la République, la laïcité et le développement personnel des enfants. Ces initiatives ont eu un impact significatif, favorisant la sensibilisation, l'apprentissage et l'épanouissement des enfants.



Le projet éducatif portant sur la laïcité a consisté en des activités ludiques et pédagogiques visant à leur faire comprendre et respecter ce principe fondamental.

Par ailleurs, le jeune public a été sensibilisé aux dangers des fake news et des effets spéciaux à travers des ateliers. Ce projet continuera l'année prochaine avec un expert. Il a pour but de former les participants à reconnaître et à analyser les informations.

De plus, un jeu scénique, réalisé avec l'aide d'un intervenant spécialisé dans le one-man show, a permis aux enfants de participer à une activité se concluant par une représentation sur scène. Cette expérience visait à renforcer la confiance en eux.

Chaque mercredi, les inscrits ont également réalisé des vidéos sur divers thèmes, visibles par les parents en fin de journée. Ce projet a inclus des exposés et des représentations en images, offrant aux enfants l'opportunité d'exprimer leur créativité.

Des ateliers d'initiation à la natation ont été organisés pour les petits de maternelle pendant les vacances. Ces ateliers ont permis aux jeunes participants d'acquérir leurs premières notions de nage.

Tous ces projets ont été présentés lors d'une soirée au théâtre de la ville, devant plus de 300 personnes.

Concernant les actions intergénérationnelles, plusieurs initiatives ont été réalisées entre les jeunes du centre de loisirs et les personnes âgées.

Pour commencer, des duos entre seniors et enfants ont été formés pendant un loto à la Résidence autonomie, favorisant ainsi les liens intergénérationnels.

De plus, des actions conjointes ont été menées pour sensibiliser au tri et à la protection de l'environnement, impliquant les deux générations dans des activités éducatives.

Qui plus est, des activités de Silvio thérapie ont été proposées, permettant aux enfants et aux aînés de se connecter à la nature et d'améliorer leur bien être mental et créatif.

En outre, des ateliers de sensibilisation aux différents handicaps ont été organisés en partenariat avec le Conseil départemental et l'agence Autonomy. Ces ateliers ont permis aux écoliers et aux personnes âgées de mieux comprendre les différents handicaps à travers des simulations en réalité virtuelle.

Le projet passerelle jeunesse-crèche a également été mis en place pour développer des liens entre les générations et assurer une continuité pédagogique.

Chaque été, un séjour est proposé pour les enfants et les jeunes avec le service jeunesse pour favoriser les liens intergénérationnels.

De plus, depuis deux étés, un projet passerelle accueille les tout-petits de la crèche au centre de loisirs pendant les vacances d'août. Cela permet aux parents de bénéficier d'un accueil tout en facilitant l'intégration progressive des jeunes enfants à la structure.

Enfin, chaque mercredi, des activités manuelles utilisant des matériaux recyclables sont organisées. Ce projet vise non seulement à stimuler la créativité des jeunes participants, mais aussi à les sensibiliser au recyclage et à la protection de l'environnement.

Les actions menées par le centre de loisirs ont donc mis l'accent sur l'éducation civique, la laïcité, le développement personnel et la sensibilisation environnementale. Ces initiatives sont diversifiées et adaptées aux besoins des enfants, renforçant leur engagement civique et leur créativité.

Il est conseillé de poursuivre les projets actuels tout en introduisant de nouvelles thématiques pour maintenir l'intérêt des petits citoyens. Il serait aussi bénéfique de développer davantage les partenariats pour enrichir les projets éducatifs. Cela permettrait de bénéficier de nouvelles perspectives et ressources. Il est également important de mettre en place des outils d'évaluation pour ajuster les projets et améliorer leur efficacité. Enfin, la participation active des parents aux projets proposés ne peut que renforcer le lien entre les activités du centre de loisirs et les familles. De cette façon, le centre de loisirs pourra continuer à offrir des expériences éducatives enrichissantes pour tous.

## SERVICE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il est organisé pour les enfants scolarisés en classe maternelle et élémentaire, l'accueil s'organise le matin, pendant le temps méridien et le soir durant les jours scolaires.

Le projet pédagogique périscolaire a véritablement pris forme à la rentrée de septembre 2024 avec la mise en place d'un cadre structuré. Lors de l'année précédente, l'équipe avait principalement concentré ses efforts sur l'aménagement et la décoration des locaux afin que les enfants et le personnel puissent s'approprier les lieux. Cependant, aucune ligne directrice n'avait encore été établie à ce stade.

En 2024, un tournant a été pris avec une approche plus professionnelle, notamment la structuration de l'équipe et le lancement de projets éducatifs concrets. Parmi eux, **un projet pédagogique spécifique a été mis en place pour l'accueil des enfants de 7h à 8h30 le matin**, dans le but de faciliter une transition douce entre la maison et l'école.

Les enjeux principaux de cet accueil matinal consistent à offrir un cadre sécurisant et stimulant pour permettre aux enfants de bien commencer leur journée. L'objectif est donc de préparer les élèves à aborder leur journée scolaire de manière sereine et positive.

Pour cela, plusieurs objectifs pédagogiques sont définis :

- Accueillir les enfants dans un environnement apaisant en créant une atmosphère calme dès leur arrivée
- Préparer les enfants à la journée d'apprentissage grâce à des activités favorisant la concentration et la bonne humeur
- Encourager l'autonomie et la socialisation en permettant aux enfants de choisir leurs activités et d'interagir entre eux

L'organisation repose sur un accueil de 7h à 8h30, encadré par deux animateurs qualifiés. Les enfants sont répartis dans des espaces dédiés comme une salle polyvalente et une bibliothèque, aménagées avec des zones spécifiques (coin lecture, coin jeux, espace créatif).

Les activités sont organisées en trois temps :

- De 7h à 7h45 : activités calmes (lecture, jeux de société, dessin)
- De 7h45 à 8h15 : activités d'éveil (jeux de construction, ateliers musique douce)
- De 8h15 à 8h30 : préparation à la journée (rangement collectif, transition vers la classe)

Les ressources mobilisées incluent du personnel qualifié, des équipements adaptés ainsi que des espaces polyvalents. Un suivi et une évaluation continue sont mis en place à travers l'observation des enfants et des réunions régulières des animateurs. De plus, la communication avec les parents est renforcée par la mise en place de supports d'informations (photos, mails, posts sur les réseaux sociaux) et l'envoi des comptes rendus périodiques.

En conclusion, ce projet pédagogique vise à offrir un cadre structuré, apaisant et intéressant aux enfants, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur épanouissement dès leur arrivée à l'école.

Il serait judicieux de considérer la possibilité de renforcer l'évaluation continue, de diversifier les activités et d'impliquer davantage les parents dans le projet pédagogique, tout en assurant une rotation optimale des animateurs en cas d'affluence élevée.

**Le projet pédagogique pour le temps méridien (11h30-13H30)** vise à offrir aux élèves un espace de détente active après la matinée scolaire. L'accent est mis sur les grands jeux collectifs et les activités sportives pour favoriser le bien-être physique et social, tout en stimulant leur motricité.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Santé et bien-être : encourager l'activité physique pour améliorer la santé mentale et physique des enfants
- Compétences sociales : développer le travail d'équipe, le respect des règles et l'esprit de camaraderie à travers les jeux
- Motricité : renforcer les capacités motrices, la coordination et l'endurance
- Autonomie : impliquer les enfants dans l'organisation des jeux pour favoriser la prise d'initiative et les responsabilités

Le projet propose un large éventail d'activités :

- Des grands jeux collectifs comme le football, le basketball et des jeux de course
- Des activités sportives plus spécifiques, telles que des parcours de motricité, des ateliers d'athlétisme, ainsi que des jeux de plein air comme le frisbee

Pour assurer le bon déroulement des activités, plusieurs ressources sont mobilisées :

- Humaines : les animateurs et le personnel de la mairie jouent un rôle clé
- Matérielles : l'équipement sportif, les terrains extérieurs et les espaces aménagés sont essentiels pour offrir des activités adaptées.

Un suivi rigoureux est mis en place pour évaluer l'efficacité du projet :

- Observation des comportements des enfants
- Feedback des participants pour ajuster les activités selon leurs besoins
- Réajustement des activités pour s'adapter aux observations et retours

Une communication régulière avec les parents est également prévue :

- Supports d'informations pour partager les temps forts des activités
- Compte rendu périodique via l'envoi de bulletins sur les activités réalisées pendant la pause méridienne

Pour conclure, ce projet pédagogique permet aux enfants de s'épanouir dans un cadre structuré, en développant à la fois leur bien-être physique et leurs compétences sociales. Les activités variées et encadrées renforcent également leur motricité et leur sens des responsabilités, contribuant ainsi à leur développement global.

**L'accueil du soir** représente un moment clé dans la journée d'un enfant, une transition essentielle entre la fin des cours et le retour à la maison. Il est conçu comme un espace de détente et d'enrichissement après une journée scolaire dense. Ce moment doit permettre aux élèves de se reposer tout en leur offrant la possibilité de participer à des activités éducatives et ludiques. L'objectif principal est de créer un environnement stimulant et apaisant, favorisant l'épanouissement des écoliers.

Les objectifs de ce projet s'articulent autour de quatre axes :

- Favoriser la détente et le bien-être des apprenants
- Encourager leur créativité à travers des loisirs éducatifs
- Promouvoir l'autonomie et la socialisation
- Offrir un cadre propice à l'accomplissement des devoirs avec un soutien personnalisé si nécessaire

Le programme est organisé de 16H30 à 18h30, avec un encadrement assuré par des animateurs qualifiés et des enseignants dédiés à l'aide aux devoirs. Un ratio adapté permet de garantir un accompagnement de qualité. Les écoliers bénéficient d'espaces aménagés en fonction des activités, avec une répartition entre salles polyvalentes, salles dédiées aux devoirs et espaces extérieurs. L'accueil se déroule dans plusieurs établissements scolaires ainsi qu'au centre de loisirs, garantissant une couverture territoriale complète.

Les activités proposées suivent une répartition en trois temps :

- Temps calme et goûter (16h30-17h) : les jeunes sont accueillis dans un cadre apaisant pour se détendre et partager un goûter collectif
- Aide aux devoirs (17h-17h45) : encadrement par des enseignants ou animateurs pour soutenir les enfants dans leurs devoirs, avec une attention particulière aux besoins spécifiques
- Ateliers créatifs et jeux libres (17h45-18h30) : une diversité d'ateliers manuels, scientifiques, artistiques, et des jeux en plein air ou en salle permettent aux enfants de développer leur créativité et leur esprit d'équipe

Pour assurer la qualité des activités proposées, des ressources humaines (animateurs, enseignants) et matérielles (fournitures, jeux, équipements sportifs et instruments de musique) sont mis à disposition par la mairie.

Le suivi du projet repose sur une observation continue de la part des animateurs et enseignants qui ajustent les activités selon les besoins observés. Un feedback régulier est recueilli auprès des jeunes élèves et des parents afin d'améliorer constamment l'organisation et le contenu de l'accueil. Des réunions périodiques permettent à l'équipe de partager les réussites et les axes à améliorer, et de réajuster si nécessaire.

La communication avec les parents est primordiale pour garantir la transparence et l'implication des familles dans le projet. Des supports d'informations sont distribués, et des comptes rendus sur les activités réalisées sont envoyés sous forme de bulletins.

En conclusion, le projet pédagogique de l'accueil du soir s'efforce de créer un environnement à la fois serein et stimulant pour les écoliers après une journée d'apprentissage. En alliant des moments de détente, des activités enrichissantes et un soutien aux devoirs, ce dispositif vise à favoriser le développement global des apprenants tout en répondant aux attentes des parents.

Afin de renforcer l'efficacité de ce projet pédagogique et de mieux répondre aux attentes des enfants et des familles, il convient d'explorer les pistes de travail suivantes :

- Approfondir l'aide personnalisée et répondre aux besoins spécifiques des enfants par la mise en place prochaine du Programme de Réussite Educative (PRE), dispositif de la politique de la ville
- Multiplier les échanges avec les parents, recueillir les retours des familles et faire des propositions d'adaptations des activités
- Diversifier davantage les activités proposées en introduisant de nouvelles initiatives, en élargissant les ateliers artistiques et en favorisant la créativité et l'engagement
- Proposer des formations aux animateurs afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement éducatif

Les projets pédagogiques périscolaires de la mairie sont en adéquation avec les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG). En offrant des activités diversifiées, ils favorisent l'épanouissement, l'autonomie et la réussite des enfants tout en renforçant les liens avec les familles.

Cette approche globale cherche à créer un cadre éducatif de qualité, contribuant ainsi à l'épanouissement scolaire des jeunes au sein de la commune.

**MAISON DES JEUNES DE COIGNIÈRES (MJC)**, créée en 2019, en réponse au squat de certaines cages d'escalier : structure municipale qui a pour objectif d'accompagner les jeunes de 18-25 ans, espace de vie et d'échanges le lieu est encadré par deux animateurs-éducateurs, sous l'autorité d'un éducateur spécialisé. L'objectif est d'accompagner ce public vers l'emploi, la formation tout en leur offrant un lieu d'écoute et d'animation.

Implantée au cœur des Acacias et Inaugurée en août 2019 après des travaux de rénovation. Ce sont 30 000 € de travaux qui ont été engagés au titre de la rénovation du local.

A cela, il convient d'ajouter 48 300 euros HT consacrés à l'achat de fournitures et d'équipements. La commune de Coignières peut tirer parti de la nouvelle CTG pour renforcer ses actions en faveur de ses jeunes au sein de la MJC, comme l'a fait la ville de Saint Denis.

L'objectif de cette collectivité était de renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes, tout en développant des projets visant à favoriser leur insertion.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été financées pour la maison des jeunes de Saint Denis par la CAF : des ateliers d'insertion professionnelle, des activités socio-culturelles, etc. La CTG a permis à cette ville de nouer des partenariats avec diverses associations locales et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, enrichissant l'offre d'accompagnement proposée aux jeunes.

### **AIRE MULTISPORTS INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Il s'agit de la création d'un nouvel espace multisports intergénérationnel, près du gymnase du Moulin à Vent. Cette opération est l'une des opérations entrant dans le cadre de la contractualisation avec le département des Yvelines au titre du contrat de proximité Yvelines + 2020-2022 avec l'Ecole Bouvet.

Le Contrat de Proximité Yvelines + est un dispositif qui soutient le développement d'équipements locaux et d'aménagements d'espaces publics, destiné aux communes et aux groupements de communes dont la population est comprise entre 2 000 et 15 000 habitants.

### Programme de l'opération en 2 phases :

- Phase 1 : réalisation des équipements sportifs et de loisirs sur un espace de 1,7 ha
- Phase 2 : renaturation du site, gestion des eaux de pluie et électricité par de l'éclairage LED

### Planning de réalisation :

- Etudes : 2024
- Début des travaux : 2025

La Convention Territoriale Globale (CTG) joue un rôle central dans ce projet. La CTG vise à améliorer la qualité de vie des habitants en soutenant les équipements et les services adaptés aux besoins des familles et des jeunes.

L'espace multisports répond à ces objectifs en offrant un lieu de pratique sportive accessible à tous les âges, favorisant ainsi la cohésion sociale et l'inclusion.

Un partenariat a été conclu entre la mairie et le département des Yvelines. Des contributions financières pour des activités ou des services liés à cet espace pourraient être pris en charge par la CAF. D'autant plus, que l'espace multisports répond à des besoins identifiés dans le diagnostic politique de la ville et dans le contrat de proximité des Yvelines.

En soutenant la création de cette aire multisports, la CAF contribue à encourager les activités physiques, ce qui peut aider à lutter contre la sédentarité et ses impacts sur la santé. Ce lieu favorise également le bien-être mental et social des familles.

L'espace multisports permet aux foyers de se rassembler et de participer à des activités ensemble, renforçant ainsi les liens intergénérationnels. Cela constitue un soutien à la parentalité en offrant des lieux sécurisés pour les enfants et les jeunes.

Pour la CAF, cette initiative représente donc une opportunité d'améliorer les conditions de vie des familles et de renforcer son engagement en faveur du développement social.

## **ECOLE DES SPORTS**

La structure municipale permet aux enfants de découvrir et d'approfondir des sports individuels et collectifs, par cycles de 6-7 semaines, complétés par des rencontres inter-écoles départementales.

Elle propose également une initiation multisports pour les 3-11 ans, avec des activités adaptées par tranches d'âge :

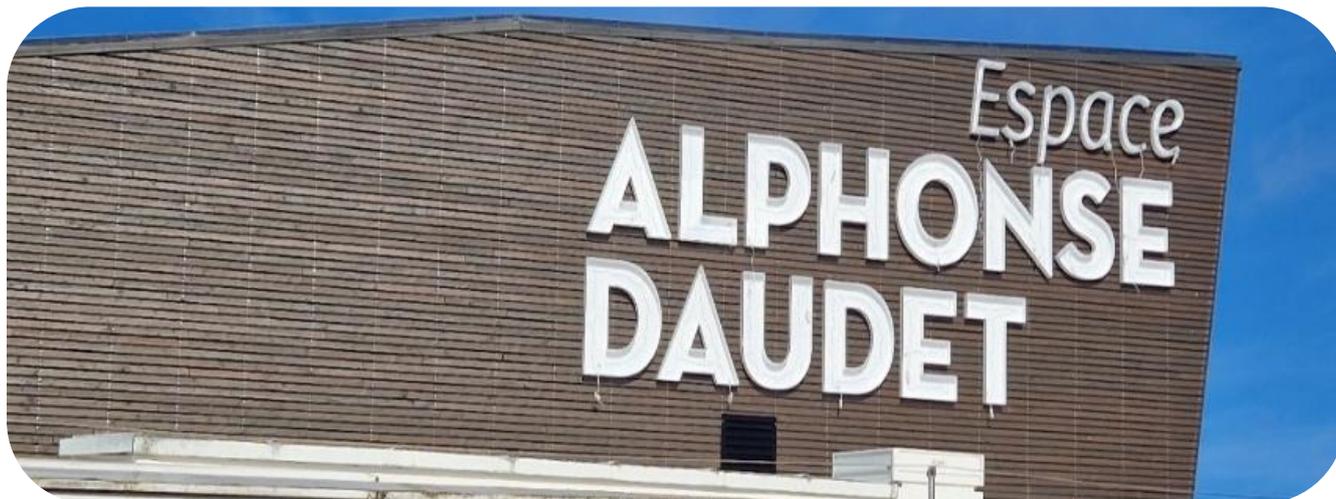
- Pour les 3 à 5 ans : éveil gymnastique, éveil athlétique, initiation aux sports collectifs, jeux d'opposition, initiation à l'escalade, aux sports de glisse et aux sports de raquette
- Pour les 6 à 8 ans : athlétisme, sports collectifs, jeux d'opposition, gymnastique, sports de raquette, roller et escalade
- Pour les 9 à 11 ans : athlétisme, cirque, sports de raquette, gymnastique, acrosport, sports américains et waveboard

Avec 72 enfants inscrits, l'école des sports contribue à l'épanouissement des jeunes en leur permettant de choisir une discipline qui leur convient, facilitant ainsi leur inscription dans l'un des clubs sportifs de la ville pour une pratique régulière.

La CAF, via la CTG, peut continuer à soutenir cette initiative en proposant des crédits supplémentaires, des formations pour les agents municipaux et en favorisant l'accès aux activités sportives pour tous les enfants, en particulier ceux issus des milieux défavorisés.

Il est à noter qu'une remarque a été faite par des parents concernant l'horaire des activités le mercredi, jugé trop tôt, ce qui pourrait être pris en compte pour améliorer l'offre.

### ESPACE ALPHONSE DAUDET DISPOSANT D'UN THÉÂTRE DE 377 PLACES ET DE SALLES D'ACTIVITÉS VARIÉES



(Construit en 1995) : des travaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont engagés.

#### Les demandes d'attribution d'un fonds de concours à la CA de SQY :

Date	Description	Montant en €
11 avril 2019	Rénovation de la scène	14 600 €
26 novembre 2019	Fonds « Art Vivant »	18 844 €
26 mai 2021	Réfection complète du bardage et de l'isolation du bâtiment	13 633 €
22 septembre 2021	Etude relative au bardage et des travaux	49 234 €
16 novembre 2021	Aménagement et de l'acquisition de matériel pour le théâtre	286 372 €

#### Planning de réalisation :

- Date de début du projet : 2021
- Date de réception : 2022

Prévision d'économies d'énergie : 30 à 35%

Plus précisément, il s'agit de réaliser les opérations suivantes :

- Etude et travaux d'amélioration du système de ventilation de la salle de spectacle
- Remplacement de la moquette dans la salle de spectacle
- Mise en place d'éclairage de sécurité sur les contres marches de l'escalier
- Mise aux normes de l'accessibilité
- Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie
- Accueil des spectateurs
- Le matériel (nouvelle console lumière, des blocs lumières autonomes et mobiles, une nouvelle console son et équipement retour-façade et vidéo projecteur)

Planning de réalisation :

- Acquisition du matériel : 1<sup>er</sup> semestre 2022
- Début des travaux : 2<sup>nd</sup> semestre 2022
- Fin des travaux : fin 2023

Prévision d'économies d'énergie : 35%

En 2024, la commune de Coignières a intégré le dispositif de la politique de la ville et développe des projets culturels visant à renforcer la cohésion sociale, notamment à travers la représentation de la pièce de théâtre Don Quichotte, destinée notamment aux habitants du quartier prioritaire Les Acacias.

Bien qu'il n'y ait pas de centre social au sein de la commune, Coignières peut solliciter des financements de la CAF dans le cadre de la CTG. En effet, ce projet met en avant une dimension sociale en favorisant l'inclusion et l'accès à la culture.

## FOYER RURAL

Ce bâtiment se situe sur une parcelle de 600 m<sup>2</sup>, en centre-ville, près de la Mairie.

## GYMNASE ET STADE DU MOULIN A VENT

L'intérieur du gymnase vieillissant a été complètement rénové.

8 octobre 2019 : le Conseil municipal a demandé l'attribution d'un fonds de concours à SQY pour un montant de 520 451 € dans le cadre du pacte financier et 206 979 € au titre des fonds de concours dédiés aux équipements sportifs.



### Programme de restauration :

- Création d'un espace fitness, de bureaux et de locaux de rangement
- Rénovation de la grande salle dédiée au basket et au handball
- Revêtement du sol, des parois et des murs refaits
- Réaménagement de la mezzanine de 400 m<sup>2</sup>
- Réattribution d'un espace à l'Espace Jeunesse proposant des activités aux jeunes de 11-17 ans

### Planning de réalisation :

- Début des travaux : Décembre 2019
- Fin des travaux : Mai 2020

### Prévision d'économies d'énergie : 20%

En séance du 16 juin 2020, le Conseil municipal a demandé l'attribution d'un fonds de concours à la CA de SQY pour un montant de 40 500,00 € pour l'achat d'équipements sportifs complémentaires pour le gymnase du Moulin à Vent.

### Planning de réalisation :

- Implantation du matériel : mi-juillet 2020

Le gymnase et le stade du Moulin à Vent accueillent en moyenne 450 pratiquants par jour et proposent diverses activités sportives comme le judo, le karaté, le tir à l'arc, la zumba, l'escalade, et bien d'autres. Ces infrastructures sont utilisées par le collège, les écoles, les associations sportives, ainsi que le service jeunesse et l'ALSH « la Farandole ». L'école des Sports permet aux jeunes de découvrir 14 disciplines différentes.

Rénovés en 2020, le gymnase et le stade sont accessibles à tous, de 3 à 99 ans, avec des horaires étendus de 8h30 à 22h30. Depuis cette rénovation, de nouvelles disciplines se sont développées. Ces équipements renforcent la cohésion sociale en créant des espaces de rencontre pour les habitants de tous âges et horizons, favorisant la mixité sociale.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a également été améliorée, et des activités adaptées aux adultes et seniors, comme la gymnastique et la zumba, sont proposées.

Ces structures jouent un rôle important dans la prévention des comportements à risque, notamment chez les jeunes, en leur offrant un cadre sain pour se socialiser et s'épanouir. Des partenariats existent avec des acteurs sociaux et éducatifs, comme le bus PMI et les écoles.

De plus, ces installations accueillent des événements qui animent la vie locale, comme « Un été à Coignières », le Forum des associations, et la fête de Coignières, renforçant ainsi la convivialité et la solidarité dans la commune.

**STADE DE LA FAISANDERIE** (5 000 M<sup>2</sup>) : terrain pour jeux collectifs de plein air

**TENNIS CLUB DE COIGNIÈRES** : 9 courts éclairés, ouverts 24h/24 et 7 jours/7. Un club house, des douches avec vestiaires ainsi qu'un parking privé viennent compléter ces équipements



**CITY STADE – TERRAIN MULTISPORTS « LES ACACIAS »** (superficie de 300 M2) : terrain destiné aux jeux collectifs de plein air

**PARCOURS SANTE** composé d'appareils d'entraînement fixes

La commune de Coignières dispose donc d'équipements et de services variés : des infrastructures éducatives (les écoles), des espaces culturels et sportifs, etc.

**Un équipement utile en quartier prioritaire serait un centre social.** Ce lieu identifié pourrait servir de point de rencontre et de soutien pour les résidents. Il pourrait offrir des services tels que des activités éducatives, culturelles et sportives sur mesure, ainsi que des programmes d'accompagnement social global et des services comme l'accès à l'emploi, contribuant à l'amélioration des conditions de vie des résidents du quartier prioritaire.

## Amélioration de l'accès aux services de santé et ciblage des pathologies



### LE CENTRE MEDICAL PLURIDISCIPLINAIRE DE COIGNIERES

Construit par la commune, il permet d'accueillir différents spécialistes : des médecins généralistes, mais également un dentiste, un kiné, un pédicure-podologue, un ostéopathe, une diététicienne, des infirmiers, etc.

Par ailleurs, la commune compte sur son territoire plusieurs spécialistes dans le domaine de la santé : un psychiatre, deux psychologues. Plusieurs hôpitaux sont implantés à proximité de la commune (Trappes, Rambouillet).

#### Plusieurs prestataires et associations opèrent dans le domaine de la santé :

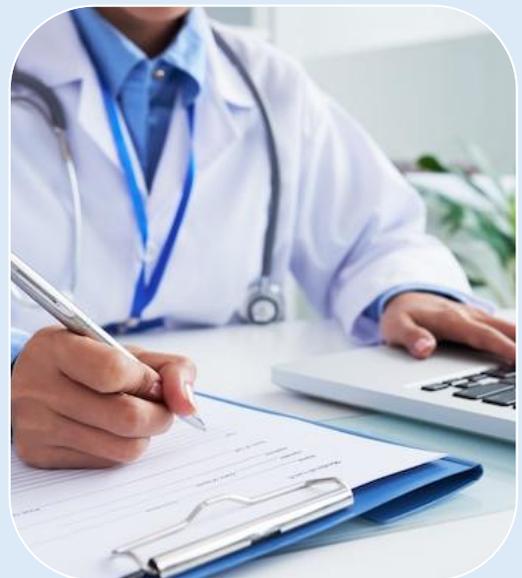
- 2 sociétés de transports sanitaires
- 2 pharmacies
- L'union nationale de familles et amis de personnes malades accompagne bénévolement en soins de support et soins palliatifs et dispose d'un local d'accueil pour l'écoute

### **PORTRAIT SANTE DES HABITANTS DE COIGNIERES (Données ABS – CCAS)**

- Des Coignièriens peu impliqués dans des actions de prévention
- Des Coignièriens moins nombreux que leurs voisins à disposer d'une mutuelle (71% contre 78% en moyenne dans les Yvelines)
- Un fort taux de bénéficiaires de l'AME – Aide Médicale d'Etat : 10,1% de bénéficiaires de l'AME contre 5,4% au niveau de l'agglomération

#### **L'offre de soins sur le territoire communal :**

- Une densité de l'offre libérale de soins faible avec un territoire identifié comme « zone d'action complémentaire » par l'ARS, et des professionnels de santé, de manière générale, en sous-effectif
- Un exercice coordonné qui apporte une dynamique positive avec notamment une communauté professionnelle territoriale de santé, existante sur la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le centre médical Ambroise Paré
- Une offre de soins à proximité (l'institut MGEN de la Verrière, etc.), le centre médical Ambroise Paré et la PMI (bus PMI, interventions dans les classes, bus ophtalmo, etc.)



L'articulation entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes membres en matière de santé se fait grâce à l'Institut de Promotion de la Santé (IPS datant de 2001) et à son Contrat Local de Santé – CLS n°2 (2018-2024).

L'objectif est de réduire les inégalités sociales de santé. Plus précisément, il s'agit de permettre aux personnes vulnérables de la commune d'avoir un parcours de santé et d'accéder à une offre variée de soins.

## LE DIAGNOSTIC SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES VIENT APPORTER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le territoire intercommunal est marqué par un vieillissement de sa population. Les problématiques sont liées à la perte d'autonomie et à une hausse des maladies chroniques (par exemple : maladie d'Alzheimer).

Le territoire est également marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines maladies sont prégnantes à SQY : les maladies chroniques, les maladies cardiovasculaires et les facteurs de risques notamment le diabète et l'hypertension, les cancers, l'asthme et les addictions.

L'offre de soins libéraux de premier recours à SQY se caractérise par une offre générale de dentistes et d'orthophonistes comparable à celle de la région et du département. Cependant, il existe d'importantes variations au niveau communal. En revanche, l'offre en infirmiers et kinésithérapeutes est moins importante à SQY.

Les besoins fréquemment identifiés incluent les problèmes de vue, de dentition et de nutrition, à traiter souvent simultanément auprès des demandeurs d'emploi. Travailler sur l'image et la confiance en soi est mentionné comme une priorité.

### Les 3 axes du CLS 2 sont les suivants :

- Améliorer l'observation de l'état socio-sanitaire de la population, la définition des besoins pour favoriser l'évaluation et l'adaptation des actions
- Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables
- Favoriser l'offre de soins et l'innovation en santé locale

### Coignièrès peut tirer parti des services de son agglomération pour améliorer la santé de ses habitants de plusieurs manières :

- Coordination des services de santé : l'agglomération peut faciliter la coordination entre les différents services de santé disponibles dans la commune et en faire bénéficier, en priorité, les habitants du quartier QPV « Les Acacias »
- Mise en place d'un centre de santé : l'agglomération peut soutenir la création d'un centre de santé dans le quartier QPV, offrant une gamme de services médicaux et paramédicaux de proximité et ainsi répondre aux besoins locaux
- Programmes de prévention communs : la commune et l'agglomération peuvent collaborer pour développer des programmes de prévention de santé, tels que des campagnes de sensibilisation à certaines pathologies prégnantes sur le territoire communal ou des initiatives de promotion d'un mode de vie sain
- Formation du personnel de santé : l'agglomération peut former le personnel de santé travaillant en quartier QPV
- Accès aux équipements et infrastructures régionaux : la CA de SQY peut faciliter l'accès aux équipements médicaux spécialisés et aux infrastructures régionales

En conclusion, lorsqu'une commune travaille avec son agglomération pour la santé de ses habitants, cela renforce les ressources locales et permet une approche complète pour répondre aux besoins spécifiques du quartier QPV.

## Logements et infrastructures : vers une nouvelle politique urbaine pour une meilleure mixité sociale



A Coignières, il est envisagé de diversifier l'offre de logements, de conforter le commerce de proximité et améliorer la connexion avec l'ensemble du territoire.

Le village, cœur historique de Coignières autour duquel se sont développés des projets dans les années 1960-1970, présente la particularité d'une grande diversité de formes urbaines, depuis le tissu urbain classique de cœur de village jusqu'au tissu pavillonnaire, en passant par les espaces d'habitat collectif.

L'objectif est de permettre la diversification de l'offre de logements, notamment autour de la résidence des Acacias et favoriser la mixité sociale.

La future réflexion qui sera menée sur ce secteur permettra de remettre ce quartier QPV au cœur du village en restructurant la circulation, les commerces de proximité et les espaces publics, afin de rendre cette partie du village plus « visible, attractive et accessible ».

La commune cherche à favoriser la cohabitation harmonieuse et équilibrée de personnes de différentes catégories sociales au sein de ce QPV. Cette approche vise à lutter contre les phénomènes de ségrégation urbaine, souvent observés.

La promotion de la mixité sociale implique généralement la mise en œuvre de politiques et de projets visant à diversifier l'offre de logements, à améliorer les infrastructures et les équipements publics, ainsi qu'à encourager la mixité dans les établissements scolaires. Elle peut également s'accompagner d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des habitants.

La nouvelle politique urbaine de mixité sociale va permettre de créer, dans le contexte de la politique de la ville, des environnements urbains équilibrés, inclusifs et favorables au bien être des résidents du quartier QPV, quel que soit l'origine sociale.

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines peut apporter un soutien à la commune de Coignières dans le développement de la mixité sociale sur son territoire en mettant en place des actions coordonnées.

### Quelques initiatives possibles :

- Plan d'urbanisme concerté : élaborer un plan d'urbanisme concerté visant à diversifier les types de logements et à favoriser la mixité résidentielle
- Programmes d'accession à la propriété : faciliter l'accès à la propriété en mettant en place des programmes d'accession sociale à la propriété et en offrant des incitations fiscales
- Développer des projets éducatifs inclusifs et favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires avec l'Education nationale
- Profiter des dispositifs de l'agglomération en matière d'accompagnement à l'emploi, en complément du service de l'emploi de la ville, en se concentrant sur les habitants du quartier prioritaire
- Impliquer tous les habitants dans le processus décisionnel, en favorisant la participation citoyenne et en recueillant leurs avis sur les projets de mixité sociale (café citoyen, jardin partagé, etc. : ces projets visent à créer des espaces et des opportunités propices aux échanges et à la cohésion sociale, favorisant la mixité sociale au sein de la commune en QPV).

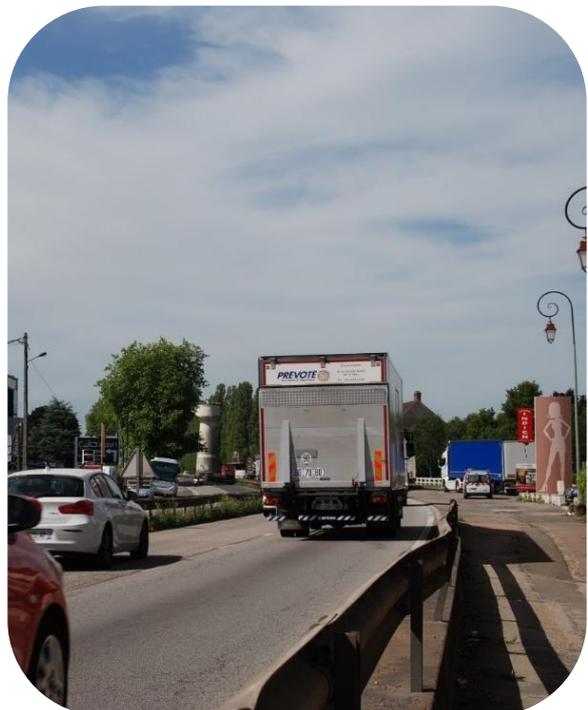
## Etat des lieux des infrastructures routières

Située à l'extrémité sud-ouest de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Coignières est une commune traversée par deux infrastructures : la Route nationale 10 (RN10) et une voie ferrée qui accueille la ligne N du transilien.

Si leur présence permet de relier la commune à l'ensemble du territoire régional et l'ancre résolument dans l'agglomération parisienne, elles sont également perçues comme une source de nuisances au sein du tissu local.

Les infrastructures sont difficiles à traverser et constituent ainsi des coupures au sein de la commune. Caractérisé par l'implantation d'édifices caractéristiques de zones d'activité économique, le paysage de bord de route est jugé peu qualitatif par les habitants de Coignières ainsi que par les élus locaux.

Ceux-ci désirent mettre en valeur les atouts spécifiques de la ville et notamment sa position stratégique aux portes du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Cette intention de développer la vie locale de la commune s'accompagne d'un projet d'écoquartier dans le secteur gare qui constitue la zone commerciale la plus vieillissante de la ville. Cependant, les élus jugent



nécessaire de mener en amont un travail d'intégration des infrastructures au sein de la ville afin de réduire leurs nuisances.

Au niveau des infrastructures routières, trois objectifs sont poursuivis. Il s'agit tout d'abord de faciliter la traversée de la RN10 de manière à reconnecter les deux fragments de la ville, puis d'envisager la requalification des abords de la RN10 et anticiper l'obsolescence des zones commerciales et enfin d'offrir des conditions de développement pour accueillir le futur écoquartier de la Gare.

### **La CA de SQY peut apporter un soutien significatif à la commune de Coignières en matière d'infrastructures routières, et notamment en ce qui concerne la gestion des nuisances :**

- Engager une étude approfondie des infrastructures routières de la commune, en se concentrant particulièrement sur le quartier prioritaire, afin de comprendre les sources de nuisances
- Collaborer avec les services de l'agglomération, experts en ingénierie routière, en acoustique, et en urbanisme pour évaluer l'impact des infrastructures existantes sur les riverains et identifier les points à améliorer
- Faire un recueil de données auprès des habitants sur les nuisances routières et leurs suggestions pour des améliorations
- Analyser les flux de circulation des véhicules et identifier les moments de la journée où les nuisances sont les plus prononcées
- Elaborer des plans d'action et identifier des solutions concrètes pour réduire les nuisances, telles que la modification de la circulation, des aménagement paysagers, etc.
- Travailler en étroite collaboration avec les services techniques de la commune pour garantir une mise en œuvre efficace des solutions proposées par l'agglomération
- Intégrer le projet portant sur l'amélioration des infrastructures routières, notamment dans le cadre de la politique de ville, en veillant à la couverture des besoins du quartier prioritaire

## **Les transports publics pour une meilleure accessibilité**



### **De nombreux modes de transports sont mis à la disposition des habitants de Coignières :**

- Circulation automobile : RN10 et départementale 13
- Gare SNCF sur la ligne Paris-Rambouillet (ligne N)
- Bus – ligne 411 Transdev de Rambouillet et 61 de Houdan

- Lignes de bus 12, 5123, 5124 et 40 (Ile de France Mobilités est l'autorité organisatrice des transports de la région)
- Et GR 11 traversant la commune d'Est en Ouest

Au niveau de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, des espaces intermodaux ont été créés. Toutefois, la voiture demeure le mode de transport privilégié des Saint-Quentinois, pour des raisons liées à l'aménagement du territoire. Pour réduire les nuisances occasionnées par ce mode de transport (pollution de l'air, bruit, etc.), la CA de SQY a développé l'intermodalité, conformément aux objectifs de son Plan Local de Déplacements (PLD).

De nouveaux modes de transports sont ainsi offerts aux habitants des 12 communes membres : covoiturage, vélo station, service de trottinettes électriques, service d'autopartage inter-entreprises « Skyshare », etc.



Pour faciliter l'accès à l'offre de transport, l'agglomération a mis en place une application multimodale « VIAGO » proposant de nombreux services : covoiturage, horaires de bus en temps réel, calcul du trajet en voiture en temps réel, horaires des trains en temps réel et répertoire des taxis.

Enfin, l'agglomération a transformé certaines gares en véritables pôles d'échanges multimodaux (pôle gare de SQY-Montigny et pôle gare de la Verrière et 2 études de pôle en cours à Plaisir Grignon et Villepreux-les-Clayes).

**Pour améliorer l'accessibilité des transports publics au niveau de la commune, la Municipalité peut, en collaboration avec son agglomération :**

- Réaliser une étude pour comprendre les besoins spécifiques en matière de transports publics dans le territoire, en tenant compte des habitudes de déplacement et des zones mal desservies
- Organiser une réunion publique pour recueillir les avis et les besoins des habitants en matière de transports
- Examiner les données de fréquentation des transports publics existants pour identifier les lignes les plus utilisées et les potentielles zones posant des problèmes
- Communiquer avec les sociétés de transport locales pour discuter des possibilités d'optimisation des itinéraires, des horaires, etc.
- Travailler sur l'aménagement des arrêts de bus pour les rendre plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite
- Envisager le développement de nouvelles lignes de transport public ou l'extension de lignes déjà existantes pour couvrir les zones mal desservies
- Rendre les transports publics plus abordables pour tous les habitants

En travaillant en étroite collaboration avec l'agglomération, la commune peut mettre en œuvre des améliorations significatives pour rendre les transports publics plus accessibles et adaptés aux besoins de la population locale, notamment les résidents du QPV.

# 4

---

## **LIEN SOCIAL ET CITOYENNETÉ :**

des priorités clés au cœur de  
la Convention territoriale  
globale

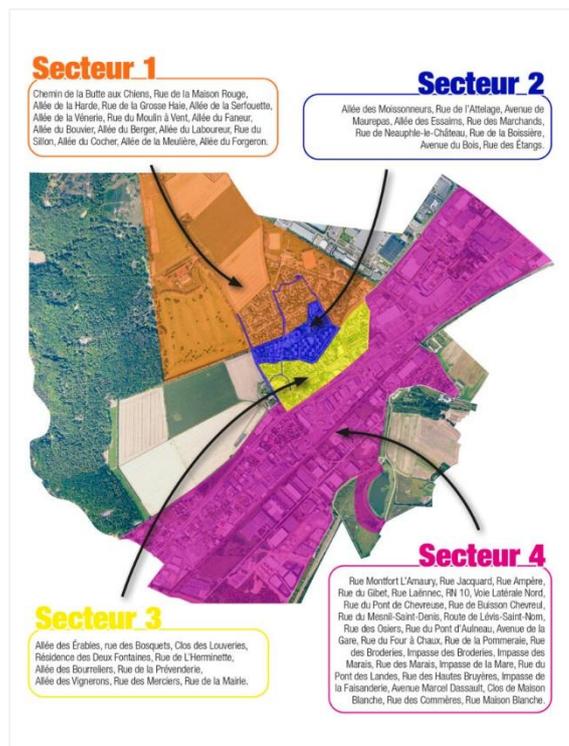
## A. PARTICIPATION CITOYENNE

### Les conseils de quartier

La commune de Coignières, sous l'impulsion de M. Didier Fischer, a mis en place en 2019, les conseils de quartiers. Le territoire est découpé en 4 secteurs. Des rencontres ont lieu au rythme de 2 réunions annuelles par secteur. A l'occasion de ces échanges, les administrés ont pu faire remonter les difficultés rencontrées au quotidien, qu'il s'agisse de leur environnement, des infrastructures ou des services nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

Le quartier prioritaire des Acacias est localisé au niveau du secteur 2 des conseils de quartier.

En 2023, les propositions pour ce secteur comprennent la sécurisation de l'entrée de l'allée du Moissonneur, l'amélioration de la propreté des rues, des bordures de trottoir et des caniveaux, ainsi que la réalisation du projet en collaboration avec les habitants pour l'entretien et la végétalisation des placettes, la réfection des garde-corps en bois du pont des Rigoles, la tonte du chemin de Halage deux fois par an par la commune et une fois par an le propriétaire (SMAGER) permettant le cheminement des piétons, cyclistes et sportifs. En 2024 afin de dynamiser les conseils de quartiers les secteurs 1 et 2 puis 3 et 4 ont été fusionnés lors de même réunion.



Cependant, au fil du temps, les administrés sembleraient ne plus s'intéresser à cette démarche. Des conseils de quartiers aux conseils de citoyenneté, il n'y a qu'un pas. Bien que plusieurs infrastructures soient proches, voire sur le secteur des Acacias, notamment le C.C.A.S., des lieux d'écoute des jeunes, un complexe sportif et un espace de jeux, des salles pour permettre de dispenser des cours de renforcement scolaire ou d'alphabétisation, l'essentiel manque, à savoir une bonne connaissance du quartier prioritaire.

Il s'avère judicieux de proposer aux résidents des temps d'échanges afin de connaître leurs besoins autour de tables rondes et d'apporter des réponses à leurs attentes. Il convient aussi de proposer un soutien pour améliorer leur quotidien et réduire ainsi les écarts de développement au sein de la commune.

Dans le cadre de la politique de la ville, Coignières a bien pour objectif de fortifier et même d'amplifier l'influence du Conseil de quartier des Acacias, en favorisant une participation active des habitants pour définir les priorités et les pistes d'actions en lien avec le dispositif, en diversifiant sa représentativité, et en redynamisant la vie locale, afin de contribuer au développement et à l'amélioration du quartier prioritaire.

Pour aller plus loin en matière de participation citoyenne, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a conçu le Portail Espace Public Services (PEP'S) en ligne sur sqy.fr. ou bien sur smartphone, outil consolidé en 2021. Les demandes des particuliers et des professionnels sont transmises en ligne. Outil de signalement, les agents de la CA de SQY recueillent les informations et les traitent.

## Eco-participation citoyenne

**La seconde action en faveur de la participation citoyenne est l'organisation de concours par la commune pour les habitants et les entreprises :**

- Maisons fleuries et balcons fleuris (inscription gratuite au mois de juin)
- Un jardin partagé : mise à disposition par la mairie à une association « Les jardins Cydonia » d'une parcelle sur l'espace Alphonse Daudet afin de créer un jardin partagé entretenu collectivement
- Deux jardins familiaux comprenant 68 parcelles (deux secteurs : Les Rigoles du Roi et le Pont de Chevreuse), attribués prioritairement aux personnes en appartement
- Un verger partagé : la commune travaille avec la CA de SQY à la création d'un verger partagé.
- Les moutons en éco-pâturage au Val Favry

## Renforcement de la participation citoyenne : la ville met à disposition des salles pour la réalisation d'animation citoyenne

**La troisième action en faveur de la participation citoyenne est la mise à disposition d'une salle pour les ACTIONS suivantes :**

- Repair'Café : l'objectif est de réparer les appareils et objets du quotidien (appareils électriques et électroniques, jouets, bijoux, etc.) un samedi matin par mois.

L'atelier réparation est porté par l'association Coignières en transition. Des bénévoles experts et équipés sont à la disposition des habitants

- Répar'vélo
- Répar'Couture

Il s'agit de développer une approche durable, économe, respectueuse de l'environnement et solidaire.



## Le tissu associatif : pilier de la participation citoyenne

**La participation citoyenne passe aussi par le tissu associatif** : la commune de Coignières dispose d'un tissu associatif dense qui œuvre dans divers secteurs (sport, culture, domaine caritatif ou encore humanitaire, etc.).

Le guide des associations de Coignières recense chaque année les associations sur la Ville.

Le service Vie Associative est à la disposition de la population et des 40 associations présentes sur le territoire. Les services proposés aux associations sont nombreux : mise à disposition de locaux (Maison du Voisinage, Salons Saint Exupéry, Espace Alfonse Daudet) ou de matériels divers (prêt de tables, chaises, etc.).

Chaque association peut déposer une demande de subvention à condition d'avoir une existence juridique légale. Pour ce faire, un formulaire est à télécharger, à compléter et à retourner au service dédié.

La procédure d'instruction est la suivante : vérification juridique et comptable, avis de la commission, décision de l'attribution, versement de la subvention et contrôle.

Les associations sont également invitées à solliciter la CA de SQY pour obtenir une subvention de fonctionnement complémentaire.

Une seule association située à Coignières a obtenu en 2023 une subvention de l'agglomération. Il s'agit de l'association La Voix en Scène (2 500 €) alors que l'annuaire des associations de l'intercommunalité a recensé la majorité des associations de Coignières.

## Vers une citoyenneté active pour la jeunesse : mise en place du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)



Enfin, la participation citoyenne se traduit par la mise en place d'un CMEJ (CME en 2019 puis en 2022).

De nombreuses actions ont été menées par le CMEJ en 2022-2023 et 2023-2024 : présence lors des cérémonies commémoratives, sensibilisation au tri (visite du centre de tri de Thivernal-Grignon, récupération des bouteilles en plastique), composition de chansons sur le « vivre ensemble », enregistrement en studio, réalisation de clips musicaux, courts-métrages et interprétations des chansons, formation aux premiers secours, etc.

Au CMEJ, 27 enfants ont été élus lors des dernières élections.

Actuellement, il n'y a pas de sélection basée sur la localisation géographique pour intégrer le CMEJ. Les candidatures peuvent être déposées dans les écoles primaires et le collège pour les élèves de 6ème et 5ème, sans considération de leur lieu de résidence.

Parmi les élus, 9 enfants habitent aux Acacias et sont âgés de 9 à 12 ans (3 garçons et 6 filles). Les autres enfants viennent de diverses zones de la ville. En 2024, des projets spécifiques ont amélioré le cadre de vie et les services au sein de la commune.

### **Exemples d'actions :**

- Ateliers de nettoyage ou collecte de bouteilles d'eau en plastique chez les habitants les sensibilisant au tri et au recyclage
- Exposition, représentation culturelle au théâtre en juin 2024
- Tournage de clips et courts-métrages avec des figurants : les enfants du CMEJ ont créé un clip musical sur le thème du vivre ensemble. Ce projet a impliqué leur participation active dans l'écriture, la répétition et l'enregistrement de la chanson, avec l'aide d'un intervenant spécialisé. Un court-métrage a été aussi réalisé pour sensibiliser au harcèlement. Les enfants ont utilisé des techniques de fond vert et ont intégré des symboles républicains pour aborder ce sujet de manière créative et engagée.

L'objectif est de développer diverses méthodes participatives pour inciter les habitants à participer à la vie de la cité en s'appuyant en particulier sur le « conseil de quartier » dédié.

Libérer la parole et les inviter à être les acteurs de leur quartier est un axe prioritaire.

## **B.LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PUBLICS VULNERABLES : INTERVENTION DU CCAS ET SOUTIEN RENFORCE AUX PLUS FRAGILES**



La commune de Coignières mène une politique volontariste de lutte contre l'isolement des publics vulnérables par l'intermédiaire de son CCAS.

En effet, le CCAS joue un rôle crucial dans la lutte contre l'isolement social des publics fragilisés.

Il met en place des actions visant à identifier et soutenir les personnes isolées, notamment en coordonnant des visites à domicile, en organisant des activités sociales, et en favorisant l'accès aux services de proximité.

En 2022, il convient de souligner une hausse de 53% des rendez-vous sociaux en comparaison à l'année précédente.

De plus, le CCAS peut concevoir des programmes spécifiques pour accompagner les personnes vulnérables vers une meilleure intégration sociale, tout en offrant un soutien matériel et financier selon les besoins.

Les ressources de cet établissement public administratif sont diverses : la dotation de la commune, les subventions (Conseil départemental 78 : dispositif YES+, forfait autonomie pour la Résidence autonomie, subvention dédiée à l'emploi d'un agent de convivialité, etc.), les dons et legs.

### **Deux pôles au CCAS sont à la disposition des habitants :**

- Action sociale et logement
- Seniors et Résidence autonomie



Des services supports viennent en appui du CCAS.

### **Principaux évènements de l'action sociale du CCAS en 2022 et 2023**

Année 2022	Année 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'outil numérique DOMIFA pour la gestion des domiciliations administratives</li> <li>- Sortie à la Ferté-Bernard pour les séniors</li> <li>- Révision du règlement des cartes cadeaux pour les personnes âgées ou en situation de handicap, visant à favoriser une équité sociale</li> <li>- Révision du règlement des cartes cadeaux pour les enfants, visant à favoriser une équité sociale</li> <li>- Présentation de l'analyse des Besoins Sociaux (ABS) aux administrés</li> <li>- Passage de l'antenne de prévention santé femmes</li> <li>- Groupe de travail sur la mise en place du Plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs</li> <li>- Travail partenarial avec l'ADEF en prévention des expulsions</li> <li>- Révision du règlement de l'aide financière « allocation énergie »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au Conseil de santé intercommunale (SQY – 2023)</li> <li>- Révision du règlement aide au permis de conduire</li> <li>- Sortie familles précaires : journée à la mer</li> <li>- Conférence réseau VIF</li> <li>- Concert Résidence autonomie (Téléthon, décembre 2023)</li> <li>- Groupe de travail sur la mise en place de la cotation des demandes de logements</li> <li>- Participation au Conseil de Santé Mentale Intercommunal</li> <li>- Révision du règlement et renouvellement de la convention avec l'Épicerie sociale</li> <li>- Organisation d'une sortie pour les familles : une journée à la mer pour les ménages en précarité sociale</li> <li>- Permanences des assistantes sociales du département une fois par semaine au CCAS</li> <li>- Permanences de la conseillère sociale de SEQENS au CCAS</li> </ul>

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aides légales et facultatives et d'urgence des habitants de la commune.

Les chiffres des différents dispositifs gérés par le CCAS concernent l'ensemble de la ville de Coignières et incluent le quartier prioritaire « Les Acacias ».

Actuellement, nous ne savons pas quelle proportion exacte des habitants du quartier QPV « Les Acacias » est touchée par les dispositifs du CCAS, car Coignières vient tout juste d'entrer dans le dispositif de la politique de la ville.

Il paraît essentiel d'obtenir une photographie claire des ménages bénéficiant des dispositifs gérés par le CCAS à l'échelle communale. L'inclusion du quartier prioritaire « Les Acacias » dans la politique de la ville permettra à Coignières d'effectuer une analyse plus approfondie des habitants de ce quartier en 2024.

## CHIFFRES 2023 DU CCAS

### Aides légales :

- Allocation Personnalisée Autonomie (APA)
- Carte Améthyste : 99 dossiers (90 en 2022, 81 en 2021)
- Domiciliation administrative : 82 (61 hommes et 21 femmes) contre (50 en 2022 dont 37 hommes et 13 femmes)

### Aides facultatives et d'urgence :

- Epicerie sociale : 56 aides, soit 1 950,40 € (40 aides en 2022 soit, 1 146,73 €)
- Cartes cadeaux enfants : 108 bénéficiaires, soit 3 770 € (99 bénéficiaires en 2022, soit 3 360€)
- Bourses d'études : 29 dossiers, soit 6 421 € (22 dossiers en 2022, soit 8 646 €)
- Bourses au permis de conduire : 14 aides, soit 6 000 € (13 aides en 2022, soit 6 500 €)
- Cartes cadeaux seniors : 56 bénéficiaires, soit 1 580 € (84 bénéficiaires en 2022, soit 2 520 €)
- Cartes cadeaux en situation de handicap : 94 bénéficiaires, soit 2 020 € (114 bénéficiaires, soit 2 830 €)
- Allocation énergie : 88 bénéficiaires, soit 6 160 € (92 bénéficiaires en 2022, soit 6 640 €)
- Sortie à la mer : 1 600 € à la charge du CCAS contre 1 204 € en 2022
- Aides financières facultatives : 2 290,61 € (677.76 € en 2022)

### Demandes de logement social :

- Instruction de 136 dossiers (138 dossiers 2022).
- Commissions d'attribution de logement (CAL) : 17 (15 en 2022)
- Hébergement d'urgence : 3 hôtels sociaux, soit 35 ménages accompagnés
- La Ville a mis en place un logement de « priorité sociale », cogéré avec le CCAS
- Prévention des expulsions locatives : 9 enquêtes sociales (10 en 2022)
- Résidence sociale ADEF : gestion du contingent CASQY par le CCAS

### Le CCAS gère une Résidence autonomie de 80 studios :

- 56 résidents dont 2 jeunes travailleurs et 3 étudiants (55 résidents en 2022) dont 2 jeunes travailleurs et 3 étudiants)
- Age moyen des résidents : 78 ans (idem en 2022). La moyenne d'âge des résidents dans les autres résidences autonomie en France varie, mais généralement elle se situe autour de 80 ans.
- Service de restauration : 6,90 € le repas, 4 775 repas servis
- La table d'hôtes : 7 tables
- Le Conseil de vie sociale : 2 réunions.

Il dispose d'un pôle animation seniors qui rythme la vie sociale des seniors de la commune et de la Résidence autonomie.

### Principales actions du CCAS en 2022 et 2023

Année 2022	Année 2023 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation collective « santé cuisine »</li> <li>- Activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives, cognitives, récréatives ou festives</li> <li>- Activités intergénérationnelles avec le centre de loisirs et le Conseil municipal des jeunes</li> <li>- Animation inter-résidences autonomie avec la résidence Fourcassa à Trappes</li> <li>- Semaine bleue</li> <li>- Thés dansants</li> <li>- Banquet des seniors (66 participants en 2022)</li> <li>- Distribution de paniers garnis pour les +80 ans</li> <li>- Mini bus gratuit à la disposition des seniors, d'au moins 60 ans</li> <li>- Appartement bien être au sein de la résidence</li> <li>- Veillées 2 fois par mois au sein de la résidence animées par un jeune résident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du Café des aidants</li> <li>- Journée « seniors » à Chantilly</li> <li>- Animations Inter-résidences</li> <li>- Semaine bleue</li> <li>- Thés dansants</li> <li>- Banquet des seniors faites de la résidence autonomie</li> <li>- Fête de l'été à la résidence</li> <li>- Exercice d'évacuation au sein de la RA</li> <li>- Animations intergénérationnelles en lien avec le CMEJ/le Centre de loisirs/la Crèche</li> <li>- Partenariat avec l'ADEF</li> <li>- Partenariats avec Malakoff Médéric</li> <li>- Groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines</li> <li>- Reconduction du dispositif Yes +</li> <li>- Travaux à la Résidence autonomie</li> </ul>

Le CCAS dispose d'un registre des personnes vulnérables permettant de se tenir au plus près des besoins des publics isolés et fragiles (publics ciblés : les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et les adultes handicapées).

Entrer en CTG permettra au CCAS de la commune de Coignièrès d'avoir accès à des financements spécifiques pour des projets sociaux, des programmes de développement local, et des ressources pour améliorer les conditions de vie des habitants, notamment du quartier prioritaire.

De plus, cela pourrait favoriser la coordination des actions sociales avec d'autres acteurs locaux et ainsi renforcer la notion de solidarité.

Enfin, l'intégration du CCAS en CTG peut favoriser la cohésion sociale, renforcer les partenariats, encourager l'innovation sociale et cibler les besoins spécifiques des habitants.

Ces éléments combinés peuvent contribuer à créer un environnement plus solidaire et participatif au sein de la commune.

## Perspectives 2024 du CCAS

Pôle Action Sociale	Pôle Seniors et Résidence autonomie
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction règlement des aides facultatives du CCAS</li> <li>▪ Renouvellement de la sortie familiale à la mer</li> <li>▪ Marche solidaire pour octobre Rose</li> <li>▪ Animation au profit du Téléthon</li> <li>▪ Camion de prévention des AVC</li> <li>▪ Complémentaire santé collective à moindre coût</li> <li>▪ Réunion d'information sur l'utilisation des bons vac CAF</li> <li>▪ Participation à la semaine de la dénutrition</li> <li>▪ Travail sur le Conseil de santé mentale intercommunale</li> <li>▪ Participation au forum des associations</li> <li>▪ Distribution de colis solidaires</li> <li>▪ Elaboration d'une charte de partenariat avec le service action sociale d'Elancourt</li> <li>▪ Diagnostic social du quartier prioritaire</li> <li>▪ Réunion partenariale sur la domiciliation</li> <li>▪ Collecte solidaire au profit de l'épicerie sociale de la croix rouge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite du café des aidants</li> <li>▪ Organisation des sorties pour les seniors</li> <li>▪ Semaine bleue</li> <li>▪ Banquet des seniors</li> <li>▪ Fête de la résidence autonomie</li> <li>▪ Exercice d'évacuation de la résidence autonomie</li> <li>▪ Animations intergénérationnelles</li> <li>▪ Partenariat avec la résidence ADEF</li> <li>▪ Collaboration avec Malakoff Médéric, le PRIF et la Conférence des financeurs</li> <li>▪ Groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines</li> <li>▪ Ouverture du restaurant les moissonneurs aux Coignièriens</li> <li>▪ Ouverture des animations aux seniors de la ville</li> <li>▪ Reconduction du dispositif Yes +</li> <li>▪ Poursuite et fin des travaux à la Résidence autonomie</li> <li>▪ Soirée Beaujolais à la résidence autonomie</li> <li>▪ Pièce de théâtre en avril 2024 à la RA</li> <li>▪ Partenariat avec la bibliothèque de Coignièrès</li> </ul>

Les perspectives du CCAS pour l'année 2024 représentent un engagement fort en faveur de la politique de la ville, en mettant en œuvre des actions concrètes visant à améliorer le quotidien des habitants, en particulier dans le quartier prioritaire.

La rédaction d'un règlement des aides facultatives du CCAS constitue une démarche importante pour assurer une distribution équitable des aides sociales. En clarifiant les critères d'attribution et en structurant le processus d'octroi des aides, cette initiative vise à garantir que les ressources disponibles sont utilisées de manière efficace pour répondre aux besoins les plus pressants de la population locale.

La participation à des événements de sensibilisation tels que la semaine de la dénutrition permet au CCAS d'adresser des enjeux de santé publique au sein de la communauté. En sensibilisant les habitants aux bonnes pratiques alimentaires et en offrant un soutien spécifique aux personnes en situation de précarité alimentaire, cette action contribue à promouvoir la santé et le bien-être des résidents.

Par ailleurs, la distribution de colis solidaires renforce la solidarité au sein de la commune en apportant un soutien concret aux familles et individus les plus vulnérables. En fournissant des denrées alimentaires et des produits de première nécessité, le CCAS répond aux besoins immédiats des personnes en difficulté tout en favorisant l'entraide et la cohésion sociale.

En organisant des événements tels que la soirée du Beaujolais ou la pièce de théâtre, le CCAS favorise le lien social et la convivialité. Ces initiatives permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens, contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et à promouvoir un environnement urbain plus inclusif et dynamique.

Dans l'ensemble, ces actions reflètent un engagement profond en faveur du bien-être et de la qualité de vie des habitants, en alignement avec les objectifs de la politique de la ville et de la CTG visant à créer des quartiers plus solidaires, résilients et harmonieux.

## C. AMELIORATION GLOBALE DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES JEUNES

### Propositions d'actions pour renforcer l'accueil de la petite enfance et l'insertion des familles en structurant le SPPE

La commune de Coignières est confrontée à des défis sociaux importants, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des familles avec jeunes enfants.

Ce bilan vise à identifier les besoins spécifiques de ces familles, en particulier les plus vulnérables, et à proposer des solutions adaptées pour renforcer les services de garde et faciliter l'insertion professionnelle.

Deux dispositifs sont en réflexion pour répondre à ces besoins :

1. La création d'un RAM pluri communal (Relais Assistantes Maternelles)
2. Et un partenariat avec un centre de formation pour recruter des assistantes maternelles

#### **Mise en place du Service public de la petite enfance en s'appuyant sur l'existant :**

- Organiser des temps d'échanges entre professionnels (événements, rencontres, ateliers)
- Renforcer l'attractivité et la reconnaissance du métier
- Développer des partenariats pour proposer des formations adaptées
- Ajuster l'offre de garde aux réalités des familles (temps de travail, stages, formations, évaluation des besoins auprès des familles concernés)
- Valoriser le métier dans une dynamique pluri communale lors de la semaine de la petite enfance

Finalisation de la mise en œuvre du SPPE au plus tard en 2028.

## **Rappel du contexte**

### **Analyse démographique et sociale**

La population de Coignières se caractérise par une proportion importante de jeunes : 33,5 % des habitants ont moins de 25 ans. Parmi eux, 128 enfants sont âgés de 0 à 2 ans et 180 enfants de 3 à 5 ans.

Le taux de pauvreté dans la commune est de 12 %, atteignant 20 % dans le quartier prioritaire des Acacias. Ce taux élevé de pauvreté affecte particulièrement les jeunes familles, avec 42 enfants issus de familles à bas revenu, représentant 32,9 % des enfants de 0 à 2 ans, un chiffre supérieur à la moyenne départementale des Yvelines (18,7 %).

### **Offre actuelle de services de garde à Coignières**

La commune de Coignières dispose de 67 places en crèche réparties entre le multi-accueil Arc-en-Ciel Croix-Rouge Française (CRF), la crèche familiale CRF, et la crèche privée Les Petits Chaperons Rouges.

Le taux de couverture des besoins en garde pour les enfants de 0 à 2 ans est de 75,1 %, ce qui est supérieur à la moyenne des Yvelines (60 %). En octobre 2024, 24 familles sont dans l'attente d'une place en crèche.

Cependant, un nombre important de familles accueillies sont en situation de précarité. Par exemple, au multi-accueil Arc-en-Ciel, 9 familles sur 15 sont précaires, et 15 familles sur 25 paient moins de 1 €/heure.

Les dispositifs en place permettent déjà d'offrir des réponses à certaines urgences sociales, avec des prises en charge spécifiques pour des enfants MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des familles en situation de logement précaire.

## **Etude des propositions d'actions pour répondre aux besoins identifiés :**

### **1. Réflexion en cours autour du Label AVIP (Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle) : hypothèse en cours d'étude**

Le label AVIP (Accueil de jeunes enfants à vocation d'insertion professionnelle) est un dispositif conçu pour soutenir les familles en parcours d'insertion professionnelle, en particulier celles qui sont éloignées de l'emploi. L'objectif principal de ce label est d'accélérer le retour à l'emploi des parents en levant les freins sociaux et professionnels, en facilitant l'accès à des modes de garde adaptés pour leurs jeunes enfants.

Les structures AVIP travaillent en étroite collaboration avec France Travail, la Mission locale ou le Conseil départemental pour orienter les familles vers les structures d'accueil, tandis que les parents s'engagent à mener une recherche active d'emploi accompagnée par un référent. Ces engagements sont formalisés par un contrat d'engagement réciproque entre la crèche, les parents et l'acteur de l'insertion professionnelle. Toutefois le nombre de demandes ne justifie pas pour le moment, la mise en place d'un tel dispositif.

#### **Critères d'éligibilité :**

- La crèche doit accueillir au moins 20 % d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en recherche d'emploi, à raison de 10h par semaine minimum, afin de permettre aux parents de consacrer du temps à leur recherche d'emploi ou à suivre une formation.
- La structure travaille en collaboration avec France Travail, les Missions locales ou le Conseil départemental.

### Publics concernés :

- Familles éloignées de l'emploi, notamment celles bénéficiant du RSA ou de minima sociaux.
- Parents en parcours d'insertion, qui peuvent reprendre une activité ou accéder à une formation tout en bénéficiant d'un mode de garde adapté.

**Une réflexion avec les responsables des crèches sera amorcée dès 2026.**

## **2. Eventuelle création d'un RAM pluri-communal (Relais Assistantes Maternelles)**

Le RAM pluri-communal (Relais Assistantes Maternelles) est un service destiné à accompagner et informer les assistantes maternelles ainsi que les parents employeurs sur les modes de garde.

Il propose des formations pour les assistantes maternelles, des conseils aux parents, et organise des activités d'éveil pour les enfants. Un RAM pluri-communal permet de mutualiser les ressources entre plusieurs communes, facilitant ainsi l'accès à un réseau de services structuré.

### Critères d'éligibilité :

- Le RAM est ouvert aux assistantes maternelles agréées et aux parents employeurs
- Il doit offrir des services d'accompagnement (informations, formations) et organiser des temps d'éveil pour les enfants

### Public concerné :

- Assistantes maternelles, qui bénéficient d'un soutien professionnel à travers des formations et des conseils
- Parents employeurs, qui reçoivent des informations sur les solutions de garde et les démarches administratives
- Enfants de 0 à 3 ans, qui participent à des activités d'éveil encadrées par des professionnels

### Intérêts pour Coignières :

Coignières fait face à un manque d'assistantes maternelles, une situation qui affecte l'accès à des solutions de garde pour les familles.

La création d'un RAM pluri-communal permettrait de structurer et dynamiser cette offre tout en mutualisant les ressources avec les communes voisines. Cela contribuerait à attirer de nouvelles assistantes maternelles sur le territoire et à répondre de manière plus adéquate aux besoins de garde des familles.

## Projet de création d'un RAM pluri-communal : un financement assuré par la CAF

### La commune de Coignières, en créant un RAM pluri-communal, peut bénéficier de plusieurs financements de la CAF :

- Prestation de Service RAM (PSRAM)
- CTG : si la commune a signé une CTG, des financements spécifiques peuvent être alloués pour soutenir les projets de petite enfance, comme un RAM pluri-communal
- Aide à l'investissement : la CAF propose des aides pour les investissements liés aux locaux ou équipements nécessaires à la mise en place du RAM

En mutualisant les ressources avec d'autres communes, Coignières pourrait bénéficier d'un soutien financier important pour la mise en place d'un RAM, garantissant un service adapté aux besoins locaux.

Une réflexion pourra être lancée dès 2025 avec une commune voisine.

### **3. Possibilité de Partenariat avec un centre de formation pour recruter des assistantes maternelles**

Face à la difficulté de recruter des assistantes maternelles, Coignières pourrait nouer un partenariat avec un centre de formation pour former localement de nouvelles professionnelles.

Ce partenariat permettrait d'offrir des cursus adaptés aux besoins du territoire, incluant des stages pratiques et un accompagnement post-formation.

#### Critères d'éligibilité :

- Les candidats doivent suivre une formation agréée pour devenir assistantes maternelles, avec des modules adaptés au contexte local

#### Public concerné :

- Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle intéressées par le métier d'assistante maternelle
- Les professionnels de la petite enfance cherchant à développer ou à renforcer leurs compétences via des formations complémentaires

#### Intérêts pour Coignières :

Ce partenariat permettrait d'augmenter le nombre d'assistantes maternelles disponibles sur le territoire, répondant ainsi aux besoins de garde des familles et soutenant la reconversion professionnelle des personnes en recherche d'emploi. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans la dynamique d'insertion sociale et économique de Coignières.

Ce bilan montre que la commune de Coignières fait face à des défis importants en matière de petite enfance, en particulier pour les familles en situation de précarité.

La mise en place du label AVIP, la création d'un RAM pluri-communal, et le partenariat avec un centre de formation pour recruter des assistantes maternelles sont des solutions adaptées pour répondre à ces besoins.

Ces dispositifs, en plus de renforcer l'offre de garde, permettraient de soutenir l'insertion professionnelle des parents, notamment les plus éloignés de l'emploi, tout en assurant un accueil de qualité pour les jeunes enfants. Ces actions devraient être considérées comme des priorités pour améliorer la qualité de vie des habitants de Coignières et dynamiser le territoire.



## Taux élevé de décrochage scolaire constaté

La Municipalité a décidé d'œuvrer pour la promotion de la réussite éducative et des actions en matière de parentalité. Cette décision est motivée par plusieurs constats inquiétants, notamment le taux élevé de décrochage scolaire parmi les jeunes du quartier des Acacias.

### Consultation des différents lycées

Les effectifs des élèves scolarisés concernés par le PRE et communiqués par les chefs d'établissement sont les suivants :

- Lycée 7 mares : 17 élèves
- Lycée Dumont d'Urville : 1 élève
- Lycée Plaine de Neauphle : 2 élèves
- Lycée Blériot : 4 élèves
- Lycée Matisse : 10 élèves

**Au collège de la Mare aux Saules** (rue du Moulin à Vent), les élèves en décrochage scolaire (résultats) sont au nombre de 24 sur 108, soit 22,22% des collégiens domiciliés aux Acacias.

La commune dispose de la répartition des élèves par rapport à ce critère : 10 élèves de 3ème, 4 élèves de 4ème, 4 élèves de 5ème et 6 élèves de 6ème.

Pourcentage d'élèves du quartier des Acacias : 23,5%

Représentation des élèves des Acacias parmi les collégiens de Coignières : 37%

	Total élèves	Résidents aux Acacias
Collège		
Coignières	292	108
Maurepas	168	
Total général	460	

## Chiffres des 2 groupes scolaires : Pagnol et Bouvet

Les données montrent que parmi les élèves résidant dans le quartier « Les Acacias », 37% fréquentent l'école maternelle du groupe scolaire Bouvet, tandis que 39% fréquentent l'école élémentaire du même groupe. De même, 28% des élèves résidents en QPV fréquentent l'école maternelle du groupe scolaire Bouvet, tandis que 39% fréquentent l'école élémentaire du même groupe.

	Total élèves	Résidents aux Acacias	Résidents aux Acacias et en décrochage scolaire
<b>Groupe scolaire BOUVET</b>			
Maternelle	92	34	10
Elémentaire	209	82	30
<b>Total BOUVET</b>	<b>301</b>	<b>116</b>	<b>40</b>
<b>Groupe scolaire PAGNOL</b>			
Maternelle	64	18	6
Elémentaire	117	45	21
<b>Total PAGNOL</b>	<b>181</b>	<b>63</b>	<b>27</b>
<b>Total général</b>	<b>482</b>	<b>179</b>	<b>67</b>

### Tableau de répartition des élèves résidents aux Acacias et en décrochage scolaire

	Bouvet			Pagnol	
	Répartition des élèves	Résidents aux Acacias et en décrochage scolaire		Répartition des élèves	Résidents aux Acacias et en décrochage scolaire
<b>Bouvet</b>	CP	3	<b>Pagnol</b>	CP	3
	CE1	5		CE1	4
	CE2	6		CE2	6
	CM1	10		CM1	6
	CM2	6		CM2	2
	<b>Total</b>	<b>30</b>		<b>Total</b>	<b>21</b>

Ces chiffres soulignent l'importance de la problématique éducative dans le quartier des Acacias. De plus, la barrière de la langue et la fracture numérique entravent la participation des parents et des élèves à la réussite éducative.

Face à ces défis et au-delà du dispositif PRE, la Municipalité se pose des questions essentielles sur la manière d'accompagner les parents dans le système éducatif et de les rendre acteurs de l'éducation de leurs jeunes.

## Construction d'une cartographie des dispositifs d'accompagnement des jeunes et de leurs familles



Une cartographie des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles de Coignières a ainsi été construite. Elle permet une approche exhaustive et concertée, impliquant divers acteurs institutionnels ainsi que des partenaires locaux.

La ville de Coignières se positionne en tant que pilier central de cette démarche, en initiant et coordonnant plusieurs programmes destinés à soutenir la jeunesse et l'équilibre familial.

Parmi ces initiatives, **le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)** se distingue, offrant un soutien collectif en matière de soutien scolaire et de méthodologie, ainsi que des projets annexes visant à renforcer les compétences des élèves de primaire et de collège. Un dispositif que la ville souhaite développer pour 2024-2025.

### PROJET CLAS 2024 DE LA VILLE DE COIGNIERES POUR RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

#### Contexte général

En juin 2024, la ville de Coignières a répondu à un appel à projet concernant le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) lancé par la CAF des Yvelines. Une demande de financement a été déposée sur la plateforme ELAN CAF, en conformité avec les critères d'éligibilité, incluant le respect des principes du Contrat d'engagement républicain, de la Charte nationale de soutien à la parentalité et de la Charte de l'accompagnement à la scolarité.

Le projet CLAS de Coignières s'appuie sur un diagnostic des besoins éducatifs locaux et développe quatre axes d'intervention majeurs : l'accompagnement des enfants, l'implication des parents, la concertation avec les écoles et le développement de partenariats locaux.

## **Présentation du projet**

Le projet CLAS, piloté par la Direction Action Scolaire et Educative (DASE) et la DCA, est en place depuis 2 ans, sans être labellisé. L'initiative repose sur le constat d'un besoin croissant de renforcement méthodologique pour les élèves du primaire, en complément des études surveillées proposées depuis une dizaine d'années dans les deux écoles de Coignières : l'école Gabriel Bouvet et l'école Marcel Pagnol.

Le dispositif cible prioritairement les jeunes issus du quartier prioritaire de la ville, avec l'objectif de répondre à leurs besoins spécifiques en matière de suivi scolaire et de méthodologie d'apprentissage.

## **Objectifs du projet**

Les principaux objectifs du CLAS sont les suivants :

- Apporter une aide méthodologique aux enfants de 6 à 10 ans pour les accompagner dans leur parcours scolaire
- Améliorer la réussite scolaire des enfants en difficulté en les soutenant avec des approches pédagogiques personnalisées
- Encourager l'autonomie et la confiance en soi chez les élèves grâce à une pédagogie de détour
- Impliquer les familles dans le suivi scolaire de leurs enfants à travers des échanges définis avec les référents du CLAS
- Favoriser l'ouverture culturelle des enfants par des visites et des activités ludiques
- Établir une collaboration active avec les équipes pédagogiques de l'Éducation nationale

## **Mise en œuvre et organisation**

Le projet sera mis en œuvre du 4 novembre 2024 au 4 juillet 2025. Durant cette période, 34 enfants, répartis en trois groupes selon leur niveau scolaire (CP et CE1, CE2 et CM1, CM2), participeront à quatre séances hebdomadaires d'une durée de 120 minutes. Les interventions seront réparties sur les jours suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi, en fonction des besoins des élèves.

Le projet sera coordonné par M. CHOUIKHI, avec M. DALI, référent principal et trois animateurs en cours de recrutement.

## **Interventions auprès des enfants**

Les méthodes pédagogiques mises en place visent à faciliter l'acquisition des savoirs et à développer l'autonomie des enfants. En valorisant leurs compétences et en élargissant leurs centres d'intérêt, le projet permet aux élèves de s'ouvrir aux ressources culturelles, sociales et économiques de leur environnement.

Par ailleurs, des sorties culturelles (visites de musées, découvertes patrimoniales, etc.) sont prévues pour encourager l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté.

L'évolution des enfants sera régulièrement évaluée, afin d'adapter les approches pédagogiques en fonction de leurs besoins.

## **Interventions auprès des parents**

Le projet CLAS prévoit également des actions spécifiques à destination des parents. L'objectif est de renforcer leur rôle dans la relation avec leurs enfants et de les soutenir dans leur mission éducative. Un contrat tripartite (ville, parents et enfants) définira les devoirs et obligations de chacun. Des réunions régulières avec les familles seront organisées pour favoriser les échanges entre parents et enseignants. Par ailleurs, des initiatives comme le « Café des parents » permettront de créer des espaces d'échanges autour des bonnes pratiques parentales.

## **Concertation avec les écoles et autres acteurs locaux**

Le CLAS favorisera la concertation entre les familles et les établissements scolaires. Les inscriptions au dispositif se feront en mairie, et les échanges avec les enseignants permettront de créer une passerelle entre les parents et l'école.

Bien que le CLAS ne soit pas associé à un Contrat Educatif Local (CEL) ou à une équipe de réussite éducative (PRE), il est intégré au Projet Éducatif du Territoire (PEDT) de Coignières et participera aux initiatives départementales.

## **Budget prévisionnel pour 2024**

Le budget global pour l'année 2024 est estimé à 45 200 €. Ce budget couvre l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des séances, l'achat de matériel pédagogique, ainsi que les sorties et projets culturels.

La répartition des financements est la suivante :

- Subvention CAF des Yvelines : une demande de financement à hauteur de 7 689 € a été soumise
- Subvention ANCT 78 (Agence nationale de la cohésion des territoires) : une aide complémentaire de 1 233 € a été demandée
- Subvention communale : la Municipalité prévoit de financer le projet à hauteur de 31 110 €
- Participation des familles : les familles contribueront à hauteur de 5 168 €, soit une participation de 19 € par enfant.

Cette répartition financière permet de couvrir l'ensemble des besoins matériels et humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet.

## **Conclusion**

Le projet CLAS de Coignières pour l'année 2024 s'inscrit dans une dynamique de renforcement des liens entre l'école, les enfants et les familles. En apportant un soutien scolaire individualisé, en ouvrant les enfants à la culture et en impliquant activement les parents, ce projet vise à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel des élèves. Grâce au budget communal et au soutien des différents partenaires financiers, ce projet dispose des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs et contribuer au développement éducatif des enfants de la commune.

**Parallèlement, des dispositifs existent depuis plusieurs années sur la commune, tels que les études surveillées, supervisées par les enseignants des écoles élémentaires**, des actions qui témoignent de l'engagement de la ville dans le domaine de l'éducation.

L'Education Nationale, en collaboration avec la commune, participe au fonctionnement des écoles primaires et du collège. Ces subventions annuelles, adaptées en fonction du nombre d'élèves, visent à soutenir les projets pédagogiques et à garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants de la commune.

**La CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) jouent aussi un rôle essentiel dans la prise en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.** A travers des partenariats avec la ville, ces organismes contribuent à la gestion des centres de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi qu'à l'animation du service jeunesse destiné aux adolescents de 11 à 17 ans.

De plus, la mise en place d'une Maison des jeunes, offrant un accompagnement spécifique aux jeunes adultes de 18 à 25 ans, reflète l'engagement de la Municipalité à répondre aux besoins diversifiés de la population jeune.

En ce qui concerne l'accès aux loisirs, à la culture et au développement personnel, la ville de Coignières prévoit une coordination renforcée des dispositifs de réussite éducative, avec notamment la création de postes dédiés à la coordination et au suivi des parcours individualisés.

Des actions spécifiques, telles que des ateliers d'expression théâtrale, sont envisagées pour promouvoir le développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes. De plus des formations telles que le PSC1 et le BAFA offrent aux jeunes de 16 à 25 ans des opportunités de développement personnel et professionnel.

Enfin, l'accompagnement social des familles et le soutien à la parentalité occupent une place centrale dans les dispositifs. Le CCAS, en partenariat avec d'autres entités telles que le barreau de Versailles et le TGI de Rambouillet, offre un soutien juridique et social aux familles en difficulté.

Des initiatives telles que le Café des parents, organisé en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines, favorisent également les échanges et le partage d'expériences entre les parents, renforçant ainsi le tissu social et le soutien de la population locale.

**Afin d'optimiser l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles de Coignières, il est important de prendre en compte les points de vigilance suivants :**

- Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs et dispositifs pour éviter les doublons et garantir une offre complète de services aux familles
- Veiller à ce que les services et les activités proposés soient financièrement accessibles pour toutes les familles
- Maintenir un niveau de qualité dans les services offerts, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins spécifiques des jeunes et des familles
- Assurer la pérennité du financement des programmes d'accompagnement des familles afin de maintenir leur efficacité à long terme et de répondre aux besoins évolutifs de la population locale

En résumé, cette cartographie des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles de Coignières met en lumière une approche intégrée et proactive, impliquant une multitude d'acteurs et de partenaires locaux. Toutefois, pour assurer une efficacité optimale de ces dispositifs, il convient de veiller à une coordination étroite entre les différentes parties prenantes, ainsi qu'à une évaluation régulière sur le bien-être et le développement des jeunes et de leurs familles.

Pour répondre aux besoins spécifiques des habitants du quartier des Acacias, la commune va donc renforcer une série d'actions visant à favoriser la réussite éducative et à promouvoir l'implication des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants.



## La convention territoriale globale vient confirmer la nécessité d'aider les jeunes en difficulté :

### Concernant la scolarisation et les dispositifs péri/extrascolaires :

- Taux de scolarisation entre 11 et 17 ans significativement plus faibles que dans les territoires proches : une diminution s'observe à partir de la tranche d'âge de 11 à 14 ans (92% contre 98% pour tous les autres territoires. De même, il y a seulement 89% de scolarisation pour les 15 à 17 ans contre 97% pour l'agglomération, le département et la région. La commune compte 5 enfants non scolarisés sur la commune entre 2019 et 2021. 3 enfants étaient scolarisés à la maison en 2020, et 4 en 2021
- Existence de dispositifs visant à accompagner la scolarisation et les temps péri/extrascolaires
- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) :  
Dans le cadre de l'ALSH périscolaire maternelle et primaire école Bouvet de 3 à 10 ans : la maternelle propose 68 places, et la structure du primaire 72, pour une capacité d'accueil totale de 140 enfants  
Dans le cadre de l'ALSH périscolaire maternelle et primaire école Pagnol de 3 à 10 ans : la maternelle propose 30 places, et la structure du primaire propose 72 places pour une capacité totale de 102 places.
- Accueil de loisirs « La Farandole » : une multitude d'activités est proposée aux enfants en maternelle et primaire. L'établissement dispose de 60 places en maternelle, et de 80 places en primaire. Selon le bilan CEJ, les structures d'accueil pour les 3 à 10 ans sont conventionnées projet éducatif de territoire et/ou labélisées « Plan mercredi » afin de garantir la qualité des accueils et faciliter l'organisation.

### « LE PLAN MERCREDI »

#### Présentation du Plan Mercredi financé par la CAF :

Il vise à structurer et améliorer l'offre d'activités périscolaires chaque mercredi pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Ce dispositif a pour objectif de renforcer la qualité des accueils de loisirs, tout en veillant à leur cohérence éducative avec les projets d'école.

Cette labellisation repose sur plusieurs critères d'éligibilité, notamment la conformité aux normes définies par l'article R227-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'inscription sur la liste des ALSH labellisés, la déclaration en tant qu'ALSH périscolaire pour maternelle et/ou élémentaire le mercredi., l'éligibilité au financement ordinaire, ainsi que la signature d'une convention de financement avec la CAF.

L'ALSH « La Farandole » à Coignières a développé une offre spécifique pour le mercredi depuis la rentrée 2018, dans le cadre du « Plan Mercredi », ce qui lui a permis d'obtenir la labellisation correspondante.

En 2024, la mairie de Coignières a communiqué à la CAF un total de 25 848 heures prévisionnelles pour les mercredis, contre 23 407 heures en 2023, montrant une augmentation de la capacité d'accueil.

Grâce à ce dispositif, les collectivités locales comme Coignières peuvent améliorer la qualité de l'offre périscolaire le mercredi, tout en obtenant un soutien financier pour assurer la pérennité et l'accessibilité de ces services aux familles.

- « **L'accueil Action Jeunesse** » à destination des 11-17 ans : réalisation d'un nouveau projet éducatif qui ambitionne notamment une labélisation CAF. L'objectif est que la structure propose un contenu éducatif et pédagogique. Cette structure a une capacité d'accueil de 80 à 100 jeunes avec un cofinancement de la CAF des Yvelines. La fréquentation moyenne est de 30 jeunes le matin et 50 jeunes l'après-midi



## « ACCUEIL ACTION JEUNESSE » 2024 – 2025

Les perspectives pour 2024-2025 s'articulent autour de plusieurs objectifs stratégiques : la continuité des actions en faveur de la jeunesse, le développement d'un label qualité, et la pérennisation des dispositifs existants.

### Enjeux

L'enjeu principal pour l'Action Jeunesse est de garantir l'attractivité et l'efficacité des dispositifs d'accueil et d'accompagnement destinés aux jeunes.

Cet enjeu repose sur :

- La mise en place d'une offre variée, à la fois éducative et ludique
- L'implication des jeunes dans l'élaboration des projets, tout en s'assurant de la qualité pédagogique des activités proposées

### Besoins identifiés

Plusieurs besoins sont essentiels pour répondre aux objectifs :

- Maintien d'une offre diversifiée : Il s'agit de garantir une programmation riche pendant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps, été) ainsi que l'ouverture les mercredis et samedis, moments propices à la conception de projets d'animation en concertation avec les jeunes et l'équipe d'animation
- Pérennisation des projets et séjours : la continuité des séjours d'été et de ski 2025 est un objectif clé, de même que les dispositifs de la politique de la ville comme « Savoir Nager », « Colo Apprenante », avec une attention particulière à l'inclusion de jeunes des Acacias (10 places garanties)

- Labellisation de la structure : le projet de labellisation "Onz17 ans", prévu de novembre 2024 à fin 2025, nécessite des formations, des rencontres et un partenariat avec le SDJES. Ce label valorisera la qualité éducative des actions et permettra d'intégrer un réseau de professionnels.

### **Recommandations**

- Assurer la continuité des programmations : La régularité des activités (pendant les vacances, les mercredis et samedis) doit être effectuée afin de répondre aux attentes des jeunes, avec une intégration équilibrée entre loisirs et apprentissages
- Renforcer les partenariats et financements : Il est recommandé de sécuriser et d'élargir les partenariats avec les acteurs tels que le SDJES pour garantir la pérennité des dispositifs et des financements
- Accompagner la labellisation : Le processus de labellisation doit être soutenu par une réflexion continue sur les pratiques pédagogiques et une mobilisation de l'équipe pour garantir le succès du projet et l'obtention du label d'ici 2025

### **Pour 2024-2025, plusieurs perspectives se dessinent pour l'Action Jeunesse :**

- Maintien et développement de l'offre éducative : Il s'agit de continuer à proposer une programmation attrayante et éducative, tout en impliquant les jeunes dans la co-construction des activités
- Obtention du label "Onz17 ans" : Le processus de labellisation doit aboutir à la reconnaissance officielle de la structure, attestant de la qualité du contenu pédagogique et facilitant l'intégration dans un réseau professionnel plus large
- Pérennisation des dispositifs pour la jeunesse : Il est essentiel de maintenir des projets tels que "Savoir Nager", "Colo Apprenante" et les séjours financés par le SDJES, avec un accent sur l'inclusion des jeunes issus de quartiers prioritaires comme les Acacias

Ainsi, les perspectives 2024-2025 pour l'Action Jeunesse s'orientent vers un renforcement de l'offre éducative et ludique, une reconnaissance acquise via la labellisation, et une pérennisation des dispositifs en faveur de la jeunesse.

L'ensemble de ces initiatives doivent continuer à s'appuyer sur une collaboration étroite avec les jeunes et les partenaires institutionnels pour assurer leur succès à long terme.

- « L'accueil Action Jeunesse » à destination des 11-17 ans dispose aussi d'un espace de ressource adapté aux jeunes de Coignières
- **En complément, une demande de labellisation ONZ17 ans auprès du SDEJS des Yvelines a été déposé**



# NZ 17 LABEL

## CANDIDATURE ONZ17 DE L'ACTION JEUNESSE 11-17 ANS

La ville de Coignières s'engage dans le processus de labellisation Onz17 pour son service Action Jeunesse destiné aux adolescents de 11 à 17 ans. Ce label, lancé en 2006, vise à améliorer la qualité des accueils éducatifs pour les jeunes, en leur offrant un espace de socialisation, d'insertion socioculturelle et d'égalité d'accès.

En effet, les loisirs éducatifs jouent un rôle essentiel dans le développement, la réussite et l'épanouissement des adolescents. Les structures labellisées Onz17 adhèrent à une charte qualité qui vise à impulser une politique jeunesse ambitieuse, à renforcer les projets éducatifs et à professionnaliser les équipes d'animation.

Le label met également en avant la découverte de l'environnement et la citoyenneté des jeunes en leur proposant des lieux et des pratiques leur permettant d'agir en tant que citoyens responsables.

### Processus de labellisation

Le processus de labellisation Onz17 se déroule en trois grandes étapes, toutes centrées sur la qualité du projet éducatif et la prise en compte des réalités territoriales :

- Étape 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial, visant à évaluer les besoins locaux et les attentes des jeunes
- Étape 2 : Formalisation d'un projet qui sera adapté à ce diagnostic et aux objectifs éducatifs de la structure
- Étape 3 : Remplissage des critères de labellisation, incluant la présentation du projet à la commission d'évaluation, qui jugera de la pertinence et de la qualité des actions proposées

### Démarche d'adhésion

Pour obtenir le label, une structure doit suivre plusieurs démarches administratives et réglementaires. La labellisation est accordée pour une durée de trois ans, après laquelle un processus de renouvellement peut être enclenché.

Les prérequis incluent la déclaration de la structure au SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), la fourniture d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique, ainsi que le respect des normes d'encadrement et de qualification.

Le processus d'une première demande de labellisation se divise en plusieurs étapes claires :

1. Envoi d'un courrier par l'autorité territoriale (maire ou élu en charge de la jeunesse)
2. Présentation de la structure et de ses motivations pour adhérer à la charte
3. Réalisation d'un diagnostic jeunesse pour une auto-évaluation
4. Formalisation du pré-projet et transmission aux institutions compétentes
5. Entretien avec la commission du label Onz17
6. Réception d'une notification et rédaction d'un projet pédagogique pour officialiser la labellisation

## Engagements des signataires de la charte

Trois institutions jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre et le suivi du label **Onz17** dans les Yvelines :

- SDJES des Yvelines : animer, évaluer, planifier les actions et offrir un soutien financier en fonction des projets
- CAF des Yvelines : apporter des conseils, une expertise, et soutenir financièrement le fonctionnement des structures
- MSA Île-de-France : contribuer et financer des actions spécifiques ainsi que des dépenses d'investissement

Ces engagements témoignent de la volonté de créer une synergie entre les acteurs publics pour garantir une offre éducative de qualité

## Quel type de financement ?

Le financement des structures labellisées Onz17 repose sur plusieurs ressources :

- CAF des Yvelines : Elle finance les actions jeunesse à travers la PSO (Prestation de Service Ordinaire) à hauteur de 15 900 €. Le label Onz17 permet de basculer vers la PSJ (Prestation de Service Jeunes) pour financer le poste d'un professionnel qualifié. Ce financement couvre jusqu'à 50 % des dépenses liées au poste d'animateur et à son fonctionnement (déplacements, formations), avec un plafond de 40 000 € par équivalent temps plein (ETP)
- MSA Île-de-France : elle finance des projets d'investissement pour les collectivités rurales, en se concentrant sur des appels à projets thématiques
- SDJES des Yvelines : elle soutient les projets via des financements accordés sur appels à projets

Le début du projet est prévu le 7 novembre 2024 avec la formation d'un référent pour aboutir à une labellisation d'ici fin 2025.

Cette labellisation Onz17 peut tout à fait s'inscrire dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG). En effet, la CTG vise à coordonner les actions en faveur de la jeunesse, de la petite enfance, de la parentalité et du lien social à l'échelle d'un territoire, en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs sociaux. Le label Onz17, en se concentrant sur la qualité des accueils éducatifs pour les jeunes de 11 à 17 ans, répond à des enjeux importants tels que l'insertion socioculturelle, l'égalité des chances et le soutien éducatif, des priorités également intégrées dans la nouvelle CTG.

De plus, l'implication de la CAF des Yvelines dans le financement et l'accompagnement de la future structure labellisée montre une cohérence avec les objectifs de la CTG, notamment en matière de soutien financier et de développement des actions pour la jeunesse. Cela va permettre enfin de structurer l'offre jeunesse tout en bénéficiant des appuis financiers et institutionnels de la CAF et des autres partenaires.

- La Maison des Jeunes de Coignières (MJC) date de 2019. Elle propose des animations, des débats, etc. sur une amplitude horaire de 18 à 23h du mardi au dimanche. Ce dispositif a une capacité d'accueil de de 40 à 50 jeunes, et le taux d'occupation est de 30 jeunes en moyenne

## MAISON DES JEUNES (MDJ) 2024 - 2025

La Maison des Jeunes, rattaché au service Prévention, travaille en lien avec le service Ressource jeunesse. Elle vise à offrir des actions éducatives et préventives adaptées aux besoins spécifiques des jeunes. À travers une approche partenariale et des accompagnements individuels, elle s'efforce de répondre aux enjeux de la jeunesse tout en renforçant le lien social au niveau local.

Il s'agit, ici, de présenter les actions menées, les besoins identifiés, ainsi que les recommandations et perspectives pour 2025.

### **Contexte général**

En septembre 2021, l'arrivée d'un éducateur spécialisé au sein de la Maison des Jeunes a marqué une nouvelle dynamique, centrée sur les accompagnements individuels des jeunes et le renforcement des partenariats avec des structures locales telles que la Mission locale et le Pôle Enfance-Jeunesse. Cela a permis d'offrir un soutien personnalisé aux jeunes en difficulté.

Le début de l'année 2024 a été relativement calme, mais des moments forts ont ponctué cette période. Par exemple, la Maison des Jeunes a participé à la fête du quartier des Acacias, un événement annuel de grande importance pour les habitants, le 14 avril 2024. Peu après, le 20 avril, une sortie de loisirs au Parc Astérix a été organisée pour un groupe de sept jeunes, renforçant les liens entre eux dans une ambiance conviviale.

Sur le plan des accompagnements individuels, ces actions ont porté leurs fruits avec deux jeunes ayant trouvé un emploi, et deux autres ayant obtenu leur diplôme après une formation commencée en fin d'année 2023. Ces accompagnements continuent pour d'autres jeunes, en fonction de leurs problématiques.

### **Enjeux actuels et besoins identifiés**

Un enjeu essentiel pour le service de Prévention spécialisé et la Maison des Jeunes est de maintenir un niveau élevé de participation des jeunes aux différentes activités proposées. La période estivale de 2024 a révélé certaines difficultés à mobiliser les jeunes pour les sorties, malgré une présence régulière observée tout au long de l'été. Par exemple, des sorties prévues en août n'ont pas rencontré le succès estimé, à l'exception d'une sortie à la piscine le 10 août.

Ce constat a conduit à une réflexion sur l'engagement des jeunes et la nécessité de demander une participation financière symbolique pour les sorties afin de renforcer leur implication.

### **Perspectives 2025 et actions à venir**

Pour la fin de l'année 2024 et l'année 2025, plusieurs actions ambitieuses sont prévues. Tout d'abord, la subvention obtenue de la Caisse d'Allocations familiales permettra de mettre en place des actions autour des valeurs de la République. Un premier projet consiste en l'organisation d'un Escape Game lors de la deuxième semaine des vacances de la Toussaint de 2024. Cet atelier sera scindé en deux temps : une session pour les jeunes de 16 à 20 ans, et une autre pour les 20 ans à 25 ans.

En novembre, des actions autour du "Mois sans tabac" sont également renouvelées, après une première participation en 2023. La sensibilisation est orientée vers la prévention de la chicha, des bouffées et de la consommation de protoxyde d'azote, problématiques de plus en plus préoccupantes.

En 2025, le dispositif « sac à dos », destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sera déployé tout au long de l'année. Ce programme permettra d'accompagner les jeunes dans leurs projets personnels et professionnels. Un autre projet créatif intitulé « Projets graffs » vise à réaliser des fresques sur les transformateurs électriques et autres surfaces de la ville, offrant aux jeunes un moyen d'expression artistique et citoyenne.

En conclusion, la Maison des Jeunes et le service de prévention spécialisé perdurent une dynamique d'accompagnement individualisé et de développement partenarial, tout en répondant aux enjeux d'engagement et de participation des jeunes.

Les actions à venir, notamment autour des valeurs de la République et de la prévention des comportements à risque, s'inscrivent dans une perspective de responsabilisation et de citoyenneté active pour l'année 2025. Ces initiatives offrent des opportunités prometteuses pour le renforcement du lien social et l'inclusion des jeunes dans la vie de leur quartier et de leur ville.

### **Concernant l'insertion sociale professionnelle et l'apprentissage de l'autonomie :**

- Grande hétérogénéité dans le niveau de diplômes des habitants : un jeune de Coignières sur 4 est sans diplôme, et 1 sur 3 des diplômés de l'enseignement supérieur. La commune présente un nombre élevé de personnes sans diplôme (25,1%). Cela se vérifie chez les hommes (28,2%) plus représentés que les femmes (21,4%). A contrario, on observe que 30,9% des Coigniériens ont un diplôme de l'enseignement supérieur. C'est davantage le cas des femmes (34,1%) que des hommes (28,3%). Le niveau de diplôme ne connaît pas de fortes différences entre 2008 et 2018. On relève une légère progression du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur de 0,9 point, une hausse de plus de 2 points pour les jeunes atteignant le bac et une très légère hausse des non ou peu diplômés (+0,1%).
- Existence de dispositifs de soutien scolaire : une étude surveillée, tous les jours, un service de soutien scolaire en ligne couvrant les programmes du CP au CM2
- Existence de dispositifs de soutien financiers à destination des jeunes de la commune : cartes « cadeau de Noël » pour les enfants jusqu'à 12 ans, aide au transport pour recherche d'emploi, etc.
- Création d'un service « insertion professionnelle » au sein de la commune

La politique de la ville et la CTG viendront compléter les conditions de prise en charge des enfants résidant dans le quartier « Les Acacias » en mettant en place des initiatives ciblées, telles que des programmes éducatifs renforcés, des activités complémentaires et un soutien aux familles (les informer des ressources disponibles et des initiatives en cours).

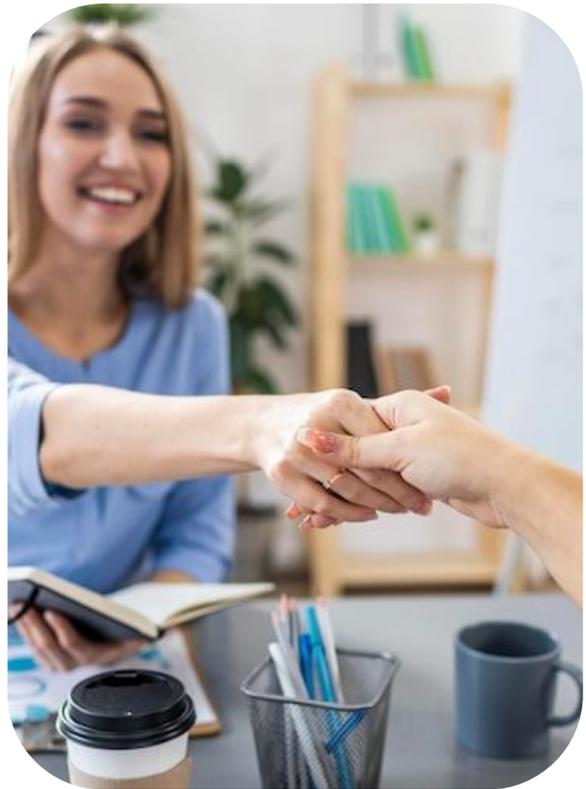
En collaboration avec la commune, des partenariats avec des associations locales pourront être mis en place pour offrir des ressources éducatives supplémentaires aux jeunes du quartier prioritaire.

Des programmes de soutien scolaire gratuits ou à tarifs réduits, impliquant des enseignants, des bénévoles ou des étudiants peuvent venir compléter les dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire des élèves en difficulté.

L'accent sur l'accessibilité aux infrastructures sportives et culturelles peut également contribuer à engager les jeunes, favorisant ainsi un environnement propice à la réussite scolaire.

Des dispositifs de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines viendront soutenir la commune de Coignières en matière de lutte contre le décrochage scolaire : le réseau d'éducation prioritaire intercommunal, les cellules d'orientation, les actions de prévention, le centre ATHENA (accueil des jeunes exclus ou en voie d'exclusion).

Enfin, le projet éducatif dans le cadre de la politique de la ville va contribuer à l'amélioration des conditions éducatives des enfants, le bien être des parents et à favoriser l'épanouissement des jeunes Coigniériens du quartier prioritaire « Les Acacias ».



## D. SECURITE PUBLIQUE



La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les crimes ou délits de 2021 ne sont pas constatés par les forces de police et de gendarmerie sur la commune de Coignières.

Au niveau communal, les chiffres de la délinquance sont donc parcellaires, huit catégories de crimes ou de délits sont renseignées dans les statistiques.

## Statistiques des crimes et délits sur Coignières issues du ministère de l'intérieur :

La commune dispose des données de 2021 :

### Chiffres des crimes ou délits suivants :

- Autres coups et blessures : 14 victimes
- Cambriolages de logement : 12 infractions
- Vols d'accessoires sur véhicules : 18 véhicules
- Vols dans les véhicules : 29 véhicules
- Vols de véhicules : 23 véhicules
- Vols sans violence contre des personnes : 57 victimes entendues
- Coups et blessures volontaires : 29 victimes
- **Coups et blessures volontaires intrafamiliaux : 15 victimes**
- **Soit un total de 197 crimes ou délits en 2021, sensiblement la même chose qu'en 2020 avec 193 délits enregistrés.**

Si les volumes augmentent peu, la ventilation par type de délits évoluent considérablement. Le rôle de la police municipale y est pour quelque chose.

### Les motifs de satisfaction sont :

- Vols sans violence contre des personnes : baisse de 15%
- Cambriolages de logement : baisse de 25%
- Vols d'accessoires sur véhicules : baisse de 18%



### A l'inverse, les sujets de préoccupation sont :

- Vols de véhicules : hausse de 64%
- Coups et blessures volontaires : hausse de 32%
- Coups et blessures volontaires intrafamiliaux : hausse de 50%

Pour finir, des comportements dangereux comme des rodéos urbains sont ponctuellement signalés sur le quartier prioritaire.

Ces facteurs génèrent un sentiment d'insécurité sur la commune. Il paraît donc opportun de s'en préoccuper. Si globalement Coignières reste une commune où, il fait bon vivre, certains habitants estiment le contraire.

Une convention de coordination des forces de police sur le territoire porte ses fruits. Les violences et les coups et blessures sont plutôt en hausse, surtout dans les milieux familiaux actuels.

Pour les vols de véhicules, le vol de 10 véhicules en une fois, l'année dernière, a fait augmenter le pourcentage, bien que ce soit un évènement exceptionnel.

En ce qui concerne les cambriolages, ils sont rares dans le secteur résidentiel, survenant à un rythme d'un ou deux tous les deux mois, avec une période récente de près de trois mois sans incident.

Les magasins subissent fréquemment des cambriolages, attirant l'attention des délinquants, notamment dans les centres commerciaux, où ils ciblent le matériel informatique. Les infractions, telles que celles commises chez BOULANGER, en témoignent.



Il serait pertinent de mettre en parallèle le taux de résolution des infractions, bien que le ministère de l'intérieur ne le mentionne pas. La commune de Coignières affiche le taux le plus élevé de résolution, soit 84%, prouvant l'efficacité du travail de la police. Bien que la prévention puisse être améliorée, la police arrive à arrêter et à condamner les auteurs des infractions, comme dans le cas de BOULANGER où les trois ou quatre délinquants ont été arrêtés quasiment le soir même.

La commune est également victime de communautés qui s'installent dans le secteur et qui sévissent. Leur inexpérience facilite leur arrestation, laissant des indices éparpillés, tel celui surpris avec des biens dérobés dans le train, arrêté à la gare voisine.

La convention entre Coignières et la Police nationale a permis un travail considérable accompli depuis deux ans. M. le Maire et le commissaire se rencontrent mensuellement, pour évaluer la nécessité d'élaborer une stratégie, veillant attentivement sur les divers aspects des affaires.



La police municipale collabore donc étroitement avec la police nationale, comme souligné par M. FISCHER lors de l'inauguration du poste de police municipale, le jeudi 21 décembre 2023. Cette coopération effective est une chance matérialisée par la convention coordonnant les forces de police sur le territoire.

Avec le poste de police inauguré en 2023, la Municipalité a amélioré les installations, offrant aux agents la possibilité de travailler dans la sérénité. Les nouveaux aménagements incluent une salle opérationnelle, une salle de visionnage inexistante auparavant, deux bureaux pour les deux policiers municipaux, des vestiaires, un coffre et une armurerie. La commune dispose désormais d'un équipement de qualité. Par ailleurs, Le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, présent, a été impressionné par le poste de police.

## **ACTIONS DE LA DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE DE COIGNIERES EN 202**

### **La police municipale a bénéficié de plusieurs améliorations et initiatives/actions importantes :**

- Nouveaux équipements : les agents de la police municipale ont été dotés de pistolets semi-automatiques pour renforcer leur équipement professionnel
- Renouvellement d'un des véhicules : un des véhicules a été remplacé pour améliorer le service rendu aux administrés
- Nouveau poste de police : son inauguration a eu lieu, avec la création d'un nouvel espace d'accueil pour le public, en décembre 2023.

### **Initiatives de prévention et sécurité :**

- Prévention routière : en collaboration avec la Direction de la prévention et des Politiques jeunesse et sportive, la Direction de la Tranquillité Publique participe au projet « Ville prudente »
- Dans le cadre de l'évènement « Un été à Coignières », prévu le 8 juillet, un temps d'action de prévention routière sera organisé, incluant des activités comme le véhicule tonneau et divers ateliers, visant tous les publics
- Patrouilles régulières : les agents organisent des patrouilles pédestres, véhiculée et en VTT dans le quartier prioritaire des Acacias. Ils prennent régulièrement contact avec les gardiens des immeubles pour assurer une présence active et rassurante
- Contrôles routiers : ils sont effectués dans le secteur du QPV pour renforcer la sécurité routière
- Sécurisation des établissements scolaires : sécurisation des abords des trois établissements scolaires (deux groupes scolaires Pagnol et Bouvet et un collège) est assurée par les agents lors des entrées et des sorties, touchant ainsi les résidents du quartier prioritaire

Ces actions illustrent l'engagement de la Direction de la Tranquillité Publique à améliorer la sécurité et le bien-être de l'ensemble des habitants.

Les actions de la direction de la Tranquillité publique sont variées (sécurisation des lieux publics, prévention routière pour les enfants, protection des habitants, etc.) et permettent aux habitants de vivre en sécurité.

Notons qu'en 2017, La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a mis en place un plan de prévention de la radicalisation s'appuyant sur 27 professionnels (Etat, CD78, CAF, communes, commissariat, etc.). L'agglomération soutient donc des actions ciblant la prévention primaire, soit avec l'organisation d'un appel à projet spécifique et d'un jury, soit intégré dans la programmation annuelle de la politique publique de SQY.

Dans le cadre de la politique de la ville, les agents de Coignières, notamment les policiers municipaux pourront ainsi bénéficier de formations de lutte et de prévention contre la radicalisation pour mieux sensibiliser les jeunes et les parents à cette problématique.

En matière de sécurité encore, la Ville travaille sur une extension de la vidéo protection, avec l'implantation à venir de 25-26 caméras.

# 5

---

## SOLIDARITÉ :

Coignières et son tissu associatif agissent ensemble pour répondre aux besoins des habitants

## A. LES ACTIONS PROPOSEES PAR LES SERVICES DE LA COMMUNE POUR REpondre AUX BESOINS IDENTIFIES DU TERRITOIRE COMMUNAL



L'accompagnement éducatif dépend de divers facteurs qui ne se déroulent pas uniquement à l'école.

Les loisirs, les activités culturelles, les colonies de vacances et l'ouverture au monde à travers des actions de sensibilisation sont des initiatives complémentaires qui influent sur le destin des habitants de la commune, y compris ceux du quartier prioritaire « Les Acacias ».

En proposant des activités culturelles, sportives et ludiques pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la Municipalité a pour objectif de promouvoir les valeurs républicaines telles que l'égalité, la laïcité et la citoyenneté.

Pour favoriser la réussite des jeunes, la commune de Coignières dispose d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

### Présentation du projet éducatif de territoire (PEDT) de la commune de Coignières (2022-2025) - accueil de loisirs « la Farandole » et son articulation avec la CTG

La convention de 2019 a été renouvelée tacitement pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2022. Ce renouvellement permet de poursuivre les initiatives en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire, tout en fixant de nouveaux objectifs pour le PEDT.

Ces objectifs incluent l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble, avec notamment la pérennisation d'un Conseil d'enfants.

Il s'agit également de contribuer au développement individuel de chaque enfant, en favorisant leur bien-être et leur intégration dans la collectivité.

En outre, le renouvellement vise à promouvoir la créativité par l'accès aux pratiques culturelles et à continuer à intégrer les enjeux du développement durable dans les activités proposées.

Un bilan final de cette période sera établi par le comité de pilotage, en collaboration avec les signataires de la convention, à l'issue de la période de validité de trois ans.

Enfin, la convention renouvelée peut être dénoncée à tout moment, soit d'un commun accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'elles.

Le PEDT de Coignières s'inscrit dans les principes définis par l'article 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ce cadre souligne l'importance du temps passé par les enfants hors du cadre scolaire, contribuant à leur réussite académique, à l'épanouissement de leur personnalité et à leur apprentissage de la vie sociale. Pour les enfants rencontrant des difficultés d'accès à la culture et aux loisirs, il est crucial de proposer des activités favorisant leur développement harmonieux à travers des loisirs éducatifs.

Ces activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou ludiques, ont pour but d'encourager la curiosité, la découverte de soi, et la vie en société. Elles permettent également à chaque enfant de développer des talents spécifiques qui peuvent les aider dans leur parcours scolaire et personnel.

La municipalité de Coignières s'appuie sur des valeurs essentielles d'égalité, de laïcité, de mixité et de citoyenneté pour structurer son action éducative :

- **Égalité** : promouvoir la justice sociale en garantissant que chaque enfant puisse trouver sa place, accéder à la connaissance, et s'épanouir dans une société démocratique. L'égalité se traduit par l'équité dans l'accès aux activités pour l'ensemble des enfants, quel que soit leur lieu de résidence ou leur situation socio-économique
  - **Les objectifs** :
    - **Stratégiques** : assurer une continuité éducative sur tout le territoire communal, garantir l'équité et la qualité des offres d'activités
    - **Opérationnels** : proposer une offre éducative équilibrée sur l'ensemble du territoire, améliorer l'information des familles et veiller à l'accessibilité de tous aux ressources éducatives disponibles
- **Citoyenneté** : promouvoir l'éducation à la citoyenneté en responsabilisant les enfants et les jeunes autour de leurs droits et devoirs. Ils sont encouragés à participer activement à la vie citoyenne et à prendre des décisions qui influencent leur quotidien.
  - **Les objectifs** :
    - **Stratégiques** : éduquer à la citoyenneté et promouvoir le vivre-ensemble, instaurer un conseil d'enfants
    - **Opérationnels** : inciter les enfants à adopter une citoyenneté active, organiser des espaces de débats et des instances de concertation, et favoriser leur participation dans la prise de décisions

- **Cohérence éducative** : l'éducation des enfants est une responsabilité collective, et la municipalité se fixe pour objectif de coordonner les actions éducatives en impliquant les différents partenaires (parents, enseignants, associations, institutions). L'enfant doit être accompagné de manière cohérente tout au long de sa journée et de son parcours scolaire
  - **Les objectifs** :
    - **Stratégiques** : associer les parents à l'élaboration des actions éducatives et développer une éducation partagée entre tous les acteurs
    - **Opérationnels** : Développer le travail en réseau, assurer la continuité entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et garantir une information partagée entre les parties prenantes
  
- **Épanouissement de l'enfant** : offrir à chaque enfant la possibilité de découvrir ses talents et de développer une culture personnelle riche. Les actions éducatives visent à encourager l'autonomie, la diversité culturelle et l'accès aux pratiques sportives et artistiques
  - **Les objectifs** :
    - **Stratégiques** : Placer l'enfant au cœur du PEDT, respecter son bien-être, et favoriser son accès à toutes les formes d'expression
    - **Opérationnels** : Adapter les temps éducatifs au rythme des enfants, diversifier les animations et les projets artistiques, et promouvoir la prévention en matière de santé

### **Durée du PEDT**

Le PEDT est établi pour une durée de trois ans, de janvier 2022 à décembre 2025, dans un souci de stabilité et de mise en œuvre progressive des actions.

### **Périmètre du PEDT**

Le PEDT s'applique à l'ensemble du territoire de Coignièrès. La ville bénéficie d'infrastructures culturelles, artistiques et sportives nombreuses (théâtre Alphonse Daudet, équipements sportifs, Maison du Voisinage), qui permettent une offre diversifiée d'activités pour les enfants. L'implantation des structures de loisirs à proximité des écoles facilite l'accès pour tous les enfants.

### **Public concerné**

Le PEDT concerne 992 enfants, dont 219 en maternelle, 372 en élémentaire et 401 au collège. Les écoles impliquées sont Marcel Pagnol (maternelle et élémentaire) et Gabriel Bouvet (maternelle et élémentaire), ainsi que le collège de la Mare aux Saules.

### **Organisation de la semaine**

La ville de Coignièrès a opté pour une semaine scolaire de quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), conformément aux dispositions de la réforme des rythmes scolaires.

Le PEDT couvre les temps scolaires, périscolaires (matin, midi, soir) et extrascolaires (mercredis et vacances).

Les accueils périscolaires sont conçus comme des lieux de socialisation et d'apprentissage de la vie en collectivité :

- **Matin** : accueil de 7h à 8h20 pour répondre aux besoins des parents, permettant aux enfants de démarrer leur journée calmement
- **Pause méridienne** : de 11h30 à 13h30, dédiée au déjeuner et à des activités récréatives, favorisant la convivialité et l'autonomie
- **Soir** : De 16h30 à 18h30, avec des activités éducatives et un accompagnement à la scolarité
- **Mercredi** : l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) La Farandole prend en charge les enfants de 7h à 18h30

### Accueils périscolaires et extrascolaires

L'ALSH La Farandole propose des activités variées pendant les vacances scolaires, alliant sorties et animations sur place. Les enfants, répartis par groupes d'âge (3-5 ans, 6-8 ans, 9-11 ans), participent à des ateliers éducatifs, sportifs et ludiques, favorisant leur autonomie et leur épanouissement.

### Évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT se fera régulièrement par des questionnaires de satisfaction et une observation continue des comportements des enfants. La ville s'engage à mesurer l'impact des actions éducatives sur le bien-être des enfants et leur réussite scolaire. Les partenaires éducatifs et les familles seront également associés à cette évaluation pour ajuster les projets si nécessaire.

### Articulation du PEDT avec la Convention Territoriale Globale (CTG)

Le PEDT s'intègre pleinement dans la **Convention Territoriale Globale (CTG)** de Coignières, qui vise à coordonner les actions éducatives, sociales et culturelles sur l'ensemble du territoire.

La CTG met en synergie les acteurs locaux (municipalité, associations, partenaires éducatifs) et garantit une continuité dans les services proposés aux familles et aux enfants.

### Points d'articulation entre le PEDT et la CTG :

1. **Inclusion sociale** : Le PEDT s'aligne sur les objectifs de la CTG pour promouvoir l'inclusion des enfants de toutes les familles, notamment celles rencontrant des difficultés socio-économiques
2. **Soutien aux familles** : Les actions du PEDT visent également à renforcer l'accompagnement des familles en difficulté, en complémentarité avec les dispositifs sociaux prévus par la CTG
3. **Coéducation** : La CTG promeut une approche participative et concertée de l'éducation. Le PEDT concrétise cet engagement en favorisant la coopération entre les familles, les institutions éducatives et les partenaires locaux pour assurer une offre éducative de qualité, cohérente et accessible

Ainsi, le PEDT et la CTG de Coignières forment un cadre cohérent et complémentaire qui répond aux besoins des enfants et de leurs familles, tout en garantissant une continuité dans leur parcours éducatif et social.

Comme évoqué, la commune dispose d'équipements pour répondre aux besoins de la petite enfance (0-3 ans), l'enfance (3-12 ans), la jeunesse (12-17 ans) et les jeunes adultes (18-25 ans). Ces installations contribuent à soutenir le développement global des jeunes, favorisant l'éducation, les activités récréatives, le sport, et créant des opportunités d'apprentissage et d'engagement social.

Ces possibilités d'acquisition de connaissances et de participation sociale contribuent également à enrichir leurs compétences et à renforcer leur participation active au sein de la commune : il s'agit de proposer une offre aux jeunes de 0 à 25 ans.

### Plus précisément, les différentes directions de la commune influencent positivement le développement des jeunes de plusieurs manières :

- Education et compétences : les établissements scolaires, les ateliers et les programmes renforcent leurs compétences académiques, professionnelles et sociales
- Créativité et expression : les activités artistiques et culturelles offrent des moyens d'expression créative, favorisant le développement artistique et intellectuel
- Sociabilisation et engagement : les événements et activités sportives encouragent la socialisation, renforçant les compétences interpersonnelles et le sens du bien vivre ensemble
- Santé physique et bien être : les infrastructures sportives et les programmes de santé contribuent à la forme physique et au bien-être des jeunes.
- Orientation professionnelle : les stages, programmes d'accompagnement et services de conseil aident les jeunes à explorer des carrières potentielles et à planifier leur avenir professionnel
- Responsabilité citoyenne : les initiatives civiques encouragent la conscience sociale, la responsabilité citoyenne et la participation à la vie de la commune

Grâce aux différents dispositifs mis en place par la commune, les jeunes s'épanouissent au niveau personnel, académique et social.

## Les actions portées par les directions de la commune :

### LA CULTURE POUR TOUS, UNE PRIORITÉ :

- **Atelier pédagogique à visée philosophique** : 70 élèves participant à cette action habitent dans le quartier prioritaire « Les Acacias ». Les deux groupes scolaires ont demandé le renouvellement du dispositif mis en place en 2020, en raison des avantages concrets qu'il offre aux élèves (stimulation de la réflexion critique, encouragement du dialogue et des échanges d'idées, etc.)
- **Atelier pédagogique « Jeu d'échecs »** : 75 élèves participant à l'atelier demeurent dans le quartier prioritaire « Les Acacias ». Les établissements scolaires demandent le renouvellement du dispositif mis en place en 2020, en raison des bénéfices concrets pour les élèves (amélioration de la concentration, développement des compétences cognitives, renforcement de la pensée stratégique, favorise la patience et la résolution de problèmes, encourage la socialisation, etc.)



- **Atelier chant (« Les Agités »)** : 3 résidents du quartier prioritaire « Les Acacias » y participent (5,5% du total). Le service envisage de promouvoir cet atelier dans le quartier QPV en distribuant des tracts et en le déplaçant ponctuellement aux Acacias. Cet atelier vocal favorise la cohésion sociale, l'expression individuelle, le bien-être émotionnel, la diversité culturelle et la mobilisation locale
- **Atelier Théâtre Adultes les mercredis de 20h00 à 22h00** : 1 adulte du quartier prioritaire « Les Acacias » y participe (7,7% du total). Afin de rendre l'atelier théâtre accessible, le service envisage de distribuer des tracts et de déplacer l'atelier dans le quartier prioritaire. Cet atelier encourage la confiance en soi, l'expression corporelle, le développement de la communication, la créativité, la gestion du stress, le travail d'équipe, etc.
- **Atelier Théâtre Adultes les lundis de 20h00 à 22h00** : 1 adulte du quartier prioritaire « Les Acacias » y participe. Les pistes de réflexion pour l'atelier théâtre du mercredi sont également appliquées à celui du lundi. D'autres pistes sont à explorer : utilisation des réseaux sociaux, offres spéciales ponctuelles pour les habitants du quartier, partenariats avec les associations des Acacias, affichages dans le quartier, etc.
- **Atelier Théâtre enfants 8-10 ans** : 0 enfant du quartier prioritaire « Les Acacias » y participe. Afin de faciliter l'accès des enfants de ce quartier à cette activité théâtrale, le service envisage de développer une communication de proximité et de déplacer ponctuellement cet atelier. Les autres pistes à explorer sont : la collaboration avec les groupes scolaires, des ateliers après l'école, une meilleure implication des parents par l'intermédiaire des enseignants, l'animation de sessions de sensibilisation à cet art sous forme de « portes ouvertes », etc.
- **Atelier Théâtre enfants 11-13 ans** : 1 enfant du quartier prioritaire « Les Acacias » y participe (10% du total). Les idées explorées pour cet atelier sont les mêmes que celles des enfants de 8-10 ans.
- **Orchestre symphonique Alphonse Daudet** : 0 habitant du quartier prioritaire « Les Acacias » y participe. Les perspectives pour 2025 sont similaires à celles des autres ateliers, incluant une communication de proximité et la délocalisation ponctuelle de l'atelier aux Acacias. Les autres pistes à imaginer sont : le prêt des instruments, des partenariats avec les écoles, des tarifs avantageux, l'intégration de la diversité musicale, la collaboration avec des associations locales, etc.



Pour encourager une participation encore plus importante des habitants du quartier prioritaire aux ateliers, la direction Action Culturelle pourrait élaborer des programmes d'information ciblés et des initiatives de sensibilisation dans les différents lieux publics fréquentés (les écoles, l'hôtel de ville, etc.).

## PREVENTION, POLITIQUE JEUNESSE ET SPORTIVE :

- **Les sports** : Ecole des Sports (3 à 10 ans) : 37 enfants viennent du quartier prioritaire (52% du total) et 34 enfants des autres quartiers prioritaires. Le service des Sports souhaite encourager la pratique sportive en facilitant l'accès à de nouvelles disciplines, en promouvant les événements sportifs locaux et en rendant le sport plus accessible aux enfants, jeunes et familles grâce à des tarifs adaptés et des équipements de qualité.
- **Formation BAFA et Formation PSC1** : BAFA : 30 jeunes, soit 83% des résidents du quartier prioritaire « Les Acacias ». PSC1 : par groupe de 10 – première session : 5 (50%).

**Le service Prévention Général et Médiations** veut améliorer son travail en apportant un soutien accru et en valorisant les jeunes, en les aidant à devenir autonomes et responsables pour les préparer à l'avenir et les intégrer à la société.

### LE SERVICE PREVENTION GENERAL ET MEDIATIONS

Ce service s'inscrit dans une dynamique de soutien aux jeunes de la ville, en renforçant les dispositifs de formation, de prévention et d'accompagnement. Rattaché à la Direction de la Prévention et des Politiques Jeunesse et Sportive, ce service a mis en place divers projets visant à offrir aux jeunes des opportunités de formation et à promouvoir la sécurité routière dans le cadre d'une démarche citoyenne et responsable.

#### Enjeux repérés

Le principal enjeu du service est de contribuer à la formation des jeunes de Coignières à travers des dispositifs tels que le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et des actions de sensibilisation à la sécurité routière. À cela s'ajoutent des actions de prévention en matière de santé publique, en particulier concernant les addictions. Il est également essentiel pour le service de maintenir et de renforcer la reconnaissance de la ville comme un acteur engagé dans la sécurité routière via le label « Ville prudente ».

#### Faits marquants en 2023 et début 2024

- Remise des diplômes BAFA 2023 : Le 10 avril 2024, 26 jeunes ayant terminé leur formation BAFA en 2023 ont reçu leur diplôme lors d'une cérémonie officielle organisée à la Maison du Voisinage, en présence de services de l'État, du Maire et de l' élu du secteur, Monsieur KRIMAT. Ce moment a marqué la reconnaissance de leur engagement envers la jeunesse locale
- Organisation de la session BAFA 2024 : une deuxième session BAFA a été organisée du 13 au 20 avril 2024 à la Maison du Voisinage. Cette formation théorique a vu la participation de 16 jeunes, une étape clé dans leur parcours vers l'animation jeunesse

#### Besoins identifiés

- Accompagnement des jeunes : un suivi personnalisé des jeunes ayant participé aux sessions BAFA 2024 est nécessaire pour les aider à réaliser leurs étapes pratiques et leur perfectionnement

- Sensibilisation à la sécurité routière : le besoin d'intensifier les actions de sensibilisation auprès des jeunes et des enfants est essentiel, notamment à travers les écoles primaires de la ville, en collaboration avec le service de la tranquillité publique
- Formation en premiers secours (PSC1) : la mise en place de deux sessions PSC1 pour les jeunes de Coignières est un besoin prioritaire pour renforcer les compétences en matière de premiers secours au sein de la jeunesse
- Prévention des addictions : des actions spécifiques doivent être mises en œuvre pour sensibiliser les jeunes aux dangers du tabac, des drogues et autres substances addictives

### **Recommandations**

- Renforcement des partenariats : Poursuivre la collaboration avec les acteurs locaux et nationaux comme l'association Prévention Routière, Ville Prudente, ainsi que les écoles et services publics, est incontournable pour assurer la pérennité et l'efficacité des actions de prévention
- Accompagnement continu des jeunes : Il est recommandé de mettre en place un suivi plus structuré des jeunes dans leur parcours post-formation (BAFA, stages PSC1), pour garantir leur engagement sur le long terme
- Financier : Il est important de multiplier les appels à projets et les demandes de subventions pour garantir le financement des actions prévues en 2024 et 2025

### **Perspectives 2025**

- **Sécurité routière dans les écoles** : un projet de prévention routière sera mis en place dans les écoles primaires Pagnol et Bouvet, en partenariat avec le service de la tranquillité publique. Ce programme vise à sensibiliser les élèves aux règles de sécurité routière dès le plus jeune âge, avec un déploiement prévu en 2025
- **Formation accélérée au code de la route** : un autre projet ambitieux pour 2025 consiste à organiser une formation au code de la route pour les jeunes de Coignières, en partenariat avec un prestataire agréé. Cette initiative offrira une formation accélérée à un tarif attractif
- **Suivi des actions de prévention** : La ville continue de mettre l'accent sur les actions de prévention des addictions en lien avec les services de la jeunesse et de la médiation. Ces actions resteront prioritaires en 2025 pour garantir un encadrement sain et responsable des jeunes

Les actions menées par le service de la prévention générale et de la médiation de la ville de Coignières s'inscrivent dans une dynamique continue de soutien à la jeunesse et de la promotion de la sécurité routière.

Les perspectives pour 2025 s'orientent vers la consolidation des acquis, notamment avec des initiatives autour de la sécurité routière dans les écoles et la formation des jeunes.

Ces projets, soutenus par un accompagnement financier et partenarial, visent à renforcer les valeurs de citoyenneté, de sécurité et de prévention au sein de la commune.

- **Fête de quartier à la résidence des Acacias** : tous les habitants du quartier prioritaire sont concernés par cette action. Organiser une fête de quartier au sein d'un quartier prioritaire vise plusieurs objectifs : la cohésion sociale, l'inclusion et la réduction des inégalités sociales, l'animation locale pour changer la perception du quartier, la promotion de la culture locale renforçant le sentiment d'appartenance à une diversité culturelle et la sensibilisation aux enjeux locaux et ainsi, l'encouragement à la participation citoyenne, etc. Pour toutes ces raisons, cette manifestation est reconduite.



- **Action Loisirs pour Tous et Accueil Jeunes pour les 11-17 ans** : 59% des jeunes habitent dans le quartier prioritaire « Les Acacias ». 70% des jeunes participant aux sorties, mini-camps et séjours proposés résident dans le quartier prioritaire. En 2025, le label ONZ 17 a pour objectif de renforcer et diversifier ses activités pour offrir aux jeunes plus d'opportunités d'implication pendant l'année scolaire, en les soutenant davantage dans leurs projets. L'Action Jeunesse vise à accompagner le développement personnel et collectif des jeunes, valoriser les compétences et favoriser l'épanouissement de cette tranche d'âge.
- **Sortie Speed Park** : l'action concerne le public prioritaire « Les Acacias » bien que le pourcentage ne soit pas indiqué. En 2025, des sorties seront proposées, choisies en fonction des orientations, des projets en cours, et en concertation avec les jeunes fréquentant la Maison des Jeunes.
- **Sortie Paintball** : le pourcentage du public prioritaire n'est pas précisé. En 2025, les sorties loisirs seront décidées en concertation avec les jeunes comme mentionné auparavant.
- **Mois sans Tabac - Atelier prévention avec un médecin** : le pourcentage du public QPV n'est pas précisé. En 2024, la commune a participé au Mois sans Tabac et prévoit de renouveler son engagement à travers des actions de prévention ajustées pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Des ajustements seront discutés au fur et à mesure de l'élaboration du projet.
- **Mois sans tabac et atelier de prévention** : le pourcentage du public QPV n'est pas précisé. La Maison des Jeunes envisage le renouvellement de sa participation au mois sans tabac, avec des actions en cours de construction.
- **World Clean Day** : le taux du public prioritaire n'est pas indiqué. Cette action est reconduite en 2025 pour les raisons suivantes : sensibilisation environnementale, amélioration du cadre de vie, implication citoyenne, éducation à la propreté, etc.



- **Les accompagnements individuels** : le pourcentage du public prioritaire n'est pas indiqué. Le suivi individuel des jeunes de 16 à 25 ans sera poursuivi pour répondre aux besoins socio-économiques de cette population (renforcement de l'autonomie, lutte contre l'exclusion sociale, valorisation des parcours individuels, etc.).

Actuellement, 103 jeunes sont suivis par la Direction Prévention, Politiques Jeunesse et Sportive dont 65% d'entre eux résident dans le quartier des Acacias et 35% proviennent d'autres secteurs de la ville. Parmi eux, on dénombre 47 filles et 56 garçons, âgés de 11 à 17 ans.

Avant la réalisation du bilan 2024 et la construction des perspectives 2025, des questions ont été posées aux professionnels de cette direction pour identifier les points forts et les domaines nécessitant des améliorations.

Concernant la prévention des addictions et des comportements à risque chez les jeunes, des actions ont été entreprises, telles qu'un atelier animé par un médecin et une représentation théâtrale de sensibilisation, suivis d'un échange et d'ateliers par l'association Addictions France, dans le cadre du mois Sans Tabac. 30 jeunes ont participé aux séances d'information dont 80% de jeunes des Acacias.

Cependant, d'autres aspects de la prévention, notamment celle des violences intrafamiliales et des comportements agressifs, restent à aborder.

En ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et au respect des règles de vie en société, une initiative a été lancée sous le nom de World Clean Up Day, impliquant 40 jeunes dont 80% résidents aux Acacias. D'autres activités éducatives telles que les chantiers d'insertion ont été organisées avec 15 jeunes des Acacias (rénovation du vestiaire tribune).

Par ailleurs, des points à renforcer ont été identifiés dans l'offre de soutien psychosocial aux jeunes. Il n'existe pas d'ateliers sur la gestion du stress et des émotions pour les aider à faire face aux défis de la vie quotidienne, ni de sessions d'éducation à la santé et au bien être pour promouvoir des modes de vie sains.

Ainsi, pour renforcer l'efficacité des politiques publiques de la jeunesse, il est essentiel de proposer des ateliers sur la prévention des violences familiales, d'offrir un soutien psychosocial plus complet, ainsi que des programmes de santé et d'épanouissement. Ces actions permettront de mieux répondre aux besoins des jeunes de la commune et de renforcer leur engagement citoyen.



### **Le bilan 2024 de la Direction de la Prévention et des Politiques Jeunesse et Sportive (DPPJS) est globalement positif et les perspectives 2025 s'annoncent prometteuses.**

En 2024, la DPPJS a mené plusieurs actions destinées à renforcer la cohésion sociale, le lien intergénérationnel et le développement personnel des jeunes. Les projets mis en place se sont notamment inscrits dans une logique de prévention, de médiation et de soutien à la jeunesse, avec un accent particulier sur le sport, la culture et les loisirs éducatifs.

Il s'agit de dresser un bilan des initiatives réalisées au cours de l'année 2024, de souligner les points forts ainsi que les axes d'amélioration, et de tracer des perspectives pour 2025. Les événements phares, tels que "Un été à Coignières", le mini-camp, les séjours thématiques, et les activités

olympiques ont joué un rôle central dans ce programme. L'objectif de ce bilan est également de proposer des recommandations pour améliorer les actions futures, notamment dans le contexte de la continuité des Jeux Olympiques de Paris 2024.

### **Bilan 2024 (Contexte et enjeux)**

L'année 2024 a été marquée par la volonté de la direction de diversifier les activités jeunesse en fonction des attentes locales repérées et des événements nationaux, à l'image des Jeux Olympiques de Paris.

Par ailleurs, la manifestation "Un été à Coignières", organisée pour la deuxième année consécutive, a été un moment fort avec 591 participants dont 137 enfants et 56 adolescents. Cet événement a permis aux habitants de Coignières et des communes environnantes (La Verrière, Maurepas, Élancourt, etc.) de se retrouver autour d'animations variées pendant 9 jours. Cette initiative a contribué à tisser des liens sociaux tout en renforçant le rôle de la ville comme point de rencontre intercommunal. L'objectif principal était de proposer des activités de qualité, inclusives et adaptées aux différents publics (enfants, adolescents et adultes), tout en répondant aux enjeux de développement personnel, de cohésion et de citoyenneté à travers le sport et la culture.

### **Activités estivales proposées**

La programmation estivale de 2024 s'est articulée autour de plusieurs types d'activités, avec pour fil conducteur la valorisation du sport, de la culture et du développement personnel :

- Bases de loisirs en Île-de-France : Les jeunes ont pu visiter 8 bases de loisirs avec une moyenne de 14 participants par sortie. Ces sorties ont permis de sensibiliser les jeunes à l'importance des activités en plein air et de promouvoir un mode de vie actif.
- Sorties de loisirs (bowling, karting, O'Jump, etc.) : Huit sorties ludiques ont été organisées, offrant aux participants des moments de détente et de convivialité. La participation moyenne a été stable avec 14 jeunes par sortie, montrant l'attrait des activités populaires comme le Parc Astérix ou le cinéma.
- Sorties culturelles (visite de la Tour Eiffel, Journée du Patrimoine) : deux sorties ont été spécialement conçues pour sensibiliser les jeunes à la culture et au patrimoine français. Ces visites, marquées par la découverte et l'apprentissage, ont enrichi les participants sur le plan éducatif, tout en favorisant leur ouverture sur le monde.
- Mini-camp à l'île de loisirs de Jablines (30 juillet - 2 août) : Ce camp de quatre jours a été l'un des moments forts de l'été, avec des activités comme l'accrobranche, le stand-up paddle et la piscine. Ce mini-camp a contribué à développer l'esprit d'équipe et à encourager le dépassement de soi chez les 14 participants.
- Grand séjour à l'île d'Oléron (25 août - 31 août) : Avec 20 participants, ce séjour d'une semaine a permis aux jeunes de vivre une expérience inoubliable, alliant découverte de Fort-Boyard, activités aquatiques et visites culturelles comme le phare de Chassiron. Ce projet a renforcé l'autonomie et la responsabilité des participants.
- Séjour « colo apprenante » en Charente-Maritime (28 juillet - 3 août) : Ce séjour éducatif a accueilli quatre jeunes de Coignières. Soutenu par un partenariat avec d'autres villes des Yvelines et financé par le département, ce programme a favorisé l'apprentissage et l'ouverture culturelle des jeunes en difficulté.

## **Événements spéciaux : fédérer autour du sport et de la culture**

Plusieurs événements spéciaux ont rythmé l'été, créant des moments forts de convivialité et de partage :

- Relais de la flamme olympique au domaine Élisabeth : cette journée a été marquante pour les jeunes de la ville, les mobilisant autour des Jeux Olympiques et des valeurs du sport
- Fan zones des JO à l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines : trois sorties ont été organisées, permettant aux jeunes de participer à l'effervescence de cet événement
- Soirée barbecue et tournoi de foot inter-villes : cette manifestation a été un succès, renforçant les liens intercommunaux autour d'un moment festif et sportif
- "Les Yvelines font leur cinéma" : bien que perturbé par la pluie, cet événement a montré l'importance de prévoir des solutions de repli en intérieur pour les prochaines éditions

## **Retours sur l'impact des actions : évaluation et satisfaction**

Les retours des participants, des parents et des équipes ont confirmé que les objectifs poursuivis ont été atteints :

- Satisfaction des participants : les jeunes ont salué la diversité des activités proposées, ainsi que l'ambiance conviviale lors des événements sportifs et culturels
- Retour des parents : les familles ont exprimé leur gratitude pour la qualité des activités et l'encadrement, relevant également la sécurité et l'aspect pédagogique des séjours
- Satisfaction de l'équipe : l'équipe organisatrice a noté une participation active et un engouement général pour les événements, notamment ceux liés aux Jeux Olympiques

## **Points forts et axes d'amélioration**

L'été 2024 a mis en lumière plusieurs points forts :

- Diversité des activités : les jeunes ont eu accès à une variété d'activités, répondant à différents intérêts (sport, culture, détente)
- Mobilisation autour des Jeux Olympiques : l'élan fédérateur des JO a permis d'attirer un large public et de promouvoir les valeurs du sport
- Bonne ambiance générale : les événements, notamment le tournoi de foot et les séjours, ont renforcé la convivialité et l'esprit de groupe

Cependant, des améliorations sont nécessaires :

- Communication : il est essentiel d'améliorer la visibilité des événements tels que les projections de cinéma en plein air pour augmenter la participation
- Adaptation des horaires : ouvrir plus largement en après-midi permettrait de mieux répondre aux attentes des jeunes
- Gestion des imprévus météorologiques : Prévoir des solutions de repli en intérieur pour les événements sensibles aux intempéries

## **Perspectives 2025 : recommandations et objectifs**

Pour 2025, plusieurs axes d'amélioration et d'innovation sont envisagés :

- Augmenter la capacité des séjours éducatifs (comme la « Colo apprenante ») pour répondre à une demande croissante
- Renforcer les partenariats avec les villes voisines et les institutions départementales pour diversifier l'offre d'activités
- Valoriser l'héritage des JO 2024 : le sport restera un pilier central des actions jeunesse avec des événements réguliers pour promouvoir la santé, l'inclusion et le dépassement de soi
- Améliorer la gestion des événements extérieurs en anticipant les conditions météorologiques et en proposant des solutions alternatives

L'année 2024 a donc été riche en activités et en découvertes pour les jeunes de Coignières et des communes voisines. Le succès des projets liés aux Jeux Olympiques et des événements estivaux a montré l'importance d'une offre diversifiée et inclusive. Les perspectives pour 2025 sont positives, avec l'ambition de renforcer les actions en faveur de la jeunesse et de répondre aux enjeux identifiés pour améliorer l'impact et l'attractivité des initiatives futures (santé mentale, bien être des jeunes, etc.).

## **RESUME DES PRINCIPAUX PROJETS ET SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LES ANNEES 2023 ET 2024**

### **Année 2023 :**

Appel à projet Fonds Publics et Territoires (CAF)  
Directions impliquées : DCA, DPPJS, DASE

- Soutenir les engagements et initiatives enfance et jeunesse
  - Montant du projet : 5 000 €
  - Subvention versée : 5 000 €
- Bafa-PSC1
  - Montant du projet : 6 500 €
  - Subvention versée : 6 500 €
- Acquisition d'un minibus (9 places) :
  - Montant du projet : 26 019 €
  - Subvention versée : 10 000 €
  - Fonds SQY pour achat du minibus : 16 019 €
- Projet Plan Mercredi ALSH La Farandole
  - Montant du projet : 12 000 €
- CPAM – Mois sans tabac et addictions
  - Montant du projet : 3 900 €
  - Subvention versée : 3 900 €

## Année 2024 :

### Appel à projet Fonds Publics et Territoires (CAF)

Directions impliquées : DCA, DPPJS, DASE

- Soutenir les engagements et initiatives des jeunes
  - Montant du projet : 5 000 €
  - Subvention versée : 5 000 €
- BAFA – PSC1
  - Montant du projet : 10 500 €
  - Subvention versée : 8 000 €
- Promotion des valeurs de la République et prévention de radicalisation (ALSH La Farandole et CMEJ)
  - Montant du projet : 6 195 €
  - Subvention versée : 6 100 €
- Promotion des valeurs de la République et prévention de radicalisation (Action jeunesse et Maison des jeunes)
  - Montant du projet : 3 912 €
  - Subvention versée : 3 900 €
- Accompagnement des enfants porteurs de handicap en ALSH
  - Montant du projet : 5 000 €
  - Subvention versée : 5 000 €

### Appels à projet "Quartier d'été 2024" (ANCT, QPV)

Directions impliquées : DCA, DPPJS

- Un été à Coignières
  - Montant du projet : 11 500 €
  - Subvention versée : 11 500 €
- Séjour Île d'Oléron
  - Montant du projet : 7 000 €
  - Subvention versée : 7 000 €
- Mini-camps Jablines
  - Montant du projet : 3 000 €
  - Subvention versée : 3 000 €

Appels à projet "Vacances apprenantes" (SDJES)  
Directions impliquées : DCA, DPPJS

- Séjour en Charente-Maritime (28 juillet - 3 août)
  - 4 places réservées
  - Montant du projet : 2 800 €
  - Subvention versée : 2 800 €

Appels à projet JOP (Jeux Olympiques Paris 2024)

Directions impliquées : DCA, DPPJS, SDJES

- Contribution à la réussite des JOP
  - Montant du projet : 7 000 €
  - Subvention versée : 3 500 €

Appels à projet MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les addictions)  
Direction impliquée : DPPJS

- Prévention des addictions autour du tabac
  - Montant du projet : 3 600 €
  - Subvention versée : 3 600 €

Appel à projet PPASR (Préfecture des Yvelines)  
Directions impliquées : DPPJS, direction de la Tranquillité

- Programme de prévention de sécurité routière
  - Montant du projet : 1 750 €
  - Subvention versée : 1 750 €

Dispositif "Savoir Nager" (Agence Nationale du Sport)  
Directions impliquées : DCA, DPPJS

- Session du 15 au 19 avril
  - Montant du projet : 1 200 €
  - Subvention versée : 1 200 €
- 2 sessions du 26 au 30 août
  - Montant du projet : 1 845 €
  - Subvention versée : 1 845 €



## ACTION SCOLAIRE ET EDUCATIVE :

- **Cadre de vie et accès aux services** : en matière de réussite éducative, le service scolaire propose un service d'études surveillées pris en charge par les enseignants et un soutien aux devoirs au centre de loisirs.

En complément, la commune a décidé de mettre en place le dispositif PRE – Programme de Réussite Educative visant à soutenir les élèves. Plus précisément, ce dispositif propose des actions personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté, englobant à la fois le soutien pédagogique, l'accompagnement social, et parfois des activités extrascolaires.

L'objectif est de favoriser la réussite éducative en prenant en compte les différentes dimensions de la vie des écoliers. Il est envisagé de recruter un coordonnateur pour le PRE et un référent de parcours spécifiquement pour le quartier prioritaire « Les Acacias », avec un minimum de 80% provenant de ce quartier.

En 2024, la Municipalité prévoit donc le recrutement d'un coordonnateur ayant pour mission principale de renforcer l'accompagnement des jeunes.

En 2025, ce dernier travaillera avec un comité pluridisciplinaire pour valider les candidatures des jeunes, assurer l'accompagnement des familles concernées pour une meilleure intégration des élèves, et élaborer une charte du programme pour muscler l'engagement des familles et de leurs enfants.

- Les perspectives pour 2025 sont les suivantes :
  - ✓ Des écoles possiblement classées en Réseau d'Education Prioritaire – REP, les conditions d'éligibilité sont probablement remplies
  - ✓ La mise en place d'Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles avec l'association Porte-Plume pour la réussite éducative
  - ✓ L'étude en cours avec l'Inspection académique pour une éventuelle ouverture de classe de toute petite section à l'école Bouvet
  - ✓ La poursuite de l'accompagnement à la parentalité, avec la réflexion à mener sur une structure parents/enfants et surtout la mise en place du PRE

La politique de la ville et la CTG viendront compléter les actions déjà existantes au sein de la commune en matière culturelle, sportive, de loisirs, etc., renforçant ainsi les initiatives déjà mises en place et en favorisant le développement et l'épanouissement de tous les jeunes.

**La jeunesse est au cœur de l'action municipale. L'accompagnement et la prévention des 16-25 ans sont deux objectifs prioritaires fixés par la commune afin de lutter contre la marginalisation et la désinsertion sociale de ce public.**

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) complète les services de la commune en fournissant un accompagnement social à tous les habitants, y compris ceux du quartier prioritaire.

## B. LES ACTIONS PROPOSEES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES

Le CCAS de la commune de Coignières s'est engagé dans une démarche d'analyse des besoins sociaux, afin de cibler les besoins réels de sa population.

**A partir de ce diagnostic, le CCAS a travaillé avec les partenaires autour de 4 axes :**

- Axe 1 : renforcer l'accès aux droits et intensifier le suivi des personnes
- Axe 2 : lutter contre la fracture numérique en facilitant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (France Travail, CPAM, CAF etc.)
- Axe 3 : renforcer l'accompagnement à la santé des publics précaires
- Axe 4 : poursuivre les échanges sur la domiciliation des personnes à Coignières



Ces 4 axes ont été déclinés en plusieurs actions, élaborées en collaboration avec les acteurs de la commune et les partenaires locaux. Un plan d'actions spécifique a été mis en place pour les mettre en œuvre.

Le CCAS a initié de nombreuses actions pour répondre aux besoins des habitants et renforcer le lien social au sein de la commune.

Toutefois, il est nécessaire d'apporter des améliorations afin d'augmenter la qualité de vie des habitants, en particulier dans le quartier prioritaire « Les Acacias ».

**A cet égard, il est recommandé d'explorer les actions suivantes :**

- Intensifier les mesures de prévention et de soutien pour les personnes âgées. Il est important de mettre en place des actions visant à améliorer la vie des seniors et à favoriser leur autonomie le plus longtemps possible (vieillesse de la population coignérienne). Des actions telles que des visites à domicile, des ateliers sociaux (favorisant les interactions sociales et la lutte contre l'isolement) ou/et des ateliers de prévention (stimulation cognitive, gestion du stress, etc.) sont conseillées.
- Aider les personnes en insertion sociale par des actions sociales plus novatrices : des cafés-rencontres thématiques, des actions culturelles et sociales (les jardins communautaires inclusifs, des groupes de soutien et d'entraide, etc.), un programme de mentorat intergénérationnel, des ateliers d'expression artistique à visée thérapeutique, etc.

- Optimiser les partenariats afin de mutualiser les ressources compte tenu du contexte économique contraint : cela conduit à une offre de services plus complète et mieux adaptée aux besoins des habitants.
- Engager davantage les bénévoles : ils peuvent contribuer grâce à leurs compétences et leurs expériences au soutien des initiatives du CCAS. Il est donc intéressant de les impliquer afin qu'ils puissent apporter un soutien supplémentaire aux agents. Cela permet aussi d'optimiser les ressources et d'améliorer l'efficacité des actions sociales menées.
- Affiner la communication afin d'accroître la visibilité du CCAS : cela signifie qu'il est essentiel d'expliquer de manière plus efficace les missions du CCAS et d'informer tous les habitants, notamment ceux du quartier prioritaire (langage accessible, sensibilisation de proximité, feedback, participation des habitants dans la création des contenus, etc.).

**LE CCAS OFFRE AUX HABITANTS DES DISPOSITIFS ET DES ACTIONS TANGIBLES VISANT A REpondre AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, A TRAVERS SON POLE DEDIE A L'ACTION SOCIALE ET AU LOGEMENT, IL EN EST DE MEME POUR LES SENIORS ET LA RESIDENCE AUTONOMIE :**

**Un pôle consacré à l'action sociale et au logement :**

- Contribuer à l'établissement d'un Conseil de Santé Mentale Intercommunal (CLSMI) pour la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines tout au long de l'année 2023. Participer à l'instauration d'un CSMI est essentiel pour plusieurs raisons : couverture plus large des besoins variés en santé mentale des personnes, partage des ressources et des compétences maximisant l'efficacité des actions en faveur de la santé mentale, prise en compte des besoins spécifiques de chaque commune membre, échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- Actualisation prévue du règlement de l'aide au permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans : ce dispositif aide toutes les familles vulnérables, y compris celles du quartier prioritaire « Les Acacias », en échange d'un engagement citoyen. En 2025, le CCAS ajustera ce dispositif en fonction des retours d'expérience pour optimiser son impact.
- Reconduction de l'excursion pour les familles en situation de précarité : le CCAS a décidé de poursuivre l'action : « sortie à la mer » pour les foyers du quartier prioritaire « Les Acacias », visant à renforcer les liens sociaux, offrir des loisirs de qualité, et améliorer la qualité de vie au sein du quartier prioritaire. Une vingtaine de ménages est touchée par cette action par an.
- Poursuite des permanences hebdomadaires assurées par les travailleurs sociaux d'Elancourt au CCAS
- Les actions pour l'accès au logement mises en œuvre par le CCAS : les Commissions Locales d'Impayés des Loyers (CLIL) avec SEQENS, travail continu sur la cotation des logements sociaux, permanences maintenues de la Conseillère sociale de SEQENS au CCAS

Depuis 2024, le CCAS met en œuvre des actions ciblées pour soutenir les familles en difficulté économique, les jeunes, les seniors, les personnes isolées, celles en situation de handicap, les demandeurs d'emploi, et les bénéficiaires des minima sociaux, principalement dans le quartier prioritaire « Les Acacias » :

- ✓ Action sur la lutte contre les violences faites aux femmes
- ✓ Mois de la dénutrition
- ✓ Atelier diététique

Ces initiatives visent à surmonter les obstacles d'accès aux soins de santé et à promouvoir une alimentation équilibrée.

En 2025, d'autres actions portant sur la santé seront organisées pour les résidents du quartier prioritaire « Les Acacias », visant leur bien être global et leur accès aux soins.

Voici quelques suggestions :

- ✓ Sensibilisation accrue à la santé publique
- ✓ Renforcement du bien-être global par des activités physiques,
- ✓ Soutien psychologique facilité pour une meilleure santé mentale

Ces actions contribuent à une plus-value en favorisant la santé, prévenant les problèmes médicaux, et facilitant l'accès aux soins.

Pour finir, le CCAS continue à programmer les actions suivantes :

- ✓ Conférence Réseau VIF
- ✓ Concert à la Résidence autonomie pour le Téléthon
- ✓ Poursuite des partenariats avec Malakoff Médéric et le PRIF
- Cartes cadeaux de fin d'année des enfants (0-12 ans) et des seniors d'un montant défini variant en fonction des ressources des foyers. En 2025, le CCAS a décidé de continuer à aider les familles en difficulté financière en fournissant des cartes cadeaux, après évaluation du budget familial
- Allocation énergie : le CCAS étend ce dispositif (70 € par an) afin d'aider les ménages modestes à couvrir leurs dépenses énergétiques de l'hiver. Une priorité est donnée aux familles nombreuses, seniors, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, familles monoparentales, retraités inaptés au travail et bénéficiaires du RSA. En 2025, le CCAS envisage de maintenir cette aide financière facultative pour une meilleure inclusion sociale et économique, en particulier pour les habitants du quartier prioritaire « Les Acacias ».
- Soutien au transport : le CCAS offre un service gratuit de transport en minibus priorisant les seniors isolés, notamment ceux du quartier prioritaire. Ce service sécurisé vise à faciliter leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux, les courses et les activités sociales.
- Accès à l'Épicerie sociale : l'Épicerie solidaire propose des produits essentiels à des prix réduits, aidant les ménages les plus démunis à gérer leur budget tout en préservant leur dignité. En 2025, le CCAS a pour objectif de renforcer ce dispositif comme un soutien central aux résidents du quartier prioritaire.



- **Bourse d'études** : ce dispositif vise à soutenir les jeunes, en particulier ceux qui résident dans le quartier prioritaire. Cette aide financière favorise l'achat de matériel et de vêtements pour leurs études. En 2026, des ajustements potentiels des critères et des montants seront considérés, basés sur les retours d'expérience, afin de maximiser l'impact positif de cette aide.

### **Pôle « seniors » en charge de la résidence autonomie :**

- Le CCAS a déployé une série d'initiatives visant à renforcer le soutien aux seniors (voir bilan de l'année 2023)
- Dans le cadre de la politique de la ville, et avec un focus particulier sur le quartier prioritaire « Les Acacias », le CCAS a décidé des actions dédiées au pôle seniors et à la Résidence autonomie. L'objectif principal est d'améliorer le bien-être et l'inclusion sociale des seniors. Les activités variées proposées comprennent des ateliers de bien être, des cours d'informatique, des sorties culturelles et des rencontres intergénérationnelles :
  - Ciblant les seniors isolés ou en précarité économique, le programme envisage pour l'année 2025 une diversification des activités, des partenariats renforcés avec des institutions locales, une formation des bénévoles, des animations, ainsi que l'exploration de solutions de transport adapté pour faciliter l'accès aux activités.
  - En continuant à adapter son offre, le CCAS contribue à améliorer la qualité de vie des seniors du quartier prioritaire et à renforcer leur intégration sociale.
- Pour conclure, le CCAS porte une attention particulière à l'action : Semaine bleue. En effet, cette initiative met en lumière les seniors, notamment ceux du quartier prioritaire. Cet évènement annuel propose des ateliers, des conférences et des sorties culturelles, favorisant l'inclusion sociale des aînés.

Pour 2025, le CCAS envisage d'élargir les activités en introduisant des ateliers numériques, du sport adapté et des projets artistiques. Renforcer le lien intergénérationnel est aussi au cœur des perspectives avec des programmes de mentorat, des ateliers de partage des compétences, et des projets communs de bénévolat. De plus, une amplification des campagnes de communication vise à toucher un public plus large, sensibilisant ainsi sur les enjeux du vieillissement. Ces actions ont pour objectif de faire de la Semaine bleue un évènement central pour les seniors, en particulier ceux du quartier prioritaire, offrant des opportunités diversifiées d'engagement, de loisirs et de participation sociale.



En complément des actions de la ville et de son Centre communal d'action sociale, le réseau associatif contribue à offrir aux habitants, notamment à ceux du quartier prioritaire, une variété étendue de services et d'activités.

## C.LES ACTIONS PROPOSEES PAR LE TISSU ASSOCIATIF

### Un tissu associatif dense et diversifié



L'analyse du fichier des associations de la commune de Coignières montre que la commune dispose d'un tissu associatif dense et diversifié.

Ainsi, il y a, à Coignières une quarantaine d'associations qui participe à la richesse de la ville.

Au titre de l'année 2022, la Municipalité a décidé de verser des subventions aux associations et aux établissements publics communaux pour un montant de 1 327 479 €.

Au cœur de la commune, les associations jouent un rôle crucial en intervenant pour l'ensemble de la population, avec une attention portée aux habitants du quartier prioritaire.

Leur engagement s'étend à divers domaines pour répondre aux besoins variés de la population. Cette implication locale revêt une importance particulière dans le cadre de la politique de la ville, où les actions des associations contribuent significativement à renforcer le lien social, à favoriser l'inclusion, et à répondre aux enjeux spécifiques de la commune.

La présentation qui suit vise à mettre en avant ces actions, organisées selon les différents domaines d'intervention des associations.

#### **Citons quelques associations très actives sur le territoire communal :**

##### Associations caritatives, solidaires et sociales :

- Association Vivre Ensemble nos Cultures à Coignières (AVECC)
- Association d'Alphabétisation et de Soutien aux Familles des Travailleurs de Coignières (AASTIC)
- Amicale les Moissonneurs
- Association des jeunes de Coignières
- Association des résidents des Acacias (ARA)
- Association HHN – Entretien de la mémoire de jeunes défunts coigniériens
- Club des retraités de Coignières
- Mouvement « Vie libre »
- UNAFAM
- Coignières Foyer Club (CFC)

### Associations scolaires et autres (Enfance et petite enfance) :

- Association Autonome des Parents d'Elèves de Coignières (AAPEC – UNAAPE)
- Association « Action Education »
- Association « Porte-Plume » (soutien scolaire)
- Association des Parents d'Elèves Indépendants (API Coignières)
- « La p'tite Récré » - Association d'assistantes maternelles agréées

### Associations sportives :

- Cercle de Yoga de Coignières (CYC)
- Cap Coignières (marche nordique)
- Compagnie des Archers de Coignières
- Le CFC (Coignières Foyer Club) : la plus importante association de Coignières avec plus de 400 adhérents qui rayonne sur l'ensemble du territoire.
- Football club de Coignières
- Futsal Coignières Espoir
- Gym douce santé
- Self Défense et Combat Libre (SDCL)
- SQY Ping
- Studio Danse Coignières
- Tennis Club de Coignières



### Associations culturelles et de loisirs :

- Les Amis de l'Orgue
- Les jardins familiaux de Coignières
- Maquette Club Modélisme
- Orchestre Symphonique Alphonse Daudet
- Troupe du Crâne

La Municipalité poursuit son travail de soutien aux habitants en impliquant toutes les associations, notamment celles situées aux Acacias. La commune joue un rôle clé en coordonnant les différentes associations présentes, issues des domaines caritatif, solidaire, social, scolaire, enfance, petite enfance, sportif, culturel et de loisirs.

En s'appuyant sur ce réseau associatif, Coignières peut mettre en œuvre des initiatives conjointes visant à répondre aux besoins identifiés des habitants, en particulier dans le quartier prioritaire « Les Acacias ». Cette coordination permet ainsi d'optimiser l'utilisation des ressources communales et d'offrir des programmes locaux adaptés, englobant des projets concernant les domaines cités, et contribuant à améliorer la qualité de vie de toute la communauté.

La communication active et la participation citoyenne renforcent cette démarche collaborative.

**Pour construire cette approche coordonnée Commune – Tissu associatif, quelques étapes sont nécessaires :**

- Diagnostic des besoins réels
- Concertation avec les associations
- Coordination des actions
- Soutien financier
- Partenariat et mutualisation
- Communication et transparence

En adoptant cette approche globale, la commune pourra maximiser l'impact positif de son tissu associatif dans le cadre de la politique de la ville.

Coignièrès peut s'appuyer sur son EPCI de manière stratégique pour élaborer une approche coordonnée avec son réseau associatif.

En travaillant étroitement avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines, la commune peut bénéficier de ressources, allant des ressources financières à un appui technique. L'agglomération peut faciliter la création de fonds spécifiques pour soutenir les initiatives à Coignièrès, favoriser des partenariats entre les associations d'un même domaine, et assurer une communication sur les actions entreprises.

Des rencontres régulières entre les responsables associatifs, la commune et l'intercommunalité peuvent être organisées, renforçant ainsi la coordination et la synergie nécessaire pour mener à bien cette démarche commune.

En résumé, en combinant les forces de la commune et de son EPCI, Coignièrès peut optimiser son impact et permettre aux associations de jouer un rôle central au niveau de la commune.

# 6

---

## EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## A. EMPLOI, INSERTION

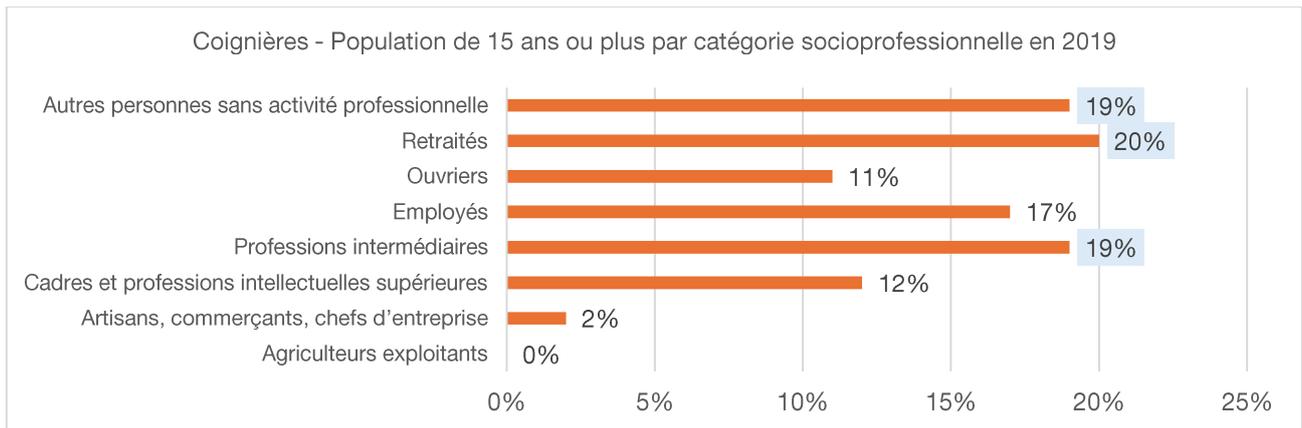


Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur le territoire communal ? Le taux de chômage à Coignières connaît une évolution relativement stable au fil des années, soulignant la position particulière de la commune au regard de l'emploi.

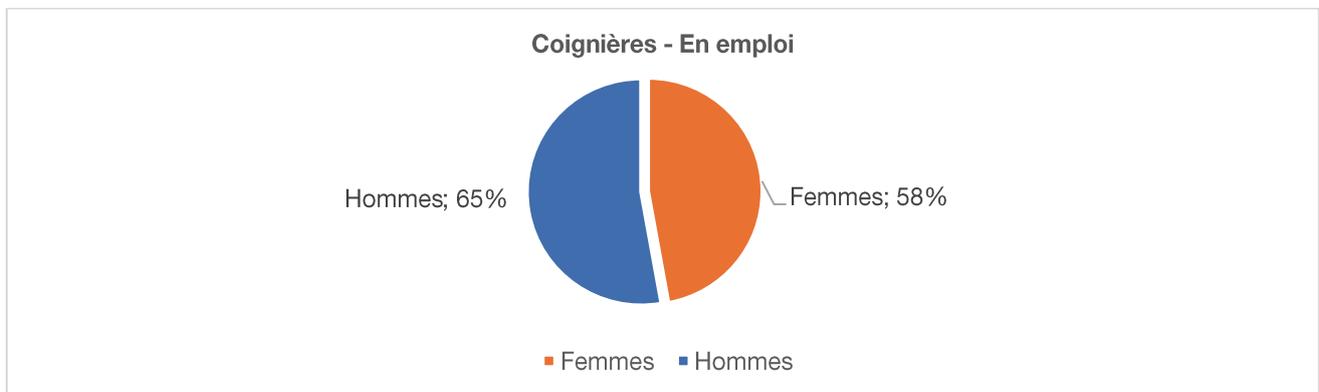
Le taux de chômage au premier trimestre 2024 représente 11% de la population active en comparaison avec la moyenne nationale, qui se situe à 8% pour la même période.

**Coignières - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019 - Source INSEE – RP2019 exploitation complémentaire – géographie au 01/01/2022**

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de :		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus
Ensemble	1 817	1 665	100.0	100.0	100.0
Agriculteurs exploitants	0	0	0.0	0.0	0.0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	59	5	0.8	1.6	2.6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	281	147	1.4	19.4	6.1
Professions intermédiaires	301	373	7.9	<b>27.9</b>	10.7
Employés	216	371	16.3	22.3	9.5
Ouvriers	326	65	9.6	16.5	4.6
Retraités	311	375	0.0	0.4	<b>61.0</b>
Autres personnes sans activité professionnelle	323	329	<b>64.0</b>	11.9	5.5



Les femmes sont très présentes parmi les employés et les professions intermédiaires (44.68% du total des femmes). Les hommes occupent une forte représentation parmi les ouvriers et les professions intermédiaires (34.50% du total des hommes). La part des femmes en emploi est plus faible que celle des hommes (58% contre 65%).



Le service d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion a pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi.

Lors de sa séance du 22 janvier 2019, le Conseil municipal a instauré un Plan de réorientation de l'emploi et à l'insertion professionnelle pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs résidant à Coignièrès. La Municipalité a procédé à une évaluation des besoins, identifiant et analysant les obstacles à l'insertion professionnelle des chômeurs.

### Le Plan de réorientation de l'emploi et à l'insertion professionnelle prévoit les éléments suivants :

- Instaurer et développer le partenariat avec les structures du territoire
- Instaurer des réunions d'informations semestrielles
- Accompagnement individualisé réalisé par un conseiller emploi sur rendez-vous
- Ateliers Bureautique
- Ateliers de formation aux techniques de recherche d'emploi
- Ateliers linguistiques
- Accompagnement des employeurs dans leurs recherches de candidats
- Accompagnement des créateurs d'activité dans l'élaboration de leur projet
- Accompagner et orienter les étudiants

### Les moyens :

- Recrutement d'une conseillère en insertion socio-professionnelle
- Intervention de formateurs extérieurs vacataires
- Achat de matériel informatique et mise à disposition d'une salle dédiée

La ville s'est mobilisée particulièrement contre deux spécificités du chômage : celui des jeunes (15,5% des moins de 30 ans du QPV), touchant les moins qualifiés et devenant une composante significative du chômage total, ainsi que le chômage de longue durée, apparemment insensible aux fluctuations conjoncturelles. Plusieurs raisons expliquent ces deux types de chômage : une augmentation de la fracture numérique, des problèmes linguistiques, des difficultés de déplacement, un manque de formations qualifiantes, et des obstacles sociaux.

Coignières a donc décidé d'améliorer le service d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion en renforçant les liens avec les entreprises et les structures sociales, tout en définissant de nouvelles orientations de son fonctionnement.

Un taux préoccupant de 61% de demandeurs d'emploi, résidant principalement aux Acacias et au foyer ADEF, a motivé la commune à fortifier son service dédié à l'emploi.

## DERNIÈRES STATISTIQUES - FRANCE TRAVAIL 2024



### TYPOLOGIE DE LA DEFM (catégories A.) - Données Brutes



Population active (chiffres INSEE – 2021) : 2 126

Taux de chômage au premier trimestre 2024 : 11%

On assiste à une détérioration de la situation de l'emploi. Cela suggère une difficulté accrue pour les habitants à trouver ou à conserver un emploi, nécessitant possiblement un renforcement des actions locales en faveur de l'insertion professionnelle. Cela impose la mise en place de modèle de garde pour permettre aux parents le suivi de leur formation ou de leur permettre de réaliser leur recherche d'emploi dans les meilleures conditions. Ce que nous traitons régulièrement avec notre prestataire, toutefois le nombre de demandes ne justifie pas pour le moment, la mise en place d'un dispositif type AVIP.

## B. FOCUS SUR LES JEUNES DE COIGNIERES ET L'EMPLOI

Les jeunes de Coignières de 17-25 ans représentent près de 13% de la population coignérienne. Pour répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge, un Plan d'orientation général en matière de politique jeunesse 17-25 ans, a été voté en Conseil municipal en 2019.

C'est la catégorie d'âge la plus touchée par le chômage : 27% de demandeurs d'emploi pour 13% de la population totale.

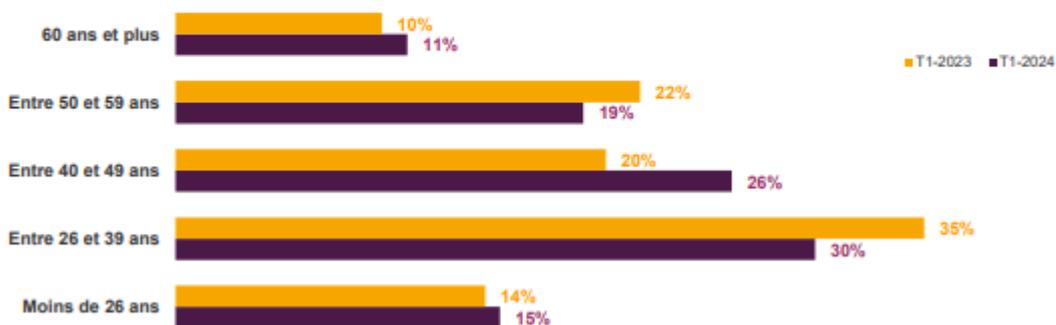
Pour faciliter l'insertion des jeunes, le service d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion offre à ce public des conseils pour la recherche d'emploi, des ateliers de CV, etc.



Ramener les jeunes vers l'emploi est donc la priorité du Plan jeunesse, les chiffres de 2024 parlent d'eux même.

### RÉPARTITION PAR ÂGE

Demandeurs d'emploi en catégorie A.



Nombre de jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi : 35

Dans cette démarche, les objectifs pour cette tranche d'âge spécifique se concentrent sur les points suivants :

- Renforcer les compétences
- Accroître la confiance en soi
- Faciliter l'accès au marché du travail

Le service d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion de la ville apporte des réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes, mais nombreux hésitent encore à se rendre auprès de ce service. Ce service suit 14 jeunes résidants aux Acacias, dont 4 jeunes vulnérables nécessitant un accompagnement particulier. Les problèmes identifiés comprennent la précarité financière, les troubles psychologiques et les violences familiales. Les actions suggérées comprennent l'aide la recherche de financement et d'éducation, le soutien à l'amélioration des candidatures et l'orientation vers des professionnels spécialisés pour un accompagnement sur mesure et des soins spécifiques.

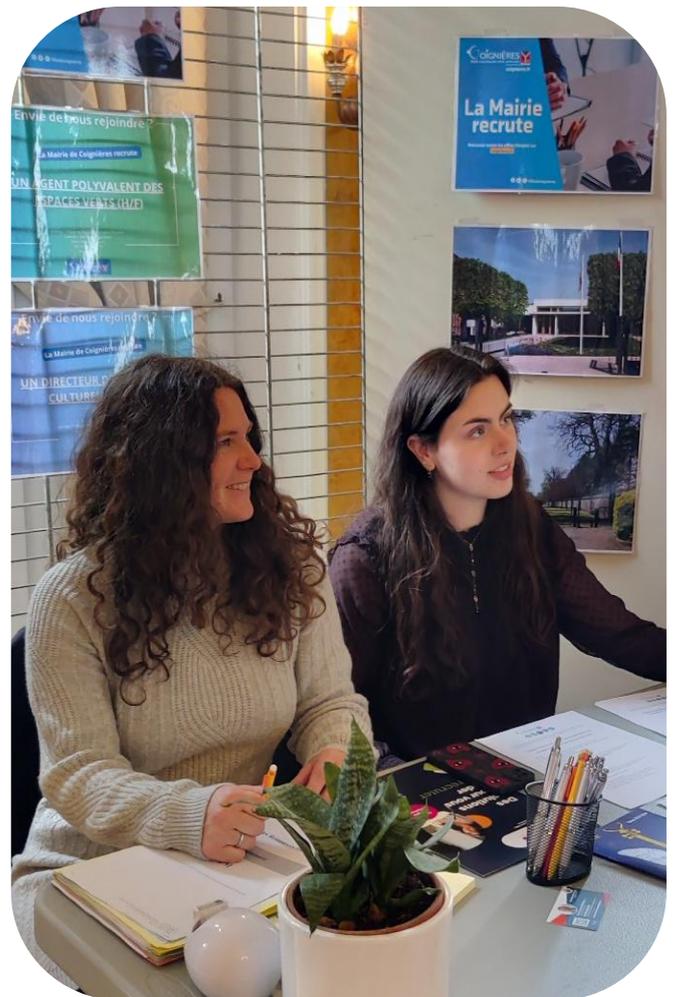
Pour renforcer l'efficacité des actions proposées par le service emploi dans le cadre de la politique de la ville, il est essentiel d'adopter une approche globale, englobant les problèmes de précarité financière, de santé mentale et de violences familiales. Les exemples sont nombreux en France : le programme « Jeunes en Action » à Lyon ou encore l'initiative « Cap Jeunes » à Bordeaux ». Ces exemples illustrent la diversité des approches qui peuvent être utilisées pour aborder de manière intégrée les enjeux financiers, mentaux et familiaux.

Pour aller plus loin en matière d'accompagnement de la jeunesse, la ville a mis en place, en lien avec la Maison des Jeunes, un service ressources jeunesse ouvert aux 16-25 ans qui permet de repérer les jeunes en absence de réponse afin de les orienter vers les services adaptés. Un éducateur spécialisé assure cet accompagnement individualisé.

Ce lieu vient soutenir l'insertion sociale des jeunes, en complément de l'insertion par l'économique. C'est un lieu pensé avec l'association des jeunes de Coignières. Il permet de fluidifier la communication entre la commune et les jeunes. Cette structure a pour objectif de participer à l'insertion de tous les jeunes grâce à un suivi individualisé.

Sur ce point, il s'agit toutefois de renforcer l'action sur l'accompagnement individualisé. Coignières dispose donc de services bien identifiés par les jeunes pour répondre à leurs besoins socio-économiques.

Pour optimiser l'accompagnement des jeunes, des articulations intéressantes sont à mettre en place entre le service d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion et la Maison des jeunes.



**Voici quelques exemples :**

- Concevoir des formations alignées sur les besoins locaux
- Organiser des ateliers pour guider les jeunes vers les métiers de demain
- Etablir des programmes de mentorat par un soutien personnalisé
- Favoriser les contacts professionnels pour partager des informations et des opportunités
- Encourager la création d'entreprises avec des ressources dédiées en s'appuyant sur les incubateurs locaux ou les fonds dédiés par l'agglomération.
- La commune de Coignières bénéficie des structures, dispositifs et services offerts par son agglomération. Ainsi, les entrepreneurs du territoire peuvent bénéficier de différents types de prêts.

La commune peut également s'appuyer sur son agglomération pour aider ce public.

**Membre du Conseil d'Administration d'Initiative SQY, l'agglomération propose différents prêts sans intérêt à des porteurs de projet, des entreprises ou des repreneurs :**

- Prêt d'honneur Création (5 000 à 25 000 €)
- Prêt d'honneur Reprise (5 000 à 50 000 €)
- Prêt d'honneur Développement (5000 à 25 000 euros)
- Prêt d'honneur Santé (5000 à 50 000 euros)
- Prêt d'honneur Croissance (5 000 à 70 000 €)
- Prêt d'honneur Innovation (5 000 à 100 000 €)
- Prêt d'honneur Agricole (5 000 à 25 000 €)



En 2023 : 46 prêts

La CA de SQY dispose aussi d'une Maison de l'Entreprise qui intervient en appui des activités d'initiative SQY. En 2023, cette dernière a accordé des subventions aux associations ciblées (ECTI, CREATIVES, CONVERGENCES, ADIE, ATHENA BGE YVELINES) et en lien avec SQY CUB.

L'agglomération soutient également des partenaires au titre de l'emploi et de l'insertion (Cité des Métiers, FACE 78, CIDFF 78, Mission locale de SQY – SQYWAY 16/25 ans) en accordant des subventions.

Enfin, l'agglomération fait partie du périmètre de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay (OIN), cluster technologique, scientifique et porteur de croissance économique. Cela lui permet ainsi de renforcer ses activités liées à la recherche et l'innovation et de créer des passerelles entre le monde académique et les entreprises.

Après avoir examiné les domaines de l'emploi, de l'insertion et des jeunes à Coignières, concentrons-nous à présent sur ce que propose concrètement le service municipal d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion.

## C. LES ACTIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE MUNICIPAL D'AIDE A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

L'insertion constitue un défi national qui prend forme à l'échelle locale. Le service municipal d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion persiste dans son engagement envers de nombreux demandeurs d'emploi. Il offre un suivi personnalisé renforcé, met en œuvre des actions pour maximiser son impact.

Localement, des partenariats sont tissés avec les acteurs économiques afin de simplifier et fluidifier les liens entre le milieu de l'entreprise et les demandeurs d'emploi, favorisant ainsi une entente fructueuse.

### Les actions portées par le service municipal d'Aide à l'Emploi et à l'Insertion

- ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL : le service emploi a pour mission d'assurer un suivi individuel des demandeurs d'emploi. Cela implique l'accueil et l'accompagnement de ceux en recherche de travail ou de formation, la résolution des obstacles sociaux et professionnels, le support dans la planification de projets et de formations (avec recherche de financement), ainsi que la veille informationnelle et prospective. Ces différents services sont destinés à tout public, y compris les habitants du quartier prioritaire.

Bilan 2023 : 96 personnes accompagnées dont 48 femmes et 48 hommes. Le pourcentage du public prioritaire est connu : 19 femmes et 19 hommes soit 39,6%.

Pour l'année 2025, les orientations envisagées comprennent l'intégration de dispositifs et des formations spécifiques via un accompagnement assuré par les professionnels de l'insertion.

- ATELIER FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE : cet atelier a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi par l'acquisition du français. Animé par une intervenante extérieure, à raison de 3 heures par semaine, cet atelier est ouvert à tous les habitants.

Bilan 2023 :

- o 12 inscrits dont 8 femmes et 4 hommes
- o Nombre de séances : 26 (4 participants par séance en moyenne)
- o Le pourcentage du public prioritaire est connu : 4 femmes et 1 homme soit 41,5%

Pour l'année 2025, les pistes d'amélioration envisagées incluent l'extension de l'atelier durant les vacances scolaires (à l'exception de juillet et août) et l'augmentation du nombre d'heures dispensées chaque semaine.



Dans le cadre de la politique de la ville, cet Atelier Français Langue Etrangère présente de nombreux avantages supplémentaires pour les habitants du quartier prioritaire :

- Inclusion sociale
- Insertion sociale
- Renforcement du lien social
- Réduction des inégalités
- Adaptabilité aux besoins locaux

### SALON DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION :

Ce salon se déroulant dans les salons Antoine de Saint Exupéry est une journée dédiée à l'orientation et la formation, réunissant 49 exposants spécialisés.

En collaboration avec France Travail, une organisation minutieuse a été réalisée par le service municipal d'Aide à l'emploi et à l'Insertion, mobilisant le public scolaire grâce à une coopération avec les établissements scolaires et le rectorat de Versailles.

Ouvert à tous, la réflexion pour 2025 vise à renforcer la communication particulièrement auprès du quartier prioritaire.



Notons qu'en novembre 2024, 380 visiteurs, principalement des jeunes en quête d'informations pour leur orientation et formation, ont participé à ce salon. Le pourcentage du public prioritaire n'est pas précisé. Ce rassemblement a accueilli un public diversifié, comprenant des collégiens, des lycéens, des étudiants, des demandeurs d'emploi et des adultes en reconversion professionnelle.

FORUM DE L'EMPLOI : une journée dédiée au recrutement et à la rencontre entre recruteurs et candidats, a attiré 350 visiteurs le 11 mai 2023 et 340 visiteurs en 2024 dans les salons Antoine de Saint Exupéry.

Au cours de cet évènement, les échanges entre les recruteurs et postulants, les transmissions de CV, ainsi que les discussions sur les parcours professionnels et les compétences ont marqué cette journée pour tous les participants.

Lors de ce dernier forum, un large éventail d'entreprises et de structures d'accompagnement telles que France Travail, le CIG de la grande Couronne, Thermomix, Boulanger, Transdev, l'Armée de terre, SNCF Réseaux, Eiffage, JC Decaux, etc. étaient présents, proposant des opportunités d'emploi variées.

48 exposants ont confirmé leur engagement à présenter des offres d'emploi pour cette édition.

Les partenaires spécialisés dans les domaines de l'emploi et du recrutement ont également animé des ateliers. Organisé par le service municipal d'Aide à l'emploi et à l'Insertion, en collaboration avec France Travail, ce forum était ouvert à tout le monde.

Le pourcentage du public prioritaire n'est pas précisé. La piste de réflexion pour 2025 est de renforcer la communication, notamment au niveau du QPV. Cette stratégie inclut une communication ciblée par le biais d'affichages locaux, et l'utilisation des réseaux sociaux pour créer un impact significatif. Des ateliers préparatoires peuvent être organisés au sein du quartier prioritaire afin d'informer les habitants sur les opportunités du forum et de souligner l'importance de cet événement pour leur développement professionnel.



Pour faciliter la participation le jour du forum, des services de transport sont à prévoir, permettant aux habitants, notamment ceux des Acacias de se rendre facilement sur le lieu de l'évènement. Les offres d'emploi présentées par les entreprises devront être en adéquation avec les compétences des habitants (si possible), favorisant une correspondance plus étroite entre les demandeurs d'emploi et les opportunités disponibles. Un accompagnement post-forum est conseillé pour suivre les participants, notamment ceux du quartier prioritaire et ainsi évaluer l'impact à long terme du forum sur leur insertion professionnelle.

Cette approche a pour objectif l'inclusion professionnelle des résidents du quartier prioritaire dans le tissu économique de la commune.

Mesurer l'impact du forum sur les habitants peut s'effectuer à travers plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

### Voici quelques exemples :

- Participation et fréquentation : nombre de participants, analyse de la fréquentation du forum (QPV/hors QPV)
- Taux de recrutement : nombre d'habitants trouvant un emploi après le forum ou une formation. Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du forum en termes d'insertion professionnelle
- Satisfaction des participants : réalisation des enquêtes de satisfaction parmi les habitants pour avoir une trace de leur expérience au forum, recueillir des commentaires sur la pertinence des offres d'emploi, la qualité des ateliers, etc.
- Suivi post-forum : pour comprendre comment le forum a influencé les habitants sur leurs démarches d'emploi et leurs carrières professionnelles
- Collaboration avec les entreprises : un autre indicateur d'impact est le recueil des retours des entreprises participantes sur le recrutement des résidents
- Recueil des témoignages des habitants

Ces indicateurs peuvent donner une image plus précise de l'impact du forum sur le public coigniérien, tant en termes de participation, d'accompagnement et de mesures des écarts.

- Ateliers et actions ponctuels : le service municipal d'Aide à l'emploi et à l'Insertion a initié des actions et des ateliers variés, notamment un forum des métiers du transport, la présentation de SQYWAY 16/25 ans au cœur du quartier prioritaire, une journée de recrutement avec les enseignes BAO et les Vaux de Cernay, une intervention de France Travail des JO 2024, des visites d'entreprises, une présentation de l'auto-entrepreneuriat par SQY CUB, et une exposition mettant en lumière le travail des femmes.

Ces initiatives visent à inclure l'ensemble des demandeurs d'emploi, y compris ceux des Acacias.

En 2025, les axes de réflexion portent sur le renforcement de la communication, particulièrement pour les événements ponctuels. De même, nous essayons, lors des salons, de déterminer finement le nombre de personnes qui habitent dans le quartier en QPV pour mesurer l'impact de nos initiatives au cœur du quartier prioritaire.

Le service municipal d'Aide à l'emploi et à l'Insertion exerce une influence significative dans la facilitation de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi locaux.



## D. LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'IMPACT SUR LES HABITANTS



**La commune dispose de plusieurs zones d'activités :**

- Zone industrielle des Marais,
- Zone Pariwest (cette zone est partagée entre les villes de Maurepas et Coignières).
- Zones d'activités situées en bordure de la Nationale 10.

**Cette dernière zone se divise en 5 espaces commerciaux :**

- Espace Les Broderies
- Espace du Pont d'Aulneau
- Espace du Pont de Chevreuse
- Espace du Gibet-Forum
- Espace du village et en continu l'espace de la Maison Blanche

**Participez à l'avenir de ...**

Repenser la périphérie commerciale

Pariwest | Forum Gibet | Portes de Chevreuse



Coignièrès est intégrée dans une agglomération classée 2<sup>nd</sup> pôle économique de l'Ouest parisien après la Défense et 1<sup>er</sup> pôle commercial des Yvelines. L'agglomération fait de l'économie son secteur privilégié.

La commune peut s'appuyer sur les 900 entreprises et services sur son territoire.

Le développement économique a pour objectif de favoriser la croissance durable, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être général des habitants du territoire. Il peut être stimulé par des investissements, des politiques publiques appropriées et des initiatives visant à encourager l'innovation et l'efficacité économique. En effet, les investissements dans les zones industrielles peuvent générer des emplois accessibles aux résidents du quartier prioritaire, permettant l'inclusion sociale et la baisse des inégalités.

De plus, les retombées économiques peuvent être réinvesties dans des projets sociaux et économiques visant à améliorer les conditions de vie dans le quartier prioritaire.

La commune veut promouvoir l'inclusion sociale en mettant en place des initiatives telles que des programmes de formation professionnelle ciblés sur les entreprises et services commerciaux présents sur les zones industrielles.

Elle encourage les entreprises à recruter localement et à collaborer avec des partenaires locaux associatifs ou des bénévoles du milieu de l'entreprise.

Favoriser la création de commerces de proximité dans le quartier prioritaire pourrait stimuler l'activité économique au cœur du quartier et l'inclusion sociale.

En avril 2023, plusieurs orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune ont été discutés, se concentrant sur la problématique du commerce de proximité. Il s'agit de préserver le commerce de proximité, une préoccupation à Coignièrès où ce type de commerce est relativement limité.

### **Rappelons que le tissu commercial de Coignièrès est structuré sur 4 polarités :**

- Le centre commercial le Village : il dispose de sept activités et services. L'objectif est de maintenir des commerces de proximité essentiels à la vie quotidienne des habitants. Par exemple, en cas de préemption d'une boucherie, le commerce successeur sera également une boucherie
- Le centre-village vers la gare
- Rue du Moulin à vent/boulevard des Arpents
- Forum-Gibet le long de la RN 10

Ces quatre polarités commerciales sont sujets à d'importants projets visant à préserver les commerces de proximité.

# 7

---

**TRANSITION ECOLOGIQUE,  
ADAPTATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE ET RENOUVEAU  
URBAIN : pour une ville où il fait bon  
vivre**

**Cette partie du diagnostic traite de la transition écologique, de l'adaptation au changement climatique et du renouveau urbain, soulignant un engagement ouvert envers les habitants de Coignières. En incluant la transition écologique, la CTG favorise des actions durables, que ce soit dans l'aménagement des structures, les pratiques éducatives ou l'organisation des services publics, tout en s'adaptant aux spécificités du territoire.**

## **A. LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIES A L'AIR ET A L'ENERGIE AU NIVEAU DU TERRITOIRE**



Ce plan propose des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, et promouvoir une utilisation durable de l'énergie.

Le PCAET est une stratégie locale pour contribuer à un environnement plus sain et durable. Il est piloté par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en collaboration avec les communes membres. Il vise à lutter contre les effets du changement climatique notamment en réduisant les îlots de chaleur urbains, faisant ainsi de la végétalisation et de la renaturation des éléments essentiels de cette stratégie.

## Les mesures prises par la commune de Coignières sont les suivantes :

- Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics découlant de la loi Elan du 23/07/2019

Les collectivités locales doivent gérer leurs consommations d'énergie de façon efficiente.

Le décret tertiaire relatif à la réduction des coûts de l'énergie et découlant de la loi Elan impose une baisse des consommations d'énergie de 40% pour 2030, de 50% pour 2040 et de 60% pour 2050 pour les propriétaires d'équipements de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

La CA de SQY a optimisé ses consommations énergétiques : baisse de 26% sur les 40% demandés en 2030.

Des opérations d'entretien ont été programmées. L'objectif est d'atteindre le seuil de 40% d'économie d'énergie d'ici à 2030 et être aligné avec le cadre du décret tertiaire.

A Coignières, un plan communal de sobriété énergétique a été voté lors du Conseil municipal du 22/11/2022.

- Approbation du plan communal de sobriété énergétique lors du Conseil Municipal du 22/11/2022

Les collectivités ne bénéficient pas du bouclier énergétique, comme les entreprises.

A Coignières, la facture est passée de 380 000 € à plus de 640 000 €, fin 2022.

En 2023, l'enveloppe consacrée à l'énergie est estimée à 1,4 million d'euros.

Il est donc urgent pour la commune de prendre un certain nombre de mesures factuelles qui vont se poursuivre étant donné le contexte de guerre en Ukraine (pénurie d'électricité et de gaz) et la hausse des prix de l'énergie.

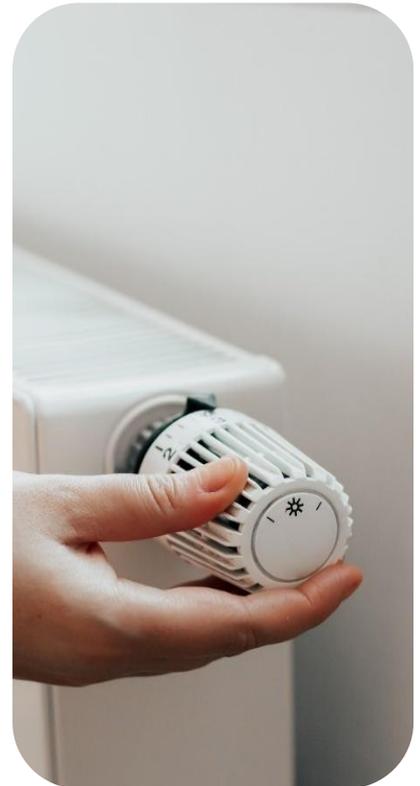
Rappel juridique : délibération du 22/11/2022 du Conseil Municipal approuvant le plan communal de sobriété énergétique.

### Ce plan communal de sobriété énergétique prévoit des mesures conjoncturelles locales :

- Maîtrise des températures dans les bâtiments publics : une température de 19°C est prévue dans ces espaces
- Des sondes et des minuteurs utilisées pour appliquer correctement cette mesure
- Aucun chauffage d'appoint installé
- Les gestes à respecter pour une baisse de la consommation de 10 à 15% : après les horaires d'activité, le midi et le soir, extinction des ordinateurs, des imprimantes et des copieurs au sein des équipements municipaux, extinction des éclairages communaux extérieurs, à partir de 22h30, tous les jours, réduction des illuminations de Noël, etc. De plus, une boîte à idées est à disposition des usagers à l'accueil de la Mairie ainsi qu'une boîte mail [sobriete-energetique@coignieres.fr](mailto:sobriete-energetique@coignieres.fr) pour recueillir les idées en matière de sobriété énergétique.

### Ce plan communal de sobriété énergétique prévoit également des mesures structurelles :

- Rénovation énergétique des bâtiments municipaux en mobilisant tous les co-financements possibles pour une baisse de 30% de la consommation d'énergie
- Remplacement des éclairages extérieurs par des Leds entraînant des économies d'énergie de 50% : il s'agit de l'action sobriété énergétique avec 100% de Led
- Maîtrise des charges énergétiques grâce à l'accompagnement de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), gérant aussi un espace Conseil France Rénov'
- Au niveau des actions concertées avec SQY, il est prévu l'extinction de l'éclairage public entre 0h et 5h du matin, entraînant une économie d'énergie de 20%. L'agglomération et ses communes membres ont demandé à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de mettre en œuvre la Transition Energétique de SQY.



### Adhésion de la ville de Coignières à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Une ALEC est une agence d'ingénierie partenariale de statut associatif mutualisée des collectivités locales, reconnue d'intérêt général par l'article 43 bis A de la loi Climat et Résilience du 24/08/2021.

Elle a pour mission de contribuer aux politiques de transition énergétique et de faciliter la mise en œuvre. Elle est membre de la Fédération nationale Flame.

La Municipalité a signé une convention pluriannuelle de partenariat sur trois 3 ans avec l'ALEC de SQY.

Rappel juridique : délibération du Conseil Municipal du 22/11/2022 approuvant l'adhésion de la commune de Coignières à l'association ALEC SQY.

L'ALEC organise des actions à l'attention des habitants et des actions d'accompagnement.



Au niveau des actions à l'attention des habitants, l'ALEC organise :

- Des visites des sites et des retours d'expériences
- Le concours de la Maison Econome
- Les défis Déclics
- Des balades thermiques
- Des ateliers, conférences, stands d'information sur les enjeux de la transition énergétique
- Des webinaires
- Des stands d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie et les travaux de rénovation

Les actions d'accompagnement de l'ALEC sont diversifiées.

L'ALEC accompagne SQY dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie (PCAET).

### **Rappel juridique**

Délibération du 27/05/2021 - approbation à l'unanimité du PCAET de SQY pour 6 ans, avec évaluation obligatoire à mi-parcours.

Elle vient en appui de l'Espace Conseil Faire et prodigue des conseils aux habitants sur leurs projets de rénovation.

En janvier 2023, cette association a organisé un atelier sur la sobriété énergétique, en collaboration avec la commune de Coignières et SQY. Les principaux éco-gestes ont été abordés pour permettre aux habitants de faire des économies d'énergie.

L'ALEC gère un espace Conseil France Rénov'. Des permanences communales sont assurées par cet espace. Un expert reçoit gratuitement les habitants en Mairie et donne des conseils individualisés concernant la rénovation énergétique des logements individuels. La prise de rendez-vous est obligatoire par mail à conseil@alecsqy.org ou par téléphone.

L'ALEC intervient auprès des 12 communes membres car elle reçoit une subvention de SQY. Précisons que l'agglomération accorde des subventions aux associations du secteur de l'Environnement et de la Transition Ecologique dont l'ALEC.

Dans le cadre du PCAET, SQY a accordé en 2023 une subvention de 55 000 € à l'ALEC et met à la disposition de l'association des locaux à titre gratuit (loyers et charges).

Pour finir, SQY et ALEC SQY ont créé en 2016 RePerE Habitat qui est une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE). RePerE Habitat, guichet unique de conseil gratuit des ménages de SQY, accompagne la rénovation énergétique des logements des ménages et oriente les professionnels de la rénovation à travers des actions comme les ateliers d'échange et de perfectionnement, les aides financières, les prêts, etc.

Les mesures structures ont déjà été évoquées. Ajoutons que l'ALEC a effectué un état des lieux des équipements municipaux. Un bilan et un programme d'actions ont été proposés par cette association permettant de réduire les dépenses énergétiques.

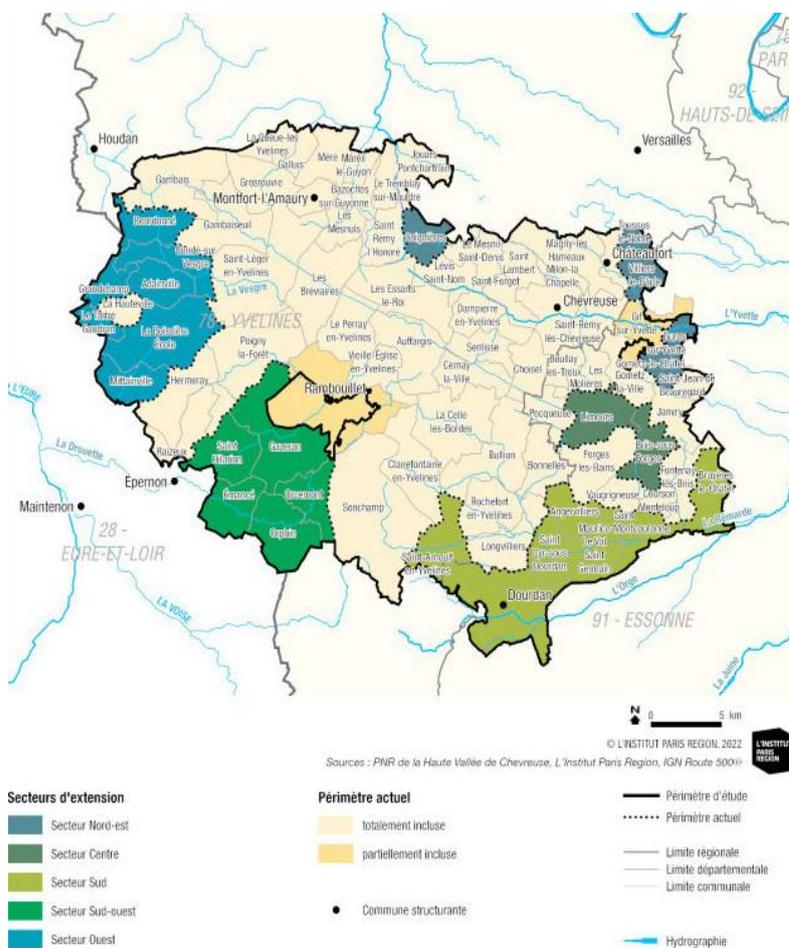
En résumé, ce PCAET peut apporter une plus-value significative à la commune en favorisant un développement durable et en intégrant des mesures spécifiques au quartier prioritaire « Les Acacias » (rénovation énergétique, sensibilisation éco-citoyenneté, végétalisation urbaine, etc.). L'objectif est bien d'améliorer la qualité de vie des habitants.

## B. LES ACTIONS PERENNES DE LA COMMUNE DE COIGNIERES EN FAVEUR D'UNE TRANSITION ECOLOGIQUE REUSSIE

Coignièrès met en place de nombreuses actions durables pour favoriser une transition écologique réussie :

- **Demande d'intégration de la commune au nouveau périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse (Conseil Municipal du 23 mai 2023)**

Pour le moment, le PNR estime que Coignièrès est une commune urbaine avec une consommation foncière importante, un patrimoine bâti quelque peu altéré et une diversité des milieux naturels à améliorer.

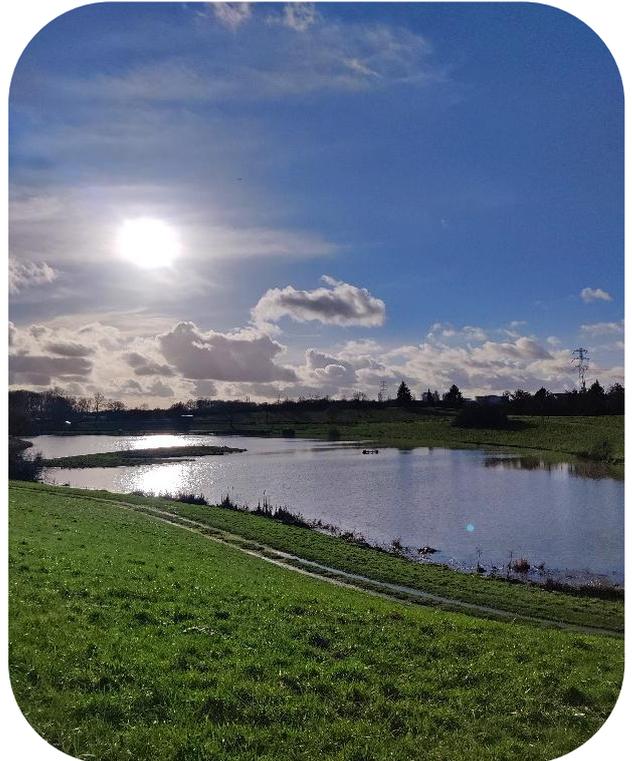


Il s'agit d'une intégration partielle au PNR concernant le Vieux Village et les terres agricoles et forestières (435 hectares), le reste étant des zones d'activités. Le coût annuel estimé est de 22 000 € pour la commune.

### Une intégration qui permettrait à la commune de :

- Préserver les parties naturelles comme le Val Favry
- S'appuyer sur l'expérience du PNR pour construire l'écoquartier Gare
- Organiser des actions de sensibilisation à l'environnement aux habitants

Comme pour le PNR, le défi de la commune de Coignières est de lutter contre les effets du changement climatique. Cela passe par des actions concrètes comme le renforcement de la préservation des milieux, la multiplication des projets de renaturation, la réduction des déchets, la diminution de l'utilisation des voitures et donc des énergies fossiles, la rénovation énergétique ou encore la maîtrise de la consommation foncière.



### **Pour tempérer les remarques du PNR, il convient d'évoquer les actions pérennes nombreuses de la commune de Coignières en faveur de la transition écologique :**

- Zéro phyto sur tous les espaces verts gérés par la commune et pour les cimetières (sans utilisation de produits phytosanitaires de synthèse)
- Gestion différenciée des espaces verts : tonte tardive, utilisation de vivaces dans les massifs fleuris, fleurissement durable des espaces, etc.
- Gestion d'un rucher communal
- Labellisation 2 Fleurs « Villes et Villages Fleuris » au concours régional
- Acquisition de parcelles agricoles
- Sauvegarde de variétés anciennes de fruitiers sur l'allée des Pommiers
- Corridor écologique de 5.5 hectares entre Coignières et Maurepas
- Inventaire de la flore
- Lancement d'un atlas de la biodiversité communale
- Mise en place d'allées végétalisées ainsi que d'un passage dans le cadre de la rénovation du cimetière du Pont de Chevreuse
- Plantation d'arbres le long de l'avenue Dassault
- Production végétale de la commune exécutée dans le respect de la charte Agriculture Biologique
- Achat et installation de nichoirs pour les oiseaux et de gîtes pour les chauves-souris, les hérissons et les écureuils
- Les 2 groupes scolaires de la commune deviennent refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

## Dans le cadre du quartier prioritaire « Les Acacias », des initiatives spécifiques orientées vers la transition écologique sont mis en place :

- Etude pour le réaménagement du parc de la Prévenderie : les résidents des Acacias ont un parc à proximité, avec des jeux pour les jeunes et un endroit agréable pour se promener. La commune étudie comment rendre le parc encore plus agréable grâce à une étude en cours. Les habitants des Acacias profitent de cet espace vert.

Pour 2025, les pistes de réflexion sont :

- ✓ La modernisation des jeux pour les rendre plus inclusifs
  - ✓ Le renforcement de la végétalisation du parc
  - ✓ La présence d'arbres en ville, particulièrement pour améliorer le niveau de fraîcheur.
- Atelier fresque du climat : dans le cadre des efforts de sensibilisation à la transition écologique, la ville propose des ateliers de fresque du climat aux habitants en 2023, et ils seront également disponibles pour les CM2 des écoles primaires en 2024. Ces ateliers visent à approfondir la compréhension des mécanismes du changement climatique, à identifier ses causes, et à formuler des propositions concrètes pour changer les pratiques. Les ateliers pour adultes durent 3 heures, tandis que ceux destinés aux enfants ont une durée de 2 heures. Les habitants des Acacias sont concernés par ces ateliers.

Pour 2025, les pistes de réflexion sont :

- ✓ Le développement des ateliers avec les collégiens de la Mare aux Saules, en priorisant l'action vers le public du quartier prioritaire
  - ✓ La poursuite des ateliers pour continuer à informer, de sensibiliser et accompagner le changement des pratiques
- La mise à disposition de jardins familiaux : la ville propose aux résidents en appartement, sans jardin, de louer une parcelle d'environ 130 m<sup>2</sup> pour cultiver leurs légumes et fruits, favorisant une alimentation saine et une approche du champ à l'assiette. 55% des locataires habitent dans le quartier prioritaire « Les Acacias ».

Pour 2025, la commune souhaite maintenir les jardins familiaux tout en renforçant les temps dédiés aux échanges, à la formation et à la convivialité.

- Journée de nettoyage de la ville : chaque année, lors du « World Clean up », la commune organise des opérations de nettoyage avec les élèves des écoles élémentaires, sensibilisant ainsi les écoliers au tri des déchets et à la préservation des ressources par le réemploi.

En 2025, les objectifs incluent le renforcement de la formation sur le tri, une visite au centre de traitement des déchets, et le renforcement du travail sur le réemploi dans le cadre des ateliers proposés au public du quartier prioritaire.



Au sein de la commune de Coignières, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se révèle central, surtout depuis le passage de la Municipalité en politique de la ville. Le PLU va permettre de façonner le quartier prioritaire « Les Acacias » de façon plus inclusive, durable et propice au développement territorial.

La commune de Coignières bénéficiant des retombées de l'attractivité de son agglomération, a décidé de réviser son PLU, pour avoir une vision plus claire de son territoire à l'horizon 2030.

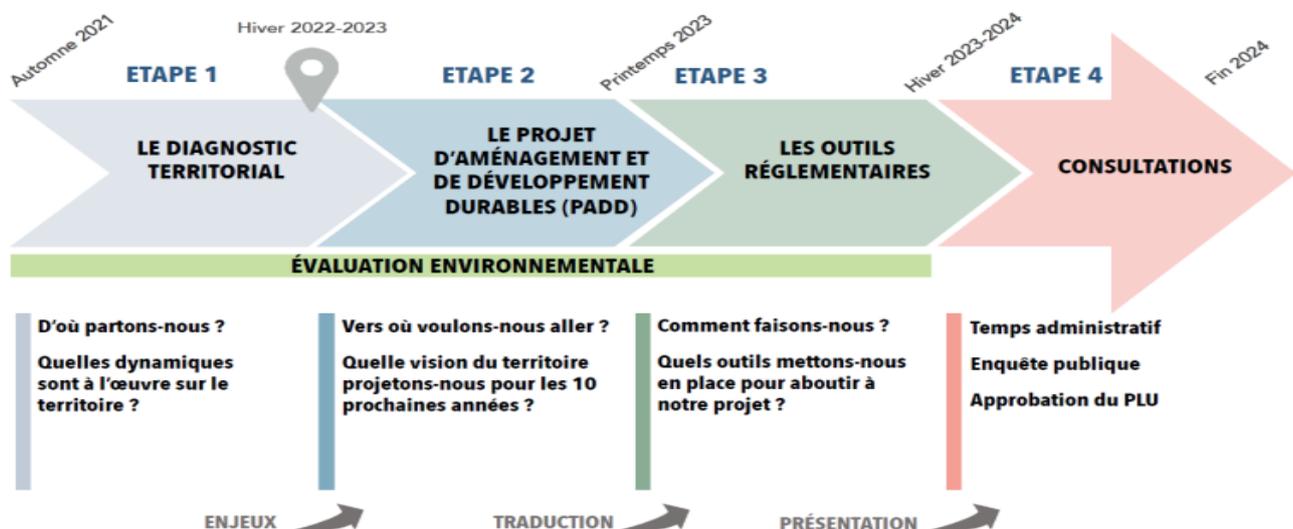
## C. RENOUVEAU URBAIN ET INCLUSION SOCIALE : LA REVISION DU PLAN LOCALE D'URBANISME (PLU) AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS, EN PARTICULIER LES RESIDENTS DU QUARTIER « LES ACACIAS »

**A Coignières, deux enjeux majeurs sont à souligner :**

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au niveau notamment des zones industrielles vieillissantes
- Et la construction du quartier de la gare

La nouvelle politique urbaine de Coignières tient compte notamment des politiques de l'habitat de SQY ainsi que du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'agglomération, l'objectif étant de définir une politique de l'habitat et de peuplement visant à développer et de diversifier l'offre de logements, afin de répondre aux besoins et favoriser le parcours résidentiel des usagers.

**La commune de Coignières a donc logiquement révisé son PLU en cohérence avec les préconisations faites par la CA de SQY, de la façon suivante :**



## ETAPES DU PLU EN DETAIL

### ETAPE 1 : REALISATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL (2020-2023)

Les objectifs de la commune sont précis :

- Intégrer la transition écologique (améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants),
- Anticiper les mutations à venir,
- Prendre en compte les travaux réalisés et en cours,
- Mettre en place une nouvelle conception du déplacement,
- Faire évoluer les zones d'activités économiques.

Un travail sur l'identité de la commune est mené pour une vision claire du territoire et donc du PLU.

La commune veut affirmer les fonctions de « portes » de son territoire :

- Coignièrès, porte de l'agglomération de SQY, est :
  - Un territoire traversé par la RN 10 et la voie ferrée,
  - Un pôle économique dynamique et attractif,
  - Une commune devant multiplier les circulations douces au niveau des zones d'activités, plus précisément, elle doit prévoir et sécuriser les modes de déplacements actifs (vélos, piétons, PMR) et décarboner.
- Coignièrès, porte de la Haute Vallée de Chevreuse, est :
  - Un environnement rural à affirmer,
  - Un patrimoine paysager et bâti à valoriser.
- Coignièrès, porte du Grand Paris

### ETAPE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - PADD (HIVER 2022 - PRINTEMPS 2023)

Le PADD exprime le projet politique en matière d'aménagement. C'est une pièce incontournable du PLU. Une projection du territoire est proposée pour 2035 en 3 axes principaux : adoucir, rapprocher et ouvrir.

**Trois notions clés sont ainsi déclinées :**

- Adoucir :
  - Amélioration du cadre de vie,
  - Evolution de l'image de la commune,
  - Réduction des nuisances,
  - Encadrement du développement.

- Rapprocher :

- Connexions, liens et proximité
- Mobilités diversifiées mises à disposition par SQY pour compléter la desserte existante sur la commune (plus de 170 vélos à la location à la vélo station, réseau de trottinettes électriques en libre-service et ses 300 stations depuis 2021 sur les 12 communes de SQY, réseau intercommunal de bornes de recharges électriques depuis 2022, réseau de transports en commun dense, « Plans de Mobilités Inter-Entreprises – 6 secteurs de PMIE, etc.)
- Partage de l'espace public : création d'un écoquartier gare,
- Mutualisation des équipements.

- Ouvrir :

- Végétalisation de l'espace,
- Préservation du patrimoine et des espaces,
- Equilibre entre attractivité économique et cadre de vie,
- Bien vivre – bien-être : l'idée du PLU est de développer les actions en faveur du bien-être.

Citons quelques actions :

- « Café des parents » : différents thèmes sont abordés en présence d'un psychologue habilité à répondre aux questions posées,
- Semaine Bleue consacrée aux seniors avec des animations et des festivités,
- Mise en place de divers ateliers « Bien vieillir »,
- Nombreuses actions et animations organisées pour les personnes âgées à la Résidence Autonomie,
- Agent de convivialité à la Résidence Autonomie pour lutter contre l'isolement des plus vulnérables (dispositif Yes+),
- Après-midis dansants, dans les Salons Antoine de Saint Exupéry, le 4 quatrième jeudi de chaque mois,
- Salle de fitness accessible aux agents municipaux et charte de télétravail, etc.

### **ETAPE 3 : LES OUTILS REGLEMENTAIRES (PRINTEMPS 2023 – HIVER 2023/2024)**

Les principales étapes réglementaires sont les suivantes :

- 12/2019 : adoption du PLU,
- 12/2020 : lancement de la procédure de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ses orientations présentées en réunion publique le 15/03/2023 à Coignières, révision du PLU,
- PADD et ses orientations présentées le 30/03/2023 en conférence intercommunale,
- Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – définition du projet global de la ville en matière d'aménagement se concrétisant par la réalisation de projets urbains, de programmes d'habitat et/ou de développement économique en Conseil Municipal le 12/04/23 et en Conseil Communautaire le 13/04/23.

#### ETAPE 4 : CONSULTATIONS (HIVER 2023/2024 – FIN 2024)

- Arrêt du projet de PLU, en Conseil municipal le 04/04/24 et en Conseil communautaire le 17/05/24,
- Consultations des personnes publiques associées (PPA) juillet/août/septembre 2024
- Enquête publique à l'automne 2024.

L'approbation du PLU est fixée début 2025.

L'aménagement du quartier de la gare occupe une place importante dans le PLU.

En matière de politique de la ville, la révision du PLU peut jouer un rôle précieux en matière d'inclusion sociale et de mixité, en diversifiant les types de logements par exemple. Le PLU peut aussi stimuler l'économie locale, générant de emplois pour les demandeurs d'emploi. Des espaces de bien-être comme le parc de la Prévenderie, viendront renforcer les rencontres et la détente des habitants.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du centre commercial (OAP) vise à réaménager et revitaliser le centre commercial vieillissant, tout en maintenant le niveau d'équipement du site (Crèche, Maison de Voisinage, Maison des Jeunes, locaux associatifs, etc.).



**Coignières privilégie donc une approche d'urbanisme réfléchi, mettant ainsi l'accent sur la qualité de vie de l'ensemble des habitants, ce qui constitue le moteur d'un renouveau significatif.**

**Adoption définitive du PLU : mars 2025 au niveau communal et avril 2025 au niveau intercommunal**

# 8

---

## **PROJETS CTG 2025- 2028 : DES ACTIONS RENFORCÉES A LA SUITE DE L'ÉVALUATION DE LA CTG 2021-2024**



## A. ÉVALUATION DES IMPACTS DES ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CTG 2021-2024

### Impacts des actions CTG 2021-2024 – Parentalité

**Les actions menées dans le cadre du thème de la parentalité ont eu des impacts concrets et différenciés en fonction des services proposés :**

- Le bus PMI a permis de restaurer un accompagnement essentiel aux familles, particulièrement celles rencontrant des difficultés de mobilité.  
Ces consultations et permanences ont offert un accès direct à des services de santé pour les enfants en bas âge, ainsi qu'un accompagnement pour les parents. En moyenne, 7 familles se sont rendues à chaque permanence, un chiffre qui indique un certain besoin, bien que la demande pourrait potentiellement être plus importante avec une communication améliorée ou des horaires plus adaptés
- Les permanences éducatives ont fourni un espace confidentiel pour les parents, enfants, et adolescents puissent discuter de leurs problématiques avec des professionnels de l'éducation et du social. Cependant, le manque de données précises sur la fréquentation rend difficile l'évaluation de leur impact. Ce manque d'information laisse penser qu'un meilleur suivi est nécessaire pour évaluer l'efficacité et ajuster l'offre en fonction des besoins réels
- Concernant les actions collectives, telles que le Café des parents, bien que la qualité des interventions ait été reconnue (par la présence d'un psychologue ou d'autres professionnels qualifiés), la faible fréquentation de ces séances reste un problème majeur. Seulement 7 familles en moyenne ont participé à ces actions, ce qui semble insuffisant par rapport aux efforts de mobilisation déployés. Ce chiffre souligne un besoin de révision des formats proposés, en tenant compte des horaires, des lieux et des attentes des familles

**Pour améliorer l'efficacité des actions, plusieurs leviers peuvent être envisagés :**

- Horaires et accessibilité : un des freins essentiels concerne les horaires des actions collectives. Bien que la communication ait été active (réseaux sociaux, affichages, flyers), la fréquentation reste faible. Cela peut s'expliquer par une inadéquation entre les moments choisis pour ces activités et les disponibilités des familles. Il serait pertinent d'envisager des actions en soirée ou les week-ends, après la prise en charge des enfants par les écoles à 8h30 ou après le déjeuner à 13h30, ou encore des sessions plus courtes mais plus régulières, afin de faciliter la participation de tous parents. La souplesse pourrait augmenter la participation

- Renforcement de la communication : bien que des efforts de communication aient été faits, il est possible que le message ne parvienne pas suffisamment à certaines familles, en particulier celles qui n'ont pas accès à internet ou ne consultent pas régulièrement le portail Familles. Un renforcement de la communication par des canaux alternatifs (SMS, courriers postaux, cahiers de liaison des enfants, etc.) pourrait permettre de toucher une population plus large. De plus, rendre le portail Familles plus intuitif et accessible à tous, même au moins amateurs de technologie, favoriserait l'accès aux informations nécessaires
- Evaluation continue des besoins : un autre point à améliorer concerne la flexibilité des actions en fonction des besoins évolutifs des familles. Une évaluation régulière, via des questionnaires ou des groupes de discussion, permettrait d'ajuster les interventions en fonction des retours des bénéficiaires. Les familles pourraient être directement consultées pour savoir quelles thématiques elles souhaitent voir abordées lors des actions collectives, ce qui leur permettrait de se sentir davantage concernées par les thématiques proposées
- Prise en compte de la population étrangère et de la barrière linguistique : pour améliorer l'efficacité des actions collectives, notamment le Café des parents et inclure les familles d'origine étrangère, il est primordial de lever la barrière de la langue

Des actions par ailleurs suivent :

- o Médiation linguistique : prévoir la présence de traducteurs ou médiateurs bilingues lors des sessions du Café des parents, pour faciliter la participation des parents non francophones
- o Sessions adaptées : organiser des séances spécifiquement dédiées aux familles étrangères, animées en langues étrangères ou par des médiateurs interculturels
- o Partenariat avec des associations : collaborer avec des associations communautaires pour sensibiliser et mobiliser les familles étrangères autour de ces actions

Ces initiatives permettront d'augmenter la fréquentation, d'intégrer les familles étrangères, et renforcer le lien social au sein de la commune.

### **La collaboration entre les partenaires est un pilier essentiel de la réussite des actions de la CTG, il existe plusieurs axes pour la renforcer :**

- Améliorer la coordination : une coordination renforcée entre les acteurs (CAF, Département, Education nationale, REEAPY, commune) permettrait de mieux synchroniser les actions. Pour cela, il serait utile de prévoir des rencontres trimestrielles afin de suivre l'avancée des projets, de partager des retours d'expérience et d'identifier les ajustements nécessaires. Ces réunions régulières garantiraient une meilleure synergie entre les différentes initiatives et une réponse plus adaptée aux besoins des familles
- Actions conjointes : une autre voie d'amélioration serait de mettre en place des actions conjointes où plusieurs partenaires pourraient intervenir simultanément. Par exemple, le bus PMI et les permanences éducatives pourraient organiser des événements communs, où les parents bénéficieraient à la fois d'un accompagnement médical et d'un soutien éducatif, favorisant ainsi une approche plus globale des problématiques familiales
- Convention de partenariat : il s'agit de prévoir des conventions qui définissent les rôles et les responsabilités de chaque partenaire sur la durée, avec des objectifs partagés

Il est essentiel de renforcer la collaboration entre les partenaires, d'améliorer la communication et de faire évoluer les actions en fonction des besoins des familles. Une approche plus souple et coordonnée permettra de mieux répondre aux attentes des familles tout en assurant la continuité des initiatives sur le long terme.

## Impacts des actions CTG 2021-2024 – Enfance / Jeunesse

**Les actions menées dans le cadre du thème Enfance/Jeunesse ont eu des effets perfectibles sur les familles, particulièrement dans des domaines clés tels que l'accès aux services de la petite enfance, le soutien à la parentalité et l'accompagnement éducatif :**

- En premier lieu, les familles bénéficiaires ont exprimé une amélioration notable de l'accès aux dispositifs d'accueil pour les jeunes enfants, ce qui a permis de répondre à une demande croissante de places en crèche ou d'assistants maternels. Cela s'est traduit par une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et familiale, surtout pour les parents isolés ou en situation de précarité. D'autre part, des ateliers de parentalité ont permis à de nombreux parents de renforcer leurs compétences éducatives et relationnelles, ce qui a entraîné des répercussions positives sur le bien-être familial et la réussite scolaire des enfants
- En outre, les initiatives d'accompagnement éducatif ont contribué à réduire les inégalités d'accès aux savoirs. Par exemple, des dispositifs de soutien scolaire et d'aide aux devoirs ont été mis en place à Coignières, permettant à des enfants en difficulté de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Selon les retours des familles, cela a non seulement amélioré les résultats scolaires, mais également renforcé leur confiance en eux et leur motivation
- Cela dit, malgré ces impacts positifs, certains publics restent sous-représentés dans certaines actions, notamment les adolescents et les jeunes adultes, ce qui mérite une analyse plus approfondie pour identifier les freins à leur participation (manque d'intérêt, horaires inadaptés, stigmatisation notamment en QPV, des programmes non adaptés à leurs besoins, manque de ressources pour y participer, etc.)

Pour optimiser l'efficacité de ces actions, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées :

- Tout d'abord, il serait pertinent de renforcer la communication auprès des publics cibles. En effet, un diagnostic des actions affichant une faible fréquentation a révélé que beaucoup de familles ne sont pas informées de l'existence des dispositifs qui leur sont destinés, ou ne comprennent pas bien en quoi ils peuvent leur être utiles. Une communication mieux ciblée, adaptée aux canaux numériques et aux réseaux locaux (écoles, associations, équipements municipaux, etc.), permettrait d'améliorer la visibilité de ces actions
- Ensuite, une meilleure adaptation des horaires et des formats des actions pourrait attirer davantage de participants. Par exemple, des ateliers de soutien parental ou des activités périscolaires pourraient être proposés durant le week-end pour correspondre aux disponibilités des familles en emploi. Une évaluation plus fine des besoins, par le biais de consultations régulières avec les familles, permettrait d'ajuster les modalités des interventions pour mieux répondre à leurs contraintes
- Par ailleurs, l'analyse des actions à faible fréquentation pourrait aussi révéler un défaut de coordination entre les différents acteurs intervenant auprès des familles. Une meilleure synergie entre les services municipaux, les associations, et les partenaires institutionnels (CAF, Education nationale, etc.) permettrait de rationaliser l'offre de services et d'éviter les doublons ou les actions dispersées.

**Pour garantir une réponse durable aux besoins des familles, il est essentiel de renforcer la coopération entre les différents partenaires intervenant dans la mise en œuvre de la CTG :**

- Actuellement, bien que les partenariats entre la commune, la CAF, et les associations locales soient globalement efficaces, il existe encore des marges d'amélioration dans la structuration et la coordination de ces collaborations. Une piste importante serait d'établir des comités de pilotage plus réguliers et transversaux, impliquant l'ensemble des parties prenantes, afin d'assurer une meilleure coordination des actions. Ces réunions permettraient de faire le point sur les avancées, d'ajuster les actions en fonction des retours des familles, et de renforcer la complémentarité entre les différentes offres de service.
- De plus, pour renforcer l'impact des actions à long terme, il serait intéressant de développer des conventions pluriannuelles avec des partenaires stratégiques. Ces conventions pourraient inclure des objectifs partagés et des indicateurs de suivi, favorisant une planification à long terme et un engagement mutuel plus fort. Cela permettrait également de sécuriser les financements nécessaires pour maintenir les actions dans la durée, tout en garantissant leur adaptabilité aux évolutions des besoins des familles.
- Enfin, il convient de travailler sur l'implication des familles elles-mêmes dans le processus de conception et d'évaluation des actions. En les associant directement aux instances de concertation ou en créant des groupes de parole, il serait possible de renforcer leur sentiment d'appartenance aux dispositifs et ainsi d'accroître la pertinence des interventions. Ce partenariat avec les familles pourrait également renforcer la cohésion sociale, en impliquant davantage les habitants dans la vie locale et dans les décisions qui les concernent.

En somme, le bilan des actions menées dans le cadre de la CTG 2021-2024 montre des résultats globalement positifs pour les familles bénéficiaires, notamment en matière de soutien éducatif et de parentalité.

Un renforcement de l'implication des familles est nécessaire pour assurer une réponse durable et pertinente aux besoins évolutifs de la population de Coignières.

## **Impacts des actions CTG 2021-2024 – Petite Enfance**

**Les actions menées dans le cadre du thème Petite Enfance ont eu des résultats concrets et mesurables sur les familles bénéficiaires qui se trouvent en situation de précarité ou ayant des besoins spécifiques :**

- L'instauration d'un guichet unique pour les 0-11 ans a été une mesure phare, car elle a simplifié considérablement les démarches administratives pour les parents. Grâce à cette initiative, les familles ont pu accéder facilement à des services essentiels tels que les places en crèche, les aides à la parentalité et les activités périscolaires. Cette centralisation des services a non seulement réduit les délais d'attente, mais elle a également permis à de nombreuses familles de trouver des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques, améliorant ainsi leur qualité de vie
- En parallèle, l'élargissement des horaires d'accueil dans certaines crèches, comme la crèche familiale gérée par la Croix-Rouge, a joué un rôle crucial en facilitant l'accès à des modes de garde pour les familles dont les parents travaillent sur Paris (par exemple), notamment ceux effectuant des trajets quotidiens jusqu'à Paris.

Ces mesures ont permis de mieux répondre à la diversité des besoins locaux et ont favorisé l'inclusion des familles dans le système de garde d'enfants. Cependant, malgré ces avancées notables, il est essentiel de reconnaître que certaines familles, en particulier celles vivant dans des conditions de grande précarité dans des hôtels sociaux, n'ont pas toujours reçu l'accompagnement nécessaire. Cette situation s'explique en partie par le manque de ressources, tant humaines que financières, disponibles pour le dispositif de la Croix-Rouge

- En définitif, bien que les actions mises en place aient globalement amélioré l'accès aux services de la petite enfance, les résultats varient en fonction de la disponibilité des ressources et de l'offre de services. Une attention particulière doit donc être portée sur les familles les plus vulnérables pour garantir une couverture adéquate de leurs besoins. De même il convient de renforcer le guichet unique dans son fonctionnement.

### **Pour renforcer l'efficacité des actions et maximiser leur impact, plusieurs axes d'optimisation peuvent être envisagés :**

- Tout d'abord, il est essentiel de revoir la communication entourant les dispositifs disponibles. Bien que des services de qualité existent, tels que les accueils individuels par les assistantes maternelles, ceux-ci restent sous-utilisés
- En effet, le recrutement et la formation des assistantes maternelles constituent un enjeu majeur. La disponibilité limitée d'assistantes maternelles sur le territoire réduit la capacité d'accueil globale. Pour remédier à cette situation, il serait intéressant de développer des initiatives locales en matière de formation et de valorisation de cette profession. Cela pourrait passer par des partenariats avec des institutions locales pour offrir des formations, des incitations financières pour attirer de nouveaux candidats, ou encore une meilleure reconnaissance du métier, afin d'encourager davantage de personnes à envisager cette carrière
- Enfin, l'adaptation continue des outils numériques, tels que le portail Familles, doit rester une priorité. Bien que la mise en place récente d'un portail modernisé représente une avancée significative, il serait bénéfique de l'accompagner de formations destinées aux familles pour optimiser son utilisation. Cela permettrait non seulement d'améliorer la connaissance des services proposés mais aussi d'encourager une plus grande participation des familles à ces dispositifs

### **Mise en place du Service Public de la Petite Enfance en s'appuyant sur l'existant tout en innovant :**

- Organiser des temps d'échanges entre professionnels (événements, rencontres, ateliers)
- Renforcer l'attractivité et la reconnaissance du métier
- Développer des partenariats pour proposer des formations adaptées
- Tenter d'ajuster l'offre de garde aux réalités des familles (temps de travail, stages, formations, évaluation des besoins auprès des familles)

### **Renforcer la coopération entre les différents partenaires est primordial pour garantir la pérennité des actions mises en place et répondre efficacement aux besoins des familles sur le long terme :**

- Pour ce faire, il serait pertinent de formaliser des cadres de collaboration plus structurés, permettant une meilleure coordination entre les acteurs impliqués. Par exemple, la création d'un groupe de travail interinstitutionnel regroupant la commune, la Croix-Rouge l'associations des assistantes maternelles la P'tite Récré et les gestionnaires des crèches

pourrait favoriser une évaluation régulière des besoins des familles et l'adaptation des actions en conséquence

- De plus, développer des conventions pluriannuelles avec les partenaires est essentiel pour assurer la stabilité et la continuité des services proposés.
- Enfin, impliquer les familles elles-mêmes dans le processus décisionnel est une dimension essentielle à considérer. Créer des instances de participation, telles que des conseils consultatifs ou des enquêtes régulières sur les besoins et les attentes des familles, permettraient de garantir que les services proposés sont en adéquation avec leurs réalités. Une approche collaborative non seulement renforcerait le lien entre les familles et les services mais assurerait également une appropriation plus large des dispositifs mis en place

Renforcer les partenariats nécessite donc une approche globale et coordonnée, fondée sur l'écoute attentive des familles et une collaboration étroite entre les différents acteurs du territoire. Cela permettra de mieux anticiper les besoins, d'adapter les services offerts et, enfin de compte, d'améliorer la qualité de vie des familles bénéficiaires.

L'étude des impacts des actions de la CTG 2021-2024 concernant la Parentalité, l'Enfance/Jeunesse et la Petite Enfance à Coignières nous éclaire sur les besoins du territoire en vue de la nouvelle CTG 2025-2028.

A présent, il est essentiel d'examiner en détail les priorités identifiées afin de poser les bases d'une CTG qui soit véritablement au service des besoins des familles et de leurs enfants.

## B. ACTIONS IDENTIFIÉES POUR LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2028

### Actions CTG 2025-2028 – CCAS Insertion et accès aux droits

Afin de répondre aux défis d'insertion sociale et d'accès aux droits à Coignières, le CCAS a établi un plan d'actions structuré et ambitieux.

Ce plan vise à accompagner les administrés dans leurs démarches administratives, tout en prenant en compte les besoins, les objectifs et les ressources disponibles. Voici une présentation détaillée de ce plan.

#### **Besoins repérés – Diagnostic (Enjeux)**

Le diagnostic révèle plusieurs enjeux importants liés à l'accès aux droits sociaux.

Tout d'abord, il apparaît que de nombreux administrés rencontrent des difficultés à comprendre et remplir les dossiers administratifs, ce qui constitue un obstacle majeur à l'obtention des aides sociales.

À cela s'ajoute une fracture numérique persistante au sein de la population, limitant l'accès aux services en ligne et compliquant ainsi les démarches dématérialisées. De plus, cette problématique s'inscrit dans un contexte où la population de Coignières, à dominante familiale (31,5 % de couples

avec enfants), compte une forte proportion de familles monoparentales (18,1 %), souvent les plus vulnérables.

De plus, la complexité croissante des démarches administratives accentue la difficulté pour les usagers de s'orienter dans les différents processus, ainsi que le risque de non-recours aux droits par méconnaissance ou par crainte des procédures jugées trop complexes. Cela souligne la nécessité d'un accompagnement personnalisé pour garantir un accès aux droits, aux soins et aux aides sociales.

Ce besoin d'accompagnement constitue un point décisif pour assurer une meilleure insertion des administrés dans le système social. Par ailleurs, la récente classification du quartier des Acacias en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) met en exergue un isolement social accru et un besoin urgent de renforcer les dispositifs d'accès aux droits et à la cohésion sociale.

### **Objectifs**

À partir de ce diagnostic, plusieurs objectifs se dégagent. Le premier est de faciliter l'accès aux droits sociaux pour les administrés du CCAS, en simplifiant et en apportant une assistance directe. Ensuite, il s'agit de réduire le taux de non-recours aux droits, en s'assurant que les personnes éligibles accèdent aux aides qui leur sont destinées.

Un autre objectif consiste à améliorer la compréhension des démarches administratives par les administrés.

En effet, une meilleure connaissance des processus permettra d'augmenter l'autonomie des usagers dans leurs interactions avec l'administration. Le CCAS vise également à renforcer la coordination interservices pour offrir une réponse cohérente aux besoins identifiés, notamment via le guichet unique de la commune et la création de partenariats avec des associations locales.

Enfin, le plan d'actions vise à renforcer le lien entre le CCAS et les administrés, en offrant un service de proximité qui répondra de manière proactive aux besoins identifiés. En complément, des actions de sensibilisation et d'information sont prévues pour promouvoir l'accès aux droits et réduire les inégalités. Le recrutement prochain d'un écrivain public viendra en appui de l'accompagnement proposé par le CCAS, les partenaires publics et les associations du territoire.

### **Actions prévues**

Pour atteindre ces objectifs, le CCAS prévoit de mettre en place plusieurs actions concrètes :

- Tout d'abord, un service d'accompagnement administratif et juridique qui sera instauré au sein du CCAS, afin d'aider les administrés dans la rédaction de documents et le suivi de leurs dossiers. Ce service offrira une assistance essentielle aux personnes les plus démunies face à la complexité administrative
- Une action en complément de l'initiative proposée par la commune avec la présence de permanences pour aider les administrés à remplir leurs dossiers. Ces permanences permettent d'offrir un accompagnement régulier, entraînant ainsi le désengorgement des services administratifs et facilitant l'accès aux droits pour les citoyens
- Des ateliers de sensibilisation à la santé mentale seront proposés, en collaboration avec des psychologues et associations spécialisées. Ces ateliers visent à informer sur les ressources disponibles, à déstigmatiser les troubles psychologiques et à fournir des outils pratiques pour mieux gérer le stress, en particulier dans les contextes de précarité et d'isolement social
- Participer aux dispositifs d'insertion professionnelle : orientation des usagers demandeurs vers les ateliers pratiques (rédaction de CV, lettres de motivation, simulations d'entretien) mis en place par le service Emploi de la commune

## **Freins et points forts**

Toutefois, la mise en place de ces actions pourrait rencontrer divers freins :

La méfiance ou la résistance de certains administrés à demander de l'aide, souvent liée à une méconnaissance des dispositifs ou à une crainte de stigmatisation, risque de restreindre l'impact des initiatives proposées. La complexité persistante des démarches administratives, malgré l'accompagnement, peut également décourager certains administrés.

La forte demande des usagers pour un accompagnement administratif représente toutefois un signal encourageant.

De plus, des partenariats avec des associations comme « Nouvelles Voies » peuvent être envisagés pour renforcer l'accompagnement des administrés. L'implication d'un écrivain public, associée à des permanences régulières, permettra de répondre aussi aux besoins exprimés tout en établissant un lien de confiance avec les usagers. L'opportunité d'organiser des ateliers numériques pour réduire la fracture technologique et renforcer l'autonomie des administrés constitue également un atout majeur. Enfin, le statut de Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) pour les Acacias offre une opportunité de mobiliser des financements supplémentaires et d'intensifier les actions dans ce secteur prioritaire.

## **Porteurs du projet et partenaires potentiels**

Pour maximiser l'impact de ces actions, le CCAS travaillera en collaboration avec plusieurs partenaires locaux. Parmi eux, l'association "Nouvelles Voies", spécialisée dans l'accompagnement social, pourra apporter un soutien précieux dans le suivi des démarches administratives et juridiques des usagers les plus vulnérables. Des partenariats avec des acteurs institutionnels tels que la CAF et France Travail permettront de renforcer la coordination entre les dispositifs d'aides sociales et de simplifier l'accès aux droits.

Le rôle de l'écrivain public viendra compléter ce dispositif, notamment pour garantir un appui personnalisé aux administrés dans leurs démarches. Les travailleurs sociaux du département, ainsi que des associations locales engagées sur le territoire, seront également mobilisés pour compléter les actions du CCAS et garantir une prise en charge globale des besoins identifiés.

Enfin, la commune de Coignières jouera un rôle essentiel dans le financement et le pilotage des initiatives, tout en assurant une communication claire et accessible pour informer les administrés des dispositifs disponibles.

## **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

Pour mesurer l'efficacité des actions mises en place, des indicateurs quantitatifs seront suivis de près.

Parmi eux, on mesurera le nombre d'administrés accompagnés par mois ainsi que le nombre de dossiers remplis avec succès.

De plus, l'évolution du taux de non-recours aux droits sera un indicateur clé pour évaluer l'impact des actions sur l'accès aux aides sociales.

## **Indicateurs d'évaluation qualitative**

En parallèle, des indicateurs qualitatifs seront également utilisés pour évaluer la satisfaction des usagers et l'efficacité du service.

Le taux de satisfaction des administrés sera recueilli à travers des enquêtes, tandis que les témoignages des administrés sur l'amélioration de leur accès aux droits permettront de mieux comprendre l'impact des actions sur leur quotidien.

Enfin, le retour d'expérience des partenaires, notamment des associations impliquées, donnera une vision globale de l'efficacité des dispositifs mis en place.

## **Calendrier de mise en œuvre**

Le calendrier prévu pour la mise en œuvre des actions s'étalera sur l'année 2025. Ce délai permettra de planifier les ressources nécessaires et d'organiser les collaborations avec les partenaires.

## **Coût des actions**

Le coût des actions a été construit de manière détaillée. L'association Nouvelles Voies va assurer l'accompagnement des personnes les plus vulnérables dans leurs démarches administratives et juridiques, en collaboration avec le CCAS.

Le budget nécessaire pour la réalisation de ce projet a été estimé à 5 000 €, et est réparti de la façon suivante :

- Etat (Politique de la ville) : 2 500 €
- CCAS : 2 500 €

Cette répartition garantit un partage équitable des charges financières, tout en mobilisant les dispositifs de soutien disponibles.

Le budget nécessaire pour le recrutement de l'écrivain public a été estimé à 42 000 €, et est réparti de la façon suivante :

- Ecrivain public (année 2025) : 42 000 €
  - Etat (Politique de la ville) : 10 000 €
  - Commune de Coignières : 22 000 €
  - Autre (CAF) : 10 000 €

Ce plan d'actions vise à répondre de manière adaptée aux enjeux d'insertion sociale et d'accès aux droits.

## **Actions CTG 2025-2028 – CCAS** **Animation et Vie Sociale**

Afin de répondre aux enjeux sociaux de la commune de Coignières, notamment au sein des Acacias, récemment classé en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville), le CCAS a élaboré un plan d'actions structuré autour de l'animation de la vie sociale.

Ce plan vise à répondre aux besoins des habitants, à atteindre des objectifs précis, et à mettre en œuvre des actions adaptées. Voici une synthèse détaillée du projet.

## **Besoins repérés (Diagnostic)**

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce projet a mis en évidence plusieurs besoins importants pour les habitants du quartier des Acacias.

En premier lieu, il a été constaté un isolement social, touchant principalement les femmes isolées ou monoparentales, qui manquent de ressources pour établir des liens sociaux. Cet isolement est accentué par des difficultés économiques, freinant l'accès des familles à une alimentation saine et équilibrée, ce qui nuit à leur bien-être général.

Ensuite, le quartier souffre d'un manque d'espaces de rencontre et de partage. Les lieux où les habitants pourraient se réunir pour échanger et tisser des relations sociales sont inexistantes ou sous-utilisés.

Enfin, il est ressorti du diagnostic un besoin pressant de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au quartier, surtout depuis que le quartier a acquis le statut de QPV, ce qui génère parfois un sentiment d'exclusion. La lutte contre l'isolement social et la précarité alimentaire constitue également une priorité transversale, identifiée.

Ces éléments constituent les enjeux majeurs que le CCAS de Coignières souhaite traiter à travers son plan d'actions.

## **Objectifs**

Face aux besoins identifiés, plusieurs objectifs ont été formulés pour guider les actions à entreprendre.

L'objectif principal est de rompre l'isolement social des habitants, notamment en facilitant leur participation régulière à des ateliers qui serviront de cadre pour créer des liens sociaux durables.

Le deuxième objectif est de promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en sensibilisant les participants aux bénéfices d'une meilleure nutrition et en améliorant leurs habitudes alimentaires à travers des activités éducatives.

En parallèle, le projet vise à développer des compétences culinaires et à renforcer l'autonomie des participants. Ceux-ci pourront suivre de nouvelles techniques en cuisine, tout en améliorant leur confiance en eux.

Le renforcement des liens intergénérationnels et la lutte contre le sentiment d'exclusion, identifiés comme des priorités au sein des thématiques CTG, sont également intégrés dans ce plan d'action.

Il s'agit bien de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au quartier, en créant un environnement où les habitants se sentent investis et impliqués dans des activités collectives. Ces résultats sont attendus à la suite des actions qui seront déployées sur le terrain.

## **Actions prévues**

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions spécifiques seront mises en place, avec un accent particulier sur des initiatives collectives et solidaires.

L'une des actions phares sera la création d'un atelier solidaire de cuisine. Cet atelier, prévu de manière régulière, permettra aux habitants du quartier de se retrouver dans un cadre convivial, propice aux échanges.

En plus de favoriser le lien social, ces ateliers auront pour vocation de transmettre des compétences pratiques en cuisine, tout en promouvant des pratiques alimentaires saines. Les ateliers incluront des séances sur la préparation de repas équilibrés à moindre coût, permettant ainsi de répondre aux défis économiques rencontrés par les habitants.

Cette action permettra également de créer un environnement inclusif où chaque participant se sentira valorisé et intégré dans la vie de son quartier.

En complément, des initiatives intergénérationnelles seront développées, telles que des ateliers communs (cuisine, jardinage ou activités artistiques) réunissant jeunes et seniors pour renforcer les liens sociaux et encourager le partage d'expériences. Des événements festifs annuels rassembleront les générations pour promouvoir une solidarité locale accrue.

Le CCAS prévoit également de répondre aux besoins exprimés dans le diagnostic en créant des espaces de rencontre et de partage adaptés. Ces lieux favoriseront les interactions sociales, en particulier pour les habitants les plus isolés, tels que les femmes monoparentales et les familles précaires.

Enfin, des actions spécifiques seront menées pour sensibiliser les habitants à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée, en les accompagnant dans l'adoption de nouvelles pratiques nutritionnelles accessibles et durables.

### **Freins et points forts**

Toutefois, pour garantir la réussite de ce projet, il est essentiel de tenir compte des freins potentiels qui pourraient en limiter l'impact.

L'un des principaux obstacles réside dans les ressources financières limitées, nécessaires à l'achat de matériel de cuisine et d'ingrédients pour les ateliers.

De plus, une réticence des habitants à participer à une nouvelle initiative pourrait freiner l'élan social souhaité, en particulier dans un contexte d'isolement ou de méfiance.

À cela s'ajoutent des barrières linguistiques ou culturelles, susceptibles de limiter la participation de certains résidents. Enfin, le manque d'espaces de rencontre et de partage adaptés dans le quartier des Acacias constitue une contrainte importante, identifiée comme un besoin pressant dans le diagnostic.

D'un autre côté, des leviers importants ont été identifiés pour surmonter ces obstacles.

Tout d'abord, des locaux déjà disponibles dans le quartier permettent de réduire les coûts logistiques liés à la localisation d'espaces.

De plus, les commerçants locaux pourraient être mobilisés pour fournir des dons ou des réductions sur les ingrédients nécessaires aux ateliers.

L'implication des bénévoles du quartier constitue également un atout majeur, ces derniers pouvant prendre part à l'animation des ateliers et renforcer l'aspect solidaire du projet.

Enfin, le statut de QPV du quartier des Acacias ouvre des opportunités de financement et d'accompagnement spécifiques, permettant d'amplifier l'impact des actions prévues.

## **Porteurs du projet / Partenaires potentiels**

Le CCAS de Coignièrès sera le porteur principal du projet, assurant la coordination générale et la supervision des activités.

Cependant, le projet ne pourra aboutir sans l'implication de partenaires associés. Parmi eux, on compte notamment des associations locales, qui joueront un rôle clé dans la mobilisation des habitants et la mise en place des ateliers.

De plus, les commerçants et supermarchés locaux seront sollicités pour soutenir matériellement les actions.

Enfin, les bénévoles du quartier joueront un rôle crucial dans l'animation des ateliers et la création de lien social.

## **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

Pour évaluer l'efficacité du projet, plusieurs indicateurs quantitatifs seront utilisés :

- Nombre d'ateliers organisés par mois, afin de suivre la régularité des actions
- Nombre de participants par atelier, avec une estimation entre 10 et 12 participants par session
- Nombre total de participants sur l'année, ce qui permettra d'évaluer la portée du projet
- Quantité de repas préparés et partagés, indicateur du volume d'activités réalisées
- Nombre de nouveaux participants chaque trimestre, pour évaluer la capacité du projet à attirer un public diversifié

## **Indicateurs d'évaluation qualitative**

Au-delà des chiffres, une évaluation qualitative sera nécessaire pour mesurer l'impact social du projet :

- Taux de satisfaction des participants recueillis via des questionnaires pour évaluer la qualité perçue des ateliers
- Amélioration du sentiment d'appartenance au quartier, réalisée par des entretiens et des questionnaires, afin de mesurer l'évolution des liens sociaux
- Témoignages sur la réduction du sentiment d'isolement, collectés auprès des participants sous forme de récits personnels
- Feedback des animateurs et des partenaires, qui apporteront un éclairage sur la dynamique de groupe et l'évolution des relations sociales
- Observation de l'engagement des participants, à travers leur participation active dans l'organisation et la gestion des ateliers.

## **Calendrier de mise en œuvre**

La mise en œuvre du projet est prévue pour s'étaler sur l'année 2025, avec une extension possible sur 2026, en fonction des résultats observés et des financements obtenus. Ce calendrier permettra d'ajuster progressivement les actions en fonction des besoins et de l'évolution du contexte local.

## **Coût de l'action**

Le budget nécessaire pour la réalisation de ce projet a été estimé à 4 200 €, et est réparti comme suit :

- Matériel de cuisine : 2 400 € (cuisinière, four, micro-ondes, robot de cuisine, ustensiles).
- Courses alimentaires : 1 800 € (12 ateliers à 150 € par séance). À cela s'ajoutera le coût du salaire de l'agent ou des agents en charge de la coordination et de l'animation des ateliers.

Ce second thème propose une réponse cohérente aux enjeux sociaux du quartier des Acacias, tout en intégrant les ressources locales et les partenaires impliqués. Il constitue une initiative intéressante pour revitaliser la vie sociale du quartier et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

La direction de l'Action Scolaire et Educative ainsi que la direction de la Prévention et des Politiques Jeunesse et Sportive ont également prévu des actions spécifiques dans le cadre de la CTG 2025-2028, afin de répondre aux besoins repérés sur la commune de Coignières, en lien avec leur programmation des activités.

## Actions CTG 2025-2028 – Direction de l'Action Scolaire et Educative Accompagnement des familles

### Besoins repérés (Diagnostic)

Le diagnostic met en avant l'importance de consolider l'accompagnement global apporté aux familles :

- Augmentation du nombre des non-recours aux dispositifs sociaux : de nombreuses familles, bien qu'éligibles, ne bénéficient pas des aides existantes en raison d'une méconnaissance des dispositifs ou d'une complexité dans les démarches administratives
- Hausse des problématiques financières et sociales parmi les foyers les plus vulnérables, souvent réticents à solliciter les services sociaux, notamment les familles monoparentales et nombreuses, sont particulièrement touchés par des difficultés économiques, les empêchant d'accéder pleinement aux services municipaux ou éducatifs
- Isolement des familles monoparentales et des familles nombreuses, rencontrant souvent des difficultés dans la gestion de leurs démarches administratives et juridiques
- Paupérisation de la population, notamment les ménages habitant aux Acacias récemment classé en Quartier Prioritaire de la Ville, où les familles font face à des situations de précarité plus marquées
- Difficultés éducatives et linguistiques : certaines familles rencontrent des barrières dans le suivi de la scolarité de leurs enfants dues à la barrière de la langue et au faible niveau scolaire des parents

### Objectifs

- Soutien parental : Maintenir un soutien continu pour les parents, en ciblant les familles nombreuses et monoparentales pour une aide spécifique
- Loisirs familiaux : Créer et améliorer des espaces de loisirs pour favoriser l'épanouissement familial
- Éducation équitable : Assurer un accès équitable à l'éducation en développant des services adaptés, notamment pour les familles en situation de précarité
- Réduction des inégalités sociales et économiques : Offrir des aides spécifiques, telles qu'une tarification équitable pour les services périscolaires et les activités municipales, basées sur le quotient familial, pour répondre aux contraintes financières des foyers les plus vulnérables.
- Amélioration de l'accès aux services : simplifier et centraliser les démarches administratives grâce à un guichet unique, et renforcer la communication sur les dispositifs disponibles pour éviter le non-recours aux droits
- Accompagnement éducatif : Mettre en place des ateliers éducatifs et des dispositifs adaptés pour aider les familles à suivre la scolarité de leurs enfants, en prenant en compte les barrières linguistiques ou culturelles

## **Actions prévues**

- Renforcer les dispositifs d'aide à la parentalité : organiser des ateliers de soutien, des conférences thématiques et des groupes de parole pour les parents
- Élargir l'offre de loisirs : aménager des parcs et des espaces de jeux adaptés aux familles nombreuses et de tout âge
- Soutien éducatif personnalisé : via le CLAS et le PRE.
- Accompagnement des foyers les plus vulnérables par l'écrivain public
- Renforcer le guichet unique, pour centraliser toutes les informations et démarches concernant les services 0-11 ans : inscriptions en crèche, aides à la parentalité, activités périscolaires
- Renforcement de la visibilité des dispositifs existants, grâce à une communication numérique (site internet de la commune) et des supports imprimés (flyers, affichages en mairie)
- Organisation de cafés des parents, dans des lieux variés (structures municipales ou associatives), pour créer des espaces d'échange sur des thématiques telles que la gestion des émotions des enfants ou l'équilibre entre vie familiale et professionnelle
- Asseoir la garde flexible comme il existe aujourd'hui en partenariat avec des acteurs locaux comme la Croix-Rouge, pour les parents engagés dans des formations ou des rendez-vous professionnels.

## **Freins et points forts**

**Freins** : difficulté de recrutement dans les secteurs d'animation et d'aide aux familles, financement insuffisant pour de nouvelles infrastructures de loisirs, manque de visibilité des dispositifs existants auprès des familles, notamment les plus isolées malgré les efforts pour centraliser l'information via un guichet unique, besoin d'une coordination renforcée entre les différents services municipaux, associatifs et institutionnels pouvant freiner la mise en œuvre efficace des actions et limiter leur impact sur les publics cibles

**Leviers** : collaboration étroite avec la CAF pour les aides financières et mobilisation des associations locales et bénévoles pour l'animation d'activités familiales, utilisation d'un guichet unique et d'outils modernes de communication permettant une amélioration de l'accès aux dispositifs, la simplification des démarches pour mieux répondre aux attentes des familles et implication active des parents dans des dispositifs comme les cafés des parents et les ateliers éducatifs offrant une opportunité de renforcer leur autonomie et de créer un réseau de solidarité durable au sein de la commune.

## **Porteurs du projet / Partenaires potentiels**

La mise en œuvre de ce plan d'actions repose principalement sur la Direction de l'Action Scolaire et Éducative, en coordination avec le CCAS.

La recherche de financement sera essentielle, tandis que les associations locales joueront un rôle clé dans l'animation des ateliers.

Les bénévoles et les écoles du territoire seront également mobilisés pour renforcer les actions éducatives et favoriser la cohésion sociale.

Enfin, le guichet unique centralisera finement les démarches administratives et facilitera l'accès aux services pour les familles.

## **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

- Nombre de familles bénéficiaires des aides et des ateliers
- Taux de fréquentation des espaces de loisirs et parcs aménagés

## **Indicateurs d'évaluation qualitative**

- Retours des parents et enfants participants (enquêtes de satisfaction)
- Taux de participation et d'implication des familles dans les ateliers de parentalité

## **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025 : Lancement des actions prioritaires et développement des dispositifs éducatifs
  - Amélioration du guichet unique pour centraliser les démarches administratives et faciliter l'accès aux services (finalisé).
  - Renforcement des dispositifs périscolaires adaptés aux enfants issus de familles précaires
  - Lancement des cafés des parents dans un format revisité, avec des thématiques variées sur la parentalité et les besoins éducatifs
  - Début de la communication renforcée sur les dispositifs existants via des supports numériques et imprimés
- 2026-2027 : Mise en œuvre progressive
  - Aménagement des espaces de loisirs et parcs adaptés aux besoins des familles nombreuses
  - Élargissement des activités éducatives et de soutien scolaire en collaboration avec les écoles
  - Ajustement des dispositifs en fonction des retours des familles et des partenaires
- 2028 : Évaluation et ajustements
  - Évaluation globale des actions mises en œuvre (impact, participation, satisfaction)
  - Adaptation des dispositifs et identification des priorités pour les prochaines orientations stratégiques

## **Actions CTG 2025-2028 – Direction de l'Action Scolaire et Educative Aide à la parentalité**

### **Besoins repérés (Diagnostic)**

Le diagnostic met en lumière des besoins spécifiques en matière d'aide à la parentalité, soulignant l'importance d'adapter les dispositifs existants afin de répondre aux attentes des familles :

- Accompagnement à la parentalité : offre variée mais pas suffisamment connu
- Dispositifs « Aller vers » : des initiatives existent comme le bus PMI (depuis 2021) mais il serait judicieux de renforcer leur visibilité et leur usage
- Besoin prégnant : adapter l'accueil et l'accompagnement des enfants aux besoins des familles. Une des pistes à optimiser est l'amélioration de la communication sur les dispositifs existants
- Difficultés spécifiques des familles vulnérables : les familles monoparentales et nombreuses, touchées par des contraintes économiques et organisationnelles, sont particulièrement concernées

## **Objectifs**

- **Facilitation de l'accès** : simplifier les démarches pour les familles par la mise en place d'un guichet unique d'informations et d'aides
- Evaluation et adaptation des dispositifs : mettre en place des outils d'évaluation réguliers pour mesurer l'efficacité des dispositifs et ajuster les actions en fonction des besoins évolutifs des familles.
- Renforcement de la visibilité : développer une communication ciblée et accessible pour améliorer l'information des familles, notamment les plus isolées, sur les dispositifs d'aide disponibles

## **Actions prévues**

- Ateliers et espaces d'échanges : proposer des ateliers de parentalité et des espaces d'échanges
- Suivi et soutien personnalisé : élaborer un parcours d'accompagnement pour les parents en difficulté (allocations, démarches administratives, accès à des ressources locales)
- Organisation des cafés des parents : développer ces espaces de dialogue dans des lieux accessibles et variés, en intégrant des thématiques ciblées comme la gestion des émotions des enfants ou l'équilibre vie familiale-professionnelle
- Coordination des acteurs locaux : favoriser une synergie entre les crèches, les écoles, les associations, et les services municipaux pour harmoniser les dispositifs et maximiser leur résultat
- Développement de plateformes numériques éducatives : mise à disposition d'outils pédagogiques numériques pour aider les élèves et leurs parents et accompagnement des familles dans l'utilisation de ces plateformes

## **Freins et points forts**

- Freins : Manque de coordination entre les services existants et besoin de renforcement de la communication
- Points forts : Partenariats avec la CAF et les institutions locales pour centraliser l'information et offrir un parcours simplifié, présence d'associations actives sur le territoire, locaux municipaux déjà disponibles, synergie entre les différents services municipaux pour harmoniser les dispositifs et optimiser leur efficacité et demande croissante des familles pour des espaces de dialogue et des ateliers éducatifs

## **Porteurs du projet / Partenaires potentiels**

La Direction de l'Action Scolaire et Éducative pilotera le projet avec le soutien des partenaires financeurs, des associations locales, des écoles, etc.

### **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

- Nombre de familles utilisant le guichet unique ciblant les enfants de 0 à 11 ans
- Fréquentation des ateliers de parentalité et nombre de participants

### **Indicateurs d'évaluation qualitative**

- Satisfaction des familles sur l'accès et la clarté des informations fournies
- Feedback sur l'utilité des ateliers et leur impact sur la vie des familles

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025 : Création et lancement du guichet unique, démarrage des ateliers de parentalité
- 2026-2027 : Suivi des ateliers, avec adaptations selon les besoins
- 2028 : Évaluation globale et ajustement des dispositifs

### **Coût de l'action**

Les ateliers de parentalité et les cafés des parents nécessiteront des ressources pour l'animation, les supports pédagogiques, et la communication, avec un budget en cours de construction.

Les dispositifs éducatifs et périscolaires, ainsi que les activités liées aux loisirs familiaux, feront l'objet d'une estimation détaillée en fonction des priorités identifiées et des financements mobilisables.

Une enveloppe spécifique pour la communication renforcée (supports numériques et imprimés) est également à définir. La parentalité sera portée au sein du PRE.

## **Actions CTG 2025-2028 – Direction de l'Action Scolaire et Educative Petite enfance (0 – 3 ans)**

### **Besoins repérés (Diagnostic)**

Le diagnostic Petite Enfance a permis d'identifier plusieurs besoins prioritaires malgré une offre d'accueil diversifiée :

- Un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale, mais insuffisant au vu des besoins spécifiques du territoire
- Une carence en assistantes maternelles : manque important selon les données de la CAF et de la commune
- Des difficultés de recrutement : impact négatif sur la capacité d'accueil
- Des Familles en précarité : notamment en hôtels sociaux
- Un manque de visibilité des dispositifs existants, notamment le guichet unique, qui reste sous-utilisé par les familles
- La nécessité de soutenir davantage les familles monoparentales et celles avec enfants en bas âge, en améliorant leur accès aux services de garde et aux crèches

### **Objectifs (Changements souhaités / Résultats attendus)**

- Accroître l'accueil : maximiser l'accueil des jeunes enfants en garantissant un accès aux modes de garde disponibles
- Recrutement des assistants maternels : surmonter la pénurie de professionnels pour assurer un service continu
- Optimisation des infrastructures existantes, en maximisant l'utilisation des places disponibles dans les crèches et en renforçant les collaborations avec ces établissements
- Amélioration de la communication autour du guichet unique pour en faire un point de référence central pour les familles
- Soutien accru aux familles en précarité, en particulier celles vivant en hôtels sociaux, pour garantir un accès équitable aux services de garde et aux crèches
- Valorisation et fidélisation des professionnels de la petite enfance, grâce à des formations spécifiques et des incitations adaptées

## **Actions prévues**

- Campagne de sensibilisation et recrutement : créer des incitations pour recruter de nouveaux assistants maternels (ateliers de formation, avantages financiers)
- Optimisation des infrastructures : établir des partenariats avec les établissements d'accueil pour garantir le meilleur usage des places existantes
- Accompagnement des familles en précarité
- Soutien et valorisation des professionnels de la petite enfance : proposer des formations spécialisées pour répondre aux besoins du territoire, comme l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Communication accrue sur les dispositifs : renforcer la visibilité des services via des campagnes d'informations, notamment pour le guichet unique

## **Freins et points forts**

- Freins : recrutement difficile d'assistants maternels et manque de formations spécialisées, accès limité pour les familles précaires
- Points forts : utilisation de financements publics et de partenariats avec des associations pour augmenter les incitations, possibilité de campagnes de valorisation des métiers, engagement des services municipaux, demande croissante des familles

## **Porteurs du projet / Partenaires potentiels**

La Mairie de Coignières pilotera les actions liées à la petite enfance.

Les crèches locales et les associations spécialisées, notamment celles soutenant les assistants maternels, joueront un rôle clé dans l'accompagnement des familles.

La CAF apportera un soutien financier et logistique essentiel.

Des partenariats avec des organismes de formation seront mobilisés pour valoriser les métiers de la petite enfance et proposer des formations spécialisées.

## **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

- Taux de places occupées dans les crèches
- Nombre d'assistants maternels recrutés chaque année

## **Indicateurs d'évaluation qualitative**

- Taux de places occupées dans les crèches
- Nombre d'assistants maternels recrutés chaque année

## **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025 : Lancement des campagnes de recrutement, suivi du guichet unique
- 2026-2027 : Évaluation du nombre de places disponibles, recrutement, optimisation des infrastructures existantes et mise en place de nouveaux partenariats avec les établissements d'accueil
- 2028 : Rapport final et ajustements selon les résultats obtenus

## **Coût de l'action**

Les coûts liés à la mise en œuvre des actions pour la petite enfance sont en cours d'évaluation.

### Les dépenses identifiées incluront :

- Les campagnes de recrutement et de formations pour les assistants maternels
- La communication renforcée pour améliorer la visibilité des dispositifs existants

## Actions CTG 2025-2028 – Direction de la Prévention et des Politiques Jeunesse et Sportive

### **Besoins repérés (Diagnostic)**

La jeunesse à Coignières fait face à des défis éducatifs nécessitant des actions ciblées pour réduire les disparités constatées.

Les besoins repérés sont les suivants :

- Taux de scolarisation préoccupant : décrochage scolaire notable dès 11 ans
- Des disparités éducatives : 25% des jeunes sans diplôme, limitant leurs perspectives professionnelles
- Des dispositifs existants comme le soutien scolaire et périscolaire (aide aux devoirs, soutien en ligne) mais une faible utilisation des services par la jeunesse
- Des échanges intergénérationnels à renforcer
- Des besoins en insertion professionnelle : de nombreux jeunes rencontrent des obstacles dans leur transition vers l'emploi, en raison d'un manque d'accompagnement personnalisé et de compétences adaptées.

### **Objectifs**

- Renforcer la scolarisation et le périscolaire : augmenter les taux de scolarisation des jeunes et enrichir les activités péries et extrascolaires
- Offrir des séjours éducatifs et ludiques et proposer également des activités estivales à tous les enfants de la commune
- Soutenir l'insertion professionnelle : accompagner les jeunes vers l'autonomie et leur intégration professionnelle
- Diversifier les activités pour les jeunes : développer des programmes culturels, sportifs et éducatifs innovants, adaptés aux attentes variées des adolescents
- Encourager les échanges intergénérationnels : mettre en place des projets communs entre les jeunes et les seniors pour renforcer le lien social et la solidarité locale
- Renforcer l'autonomie des jeunes : les impliquer davantage dans des initiatives citoyennes et des projets collectifs, afin de leur donner les outils pour devenir acteurs de leur territoire

### **Actions prévues**

- Élargir l'offre périscolaire : proposer des activités enrichissantes (accompagnement scolaire, sports, arts) pour les jeunes de 11-17 ans via une montée en puissance du CLAS.
- Faire connaître les actions du CMEJ et du CLSH par la production de vidéos
- Poursuivre les actions Un été à Coignières et les Séjours Été – Quartier d'été en particulier
- Stages de formation : organiser des stages d'initiation aux premiers secours, à la recherche d'emploi, et à la rédaction de CV

- Renforcement des dispositifs d'insertion : offrir un accompagnement personnalisé pour l'emploi, avec des simulations d'entretien et des ateliers
- Promouvoir les échanges intergénérationnels : mettre en place davantage de projets communs entre jeunes et seniors, tels que des ateliers, des événements ou des projets citoyens
- Valoriser les initiatives citoyennes : soutenir les projets portés par les jeunes eux-mêmes, comme des actions solidaires, culturelles ou environnementales, en les accompagnant dans leur organisation
- Renforcer la communication sur les dispositifs existants : utiliser des outils modernes comme la création de vidéos promotionnelles pour faire connaître les actions du CMEJ (Conseil Municipal Enfants et Jeunes) et des centres de loisirs

### **Freins et points forts**

- Freins : Ressources limitées pour financer de nouveaux dispositifs, faible mobilisation des jeunes, des difficultés d'accès aux dispositifs, manque de visibilité des initiatives, comme les activités du CMEJ limitant leur attractivité
- Points forts : Partenariats avec les entreprises locales et organismes de formation pour soutenir les initiatives, dispositifs déjà existants (Programmes comme "Un Été à Coignières", les séjours éducatifs et les stages pratiques), demande croissante des jeunes pour des activités innovantes, notamment dans les domaines culturels, sportifs et citoyens, projets communs avec les seniors pour renforcer les liens sociaux et favoriser une solidarité locale et Capacité à valoriser les jeunes dans des actions citoyennes

### **Porteurs du projet / Partenaires potentiels**

La Mairie de Coignières pilotera les actions, avec le soutien des écoles, des associations locales, du CMEJ, et des entreprises pour le volet insertion professionnelle.

### **Indicateurs d'évaluation quantitatifs**

- Nombre de jeunes inscrits dans les dispositifs péri/extrascolaires
- Taux de placement en emploi ou en formation après les dispositifs d'accompagnement

### **Indicateurs d'évaluation qualitative**

- Retours d'expérience des jeunes et des familles sur les offres proposées
- Enquêtes de satisfaction sur les dispositifs d'insertion professionnelle

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025 : lancement des activités périscolaires et des stages
- 2026-2027 : développement des dispositifs estivaux, des programmes éducatifs, et des initiatives citoyennes portées par les jeunes
- 2028 : évaluation globale et adaptation des actions pour les prochaines années

### **Coût de l'action**

La commune de Coignières a également programmé des actions de dynamisation des quartiers par la mise en place d'activités estivales attractives et l'élargissement de l'accès aux loisirs et aux séjours.

Pour 2025, Les budgets prévus sont les suivants :

- Vidéo CMEJ et CLSH : 5 000 €
  - État : 2 500 €
  - Ville : 2 500 €
  
- Un Été à Coignières : 37 395 €
  - État : 18 697 €
  - Ville : 18 698 €
  
- Séjours Été-quartier Eté : 28 766 €
  - État : 14 383 €
  - Ville : 14 383 €

## SYNTHESE DES COUTS DES ACTIONS CTG 2025-2028

### **Coûts budgétés pour 2025 : 180 861 €**

- Insertion et accès aux droits : 42 000 € (poste d'écrivain public)
- Ateliers culinaires : 4 200 € (matériel et alimentation)
- Jeunesse : 86 161 € (Coup de Pouce PRE, Vidéo CMEJ, Un Été à Coignières, Séjours Été)
- Partenariat avec Nouvelles Voies : 5 000 €
- PRE : 43 500 €

### **Coûts non encore chiffrés :**

- Amélioration du Guichet unique
- Actions pour la petite enfance (recrutement, infrastructures)
- Activités intergénérationnelles et sensibilisation (santé mentale)

## C. THÉMATIQUES ET PLAN D' ACTIONS DE LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2028 : INFORMER, ACCOMPAGNER, ÉDUIQUER

Pour simplifier la lecture de la nouvelle Convention Territoriale Globale 2025-2028, un plan général des thématiques et des actions sera d'abord présenté, suivi du développement détaillé de chaque axe et du plan d'actions.

### **PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES ET DU PLAN D' ACTIONS DE LA CTG 2025 – 2028**

#### **THÉMATIQUES PRIORITAIRES**

- THÉMATIQUE 1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES
- THÉMATIQUE 2 - L'AIDE A LA PARENTALITE
- THÉMATIQUE 3 - LA PETITE ENFANCE (0 à 3 ANS)
- THÉMATIQUE 4 - L'ENFANCE - LA JEUNESSE
- THÉMATIQUE 5 - L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- THÉMATIQUE 6 - L'ANIMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ DU CCAS, MOTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **PLAN D' ACTIONS 2025-2028**

##### **AXE 1 : SOUTENIR L'INFORMATION ET FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

- ACTION 1 - Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des parents
- ACTION 2 – Dynamiser le Café des parents

##### **AXE 2 : RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE**

- ACTION 3 - Renforcer le soutien aux assistants maternels et expérimenter de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents

##### **AXE 3 : CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF POUR LES 3-17 ANS**

- ACTION 4 - Développer les activités sur les pauses méridiennes
- ACTION 5 - Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité
- ACTION 6 - Maintenir l'accueil des 3-17 ans pendant les temps éducatifs

##### **AXE 4 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

- ACTION 7 - Renforcer les compétences en rédaction et recherche d'emploi grâce à la conseillère emploi et à l'écrivain public
- ACTION 8 - Mettre en place des simulations d'entretiens d'embauche pour les publics vulnérables
- ACTION 9 - Soutenir la vie quotidienne et l'accès au droit en s'appuyant sur l'écrivain public

##### **AXE 5 : CONFORTER L'ANIMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PORTÉS PAR LE CCAS, EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES (ASSOCIATION NOUVELLES VOIES, ÉCRIVAIN PUBLIC, ETC.)**

- ACTION 10 – Animer et dynamiser la vie sociale
- ACTION 11 - Accompagner les familles dans leurs démarches administratives

## THÉMATIQUES PRIORITAIRES – CONSTATS ET ENJEUX

La CTG 2025-2028 s'appuie sur une analyse approfondie du territoire de Coignières, révélant des enjeux variés et complexes. Ces thématiques structurantes sont autant de leviers pour renforcer la qualité de vie des habitants. Chaque thématique met en lumière des besoins spécifiques, identifiés à travers des constats détaillés, et définit des enjeux stratégiques visant à améliorer la réponse territoriale.

### **THÉMATIQUE 1 : L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

#### Constats :

- Un territoire à dominante familiale : Avec 31,5 % des ménages constitués de couples avec enfants, et une forte représentation de 12,4 % de familles nombreuses, la population de Coignières reflète le caractère résidentiel et familial de la commune. Ces chiffres dépassent largement la moyenne nationale, où les familles nombreuses représentent seulement 8 %
- Des familles monoparentales en augmentation : Entre 2011 et 2021, la proportion de familles monoparentales est passée de 11,6 % à 18,1 %, soit une augmentation de 6,5 points. Ces familles, souvent composées de femmes seules avec enfants, cumulent des vulnérabilités économiques, éducatives et sociales
- Des défis liés à l'accès aux services : Les familles nombreuses et monoparentales signalent des difficultés pour accéder à des modes de garde abordables, à des loisirs adaptés et à des dispositifs éducatifs inclusifs

#### Enjeux :

- Améliorer l'inclusivité des services : Il est crucial que tous les ménages, en particulier les familles nombreuses et monoparentales, puissent accéder à des services municipaux adaptés à leurs besoins
- Réduire les inégalités financières : Une tarification adaptée, basée sur le quotient familial, doit permettre de rendre les modes de garde et les activités périscolaires accessibles à tous
- Développer l'offre de loisirs : La création d'espaces de loisirs enrichissants et d'activités culturelles sont indispensables pour accompagner les enfants et adolescents dans leur épanouissement

L'accompagnement des familles est une priorité pour préserver le caractère familial de Coignières. La CTG 2025-2028 vise à offrir des services adaptés et accessibles, à réduire les inégalités et à créer un cadre où chaque famille peut s'épanouir.

## THÉMATIQUE 2 : L'AIDE A LA PARENTALITÉ

### Constats :

- Un éventail de dispositifs, mais une coordination à renforcer : Coignièrès bénéficie de nombreux services dédiés aux familles, comme la PMI, la CAF, les permanences éducatives ou encore les ateliers périscolaires. Cependant, ces dispositifs fonctionnent souvent de manière isolée, limitant leur impact global
- Un déficit de visibilité : Les familles ne sont pas toujours informées des aides disponibles, ce qui freine leur recours aux dispositifs existants
- Un manque d'évaluation systématique : L'absence de suivi et d'évaluation réguliers empêche d'adapter les services aux besoins évolutifs des familles

### Enjeux :

- Coordination interservices : Une meilleure synergie entre les acteurs municipaux, associatifs et départementaux est nécessaire pour offrir une réponse fluide et cohérente aux familles
- Renforcer la communication : Des outils d'information modernes et accessibles doivent être développés pour informer les familles des dispositifs et aides disponibles
- Évaluer pour ajuster : Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue permettra de mesurer l'efficacité des dispositifs et d'ajuster les actions en conséquence

L'aide à la parentalité est un pilier clé pour soutenir les familles de Coignièrès. La CTG 2025-2028 vise à mieux coordonner les services, informer les familles et évaluer les dispositifs pour répondre efficacement à leurs besoins, tout en renforçant leur autonomie au quotidien.

## THÉMATIQUE 3 : LA PETITE ENFANCE (0 à 3 ANS)

### Constats :

- Une capacité d'accueil supérieure à la moyenne : Grâce à ses 4 établissements, Coignièrès dispose d'une capacité théorique d'accueil supérieure à celle des territoires de même strate.
- Des difficultés de recrutement : La diminution du nombre d'assistants maternels pose un défi pour l'ouverture complète des places en crèche, notamment à la crèche familiale de la Croix Rouge Française. Ce phénomène, qui touche tous les territoires, limite l'accès à des solutions adaptées pour les familles

### Enjeux :

- Optimiser les infrastructures existantes : Il est impératif de maximiser l'utilisation des places en crèche en renforçant la coopération entre les établissements et en recrutant du personnel qualifié
- Valoriser les métiers de la petite enfance : Des campagnes de sensibilisation et des incitations financières sont nécessaires pour recruter et fidéliser les assistants maternels
- Renforcer l'accès aux services : Améliorer la communication autour du guichet unique pour en faire un point de référence central pour les familles en élargissant le champ des réponses apportées.

La petite enfance constitue un axe stratégique pour Coignièrès. La CTG 2025-2028 ambitionne de maximiser les capacités d'accueil, de valoriser les professionnels de la petite enfance et de simplifier l'accès aux services, afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles.

## THÉMATIQUE 4 : L'ENFANCE - LA JEUNESSE

### Constats :

- Des taux de scolarisation insuffisants : Le taux de scolarisation des 11-17 ans est inférieur à celui des territoires comparables, soulignant un besoin d'accompagnement éducatif renforcé
- Une offre extrascolaire à élargir : Bien que des dispositifs tels que les séjours éducatifs et les stages de premiers secours existent, leur portée reste limitée et nécessite d'être élargie
- Interactions intergénérationnelles à améliorer : Les opportunités d'échanges entre jeunes et seniors restent encore limitées, alors qu'elles pourraient contribuer à renforcer la solidarité locale

### Enjeux :

- Soutenir la réussite éducative : Accompagner les jeunes en difficulté pour leur permettre de combler les écarts scolaires
- Pour les enfants en élémentaire mise en place de diverses actions via le PRE (pour le quartier prioritaire) et le droit commun : Coup de pouce Clé et extension jusqu'au collège du CLAS (les élémentaires dans un premier puis les collégiens)
- Diversifier les activités : Proposer des programmes culturels, sportifs et éducatifs innovants pour répondre aux attentes variées des adolescents
- Encourager les échanges intergénérationnels : Développer des activités communes entre jeunes et seniors pour créer des liens sociaux enrichissants

La jeunesse constitue un axe central pour Coignières. La CTG 2025-2028 vise à renforcer l'accompagnement éducatif, diversifier les activités pour les adolescents et encourager les échanges intergénérationnels, afin de favoriser leur réussite, leur épanouissement et leur intégration au sein de la communauté.

## THÉMATIQUE 5 : L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### Constats :

- Hétérogénéité des niveaux de qualification : À Coignières, une grande disparité existe dans les niveaux de diplôme. Cette situation impacte les perspectives d'insertion des publics vulnérables, notamment les jeunes et les adultes éloignés de l'emploi
- Nécessité de renforcer les dispositifs d'aide : Des dispositifs comme les bourses d'études, les aides au permis de conduire ou les soutiens financiers pour la formation sont sous-utilisés
- Accompagnement à étoffer : Bien que le service emploi suive actuellement 110 bénéficiaires, de nombreux publics restent à l'écart des dispositifs en raison de leur éloignement des institutions ou d'un manque d'autonomie face aux démarches administratives

### Enjeux :

- Renforcer les compétences : Créer des parcours adaptés (ateliers pratiques, simulations) pour améliorer les savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'insertion professionnelle

- Faciliter l'accès aux aides : Simplifier les démarches administratives et renforcer la visibilité des dispositifs existants, notamment via des permanences dédiées et un appui renforcé des professionnels
- Promouvoir l'autonomie : Accompagner les publics vers une plus grande autonomie professionnelle par des actions ciblées, telles que la préparation aux entretiens d'embauche ou l'acquisition des compétences numériques
- Implication de la ville dans le cadre du PRIJ

L'insertion professionnelle est un pilier fondamental pour lutter contre la précarité et favoriser l'autonomie des habitants de Coignièrès. En investissant dans la formation et l'accompagnement individualisé, la CTG 2025-2028 entend offrir à chaque individu, quel que soit son parcours, une opportunité de s'insérer durablement dans le monde du travail. Ces efforts contribueront à renforcer la cohésion sociale tout en réduisant les inégalités économiques et éducatives.

## **THÉMATIQUE 6: L'ANIMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ DU CCAS, MOTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE**

### Constats :

- Lutte contre l'isolement social : Certaines catégories de la population, notamment les familles précaires et les personnes âgées, souffrent d'un isolement qui aggrave leur vulnérabilité sociale et limite leur accès aux services
- Vers un développement d'activités collectives : des actions développées pour mieux répondre aux besoins
- Interactions intergénérationnelles ~~demeurent~~ : une priorité qui demeure

### Enjeux :

- Rompre l'isolement : Développer des activités régulières telles que des ateliers collectifs ou des sorties familiales pour encourager les interactions sociales
- Renforcer les initiatives intergénérationnelles : Proposer des projets communs pour favoriser les échanges entre les jeunes et les seniors, contribuant ainsi à tisser des liens de solidarité
- Faciliter l'accès aux droits : Organiser des permanences administratives et juridiques renforcées pour accompagner les familles dans leurs démarches, en particulier celles liées à l'accès aux prestations sociales et au logement.

Le CCAS joue un rôle central dans l'animation sociale de Coignièrès, en particulier pour les publics les plus vulnérables. En intensifiant ses actions et en développant des initiatives intergénérationnelles, il peut non seulement améliorer le quotidien des familles et des seniors, mais aussi créer un véritable tissu social solidaire et dynamique. La CTG 2025-2028 inscrit ces efforts dans une logique de proximité et de concertation, pour que chacun puisse trouver sa place et participer pleinement à la vie de la commune.

Les constats et enjeux identifiés dans ces six thématiques se traduisent en un plan d'actions structuré autour de cinq axes, chacun décliné en actions. Ce plan vise à répondre aux besoins identifiés.

## PLAN D' ACTIONS 2025-2028

### AXE 1 : SOUTENIR L'INFORMATION ET L'ACCÈS A L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

#### ACTION 1 : Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des parents

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Mise à disposition de postes informatiques :
  - Installation de 2 ordinateurs en libre accès dans les locaux de la mairie.
  - Accessibilité garantie durant les horaires d'ouverture de la mairie.
  - Accompagnement ponctuel par le personnel municipal pour aider les usagers en cas de difficultés techniques
- Optimisation du guichet unique :
  - Centralisation des demandes liées aux services 0-11 ans : inscriptions en crèche, aides à la parentalité, activités périscolaires
  - Renforcement de la visibilité du guichet unique via :
    - Une communication numérique sur le site internet de la commune
    - Des supports imprimés tels que des flyers et affichages en mairie
  - Formation des agents municipaux pour améliorer leur capacité d'accompagnement et répondre efficacement aux besoins des familles
- Renforcement de l'accompagnement administratif par un écrivain public :
  - Mise à disposition d'un écrivain public pour accompagner les familles dans leurs démarches administratives complexes, notamment :
    - La rédaction de courriers officiels
    - Le remplissage de formulaires en ligne (prestations sociales, demandes de logement, etc.)
    - La compréhension des documents administratifs
  - Présence régulière de l'écrivain public à la mairie avec des créneaux accessibles à toutes les familles.

Ces modalités renforcent l'accessibilité des services municipaux, simplifient les démarches pour les familles et soutiennent leur autonomie administrative. Elles permettent également de mieux répondre aux besoins des publics les plus vulnérables, tout en garantissant un accompagnement humain et de proximité.
- Renforcement des diverses permanences en Mairie, en complément des permanences juridiques et de celles du conciliateur déjà existantes, avec l'intégration de permanences de médiation assurées par le CYM (Centre Yvelines Médiation) en cours de mise en place

## **ACTION 2 : Dynamiser le Café des parents**

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Organisation des cafés des parents et révision des contenus :
  - Mise en place de cafés des parents dans des lieux variés (structures municipales, lieux associatifs) pour toucher un maximum de familles
  - Développement de thématiques adaptées aux besoins exprimés par les parents, comme :
    - La gestion des émotions chez les enfants
    - L'équilibre entre vie familiale et professionnelle
  - Animation des sessions par des professionnels (psychologues, éducateurs, assistantes sociales)
- Synergie entre les dispositifs :
  - Coordination entre les cafés des parents organisés par la ville et ceux proposés par les crèches pour harmoniser les thématiques et maximiser leur impact.
  - Partage des bonnes pratiques entre les différents acteurs locaux.

Ces modalités permettent d'adapter l'offre municipale aux attentes évolutives des parents, en leur offrant flexibilité, soutien personnalisé et espaces d'échanges. Elles favorisent également l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle et renforcent le lien entre les familles et les services municipaux.

## **AXE 2 : RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE**

### **ACTION 3 : Renforcer le soutien aux assistants maternels et expérimenter de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents**

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Soutien administratif dédié :
  - Mise en place d'un accompagnement administratif pour les assistants maternels, incluant :
    - L'aide à la constitution de dossiers (agréments, déclarations)
    - La gestion des démarches administratives en lien avec les familles employeuses
    - Un appui technique pour l'utilisation des outils numériques nécessaires à leur activité
- Organisation d'événements avec les assistants maternels :
  - Mise en place de rencontres entre les assistants maternels, les familles et les partenaires locaux
  - Animation d'ateliers spécifiques pour partager des bonnes pratiques professionnelles et renforcer la collaboration entre assistants maternels en lien avec les associations locales

- Développement des partenariats pour la formation :
  - Collaboration avec des organismes de formation spécialisés pour proposer des modules adaptés aux besoins locaux, tels que :
    - La gestion des situations spécifiques (accueil d'enfants en situation de handicap)
    - Les outils pédagogiques innovants
    - La sécurité et les soins des jeunes enfants
  - Financement ou cofinancement de ces formations pour inciter les professionnels à y participer
- Ajustement des horaires des crèches :
  - Adaptation des horaires de la nouvelle crèche familiale dans le cadre de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) pour mieux répondre aux besoins des familles. En place depuis la relance du marché (fermeture à 18h30 et non plus 18h), il est prévu d'en évaluer les impacts.
- Mode de garde flexible :
  - En partenariat avec la Croix Rouge et pour les parents engagés dans des stages, des formations ou des rendez-vous professionnels, une flexibilité du mode de garde est proposée autant que de besoin aux familles.

Ces modalités visent à renforcer l'attractivité et la reconnaissance du métier d'assistant maternel, tout en améliorant les conditions de travail et les compétences professionnelles. Elles garantissent également une réponse adaptée et flexible aux besoins des familles, contribuant à une meilleure prise en charge des jeunes enfants sur le territoire.

### **AXE 3 : CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF POUR LES 3-17 ANS**

#### **ACTION 4 : Développer les activités sur les pauses méridiennes**

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Maintien des actions éducatives pendant les pauses méridiennes :
  - Présence continue d'animateurs qualifiés pour encadrer les élèves durant les pauses méridiennes
  - Mise en place d'activités éducatives variées pour répondre aux intérêts des enfants, telles que :
    - Ateliers artistiques (dessin, musique, théâtre)
    - Jeux pédagogiques et activités collaboratives
    - Activités sportives adaptées aux différents âges
- Adaptation des activités aux besoins des élèves :
  - Réalisation d'une enquête auprès des élèves et des parents pour identifier leurs attentes et priorités en matière d'activités

- Diversification des thématiques proposées pour inclure à la fois des activités récréatives et des actions axées sur le développement personnel (gestion des émotions, renforcement de l'estime de soi)
- Évolution des projets pédagogiques en lien avec les écoles :
  - Intégration des activités méridiennes dans le cadre des projets pédagogiques définis avec les équipes éducatives
  - Collaboration entre les animateurs et les enseignants pour assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires
- Amélioration des infrastructures et équipements :
  - Achat de nouveaux matériels pédagogiques et ludiques pour enrichir les activités proposées
  - Aménagement des espaces scolaires pour favoriser un environnement propice aux apprentissages et aux jeux

Ces modalités visent à rendre les pauses méridiennes plus enrichissantes et constructives pour les élèves, tout en favorisant leur bien-être et leur développement global. Elles renforcent également la collaboration entre les familles, les animateurs et les équipes éducatives pour une prise en charge complète et harmonieuse des enfants.

## **ACTION 5 : Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité**

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Soutien et élargissement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :
  - Élargissement du dispositif pour accueillir un plus grand nombre d'élèves, notamment ceux en difficulté scolaire ou issus de familles en situation de précarité
  - Création de nouveaux créneaux pour répondre aux besoins des élèves de différents niveaux scolaires
  - Mobilisation de bénévoles et d'intervenants spécialisés pour proposer un accompagnement personnalisé
- Mise en place du Programme de Réussite Éducative (PRE) :
  - Identification des élèves à accompagner grâce à une collaboration entre les enseignants, les travailleurs sociaux et les familles
  - Développement de parcours éducatifs individualisés pour chaque enfant, avec des objectifs clairs (amélioration des résultats, renforcement de la confiance en soi, meilleure organisation du travail)
  - Suivi régulier de la progression des élèves en lien avec leurs parents et les équipes éducatives
- Accès à des plateformes numériques d'apprentissage :
  - Mise à disposition d'outils numériques pour l'accompagnement scolaire
  - Sensibilisation des enfants aux dangers du numérique

- Sécurisation et contrôle des contenus proposés pour garantir un cadre éducatif adapté (en lien avec les familles).
- Collaboration avec les établissements scolaires :
  - Coordination étroite entre les équipes éducatives et les services municipaux pour définir les priorités et adapter les actions aux besoins identifiés
  - Organisation de réunions avec les enseignants pour évaluer les impacts des dispositifs et ajuster les interventions, notamment dans le cadre du PRE et du CLAS

Ces modalités permettent de renforcer l'accompagnement éducatif des élèves, d'améliorer leur réussite scolaire et de réduire les inégalités en offrant des solutions adaptées à chaque situation. Elles favorisent également une synergie entre les familles, les écoles et les partenaires éducatifs pour un accompagnement global et efficace.

### **ACTION 6 : Maintenir l'accueil des 3-17 ans pendant les temps éducatifs**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Maintien des actions d'animation existantes pour le centre de loisirs et les 11 – 17 ans
- Développement d'activités innovantes dans le cadre du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) :
  - Proposer des activités thématiques, telles que :
    - Ateliers scientifiques et technologiques
    - Projets artistiques et culturels
    - Activités sportives adaptées à différents âges et niveaux
- Renforcement de l'accès à la culture pour les enfants et adolescents :
  - Organisation de sorties culturelles régulières (musées, spectacles, expositions)
  - Partenariats avec des acteurs locaux pour proposer des ateliers d'initiation à des disciplines artistiques
- Promotion d'initiatives innovantes pour les jeunes de 11-17 ans :
  - Soutien à des projets portés par les jeunes eux-mêmes, tels que des actions citoyennes ou des projets artistiques collectifs
  - Mise en place de stages pratiques (premiers secours, découverte de métiers, etc.)
  - Création de clubs thématiques dans les domaines des sciences, du sport ou des arts
- Obtention du label Onz'17 :
  - Candidature au label pour valoriser la structure jeunesse en 2025

- Respect des critères exigés par le label, notamment la qualité et l'innovation des offres destinées aux adolescents
- Renforcement des activités intergénérationnelles :
  - Collaboration entre la Résidence Autonomie et les structures enfance-jeunesse pour organiser des ateliers communs, comme des cours de cuisine ou des événements sportifs
  - Promotion d'échanges entre jeunes et seniors pour favoriser le partage de savoirs et d'expériences
- Événements de sensibilisation à la santé mentale :
  - Organisation de campagnes et d'ateliers sur le bien-être psychologique, en partenariat avec des psychologues ou des associations spécialisées
  - Création d'espaces de parole sécurisés pour les jeunes

Ces modalités assurent une offre diversifiée et riche pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans, tout en renforçant les liens sociaux, l'accès à la culture et le bien-être global des participants.

#### **AXE 4 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

##### **ACTION 7 : Renforcer les compétences en rédaction et recherche d'emploi grâce à la conseillère emploi et à l'écrivain public**

###### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Organisation d'ateliers de rédaction de CV et lettres de motivation :
  - Séances pratiques en groupes, animées par la conseillère emploi et l'écrivain public
  - Appui personnalisé par l'écrivain public pour aider les participants à :
    - Structurer leurs expériences et compétences de manière claire et valorisante
    - Simplifier la rédaction pour les personnes rencontrant des difficultés linguistiques ou rédactionnelles
  - Utilisation d'exemples concrets pour guider les participants dans la rédaction de documents professionnels.
- Formation aux techniques de recherche d'emploi :
  - Apprentissage des stratégies pour décrypter les offres d'emploi et adapter les candidatures
  - Formation à l'utilisation des plateformes numériques (France Travail, réseaux sociaux professionnels)
  - Accompagnement par l'écrivain public pour :
    - Optimiser les profils en ligne
    - Aider les participants à organiser et présenter leurs candidatures de manière claire

- Simulations d'entretien d'embauche :
  - Organisation d'entretiens fictifs pour familiariser les participants avec les attentes des recruteurs
  - Rôle de l'écrivain public :
    - Conseiller les participants sur leur communication écrite préalable (mails de suivi, remerciements post-entretien)
    - Fournir des retours sur les lettres de candidature utilisées pour les entretiens
- Renforcement de l'accès aux outils numériques :
  - Mise à disposition de postes informatiques dans des espaces municipaux, avec assistance technique
  - Appui de l'écrivain public pour accompagner les participants dans l'usage des outils numériques, notamment pour rédiger, enregistrer et envoyer leurs candidatures
- Collaboration avec des partenaires locaux :
  - Implication de la Mission Locale, France Travail et des associations d'insertion pour co-animer les ateliers
  - Interventions ponctuelles de professionnels RH ou recruteurs locaux pour apporter un regard pratique et des conseils personnalisés
- Rôle central de l'écrivain public :
  - Aide à la compréhension administrative : Soutien aux participants pour décrypter les documents liés aux démarches d'emploi, tels que les contrats ou formulaires
  - Appui individualisé : Présence régulière de l'écrivain public en binôme avec la conseillère emploi, pour accompagner les personnes en difficulté dans toutes les étapes, de la rédaction des candidatures au suivi des dossiers

Ces modalités, intégrant un soutien renforcé par l'écrivain public, permettent d'apporter un accompagnement complet et adapté aux besoins des publics vulnérables. Cette approche garantit une transition plus fluide vers le marché de l'emploi, tout en renforçant la confiance et les compétences des participants.

## **ACTION 8 : Mise en place des simulations d'entretiens d'embauche pour les publics vulnérables**

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Création d'un environnement adapté à la préparation aux entretiens :
  - Organisation d'entretiens fictifs dans des espaces adaptés, reproduisant les conditions réelles d'un processus de recrutement
  - Mise en place d'une atmosphère professionnelle pour familiariser les participants avec les exigences et attentes des recruteurs
- Accompagnement personnalisé des participants :
  - Identification des besoins spécifiques des participants (premier emploi, reconversion, recherche après une longue période d'inactivité)
  - Entraînement à la présentation personnelle (structurer son parcours, mettre en avant ses compétences et expériences)
  - Appui par l'écrivain public pour élaborer et affiner les documents de candidature nécessaires à l'entretien (CV, lettre de motivation)
- Conduite des simulations :
  - Animation des simulations par des professionnels RH, des recruteurs locaux ou des conseillers emploi
  - Mise en situation pratique avec des questions fréquemment posées et des exercices de gestion de cas concrets
- Retours personnalisés pour un renforcement de la confiance en soi :
  - Analyse détaillée des performances de chaque participant : posture, élocution, clarté des réponses, capacité à gérer le stress
  - Intervention de l'écrivain public pour aider à corriger les éventuelles erreurs dans les lettres de candidature ou les messages de suivi
  - Conseils pratiques pour améliorer leur confiance et ajuster leur communication en fonction des attentes des recruteurs
  - Organisation de sessions de suivi individuel pour revoir les axes d'amélioration identifiés pendant les simulations
  - Mise à disposition de ressources complémentaires, telles que des guides sur les techniques de présentation ou des listes de questions potentielles à poser en entretien
- Collaboration avec les acteurs locaux :
  - Implication de partenaires tels que France Travail, la Mission Locale, le PRIJ, ou des entreprises locales pour offrir une expertise pratique et actualisée
  - Éventuellement, mise en relation des participants avec des recruteurs intéressés par leurs profils

Ces modalités permettent aux publics vulnérables de se préparer efficacement aux entretiens d'embauche en renforçant leur confiance, leurs compétences et leur capacité à répondre aux attentes des employeurs.

**ACTION 9 : Soutien à la vie quotidienne et accès au droit en s'appuyant sur l'écrivain public****MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :**

- Accompagnement administratif personnalisé :
  - Mise en place de permanences régulières pour aider les bénéficiaires à :
    - Rédiger des courriers officiels (demandes de logement, réclamations administratives, etc.)
    - Compléter les formulaires liés aux prestations sociales (CAF, France Travail, sécurité sociale)
    - Organiser leurs dossiers administratifs pour simplifier les démarches à venir
  - Rôle central de l'écrivain public : Fournir un appui direct aux personnes en difficulté dans la compréhension et la rédaction de leurs documents administratifs
- Collaboration interinstitutionnelle :
  - Travailler en partenariat avec :
    - Les travailleurs sociaux du Conseil départemental et de la CAF
    - Les services municipaux pour orienter efficacement les bénéficiaires vers les aides disponibles
    - Les Maisons de la Justice et du Droit pour les cas nécessitant une intervention juridique
- Accès au droit renforcé :
  - Renforcement des permanences pour répondre aux besoins des bénéficiaires en matière de :
    - Litiges familiaux ou liés au logement
    - Droit du travail ou différends administratifs
  - Appui de l'écrivain public : Faciliter la préparation des dossiers juridiques en accompagnant les bénéficiaires dans la rédaction et l'organisation des pièces justificatives nécessaires
- Renforcement de l'autonomie :
  - Organisation d'ateliers d'information sur :
    - Les démarches administratives courantes (demandes de carte d'identité, de passeport, de prestations sociales)
    - Les droits sociaux et les aides disponibles, afin de sensibiliser les bénéficiaires à leurs possibilités
  - Formation des participants à l'utilisation des outils numériques pour accéder aux services en ligne
- Mobilisation des ressources locales pour assurer une prise en charge globale des bénéficiaires :
  - Implication des bénévoles, des associations et des partenaires institutionnels pour garantir un accompagnement complet et complémentaire des personnes vulnérables
  - Organisation de rencontres entre bénéficiaires et intervenants spécialisés pour répondre directement aux questions et problématiques complexes

Ces modalités visent à simplifier l'accès aux droits et à réduire les barrières administratives pour les publics précaires. Les objectifs recherchés sont le renforcement de l'autonomie et la compréhension des démarches par les personnes les plus démunies.

## **AXE 5 : CONFORTER L'ANIMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PORTÉS PAR LE CCAS, EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES (ASSOCIATION NOUVELLES VOIES, ECRIVAIN PUBLIC, ETC.)**

### **ACTION 10 : Animer et dynamiser la vie sociale**

#### RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Rompre l'isolement social :
  - Encourager la participation régulière des habitants aux ateliers collectifs
  - Favoriser les échanges et la création de liens sociaux durables
- Renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'exclusion :
  - Associer les jeunes et les seniors dans des activités communes pour favoriser le partage d'expériences
- Renforcer la cohésion sociale :
  - Encourager l'engagement et l'implication des habitants dans des activités collectives
- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée :
  - Organiser des actions de sensibilisation sur la nutrition
  - Accompagner les habitants vers des meilleures habitudes alimentaires
- Développer les compétences culinaires et renforcer l'autonomie :
  - Mettre en place des ateliers pratiques pour apprendre de nouvelles techniques de cuisine
  - Aider les participants à gagner en confiance et en autonomie alimentaire

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

##### 1. Ateliers solidaires de cuisine

###### - Fréquence et Organisation :

- Séances régulières (mensuelles ou bimensuelles) dans un lieu accessible à tous
- Animés par des professionnels de la cuisine, diététiciens ou bénévoles expérimentés

###### - Contenu et Objectifs :

- Apprentissage des bases culinaires et des techniques avancées adaptées aux besoins des participants
- Sensibilisation aux pratiques alimentaires équilibrées :
  - Comment composer un repas équilibré
  - Gestion des apports nutritionnels
  - Adaptation aux régimes alimentaires spécifiques (diabète, allergies, végétarisme, etc.)
- Préparation de repas économiques et sains :
  - Utilisation de produits de saison et de circuits courts
  - Optimisation du budget alimentaire (éviter le gaspillage, mieux gérer les courses)
- Dégustation et échanges après chaque séance pour favoriser la convivialité et l'inclusion sociale

## 2. Sensibilisation et accompagnement vers une alimentation équilibrée

- Ateliers pédagogiques sur la nutrition :
  - Séances animées par des diététiciens et professionnels de santé
  - Supports pédagogiques : guides pratiques, fiches recettes adaptées, démonstrations en direct, etc.
  
- Accompagnement à long terme :
  - Suivi personnalisé pour les habitants souhaitant adopter un nouveau mode alimentaire
  
- Partenariat avec les commerces locaux, producteurs et associations pour favoriser une alimentation accessible et durable

## 3. Initiatives intergénérationnelles

- Mise en place d'ateliers communs :
  - Thèmes variés :
    - Cuisine : partage de recettes traditionnelles entre génération
    - Jardinage : entretien d'un potager collectif pour favoriser le lien avec la nature
    - Activités artistiques : peinture, écriture, création musicale, etc.
  
- Objectifs spécifiques aux initiatives intergénérationnelles :
  - Encourager les rencontres intergénérationnelles et le transfert de savoirs
  - Valoriser le rôle des aînés en tant que transmetteurs d'expériences et de conseils
  - Lutter contre le sentiment d'exclusion en intégrant les publics isolés
  
- Et Événements festifs annuels :
  - Rencontres conviviales réunissant jeunes et seniors autour d'un projet collectif
  - Fêtes de quartier et animations thématiques (ex : repas partagés, spectacles, jeux traditionnels)

## 4. Soutien adapté aux habitants les plus vulnérables

- Actions dédiées aux publics isolés
- Actions spécifiques pour les personnes en situation d'isolement :
  - Groupes de parole et d'échanges
  - Accompagnement individualisé pour les habitants les plus vulnérables

## **ACTION 11 : Accompagner les familles dans leurs démarches administratives**

Cette action vise à améliorer l'accompagnement administratif des habitants de Coignières, en particulier les plus vulnérables. Elle permet une approche globale et efficace pour réduire les inégalités d'accès aux droits et renforcer la cohésion sociale en proposant des aides directes, des ateliers de sensibilisation et des partenariats stratégiques.

### RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Faciliter l'accès aux droits sociaux en offrant un accompagnement personnalisé aux administrés
- Lutter contre la fracture numérique en soutenant les habitants dans l'usage des plateformes administratives en ligne
- Réduire le non-recours aux aides sociales
- Offrir un soutien spécifique aux publics vulnérables (familles monoparentales, personnes âgées, personnes en situation de précarité ou de handicap)
- Assurer une meilleure inclusion sociale en particulier les obstacles liés aux formalités administratives
- Renforcer la coordination entre les acteurs locaux pour simplifier et fluidifier l'accès aux services publics

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs initiatives concrètes sont mises en place afin de garantir un accompagnement efficace et adapté aux besoins des habitants.

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

1 - Faciliter l'accès aux droits sociaux, réduire le non-recours aux aides sociales, lutter contre la fracture numérique et assurer une meilleure inclusion sociale

#### ➤ Service d'accompagnement administratif et juridique

##### Organisation du service :

- Conventionnement avec l'association « Nouvelles Voies », spécialisée dans l'accompagnement social des usagers les plus vulnérables, en complément des actions portées par l'écrivain public. Des partenariats avec des acteurs institutionnels tels que la CAF et France Travail permettront de renforcer la coordination entre les dispositifs d'aides sociales et de simplifier l'accès aux droits
- Accueil individualisé par des agents formés aux problématiques sociales et administratives
- Création d'un espace dédié pour garantir la confidentialité et l'écoute bienveillante

### Types d'accompagnement proposés :

- Aide et assistance :
  - Formulaires de demandes d'aides sociales (RSA, allocations familiales, APL, etc.)
  - Courriers administratifs (réclamations, demandes de logement, attestations, etc.)
  - Dossiers de surendettement auprès de la Banque de France
- Suivi des démarches :
  - Aide à la constitution et à l'envoi des dossiers
  - Relations auprès des administrations concernées
  - Orientation vers les services compétents si nécessaire
- Accompagnement administratif ponctuel : permanences en mairie assurées par l'écrivain public en complément de l'association « Nouvelles Voies »
  - Types d'accompagnement proposés par l'écrivain public :
    - Aide à la rédaction de documents officiels
    - Conseils en structuration de courriers administratifs et juridiques
  - Effets attendus :
    - Réduction du stress administratif chez les usagers
    - Diminution du non-recours aux droits par un accompagnement simplifié et accessible
    - Amélioration de la compréhension des processus administratifs par les habitants
- Soutien à l'inclusion numérique :
  - Initiation à l'utilisation des plateformes administratives en ligne (CAF, France Travail, Ameli, impôts)
  - Accompagnement aux démarches dématérialisées (création d'identifiants, téléchargement de justificatifs, prise de rendez-vous en ligne, etc.)
- Rôle de la commune de Coignières dans le processus d'accompagnement des usagers
  - Soutien institutionnel et financier :
    - Allocation de crédits pour pérenniser le projet
    - Élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour renforcer l'accès aux droits
  - Communication et sensibilisation :
    - Mise en place d'une campagne d'information locale pour mieux faire connaître les services du CCAS
    - Déploiement de supports accessibles (brochures, site internet, permanences d'informations)

- Effets attendus :
- Amélioration significative de l'accès aux droits sociaux
- Réduction de la fracture numérique et administrative
- Développement d'un réseau de solidarité locale pour un accompagnement renforcé et efficace

## 2 – Offrir un soutien spécifique aux plus vulnérables (association Nouvelles Voies, accès aux soins et aux dispositifs de soutien en santé mentale)

### ➤ Intervention de l'association « Nouvelles Voies » auprès des publics cibles

- Publics ciblés :
  - Personnes en difficulté avec l'écrit et la compréhension des documents officiels
  - Personnes âgées et en situation de handicap, confrontées à des barrières administratives
  - Familles monoparentales et précaires, souvent éloignées des services publics
  - Personnes en situation de surendettement ou ayant besoin d'une aide juridique
- 
- Objectifs spécifiques :
  - Renforcer l'autonomie des usagers dans leurs démarches
  - Réduire les délais de traitement des dossiers soumis aux administrations
  - Désengorger les services sociaux en apportant une réponse de proximité

### ➤ Sensibilisation à la santé mentale

Mise en place d'animations autour de la santé mentale et du bien-être (en partenariat avec l'institut de promotion de la santé...)

- Organisation de l'action :
  - Format interactif (conférences, groupes de parole, ateliers pratiques)
- 
- Thématiques abordées :
  - Repérer les signes de détresse psychologique liés aux démarches complexes
  - Accès aux soins et aux dispositifs de soutien en santé mentale
  - Conseils pour éviter l'isolement social
- 
- Objectifs spécifiques :
  - Déstigmatiser les troubles psychologiques liés à la précarité sociale et à la complexité des procédures administratives
  - Donner des outils concrets pour mieux gérer l'anxiété face aux démarches complexes
  - Faciliter l'orientation vers les professionnels de santé pour un suivi adapté

### 3 – Renforcer la coordination entre les acteurs locaux pour simplifier et fluidifier l'accès aux services publics

- Acteurs impliqués :
  - Association "Nouvelles Voies" : accompagnement social et juridique des usagers
  - CAF, France Travail, CPAM : simplification des démarches en lien avec les aides sociales
  - Travailleurs sociaux départementaux : suivi des situations les plus complexes
  - Associations locales : relais d'information et soutien à l'accompagnement de proximité
  
- Actions concrètes des partenaires :
  - Mise en place d'un guichet unique et mise en réseau des partenaires (associations caritatives, services d'action sociale du département, etc.)
  - Création d'un réseau de partage d'informations entre le CCAS et les autres structures
  - Organisation d'événements de sensibilisation (forums, rencontres thématiques, etc.)
  
- Objectifs spécifiques :
  - Fluidifier les échanges entre les administrations et les usagers
  - Mutualiser les ressources pour optimiser l'accompagnement
  - Éviter les ruptures administratives et financières dans la prise en charge sociale

## RETROPLANNING CTG 2025-2028

Le rétroplanning de la CTG 2025-2028 est conçu pour garantir une mise en œuvre rigoureuse et structurée, tout en intégrant des phases d'analyse, de consultation et de validation. Chaque étape est essentielle pour assurer la cohérence des actions, la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs.

Date	Étape	Objectifs	Participants
Octobre 2024	1. Comité technique	Rédaction du diagnostic territorial	Services municipaux, CAF, déléguée du Préfet, élus.
Fin octobre 2024	2. Comité de pilotage interne	Diagnostic et amorce du projet	Élus locaux, techniciens municipaux.
Mi-novembre 2024	3. Comité de pilotage interne	Validation des axes stratégiques et actions	Élus locaux, techniciens municipaux.
Du 28/10 au 25/11/2024	4. Sondage	Lancement du sondage	
Début janvier 2025	5. Comité de pilotage interne	Échange sur le bilan du précédent CTG.	Élus, services municipaux, partenaires.
Fin janvier 2025	6. Comité de pilotage élargi	Présentation et bilan du précédent CTG.	Élus, techniciens, CAF, déléguée Préfet, partenaires.
12 février 2025	7. Comité technique	Résultats du sondage et validation des priorités.	CAF, CD78, techniciens, déléguée du Préfet, associations.
30 avril 2025	8. Réunion technique CAF+Coordo CTG+DGS	Validation des items proposés et actions à venir	CAF, techniciens ville
16 mai 2025	9. Comité de pilotage interne	Analyse du sondage et présentation de l'avant-projet.	Élus, techniciens municipaux.
22 mai 2025	10. Comité de pilotage élargi	Présentation et validation finale du projet de la CTG 2025-2028.	Élus, techniciens, partenaires locaux, CAF, CD78 Déléguée du Préfet.
05 juin 2025	11 commission mixte jeunesse-enfance	Présentation de la CTG 2025-2028	Membres des commissions+responsables des deux directions
24 juin 2025	12. Présentation en Conseil Municipal et signature officielle	Adoption en Conseil Municipal et signature tripartite.	Conseil Municipal

## CONCLUSION

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2028 représente une opportunité pour la commune de Coignières de structurer son action sociale et éducative autour de priorités identifiées dans un diagnostic précis et partagé. En mobilisant l'ensemble des partenaires locaux – institutions publiques, associations, professionnels et élus – ce projet se fixe des objectifs clairs, mesurables et adaptés aux besoins des habitants.

La CTG repose sur une méthodologie rigoureuse et participative qui associe toutes les parties prenantes à chaque étape, de la conception à la mise en œuvre des actions. Le diagnostic approfondi a permis de dégager des enjeux prioritaires sur lesquels repose l'ensemble du plan d'actions. En intégrant les familles, les jeunes, les enfants en bas âge et les publics en situation de précarité, la CTG répond aux défis sociaux, éducatifs et économiques les plus pressants.

Les 5 axes et 11 actions structurantes forment un cadre cohérent et opérationnel. Chaque action a été conçue pour répondre à des besoins spécifiques, identifiés à travers des données chiffrées et des retours d'expérience terrain.

Citons des exemples parlants pour illustrer nos propos :

- Les ajustements des horaires de crèche et le soutien aux assistants maternels visent à répondre aux problématiques des familles avec de jeunes enfants
- Le Programme de Réussite Éducative (PRE) et l'élargissement du CLAS offrent un accompagnement ciblé pour les jeunes en difficulté scolaire.
- Les actions d'insertion professionnelle renforcent la transition vers l'emploi, en mettant l'accent sur les publics vulnérables, grâce à des ateliers pratiques et des simulations d'entretien.

Chaque action s'inscrit dans une logique d'évaluation continue, afin de garantir que les objectifs fixés soient atteints et que les adaptations nécessaires puissent être apportées rapidement.

La CTG traduit une ambition forte pour Coignières : celle d'un territoire solidaire, inclusif et résilient. Elle réaffirme les valeurs fondamentales de la commune, basées sur la justice sociale, l'égalité des chances et la promotion d'un cadre de vie favorable à tous. En soutenant les familles, en accompagnant les jeunes vers la réussite, et en renforçant les liens intergénérationnels, ce plan s'inscrit dans une démarche globale de réduction des inégalités sociales.

Au-delà de son impact immédiat, la CTG 2025-2028 pose les bases d'une stratégie de développement durable pour la commune. En investissant dans l'éducation, l'insertion et la cohésion sociale, elle prépare un avenir où chaque habitant, quel que soit son âge ou sa situation, trouve les ressources nécessaires pour s'épanouir.

La réussite de la CTG repose donc sur l'engagement collectif des élus, des professionnels des secteurs concernés et des habitants. Chaque acteur a un rôle dans la mise en œuvre des actions, qu'il s'agisse de coordonner les efforts, de proposer des solutions innovantes ou de promouvoir la participation citoyenne. Ce projet est une véritable aventure humaine et territoriale entraînant collaboration et maillage territorial des institutions impliquées.

À travers une évaluation continue et des indicateurs mesurables, la CTG permettra de suivre de près les progrès réalisés et d'ajuster les interventions. Cette dynamique de progrès garantit que les besoins réels des habitants restent au cœur des priorités, tout en offrant une réponse adaptée aux évolutions démographiques, sociales et économiques du territoire.

En conclusion, la CTG 2025-2028 n'est pas seulement un outil de planification, c'est également une promesse d'actions à venir pour les Coignieriens(ne)s.

---

# ANNEXES

# Annexe 1

# Bilan CTG 2021-2024

---



**BILAN D'ACTIONS CTG 2021-2024 - VILLE DE COIGNIERES**

Le 10/10/2024



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) <i>plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif</i>	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)	
<b>PETITE ENFANCE</b>								
<p><b>Petite enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre d'accueil diversifiée (crèches familiales, privées, publiques, assistantes maternelles avec des accueils possibles pour les enfants en situation de handicap)</li> <li>• Un taux de couverture global des besoins de la petite enfance supérieur aux moyennes de comparaison mais une commune qui remonte une présence bien moindre d'assistants maternels sur le territoire que les données comptabilisées par la CAF</li> <li>• Des difficultés rencontrées dans des recrutements d'assistants maternels sur le territoire</li> <li>• Des familles en situation de précarité nombreuses, notamment dans les hôtels sociaux, et qui ne sont pas toujours accompagnées par le dispositif Croix Rouge faute de ressources disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les dispositifs facilitant le recrutement d'assistants maternels pour pouvoir tous les postes proposés (communication, dynamique de recrutement...)</li> <li>• Insatisfaction concernant leur mode de garde, notamment en raison du manque de places en crèche et de l'incompatibilité des horaires des dispositifs d'accueil.</li> </ul>	<p>Les différents accueils proposés aux 3 ans et moins, la commune de Coignières dispose de 3 établissements d'accueil du jeune enfant sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La crèche familiale de la Croix Rouge Française (délégation de service public depuis 2018) : avec une capacité d'accueil de 12 places mise en place d'horaires élargis (en début de soirée ou tôt le matin), notamment pour les familles dont les parents travaillent à Paris.</li> <li>• La crèche collective/ multi-accueil « Arc-en-Ciel » : avec une capacité d'accueil de 25 places</li> </ul>	<p>Il n'y a pas de besoins particuliers, mais une modulation horaire a été mise en place avec une demi-heure supplémentaire le soir. Cependant, la crèche familiale n'a toujours pas réussi à recruter d'assistants maternelles et ne peut accueillir que 9 enfants.</p>	<p>La CROIX ROUGE FRANCAISE et la commune de Coignières</p>	<p>25 places + 12 places</p>	<p>Le partenariat avec la commune fonctionne très bien. Une réflexion est en cours concernant l'ajustement des groupes en fonction des tranches d'âge, afin d'optimiser l'organisation et répondre au mieux aux besoins de chacun.</p>	<p>Mise en place de la DSP depuis 2018, reconduit en Août 2023</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des familles en situation de précarité nombreuses, notamment dans les hôtels sociaux, et qui ne sont pas toujours accompagnées par le dispositif Croix Rouge faute de ressources disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La crèche collective/multi-accueil « Les Petits Tournesols » (privé, SAS Crèches de France) : avec une capacité d'accueil de 24 places la commune est réservoir de 10 places..).</li> </ul>	<p>Cette initiative contribue à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil sur le territoire.</p>	<p>SAS Crèches de France et la commune de Coignières</p>	<p>Sur les 24 places disponibles, 10 sont réservées à la commune de Coignières.</p>	<p>Pour répondre aux besoins des administrés, nous constatons depuis 2018 un taux d'occupation de 100 % sur cette initiative.</p>	<p>Depuis avril 2018</p>
		<p><b>Enjeux repérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la communication sur l'accès aux droits pour les parents d'enfants de 0 à 2 ans afin de leur permettre si besoin d'accéder notamment aux aides de la CAF</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guichet unique instauré dans la commune pour faciliter la lisibilité de l'accompagnement de toutes les familles d'enfants de 0 à 17 ans en demande (pour les demandes de place en crèche, d'aide à la parentalité, inscriptions aux activités..).</li> </ul>	<p>Le premier logiciel FUSHIA, mis en place lors du lancement du guichet unique, a très bien fonctionné au départ. Cependant, avec l'élargissement des services offerts aux familles, il s'est avéré incapable de suivre l'évolution de ces offres. La commune a donc engagé l'utilisation d'un nouvel outil, un portail famille plus moderne, capable de répondre aux attentes et de gérer la diversité des services proposés.</p>	<p>La commune de Coignières</p>	<p>Le portail famille est destiné aux publics de 0 à 17 ans, couvrant les services pour la petite enfance, la jeunesse, école des sports et les familles.</p>	<p>Le nouveau portail famille permet une démarche simplifiée pour accéder aux offres destinées aux familles. Il facilite également le suivi des inscriptions, des présences et des formalités administratives, garantissant ainsi un traitement plus rapide des demandes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des accueils individuels par des assistantes maternelles. La ville de Coignières compte La P'tite Récré, une association d'assistantes maternelles agréées, est également disponible pour les parents coigniériens. Les enfants accueillis par une assistante maternelle peuvent ainsi profiter de temps collectifs et d'activités proposées par l'association : loisirs créatifs, ateliers d'éveil, motricité, lecture, etc...</li> </ul>	<p>On recense toutefois seulement 14 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil cumulée de 31 places à Coignières. Cette problématique, liée à des difficultés de recrutement, a conduit la commune à réagir en publiant des informations et des annonces sur les différents supports de communication de la ville afin de recruter de nouveaux assistants maternels.</p>			<p>"Association P'tite récré" et la commune de Coignières</p>	<p>34</p>	<p>Le partenariat avec la commune fonctionne très bien. Des locaux d'accueil et de stockage sont mis à disposition deux jours par semaine à l'ALSH La Farandole. De plus, l'accès aux différents équipements municipaux, tels que le gymnase, le théâtre et autres infrastructures, est également assuré.</p>	<p>Depuis avril 2015</p>	



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	(mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Enfance jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux de scolarisation des 11 à 17 ans beaucoup moins élevé que dans les territoires de comparaison</li> <li>• Des projets en cours sur la commune, et notamment une augmentation de la capacité du collège de la ville et une labélisation Onz17 ans de la structure jeunesse.</li> <li>• Une hétérogénéité des niveaux de diplômes un Coignérien sur 4 sans diplôme, presque 1 sur 3 diplômé de l'enseignement supérieur</li> <li>• Un service périscolaire et extrascolaire pour tout âge au sein de la commune de Coignières</li> <li>• Des dispositifs en place pour soutenir la scolarité des jeunes Coignériens aide aux devoirs, service en ligne de soutien scolaire.</li> </ul>	<p>Plusieurs projets sont en cours sur ce sujet de la scolarisation, notamment:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil périscolaire est fortement mobilisé par les enfants de 4 à 10 ans accueil du matin, soir et pause merdienne</li> </ul>	<p>Un service d'accueil périscolaire est organisé pour les enfants scolarisés en classe maternelle et élémentaire, le matin et le soir, tous les jours scolaires, de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30, sauf le samedi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'ALSH périscolaire maternelle et primaire école Gabriel Bouvet de 3 à 10 ans : La maternelle propose 68 places, et la structure du primaire 72, pour une capacité d'accueil totale de 140 enfants.</li> <li>• Dans le cadre de l'ALSH périscolaire maternelle et primaire Groupe scolaire Pagnol de 3 à 10 ans : la maternelle propose 30 places, et la structure du primaire propose 72 places pour une capacité totale de 102 places.</li> </ul>	<p>Commune de Coignières SDJES</p>	<p>matin 25 enfants soir 39 enfants midi 380 enfants</p>	<p>Observation Continue : Les animateurs observent et notent les comportements et préférences des enfants, pour adapter les activités en fonction des besoins et des intérêts. Réunions d'Équipe : Réunions régulières des animateurs pour faire le point sur le déroulement des accueils, échanger des idées et proposer des ajustements.</p>	<p>Projet existant mise en place de pause merdienne septembre 2021</p> <p>PEDT Mise en place 2018-2021 Renouveler 2022-2025</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le collège de la ville (qui accueille également environ 30 % d'élèves de Maurepas sur ses effectifs), va connaître une augmentation prochaine de son nombre de places (passant de 400 à 600). Les travaux sont prévus en 2024 pour une durée estimée de 2 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accueil de loisirs La Farandole</li> </ul>	<p>La commune dispose d'un accueil de loisirs « La Farandole », qui accueille les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, chaque mercredi et pendant les congés scolaires, de 7h à 18h30. La structure leur propose une multitude d'activités manuelles, sportives, culturelles et de loisirs. Un planning d'activité des prochaines vacances, les menus de la cantine et la liste des allergènes sont à la disposition des parents sur le site de la commune. L'établissement dispose de 60 places en maternelle, et de 80 places pour les élémentaires. Le taux d'occupation est de 85 enfants</p>	<p>Commune de Coignières SDJES</p>	<p>Mercredi + vacances scolaires en moyenne Elémentaire et maternelle 80/100 enfants de 4 à 10 ans</p>	<p>Observation : Un taux d'occupation en forte hausse, grâce notamment à une équipe pédagogique stable et permanente, ainsi qu'à une offre d'activités riche et variée. Le portail famille contribue également à cette augmentation du taux d'occupation en facilitant les inscriptions et la consultation du planning des activités.</p>	<p>Projet existant depuis</p> <p>PEDT/PLAN MERCREDI Mise en place 2018-2021 Renouveler 2022-2025</p>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'école des sports</li> </ul>	<p>L'école des sports : La structure municipale permet aux enfants de découvrir et d'approfondir des sports individuels, collectifs et d'opposition, par cycles de 6-7 semaines, complétés par des rencontres inter-écoles départementales. Elle propose également une initiation multisports pour les 3-11 ans. Horaires pour la petite section en cours de réflexion pour une modification visant à les adapter davantage.</p>	<p>Commune de Coignières Service des Sports</p>	<p>80 enfants de la petite section jusqu'au CM2</p>	<p>L'École des sports est un service dont l'objectif est de faire découvrir aux enfants une multitude de disciplines sportives au cours de plusieurs séances durant l'année scolaire. Elle permet aux enfants de s'orienter vers la discipline de leur choix et sert de passerelle vers les associations sportives de la commune.</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Enfance jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux de scolarisation des 11 à 17 ans beaucoup moins élevé que dans les territoires de comparaison</li> <li>• Des projets en cours sur la commune, et notamment une augmentation de la capacité du collège de la ville et une labélisation Onz17 ans de la structure jeunesse.</li> <li>• Une hétérogénéité des niveaux de diplômes un Coignérien sur 4 sans diplôme, presque 1 sur 3 diplômé de l'enseignement supérieur</li> <li>• Un service périscolaire et extrascolaire pour tout âge au sein de la commune de Coignières</li> <li>• Des dispositifs en place pour soutenir la scolarité des jeunes Coignériens aide aux devoirs, service en ligne de soutien scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L' Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « L'accueil Action Jeunesse » à destination des 11 17 ans, fait l'objet d'une rénovation et travaille actuellement sur un nouveau projet éducatif qui ambitionne notamment une labélisation Onz17 ans en 2025. L'objectif est que la structure propose un contenu éducatif et pédagogique ainsi qu'un espace ressource adapté aux jeunes coignériens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accueil de loisirs Action jeunesse 11 à 17 ans</li> </ul>	<p>Pour les 11 à 17 ans, plusieurs dispositifs de loisirs sont à disposition et notamment :                      Un autre Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « L'accueil Action Jeunesse », proposé pour les jeunes Coignériens de 11 à 17 ans. Il leur offre des loisirs variés, mêlant activités sportives, culturelles, visites et séjours, pendant les congés scolaires, tout au long de l'année. Les adolescents sont accueillis de 10h à 12h et de 14h à 18h, au Gymnase du Moulin à Vent par une équipe d'éducateurs et animateurs diplômés d'État, pour prendre part à une des activités présentées. Une rénovation complète de l'accueil de loisirs Action jeunesse 11/17 ans a été réalisée pour une capacité d'accueil maximum de 80 à 100 jeunes avec un cofinancement de la CAF des Yvelines.                      Observation : Une ouverture est également proposée pendant la période scolaire, les mercredis et samedis de 16h30 à 19h30.                      Une réflexion est en cours pour étendre l'accueil durant cette période, dans le cadre du label "11-17 ans".</p>	Commune de Coignières SDJES	<p>153 adolescents inscrits dans la structure.</p> <p>une capacité d'accueil maximum de 80 à 100 jeunes</p> <p>fréquentation est à ce jour en moyenne de 30 jeunes le matin et l'après-midi 50 jeunes sur la période des vacances scolaires.</p> <p>en moyenne de 35 à 45 jeunes sur la période scolaires mercredi et samedi.</p>	<p>La structure jeunesse est très bien fréquentée depuis la rénovation des équipements en 2020. L'équipe d'animation est composée d'un noyau stable, complété par des animateurs vacataires. La programmation est riche et variée, avec des thématiques pédagogiques et des sorties axées sur la consommation, visant à attirer les jeunes vers la structure. Toutefois, il reste difficile de fidéliser le public adolescent en raison des habitudes sociétales actuelles.</p>	<p>Projet existant depuis</p> <p>PEDT 2022-2025</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une navette scolaire pour les 6 à 10 ans et aussi les 6ème et 5ème</li> </ul>	Aucun	Commune de Coignières	50 enfants inscrits	<p>La structure est très appréciée des familles, notamment celles dont les enfants sont scolarisés dans la commune et résident de l'autre côté de la nationale 10, qui divise la ville en deux. Cela permet de sécuriser le trajet entre le domicile et l'école.</p>	Depuis 2019 (6 à 10 ans) 2021 (pour les élèves de 6e et 5e)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• classe de neige tous les ans en partenariat avec l'Education nationale.</li> </ul>	<p>Un financement, en partenariat avec l'Education nationale, une classe de neige tous les ans (janvier/février) : 3 classes de CM1 participent à ce séjour.</p>	Commune de Coignières Education Nationale	80 enfants de Cm1	<p>Un projet existant depuis plus de 40 ans dans la commune, pérennisé par la volonté de l'équipe municipale. Ce projet permet à tous les enfants de partir une fois en classe de neige pour découvrir la montagne et s'initier à la pratique du ski.</p>	Depuis plus de 40 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ateliers d'échecs à l'accueil de loisirs</li> </ul>	<p>La commune a également mis en place des ateliers d'échecs à l'accueil de loisirs tous les mercredis en partenariat avec les bénévoles du club d'échecs d'Elancourt.</p>	Commune de Coignières Club d'échecs d'Elancourt	Groupes 10 enfants par séance tous les mercredis	<p>Cette activité permet à l'enfant de développer l'apprentissage, la stratégie et la concentration. En fin d'année scolaire, un tournoi intercommunal vient clôturer ce projet.</p>	Depuis 2019
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliobus de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>	<p>La mise en place le Bibliobus de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le bibliobus est une médiathèque ambulante qui dessert sur tout le territoire des lieux éloignés des médiathèques du réseau. Plus qu'un service de prêt de documents, le bibliobus est une invitation à la lecture. Il propose plus de 500 documents, livres, cd, dvd et revues.</p>	Commune de Coignières SQY	passage de 15 familles à chaque permanence	<p>Le bibliobus se positionne à la sortie des écoles aux horaires de fin de journée, permettant ainsi aux familles et aux enfants de s'y rendre directement après l'école pour emprunter un livre ou d'autres supports. L'objectif est de faciliter l'accès gratuit à la lecture.</p>	Septembre 2020



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) <i>plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif</i>	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	(mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Enjeux repérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les jeunes à s'inscrire dans une dynamique de scolarisation/formation professionnelle et soutenir les parents, notamment à partir de 11 ans où un décrochage scolaire est identifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dispositifs sont moins plébiscités par les jeunes de 11 à 18 ans ne fréquente(nt) pas ces structures pour les raisons suivantes : Ils n'en ont pas besoin, L'offre n'est pas adaptée à leurs attentes et n'ont pas connaissance des actions et des activités proposées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CMEJ ( conseil municipal des enfants et des jeunes)</li> </ul>	<p>Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) de la ville de Coignières est une initiative locale visant à encourager la participation citoyenne des plus jeunes. Ce type de conseil permet aux enfants et adolescents de s'impliquer dans la vie de la commune, de proposer des idées et d'organiser des actions en lien avec les besoins de la ville.</p>	<p>Commune de Coignières                  ALSH La Farandole                  Service scolaire de la ville</p>	<p>27 enfants et jeunes</p>	<p>Les actions du CMEJ de Coignières illustrent un bel exemple de démocratie participative à l'échelle locale. Elles permettent aux jeunes et enfants de se sentir concernés par la gestion de leur ville et d'être acteurs de son développement. Ces projets, qu'ils soient axés sur l'environnement, la solidarité ou la culture, contribuent à améliorer le cadre de vie et à renforcer la solidarité au sein de la communauté.</p>	<p>Octobre 2019 les enfants                  Octobre 2021 les collégiens</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartes "cadeau de Noël" pour les enfants jusque 12 ans</li> </ul>	<p>Dans le cadre de sa politique familiale, le CCAS, à l'occasion des fêtes de fin d'année, accorde des cartes cadeaux allant de 20 € à 40 € aux enfants âgés de 0 à 12 ans inclus, à la charge des parents domiciliés à Coignières, depuis au moins 3 mois et sous conditions de ressources. Le montant accordé est calculé en fonction du quotient social (ressources de référence du ménage/ nombre d'unité de consommation).</p>	<p>Commune de Coignières                  CCAS de la ville</p>	<p>2023                  108 Bénéficiaires</p> <p>2022                  99 Bénéficiaires</p>	<p>Nous constatons, d'année en année, une augmentation de cette prestation, qui permet de bénéficier aux familles les plus isolées et en difficulté.</p>	<p>Depuis 2017</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bourse d'études de rentrée</li> </ul>	<p>Une bourse d'études communale est attribuée aux jeunes issus des familles les plus modestes afin de favoriser la poursuite de leurs études dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur. Le mode de calcul permet de s'approcher au plus juste des besoins des foyers concernés, les montants peuvent aller de 127 € à 238 €.</p>	<p>Commune de Coignières                  CCAS de la ville</p>	<p>2023                  29 Bénéficiaires</p> <p>2022                  22 Bénéficiaires</p> <p>2021                  38 Bénéficiaires</p>	<p>Le dispositif de bourses d'études communale est destiné aux jeunes issus des familles les plus modestes par l'attribution d'une bourse d'études pour les familles Coignériennes ou les familles dont l'un des deux parents réside à Coignières et dont les jeunes poursuivent leurs études au collège, au lycée ou dans un établissement d'enseignement supérieur.</p>	<p>Depuis 2017</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide au permis pour les 18-25 ans</li> </ul>	<p>Le permis de conduire constitue un atout important pour l'insertion sociale et professionnelle, dans la mesure où il représente le principal moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement. Il contribue également à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité chez les moins de 25 ans, de nombreux jeunes conduisant sans permis faute de budget pour s'inscrire dans une auto-école. En effet, ce sésame nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, ni même de toutes les familles. Pour favoriser la mobilité individuelle en facilitant l'accès au permis de conduire, il existe une aide financière de 300 € pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus, qui résident depuis au moins 6 mois sur Coignières.</p>	<p>Commune de Coignières                  CCAS de la ville</p>	<p>2023                  14 Bénéficiaires</p> <p>2022                  13 Bénéficiaires</p> <p>2021                  9 Bénéficiaires</p> <p>2020                  17 Bénéficiaires</p>	<p>« Objectif Permis » : un dispositif d'aide au permis de conduire, d'un montant de 300 €, pour tous les jeunes Coignériens âgés de 18 à 25 ans, en contrepartie d'une action citoyenne. L'objectif de cette bourse est de favoriser l'accès à l'emploi, la formation et l'autonomie de l'ensemble de cette classe d'âge.</p>	<p>Depuis 2017</p>



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	(mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Enjeux repérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les jeunes à s'inscrire dans une dynamique de scolarisation/formation professionnelle et soutenir les parents, notamment à partir de 11 ans où un décrochage scolaire est identifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dispositifs sont moins plébiscités par les jeunes de 11 à 18 ans ne fréquente(nt) pas ces structures pour les raisons suivantes : Ils n'en ont pas besoin, L'offre n'est pas adaptée à leurs attentes et n'ont pas connaissance des actions et des activités proposées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un service « insertion professionnelle » a été créé au sein de la commune pour soutenir les jeunes coigniériens</li> </ul>	Entretiens personnalisés sur rendez-vous ; Aide à la réalisation des CV et lettres de motivation ; Orientation vers les organismes de formation ; Recherche d'offres d'emploi, de formations et de stages ; Aide à l'inscription sur le site Pôle Emploi ; Mise en relation avec les partenaires de l'emploi (Mission locale, Cité des Métiers...) ; Aides financières (aide au permis de conduire pour les 18-25 ans, aide au transport) ; Visites d'entreprises locales et découvertes de métiers ; Ateliers techniques de recherche d'emploi.	Commune de Coignières le service emploi économique France travail Mission locale	150 personnes, dont des jeunes, y sont aujourd'hui accompagnés.	Le service emploi économique de Coignières vise à faciliter l'insertion professionnelle des citoyens, à promouvoir l'emploi local et à soutenir le développement économique de la commune. L'efficacité de ce service se traduit par plusieurs éléments clés : Accompagnement Personnalisé : Un suivi individualisé pour répondre aux besoins spécifiques de chaque usager. Ateliers et Formations : Des sessions pratiques visant à développer les compétences et améliorer l'employabilité. Suivi des Résultats : L'évaluation continue des résultats permet de mesurer l'impact des actions menées. Plateforme Numérique : Un outil en ligne accessible, offrant des ressources et des opportunités d'emploi. Collaboration étroite avec Pôle Emploi : Une synergie renforcée pour coordonner les efforts d'accompagnement. Partenariats avec les Missions Locales : Des collaborations visant à soutenir l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Réseaux d'Entrepreneurs Locaux : Des relations établies pour identifier les besoins en recrutement et promouvoir des opportunités.	Septembre 2019
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Une étude surveillée</li> <li>service de soutien scolaire gratuit en ligne</li> <li>Plusieurs associations sont également présentes sur la commune pour proposer un soutien scolaire,</li> </ul>	La réussite scolaire est encouragée à Coignières, notamment grâce aux dispositifs suivants : Une étude surveillée, encadrée par un enseignant, est proposée en direction des élèves des classes élémentaires, tous les jours de 16h30 à 18h, sauf le samedi et le dimanche. La ville de Coignières a mis en place un service de soutien scolaire gratuit en ligne. Cette plateforme, disponible sur ordinateur, tablette, smartphone, permet d'avoir accès à 4 000 cours vidéo afin de réviser, 20 000 fiches, 100 000 exercices interactifs, 700 illustrations animées pour approfondir les sujets et 2 500 sujets corrigés. Le tout dans plusieurs matières couvrant les programmes du CP au CM2. Ce dispositif s'étendra dès septembre 2022 aux élèves du collège.	Commune de Coignières Education Nationale L'Association "porte-plume" A.V.E.C.C. (Association Vivre Ensemble nos Cultures à Coignières)	54 enfants	Permet d'avoir accès à 4 000 cours vidéo afin de réviser, 20 000 fiches, 100 000 exercices interactifs, 700 illustrations animées pour approfondir les sujets et 2 500 sujets corrigés. Le tout dans plusieurs matières couvrant les programmes du CP au CM2. Ce dispositif s'étendra dès septembre 2022 aux élèves du collège.	Depuis 2021 CP au CM2 2022 Collège



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	(mois et année)
<b>PARENTALITE</b>							
<p><b>Familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part importante de couples avec enfant(s) et de familles nombreuses</li> <li>• Un nombre de familles monoparentales en augmentation, avec des situations qui concernent principalement des femmes</li> <li>• Une offre d'accompagnement à la parentalité diversifiée proposée sur le territoire, avec notamment une intervention des services du département et de la CAF ainsi que de la commune</li> <li>• Une diversité de dispositifs « d'aller vers » qui interviennent à Coignières visites de la PMI dans les hôtels sociaux, Bus PMI depuis 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une offre d'accueil et d'accompagnement : horaires et tarification adaptés, flexibilité des modes de garde, etc. Communiquer et informer sur les différentes offres proposées par nos partenaires : la CAF des Yvelines, le Département des Yvelines et la commune.</li> </ul>	<p>Des accompagnements à destination des jeunes enfants et de leurs parents sont proposés sur le territoire, par les services du Conseil départemental, la Caf et la mairie de Coignières, notamment :</p>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions portées par la PMI Protection maternelle et infantile (Département)</li> </ul> <p>Le BUS PMI offre des consultations médicales ainsi que des permanences de pesée et de conseil, spécialement destinées aux familles ayant des difficultés de mobilité.</p>	<p>Cette action a permis de rétablir un service destiné aux familles en difficulté, qui avait été perdu lors du départ de la PMI de la ville.</p>	<p>Département des Yvelines et la commune de Coignières</p>	<p>En moyenne, 7 familles prennent rendez-vous à chaque permanence.</p>	<p>La mise en place du BUS PMI une fois par mois, le jeudi toute la journée, est très appréciée par les familles. Cependant, il n'y a pas de permanence pendant la période estivale (juillet et août).</p>	<p>Septembre 2021</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des permanences éducatives sont organisées par le Département : il s'agit d'un accueil confidentiel ouvert aux parents, enfants et adolescents. Ces instances se tiennent à l'école élémentaire Gabriel Bouvet sur rendez-vous.</li> </ul>	<p>Ces permanences ont pour objectif d'orienter les familles avec leurs enfants rencontrant divers problèmes, en toute confidentialité, avec des professionnels de l'éducation, de la santé et d'autres secteurs. Cela fait suite aux signalements de l'équipe éducative de l'école.</p>	<p>Education Nationale la commune de Coignières REEAPY- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines.</p>	<p>Aucune remontée d'informations n'a été faite concernant le nombre.</p>	<p>Aucune remontée d'informations</p>	<p>Depuis 2021</p>
<p><b>Enjeux repérés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une offre d'accueil et d'accompagnement des enfants en cohérence avec les besoins des familles monoparentales (notamment des femmes) et des familles nombreuses horaires et tarification adaptés, flexibilité des modes de garde</li> <li>• Poursuivre le déploiement d'actions de soutien à la parentalité en renforçant la communication sur l'offre existante (notes d'information sur les passages des bus PMI, informations transmises par le biais des ENT, portail familles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le déploiement d'actions de soutien à la parentalité. Cela inclut une programmation thématique enrichissante destinée aux familles, avec une fréquentation importante pour les différentes séances proposées. Suivi et information concernant le passage du BUS PMI : promouvoir le portail famille et le rendre accessible aux familles afin de faciliter les démarches scolaires, périscolaires et extrascolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions collectives sont organisées par la commune de Coignières comme par exemple le café des parents encadré par une psychologue une fois par mois, des temps de chant parent/enfant organisés dans les écoles ou des temps de partage enfants/parents autour de jeux, en partenariat avec le réseau REEAPY- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines. Une communication sur ces actions est proposée sur le site internet de la ville et son agenda.</li> </ul>	<p>La fréquentation est très basse, et l'objectif est d'attirer un public plus nombreux aux séances. Une réflexion doit être menée sur les jours, les horaires et le mode de fonctionnement. Compte tenu de la communication très active de la commune (réseaux sociaux, affichage et flyers)...</p>	<p>Préstaire avec professionnel selon la thématique et la commune de Coignières ainsi que le réseau REEAPY- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines.</p>	<p>En moyenne, 7 familles</p>	<p>Le contenu de ces cafés des parents est de qualité, avec l'intervention de professionnels sur différentes thématiques. Afin d'attirer davantage de familles et de ne pas constituer un frein, un accueil pour les enfants est mis en place par un animateur de l'ALSH. Ainsi, les parents bénéficient d'un mode de garde et peuvent pleinement profiter de la séance.</p>	<p>Depuis septembre 2019</p>

# **Annexe 2**

# **Actions CTG**

# **2025-2028**

---

## PLAN D'ACTIONS CTG 2025-2028 - VILLE DE COIGNIÈRES

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>PETITE ENFANCE</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Avoir des horaires de crèche mieux adaptés aux contraintes des familles</p> <p>2- Disposer d'un mode de garde plus flexible pour les parents en formation, stage ou rendez-vous professionnels</p> <p>3- Bénéficier de plus de places en crèche pour répondre à la demande des familles</p> <p>4- Faciliter le recrutement des assistantes maternelles pour améliorer la capacité d'accueil</p> <p>5- Aligner l'offre de garde avec les besoins réels des parents</p>	<p><b>Adapter les modes de garde aux besoins des parents</b></p> <p>1- Ajuster les horaires des crèches (ex : nouvelle DSP, fermeture à 18h30)</p> <p>2- Développer un mode de garde flexible pour les parents en formation, en stage ou en recherche d'emploi</p> <p>3- Offrir un accompagnement adapté en partenariat avec la Croix Rouge Française</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Ajuster les horaires de la crèche familiale : fermeture à 18h30 au lieu de 18H00 avec une évaluation des impacts</p> <p>2- Proposer une flexibilité du mode de garde : accompagner les parents en formation, stage, rendez-vous professionnel</p> <p>3- Répondre aux demandes des familles : étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places en crèche</p> <p>4- Renforcer la collaboration avec la Croix Rouge Française (CRF) pour soutenir les familles ayant des besoins spécifiques</p> <p>5- Résoudre les difficultés de recrutement des assistantes maternelles et ainsi améliorer la capacité d'accueil : crèche familiale par exemple</p>	<p><b>Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement parents (Action 1)</b></p> <p><b>(Axe 1 : Soutenir l'information et faciliter l'accompagnement des familles)</b></p> <p>---Nouvelles modalités de garde : horaires ajustés, garde flexible (parents en formation/stage), plus de places en crèche, recrutement d'assistantes maternelles, partenariat CRF</p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1-Difficulté de recrutement des assistantes maternelles (Capacité d'accueil limitée en crèche familiale)</p> <p>2- Horaires de garde encore contraignants pour certains parents</p> <p>3- Nombre de places limitées en crèche</p> <p>4- Flexibilité pas toujours assurée pour les parents en formation, stage ou rendez-vous professionnels</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Mieux répondre aux besoins des parents en proposant notamment une optimisation des horaires des crèches</p> <p>2- Faciliter l'accès à un mode de garde flexible en partenariat avec la CRF</p> <p>3- Renforcer l'offre d'accueil en crèche en augmentant le nombre de places disponibles (ex : crèche familiale)</p> <p>4- Valoriser le métier d'assistante maternelle pour favoriser le recrutement et améliorer ainsi la capacité d'accueil</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- CRF : crèche familiale et multi accueil Arc-en-Ciel</p> <p>2- Crèche privée les Petits Chaperons Rouges</p> <p>3- Les assistantes maternelles</p> <p>4- CAF</p> <p>5- Département des Yvelines</p>	<p>1- Nombre de places en crèche disponibles</p> <p>2- Nombre d'enfants accueillis en crèche familiale et dans les autres structures</p> <p>3- Nombre de familles bénéficiaires du mode de garde flexible</p> <p>4- Nombre de demandes de places en crèche non satisfaites</p> <p>5- Durée moyenne de recherche d'une place en crèche</p> <p>6- Nombre d'assistantes maternelles recrutées</p> <p>7- Taux d'occupation des crèches</p>	<p>1- Taux de satisfaction des familles sur les horaires et la flexibilité du mode de garde (enquête de satisfaction)</p> <p>2- Facilité d'accès au mode de garde selon les retours des familles (retours des parents et analyse des demandes non satisfaites)</p> <p>3- Impact des nouveaux horaires sur l'organisation des parents (enquête qualitative)</p> <p>4- Feedback des professionnels sur l'efficacité des adaptations des modes de garde aux besoins des parents</p> <p>5- Suivi du nombre d'enfants accueillis en crèche ebt en mode de garde flexible (analyse des données de fréquentation)</p>	<p>Depuis la relance du marché (DSP renouvelée en 2023) : mise en place des nouveaux horaires de la crèche familiale (fermeture à 18h30 au lieu de 18h)</p> <p>2025 : Analyse des impacts des nouveaux horaires sur les familles</p> <p>De 2025 à 2028 :                      - Déploiement du mode de garde flexible en partenariat avec la CRF, en fonction des besoins des familles                      - Evaluation globale de l'expérimentation des nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents et réalisation des ajustements nécessaires</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Accompagner les assistants maternels dans leurs démarches administratives</p> <p>2- Faciliter la constitution des dossiers (agrèments, déclarations)</p> <p>3- Simplifier les démarches administratives auprès des familles employeurs</p> <p>4- Améliorer les conditions de travail des assistants maternels</p> <p>5- Soutenir l'utilisation des outils numériques nécessaires à leur activité</p> <p>6- Renforcer l'attractivité et la reconnaissance du métier</p>	<p><b>Soutien administratif dédié</b></p> <p>1- Accompagnement administratif</p> <p>2- Aide à la constitution de dossiers (agrèments, déclarations)</p> <p>3- Gestion des démarches administratives avec les familles employeuses</p> <p>4- Appui technique pour l'utilisation des outils numériques</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Améliorer l'accompagnement et l'appui technique aux assistants maternels</p> <p>2- Faciliter la gestion administrative et la constitution des dossiers (agrèments, déclarations)</p> <p>3- Optimiser l'utilisation des outils numériques pour simplifier les démarches</p> <p>4- Valoriser le métier d'assistant maternel et accroître son attractivité</p> <p>5- Augmenter le nombre d'assistants maternels recrutés et les fidéliser</p> <p>6- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles</p>	<p><b>Renforcer le soutien aux assistants maternels et expérimenter de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents (Action 3) en amorce du SPPE</b></p> <p><b>(Axe 2 : Renforcer l'offre d'accueil pour la petite enfance)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Complexité administrative des démarches d'agrément et de déclaration</p> <p>2- Accès limité aux outils numériques pour certains assistants maternels</p> <p>3- Manque d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement</p> <p>4- Difficulté de gestion des démarches avec les familles employeurs</p> <p>5- Insuffisance de ressources dédiées pour un accompagnement administratif efficace</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Accompagnement renforcé des assistants maternels dans leurs démarches administratives</p> <p>2- Simplification des procédures pour l'agrément et les déclarations</p> <p>3- Appui technique pour l'utilisation des outils numériques</p> <p>4- Création de ressources dédiées pour un soutien administratif efficace</p> <p>5- Collaboration avec les partenaires locaux pour optimiser l'accompagnement</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Crèches locales</p> <p>2- Associations spécialisée, par exemple la P'tite Récré</p> <p>3- Conseil départemental des Yvelines</p> <p>4- CAF</p>	<p>1- Nombre d'assistants maternels recrutés chaque année</p> <p>2- Nombre de dossiers administratifs traités (agrèments, déclarations)</p> <p>3- Nombre d'accompagnement réalisés pour les démarches administratives</p> <p>4- Nombre d'assistants maternels formés à l'usage des outils numériques</p>	<p>1- Satisfaction des assistants maternels concernant l'accompagnement administratif (enquêtes, questionnaires)</p> <p>2- Facilité perçue dans la gestion des démarches administratives (entretiens, retours d'expérience)</p> <p>3- Amélioration des compétences en maniement des outils numériques (évaluations post-formation, etc.)</p> <p>4- Reconnaissance du métier et perception de son attractivité (sondages, témoignages)</p> <p>5- Adéquation entre les services proposés et les besoins des assistants maternels et des familles (groupes de discussion, analyse des demandes d'accompagnement)</p>	<p>2025 :                      - Lancement des campagnes de recrutement pour attirer de nouveaux assistants maternels</p> <p>- Mise en place de l'accompagnement administratif au titre de la préfiguration du SPPE</p> <p>- Déploiement des premières actions d'accompagnement (appui à la constitution des dossiers, aide aux démarches administratives, appui technique aux outils numériques)</p> <p>2026-2027 :                      - Suivi et évaluation du nombre d'assistants maternels recrutés et accompagnés</p> <p>2028 :                      - Analyse des résultats et ajustements                      - Propositions d'améliorations pour assurer la pérennité du soutien administratif aux assistants maternels</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>PETITE ENFANCE</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Créer des rencontres régulières entre les assistants maternels, les familles et les partenaires</p> <p>2- Faciliter l'échange de bonnes pratiques professionnelles dans le cadre des ateliers</p> <p>3- Soutenir l'animation d'ateliers spécifiques</p> <p>4- Renforcer la collaboration et l'entraide entre assistants maternels, en encourageant le travail en réseau avec les associations locales (par exemple : la P'tite Récré)</p>	<p><b>Organisation d'évènements avec les assistants maternels</b></p> <p>1- Rencontres entre les assistants maternels, les familles et les partenaires</p> <p>2 - Ateliers de bonnes pratiques professionnelles</p> <p>3- Collaboration avec des associations locales</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Renforcer le réseau entre assistants maternels, familles et partenaires</p> <p>2- Echanger les bonnes pratiques</p> <p>3- Valoriser le métier d'assistant maternel</p> <p>4- Attirer de nouveaux professionnels</p>	<p><b>Renforcer le soutien aux assistants maternels et expérimenter de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents (Action 3) et mise en place du service publique de la petite enfance</b></p> <p><b>(Axe 2 : Renforcer l'offre d'accueil pour la petite enfance)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1-Recrutement difficile des assistants maternels, limitant leur participation aux évènements</p> <p>2- Absence de MAM et manque de formations spécialisées, limitant les opportunités d'apprentissage et d'échange entre assistants maternels</p> <p>3- Complexité à mobiliser les professionnels et les partenaires locaux</p> <p>4- Contraintes organisationnelles liées à la disponibilité des assistants maternelles</p> <p><b>Leviers identifiés au niveau du plan d'actions 2021-2024 :</b></p> <p>1- Favoriser l'installation des assistants maternels sur le territoire (projet de réation des pôles d'attractivité)</p> <p>2- Prévoir un relais petite enfance intercommunal pour structurer l'accompagnement et l'organisation des évènements</p> <p>3- Communiquer sur les aides de la CAF pour favoriser l'installation et la professionnalisation des assistants maternels</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Crèches locales</p> <p>2- Associations spécialisée, par exemple la P'tite Récré</p> <p>3- Conseil départemental des Yvelines</p> <p>4- CAF</p>	<p>1- Nombre d'évènements organisés entre les assistants maternels, les familles et les partenaires</p> <p>2- Nombre d'ateliers de bonnes pratiques animées</p> <p>3- Nombre d'assistants maternels participant aux évènements</p> <p>4- Nombre de partenaires impliqués dans l'organisation des évènements</p> <p>5- Nombre d'assistants maternels sensibilisés et formés via ces rencontres</p>	<p>1- Satisfaction des assistants maternels sur les rencontres et les ateliers (enquêtes, questionnaires)</p> <p>2- Pertinence des contenus abordés lors des évènements (retours d'expérience, évaluations post-atelier)</p> <p>3- Mesure de l'amélioration des pratiques professionnelles suite aux échanges organisés (témoignages, entretiens)</p> <p>4- Qualité des discussions entre les assistants maternels, les familles et les partenaires (groupes de discussion)</p> <p>5- Adéquation des évènements aux besoins du territoire et des professionnels (analyse des demandes et ajustements si nécessaire)</p>	<p><b>2025:</b> AMORCE DE MISE EN PLACE DU SPPE</p> <p>- Lancement des 1ères rencontres entre les assistants maternels, les familles et les partenaires</p> <p>- Mise en place des ateliers de partage de bonnes pratiques</p> <p>- Identification des partenaires locaux pour soutenir l'organisation des évènements</p> <p><b>2026-2027:</b> MISE EN PLACE DU SPPE</p> <p>- Evaluation de la participation et ajustements des formats d'évènements</p> <p>- Renforcement des ateliers thématiques selon les besoins identifiés</p> <p>- Développement du travail en réseau avec les associations et les partenaires</p> <p><b>2028:</b> MISE EN PLACE FINALISEE DU SPPE</p> <p>- Bilan global et ajustements des actions mises en place</p> <p>- Propositions d'améliorations pour maintenir les rencontres et ateliers sur le long terme</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Construire des collaboration avec des organismes de formation spécialisés</p> <p>2- Développer des modules adaptés aux besoins locaux (par ex. : accueil des enfants en situation de handicap)</p> <p>3- Faciliter l'accès aux formations par un financement ou cofinancement adapté</p> <p>4- Encourager la participation des assistants maternels aux formations proposées</p>	<p><b>Développement de partenariats pour la formation</b></p> <p>1- Collaboration avec des organismes spécialisés</p> <p>2- Modules adaptés : accueil des enfants en situation de handicap, des outils pédagogiques innovants, la sécurité et les soins des jeunes enfants</p> <p>3- Financement ou cofinancement des formations</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Renforcer les partenariats</p> <p>2- Encourager l'innovation pédagogique</p> <p>3- Faciliter l'accès aux formations</p>	<p><b>Renforcer le soutien aux assistants maternels et expérimenter de nouvelles modalités de garde pour répondre aux besoins des parents (Action 3)</b></p> <p><b>(Axe 2 : Renforcer l'offre d'accueil pour la petite enfance)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Manque de formations spécialisées adaptées aux besoins locaux</p> <p>2- Difficulté d'accéder aux formations pour les assistants maternels</p> <p>3- Limitation des financements pour soutenir la formation continue</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Collaborer avec des organismes de formation spécialisés pour proposer des modules adaptés</p> <p>2- Mettre en place des formations ciblées sur la sécurité, les soins, la gestion des situations spécifiques comme les enfants porteurs d'un handicap ou encore les outils pédagogiques innovants</p> <p>3- Impliquer les associations locales et les partenaires pour appuyer l'accompagnement des assistants maternels</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Crèches locales</p> <p>2- Associations spécialisée, par exemple la P'tite Récré</p> <p>3- Conseil départemental des Yvelines</p> <p>4- CAF</p> <p>5- Organismes de formation spécialisés</p>	<p>1- Nombre de formations organisées en collaboration avec des organismes spécialisés</p> <p>2- Nombre d'assistants maternels formés chaque année</p> <p>3- Taux de participation aux formations proposées</p> <p>4- Montants des financements mobilisés pour la formation des assistants maternels</p> <p>5- Nombre de modules spécifiques développés (handicap, sécurité, outils pédagogiques, etc.)</p>	<p>1- Satisfaction des assistants maternels sur la qualité et l'utilité des formations (enquêtes, questionnaires)</p> <p>2- Pertinence des modules de formation par rapport aux besoins identifiés (retours d'expérience, etc.)</p> <p>3- Impact des formations sur les pratiques professionnelles (témoignages, entretiens)</p> <p>4- Amélioration des compétences des assistants familiaux dans les domaines ciblés (tests de connaissances ou de mises en situation avant et après la formation pour mesurer la progression)</p> <p>5- Adéquation de l'offre de formation avec les besoins du territoire (analyse des demande et ajustements des contenus et des formats de formation)</p>	<p><b>2025:</b></p> <p>- Identification des organismes de formation partenaires et élaboration des premiers modules</p> <p>- Mise en place des sessions de formation pour les assistantes maternelles</p> <p>- Lancement du financement ou cofinancement</p> <p><b>2026-2027 :</b></p> <p>- Suivi et évaluation des formations mises en place</p> <p>- Adaptation des modules en fonction des retours des participants</p> <p><b>2028 :</b></p> <p>- Bilan des actions et mesure de l'impact des formations sur les pratiques professionnelles</p> <p>- Ajustements des contenus et des conditions de participation pour répondre aux besoins du territoire</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Faciliter l'accès aux services périscolaires</p> <p>2- Encourager la participation des enfants aux activités éducatives pendant les pauses méridiennes</p> <p>3- Renforcer l'encadrement par des animateurs qualifiés</p> <p>4- Adapter les activités aux attentes des élèves et des parents</p> <p>5- Identifier les besoins via des enquêtes et retours réguliers</p> <p>6- Diversifier l'offre d'activités récréatives et éducatives</p> <p>7- Intégrer des thématiques sur le développement personnel</p>	<p><b>Maintenir les actions éducatives pendant les pauses méridiennes et les adapter aux besoins des élèves</b></p> <p>1- Présence continue d'animateurs qualifiés pour encadrer les élèves pendant les pauses méridiennes</p> <p>2- Mise en place d'activités éducatives variées répondant aux intérêts des enfants (ateliers artistiques, jeux pédagogiques et activités collaboratives, activités sportives)</p> <p>3- Réalisation d'une enquête auprès des élèves et des parents pour identifier leurs attentes et priorités en matière d'activités</p> <p>4- Diversification des thématiques proposées, incluant des activités récréatives et des actions axées sur le développement personnel (gestion des émotions, renforcement de l'estime de soi)</p> <p><b>Les résultats attendus :</b></p> <p>1- Encadrement par des animateurs qualifiés</p> <p>2- Activités diversifiées et adaptées aux enfants</p> <p>3- Meilleure participation des élèves</p> <p>4- Implication réelle des familles</p> <p>5- suivi et ajustement réguliers des activités</p>	<p><b>Développer les activités sur les pauses méridiennes (Action 4)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Challenge à mobiliser tous les enfants vers les dispositifs périscolaires existants</p> <p>2- Nécessité de renforcer l'encadrement avec un nombre suffisant d'animateurs qualifiés</p> <p>3- Importance de proposer une palette plus large d'activités pour mieux répondre aux attentes des élèves</p> <p>4- Manque d'outils structurés pour recueillir et analyser les attentes des familles et des enfants</p> <p>5- Activités périscolaires à mieux adapter aux différents âges</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Renforcer la mobilisation d'animateurs qualifiés pour assurer un encadrement d'enfants optimal</p> <p>2- Diversifier les activités pour mieux capter l'intérêt et répondre aux besoins des enfants</p> <p>3- Recueillir et analyser les attentes des familles et des élèves pour ajuster l'offre périscolaire</p> <p>4- Introduire de nouvelles thématiques éducatives pour enrichir l'apprentissage et le bien être des enfants</p> <p>5- Mettre en place un suivi régulier pour ajuster les activités en fonction des retours</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières (DASE)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Ecoles et équipes éducatives (enseignants, directeurs)</p> <p>2- Animateurs périscolaires</p> <p>3- Parents d'élèves (via enquêtes et concertations)</p> <p>4- Acteurs associatifs et culturels (selon les activités proposées)</p>	<p>1- Nombre d'élèves inscrits dans les dispositifs périscolaires sur la pause méridienne</p> <p>2- Taux de fréquentation des activités proposées pendant la pause méridienne</p> <p>3- Nombre et diversité des activités mises en place pour répondre aux besoins des élèves</p> <p>4- Nombre de retours et de réponses obtenus via les enquêtes auprès des familles et enfants</p> <p>5- Taux de satisfaction des enfants et des parents sur l'offre périscolaire</p> <p>6- Ratio animateurs/enfants pour assurer un encadrement de qualité</p>	<p>1- Satisfaction des enfants et des familles (questionnaires et enquêtes de satisfactions)</p> <p>2- Qualité de l'encadrement et des activités (Retours des animateurs et des enseignants)</p> <p>3- Engagement et participation des élèves (analyse des niveaux de participation aux activités)</p> <p>4- Impact sur la socialisation et le bien-être (entretiens et retours qualitatifs des enfants et des parents)</p> <p>5- Evolution des attentes et ajustements (analyse des retours des familles et des professionnels lors des bilans)</p>	<p><b>2025 :</b></p> <p>- Renforcement des activités éducatives</p> <p>- Enquête sur les besoins auprès des familles et des élèves</p> <p>- Formation des animateurs</p> <p><b>2026 :</b></p> <p>- Diversification des activités en fonction des retours des familles et des observations de terrain</p> <p>- Mise en place d'un suivi régulier des pratiques et des ajustements nécessaires</p> <p>- Renforcement de la communication auprès des familles pour favoriser leur implication</p> <p><b>2027-2028 :</b></p> <p>- Ajustement des activités périscolaires</p> <p>- Consolidation des partenariats</p> <p>- Bilan global et perspectives</p>
<p><b>Les besoins repérés :</b></p> <p>1- Pour assurer une continuité éducative, accroître la collaboration entre les animateurs et les enseignants</p> <p>2- Intégrer les activités périscolaires aux projets pédagogiques des écoles</p> <p>3- Impliquer les écoles dans la définition des animations pour mieux répondre aux besoins des élèves</p> <p>4- Améliorer les infrastructures et les équipements pour offrir un environnement adapté aux apprentissages et aux jeux</p> <p>5- Investir dans du matériel pédagogique et ludique pour enrichir les activités proposées</p>	<p><b>Faire évoluer les projets pédagogiques en lien avec les écoles et améliorer les infrastructures et équipements</b></p> <p>1- Renforcer la collaboration entre les animateurs et les enseignants pour intégrer les activités méridiennes aux projets pédagogiques et assurer une continuité éducative entre temps scolaires et périscolaires</p> <p>2- Impliquer les écoles dans la définition des animations proposées pour mieux répondre aux besoins des élèves et garantir une approche éducative cohérente</p> <p>3- Améliorer les infrastructures et équipements en investissant dans de nouveaux matériels pédagogiques et ludiques, et en aménageant les espaces scolaires pour favoriser un environnement propice aux apprentissages et aux jeux</p> <p><b>Les résultats attendus :</b></p> <p>1- Meilleure coordination animateurs-enseignants</p> <p>2- Activités périscolaires intégrées aux écoles</p> <p>3- Ecoles plus investies dans les animations</p> <p>4- Espaces plus adaptés aux enfants</p> <p>5- Matériel pédagogique plus varié</p>	<p><b>Développer les activités sur les pauses méridiennes (Action 4)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Coordination à renforcer entre les animateurs et les enseignants</p> <p>2- Difficulté d'intégration des activités périscolaires aux projets pédagogiques des écoles</p> <p>3- Accroître l'implication des écoles dans la définition des activités méridiennes</p> <p>4- Infrastructures peu adaptées aux besoins des élèves et aux activités proposées</p> <p>5- Nécessité d'acheter du matériel pédagogique et ludique supplémentaire pour diversifier les activités</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Créer des espaces d'échange entre animateurs et enseignants</p> <p>2- Mieux articuler les temps scolaires et périscolaires</p> <p>3- Impliquer davantage les écoles dans la conception des animations périscolaires</p> <p>4- Moderniser les infrastructures pour un cadre plus adapté</p> <p>5- Investir dans du matériel pédagogique pour enrichir les activités</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières (DASE)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Ecoles et équipes éducatives (enseignants, directeurs)</p> <p>2- Animateurs périscolaires</p> <p>3- Parents des élèves</p> <p>4- Acteurs associatifs et culturels (appui aux activités)</p>	<p>1- Nombre de réunions entre animateurs et enseignants</p> <p>2- Nombre d'activités périscolaires intégrées aux projets pédagogiques</p> <p>3- Nombre d'écoles impliquées dans la définition des animations</p> <p>4- Nombre d'améliorations aux infrastructures (inventaire)</p> <p>5- Nombre d'équipements pédagogiques et ludiques acquis (inventaire)</p>	<p>1- Qualité des échanges entre animateurs et enseignants (réunions de suivi, entretiens, etc.)</p> <p>2- Adéquation des activités périscolaires avec les projets pédagogiques (retours des enseignants via des questionnaires et des bilans)</p> <p>3- Pertinence des aménagements réalisés (retours des enfants, des parents et des enseignants)</p> <p>4- Utilisation effective du matériel pédagogique et ludique ( analyse des pratiques, retours des animateurs)</p>	<p><b>2025 :</b></p> <p>- Structuration de la collaboration entre les animateurs et les enseignants</p> <p>- Intégration progressive des activités aux projets pédagogiques</p> <p><b>Entre 2025 et 2026 :</b> Amélioration des infrastructures et équipements</p> <p><b>2026 :</b></p> <p>- Ajustement des activités méridiennes selon les retours</p> <p>- Renforcement de l'implication des écoles</p> <p><b>2027-2028 :</b></p> <p>- Optimisation des actions éducatives</p> <p>- Evaluation globale</p> <p>- Finalisation de l'aménagement des équipements et infrastructures</p>
<p><b>Les besoins repérés :</b></p> <p>1- Accompagner davantage d'élèves en difficulté scolaire, notamment issus de familles précaires</p> <p>2- Créer des créneaux supplémentaires adaptés aux niveaux scolaires</p> <p>3- Recruter des intervenants spécialisés pour un suivi individualisé</p> <p>4- Identifier les élèves concernés par le PRE en concertation avec les acteurs éducatifs</p> <p>5- Construire des parcours éducatifs personnalisés pour renforcer la réussite et l'autonomie</p> <p>6- Assurer un suivi régulier avec les familles et les équipes pédagogiques</p> <p>7- Faciliter l'accès aux dispositifs éducatifs pour les élèves du quartier prioritaire</p>	<p><b>Soutien et développement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS et mise en place du Programme de Réussite Educative - PRE (Action 5)</b></p> <p>1- Extension du CLAS pour accompagner un plus grand nombre d'élèves en difficulté scolaire ou issu de familles en situation de précarité</p> <p>2- Création de nouveaux créneaux adaptés aux différents niveaux scolaires</p> <p>3- Mobilisation des bénévoles et des intervenants spécialisés pour un accompagnement personnalisé</p> <p>4- Mise en place du PRE avec une identification concertée des élèves en lien avec les enseignants, les travailleurs sociaux et les familles</p> <p>5- Construction de parcours éducatifs individualisés pour renforcer la réussite scolaire, la confiance en soi et l'organisation du travail</p> <p>6- Suivi régulier des élèves en lien avec les familles et les équipes pédagogiques</p> <p><b>Les résultats attendus :</b></p> <p>1- Plus d'élèves en difficulté accompagnés (CLAS et PRE)</p> <p>2- Familles plus impliquées</p> <p>3- Meilleure coordination des acteurs éducatifs</p> <p>4- Suivi individualisé renforcé</p>	<p><b>Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité (Action 5)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Capacité d'accueil à adapter pour répondre aux besoins croissants des élèves en difficulté</p> <p>2- Créneaux à ajuster pour mieux couvrir les différents niveaux scolaires</p> <p>3- Identification des élèves à structurer en lien avec les enseignants et les travailleurs sociaux</p> <p>4- Coordination à optimiser entre les acteurs éducatifs et les familles</p> <p>5- Suivi individualisé à structurer pour mieux accompagner chaque élève</p> <p>6- Articulation des dispositifs existants à consolider pour plus de complémentarité</p> <p><b>Leviers identifiés (axes sur lesquels agir pour renforcer le CLAS et mettre en place le PRE) :</b></p> <p>1- Elargir l'accès au CLAS pour accueillir plus d'élèves en difficulté</p> <p>2- Adapter les créneaux aux besoins des différents niveaux scolaires</p> <p>3- Mobiliser les intervenants et bénévoles pour un accompagnement renforcé</p> <p>4- bien identifier les élèves dans le cadre du PRE</p> <p>5- Sensibiliser les familles pour favoriser leur implication entière dans le suivi scolaire de leurs enfants</p> <p>6- Articuler le CLAS et le PRE avec les dispositifs existants</p> <p>7- Assurer un suivi individuel pour répondre efficacement aux besoins des élèves</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières (DASE et service Politique de la ville)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Education nationale</p> <p>2- Travailleurs sociaux</p> <p>3- Familles</p> <p>4- CAF</p> <p>5- Etat (Préfecture)</p>	<p>1- Nombre d'élèves accompagnés dans le cadre du CLAS et du PRE</p> <p>2- Nombre de créneaux proposés et répartition par niveau scolaire</p> <p>3- Nombre d'intervenants et de bénévoles mobilisés pour l'accompagnement</p> <p>4- Taux de participation des familles aux réunions et actions de sensibilisation</p> <p>5- Nombre de parcours individualisés mis en place dans le cadre du PRE</p> <p>6- Fréquence des échanges entre les équipes pédagogiques et les services municipaux concernés</p> <p>7- Montant des financements mobilisés pour le CLAS et le PRE</p>	<p>1- Progression des élèves (compétences méthodologie, autonomie, confiance en soi) via des évaluations pédagogiques</p> <p>2- Engagement des familles : suivi scolaire, participation (taux de présence aux réunions)</p> <p>3- Qualité de la coordination entre enseignants, travailleurs sociaux, mairie (Bilans de concertation)</p> <p>4- Impact sur la relation école-famille (entretiens et retours d'expérience)</p>	<p><b>Novembre 2024 - 2025 :</b> Mise en place du CLAS avec 34 élèves répartis en 3 groupes et participation à 4 séances hebdomadaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</p> <p><b>2024 :</b> Recrutement de la coordinatrice PRE</p> <p><b>2025 :</b></p> <p>- Création d'un comité pluridisciplinaire pour valider les candidatures des élèves accompagnés dans le programme</p> <p>- Accompagnement des familles pour une meilleure intégration des élèves dans le programme</p> <p>- Elaboration d'une charte PRE pour structure l'engagement des familles et des enfants</p>



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Les besoins repérés :</b></p> <p>1- Fournir des outils numériques adaptés à l'apprentissage</p> <p>2- Sécuriser les contenus numériques pour un usage éducatif fiable</p> <p>3- Sensibiliser les enfants et les familles aux bonnes pratiques numériques</p> <p>4- Renforcer la coordination entre les équipes pédagogiques et la mairie</p> <p>5- Organiser des réunions régulières pour ajuster les dispositifs éducatifs</p>	<p><b>Accès à des plateformes numériques d'apprentissage et collaboration avec les établissements scolaires</b></p> <p>1- Mise à disposition d'outils numériques pour faciliter l'apprentissage et soutenir le travail personnel des enfants</p> <p>2- Sensibilisation aux usages du numérique et sécurisation des contenus pour garantir un cadre éducatif adapté</p> <p>3- Coordination étroite entre les équipes éducatives et la mairie pour adapter les interventions aux besoins des élèves</p> <p>4- Organisation de réunions régulières avec les enseignants pour évaluer l'impact des dispositifs et ajuster les actions (PRE, CLAS) en conséquence</p> <p><b>Les résultats attendus :</b></p> <p>1- Elèves mieux équipés en outils numériques</p> <p>2- Contenus numériques sécurisés</p> <p>3- Usages maîtrisés du numérique</p> <p>4- Coordination renforcée entre acteurs éducatifs</p> <p>5- Dispositifs ajustés grâce au suivi régulier</p>	<p><b>Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité (Action 5)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Equipements numériques limités pour les élèves</p> <p>2- Sécurisation des contenus en ligne à renforcer</p> <p>3- Sensibilisation au numérique à consolider auprès des élèves et des familles</p> <p>4- Coordination à structurer entre les équipes pédagogiques et les services municipaux</p> <p>5- Suivi et ajustements des dispositifs à intégrer progressivement par les équipes pédagogiques</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Faciliter l'accès aux outils numériques pour les élèves</p> <p>2- Sécuriser les contenus numériques et sensibiliser aux bons usages</p> <p>3- Structurer la coordination entre la municipalité et les établissements scolaires</p> <p>4- Régulariser le suivi et l'évaluation des dispositifs avec les enseignants</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières (DASE et service Politique de la ville)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Education nationale</p> <p>2- Travailleurs sociaux</p> <p>3- CAF</p> <p>4- Familles</p>	<p>1- Nombre d'élèves équipés d'outils numériques à domicile</p> <p>2- Nombre de plateformes numériques mises à disposition</p> <p>3- Taux de participation des élèves aux activités numériques</p> <p>4- Nombre de sensibilisation aux usages du numérique</p> <p>5- Nombre de contenus sécurisés et adaptés aux élèves</p> <p>6- Fréquence des réunions entre la municipalité et les équipes pédagogiques</p> <p>7- Nombre d'ajustements apportés aux dispositifs numériques proposés après évaluation par les équipes éducatives</p>	<p>1- Améliorations des compétences numériques des enfants (Evaluations pédagogiques)</p> <p>2- Adhésion des familles et des enseignants aux outils numériques (questionnaires de satisfaction)</p> <p>3- Perception de la sécurisation des contenus (Entretiens avec les enseignants et les parents)</p> <p>4- Qualité de la coordination entre la municipalité et les établissements scolaires (Bilans des échanges)</p> <p>5- Pertinence au niveau des ajustements réalisés sur les dispositifs numériques (Retours d'expériences des équipes éducatives)</p>	<p><b>2025 à 2028 :</b></p> <p>- Poursuite de la mise à disposition d'outils numériques pour soutenir l'apprentissage et le travail personnel des enfants</p> <p>- Sensibilisation aux usages du numérique et sécurisation des contenus pour garantir un cadre éducatif adapté</p> <p>- Coordination renforcée entre les équipes pédagogiques et les services municipaux pour adapter les interventions aux besoins des élèves</p> <p>- Organisation de réunions régulières avec les enseignants pour évaluer l'impact des dispositifs et ajuster les actions</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Maintenir les animations existantes (centre de loisirs, 11-17 ans)</p> <p>2- Développer des activités innovantes au CLSH</p> <p>3- Renforcer l'offre d'accueil pour les 11-17 ans</p> <p>4- Favoriser la fréquentation des structures Jeunesse</p> <p>5- Structurer un projet éducatif pour la labellisation CAF</p>	<p><b>Maintien des actions d'animation existantes pour le centre de loisirs et les 11-17 ans, et développement d'activités innovantes dans le cadre du CLSH</b></p> <p>1- Pérennisation des animations existantes au centre de loisirs et pour les 11-17 ans</p> <p>2- Enrichissement de l'offre du CLSH par des activités innovantes</p> <p>3- Mise en place d'activités thématiques variées :                  •Ateliers scientifiques et technologiques                  •Projets artistiques et culturels                  •Activités sportives adaptées aux différents âges et niveaux</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Maintien des animations existantes</p> <p>2- Mise en place d'activités innovantes</p> <p>3- Obtention de la labellisation CAF pour Action Jeunesse</p> <p>4- Augmentation de la fréquentation des structures Jeunesse</p> <p>5- Meilleure utilisation des dispositifs concernant les temps éducatifs</p>	<p><b>Maintenir l'accueil des 3-17 ans pendant les temps éducatifs (Action 6)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Taux de scolarisation des 11-17 ans fragile , nécessitant un accompagnement renforcé</p> <p>2- Fréquentation variable des structures Jeunesse</p> <p>3- Disparités sociales, appelant à un renforcement de l'inclusion sociale</p> <p>4- Engagement des familles, à consolider, au niveau des temps éducatifs</p> <p>5- Projet éducatif en structuration, avec un enjeu de labellisation CAF</p> <p><b>Les leviers identifiés :</b></p> <p>1- Consolider les animations existantes et l'offre d'accueil pour les 11-17 ans</p> <p>2- Innover en proposant des activités thématiques variées (scientifiques, artistiques, sportives)</p> <p>3- Structurer et formaliser un projet éducatif en vue de la labellisation CAF</p> <p>4- Faciliter l'accès et l'appropriation des dispositifs concernant les temps éducatifs</p> <p>5- Impliquer activement les familles</p> <p>6- Valoriser les structures Jeunesse pour attirer et fidéliser davantage de participants</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>-Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- CAF</p> <p>2- Établissements scolaires (écoles, collège, lycées)</p> <p>3- Structures périscolaires et d'accueil de loisirs (« La Farandole », « Action Jeunesse »)</p> <p>4- Conseil départemental</p> <p>5- Agence Autonomy (actions autour du handicap)</p> <p>6- Acteurs culturels et sportifs (intervenants pour les projets éducatifs)</p> <p>7- Parents</p>	<p>1. Nombre de jeunes inscrits aux structures jeunesse (« Action Jeunesse », CLSH)</p> <p>2. Taux de fréquentation des activités</p> <p>3. Nombre d'activités thématiques organisées</p> <p>4. Nombre de jeunes du quartier prioritaire participants</p> <p>5. Nombre de projets éducatifs réalisés</p>	<p>1- Satisfaction des jeunes et des familles (questionnaires, enquêtes de satisfaction)</p> <p>2- Impact des activités sur l'épanouissement des jeunes (entretiens, observations des animateurs)</p> <p>3- Adéquation des activités aux besoins éducatifs et sociaux (retours des partenaires, bilans pédagogiques)</p> <p>4- Dynamique de participation des jeunes (analyse des inscriptions et de la régularité de présence)</p> <p>5- Niveau d'implication des familles (participation aux réunions, échanges avec les animateurs)</p> <p>6- Qualité et diversité des animations proposées (retours des intervenants)</p>	<p><b>2025 :</b></p> <p>-Maintenir les animations existantes</p> <p>-Elaborer le projet éducatif pour la labellisation CAF</p> <p>-Développer des activités thématiques innovantes</p> <p><b>2026 :</b></p> <p>-Mettre en œuvre le projet éducatif labellisé</p> <p>-Evaluer la fréquentation et l'impact des activités</p> <p>-Renforcer la mobilisation des jeunes</p> <p><b>2027 :</b></p> <p>-Adapter les actions selon les évaluations</p> <p>-Développer les partenariats</p> <p>-Élargir l'offre d'animation</p> <p><b>2028 :</b></p> <p>-Evaluer l'impact global du plan d'actions</p> <p>-Optimiser les réussites et préparer la suite</p> <p>-Innover selon les nouveaux besoins repérés</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Accès à la culture :</p> <p>-Renforcer l'offre de sorties culturelles (musées, spectacles, expositions)</p> <p>-Développer des partenariats avec les acteurs culturels locaux</p> <p>-Faciliter l'accès aux pratiques artistiques pour tous les jeunes</p> <p>2- Initiatives innovantes pour les 11-17 ans :</p> <p>- Encourager les jeunes à porter des projets citoyens et artistiques</p> <p>- Poursuivre les stages pratiques (secourisme, découverte de métiers, etc.)</p> <p>- Créer des clubs thématiques (sciences, sport, arts) pour favoriser l'engagement</p>	<p><b>Renforcement de l'accès à la culture pour les enfants et adolescents, et promotion d'initiatives innovantes pour les jeunes de 11-17 ans</b></p> <p>1. Développement de l'accès à la culture pour les enfants et adolescents :                  -Organisation régulière de sorties culturelles (musées, spectacles, expositions) pour éveiller la curiosité et enrichir leurs connaissances                  -Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux afin de proposer des ateliers d'initiation à diverses disciplines artistiques</p> <p>2. Encouragement des initiatives innovantes pour les 11-17 ans :                  -Accompagnement de projets initiés par les jeunes, qu'ils soient citoyens, artistiques ou solidaires                  -Mise en place de stages pratiques pour favoriser l'apprentissage de compétences essentielles (premiers secours, découverte de métiers, etc.)                  -Création de clubs thématiques autour des sciences, du sport ou des arts pour stimuler l'engagement et la créativité des jeunes</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Accès à la culture :                  -Multiplication des sorties culturelles                  -Développement des ateliers artistiques avec des partenaires locaux</p> <p>2- Initiatives innovantes pour les 11-17 ans :                  -Soutien à des projets portés par les jeunes                  -Diversification des stages pratiques                  -Création et animation de clubs thématiques</p>	<p><b>Maintenir l'accueil des 3-17 ans pendant les temps éducatifs (Action 6)</b></p> <p><b>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</b></p>	<p><b>Les freins identifiés :</b></p> <p>1- Accès à la culture :                  -Besoin de ressources supplémentaires pour organiser des sorties culturelles régulières                  -Nécessité d'élargir le réseau de partenaires locaux pour les ateliers artistiques                  -Renforcer l'accessibilité aux activités culturelles pour tous les jeunes</p> <p>2- Initiatives innovantes pour les 11-17 ans                  -Accompagner davantage l'engagement des jeunes dans la conception de projets                  -Diversifier l'offre de stages pratiques pour mieux répondre aux attentes des adolescents                  -Créer, structurer et pérenniser les clubs thématiques (sciences, sport, arts) pour favoriser la participation</p> <p><b>Les leviers identifiés :</b></p> <p>1- Accès à la culture :                  -Organiser des sorties culturelles régulières                  -Renforcer les partenariats locaux pour les ateliers artistiques                  -Faciliter l'accès aux activités culturelles pour tous</p> <p>2- Initiatives innovantes pour les 11-17 ans :                  -Soutenir les projets initiés par les jeunes                  -Développer des stages pratiques adaptés à leurs besoins                  -Créer des clubs thématiques (sciences, sport, arts)</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>-Commune de Coignières (Directions en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la culture)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1. Structures culturelles locales (musées, théâtres, médiathèques, etc.)</p> <p>2. Associations artistiques et éducatives (ateliers, pratiques artistiques, initiation aux métiers de la culture)</p> <p>3. Établissements scolaires et éducatifs (écoles, collèges, lycées)</p> <p>4. Professionnels et intervenants spécialisés (animateurs, artistes, experts métiers)</p>	<p>1- Accès à la culture :                  -Nombre de sorties culturelles organisées (musées, spectacles, expositions)                  -Nombre de participants aux sorties culturelles                  -Nombre d'ateliers artistiques proposés                  -Nombre de partenaires culturels impliqués</p> <p>2- Initiatives innovantes pour les 11-17 ans :                  -Nombre de projets portés par les jeunes soutenus                  -Nombre de stages pratiques mis en place                  -Nombre de participants aux stages pratiques                  -Nombre de clubs thématiques créés et actifs                  -Nombre de jeunes impliqués dans les clubs thématiques</p>	<p>1- Accès à la culture :                  -Appréciation des sorties culturelles par les jeunes (questionnaires de satisfaction)                  -Qualité des partenariats culturels et diversité des offres proposées (bilans et retours des partenaires)                  -Engagement des jeunes dans les ateliers artistiques (observations des encadrants et témoignages)</p> <p>2- Initiatives innovantes pour les 11-17 ans :                  -Impact des projets portés par les jeunes sur leur engagement et autonomie (entretiens et retours d'expérience)                  -Pertinence et attractivité des stages pratiques (questionnaires auprès des participants et des encadrants)                  -Dynamique et implication dans les clubs thématiques (analyse des inscriptions et échanges avec les jeunes)</p>	<p><b>2025 à 2028 :</b></p> <p>-Poursuivre les sorties, ateliers et projets jeunes</p> <p>-Créer les clubs thématiques, renforcer les stages et partenariats</p> <p>-Pérenniser les actions d'animation et impliquer davantage les jeunes</p> <p>-Stabiliser et officialiser les partenariats</p> <p>- Construire des plannings d'animations trimestriels</p>



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Élaborer un dossier de candidature conforme aux exigences du label</p> <p>2- Réaliser un diagnostic territorial pour adapter l'offre jeunesse aux besoins locaux</p> <p>3- Renforcer les compétences des équipes avec des formations et un référent labellisation</p> <p>4- Sécuriser les financements en mobilisant les partenaires institutionnels (CAF, MSA, SDJES)</p> <p>5- Planifier les étapes clés pour obtenir la labellisation d'ici fin 2025</p>	<p><b>Obtention du label Onz'17</b></p> <p>1- Dépôt de candidature en 2025 pour le label Onz'17 et ainsi reconnaître la qualité et l'engagement de la structure jeunesse</p> <p>2-Conformité aux exigences du label, en garantissant une offre de qualité et en proposant des actions innovantes adaptées aux jeunes de 11 à 17 ans</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Renforcement de la visibilité et de l'attractivité du service Action Jeunesse auprès des partenaires et des familles</p> <p>2- Accès à de nouveaux financements via la PSJ (Prestation de Service Jeunes) et les dispositifs de soutien des partenaires institutionnels (CAF, MSA, SDJES)</p> <p>3- Structuration de l'offre jeunesse en cohérence avec la CTG et les politiques locales en faveur de la jeunesse</p> <p>4- Développement des compétences des équipes avec la professionnalisation des animateurs et la formation d'un référent labellisation</p> <p>5- Implication renforcée des jeunes à travers des projets citoyens et éducatifs favorisant leur autonomie et leur engagement</p>	<p>Maintenir l'accueil des 3-17 ans pendant les temps éducatifs (Action 6)</p> <p>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Démarches administratives lourdes (SDJES, CAF, MSA)</p> <p>2- Critères exigeants du label (qualité, innovation, encadrement)</p> <p>3- Financements conditionnés (PSJ, appels à projets)</p> <p>4- Mobilisation des partenaires (coordination et engagement)</p> <p>5- Processus long et contraignant (validation progressive jusqu'en 2025)</p> <p><b>Les leviers identifiés :</b></p> <p>1- Structurer l'offre jeunesse en lien avec la CTG</p> <p>2- Mobiliser les financements ( PSJ, CAF, MSA, SDJES )</p> <p>3- Former les équipes et un référent labellisation</p> <p>4- Impliquer les jeunes et les familles dans le projet</p> <p>5- Planifier les étapes pour faciliter la labellisation</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>- Commune de Coignières (DPPJS)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- SDJES des Yvelines</p> <p>2- CAF via la PSJ (Prestation de Service Jeunes) et appui technique sur la structuration de l'offre jeunesse</p> <p>3- MSA Île-de-France</p>	<p>1- Nombre de jeunes accueillis dans la structure (11-17 ans)</p> <p>2 - Taux de participation aux activités labellisées</p> <p>3- Nombre de projets éducatifs et citoyens mis en place</p> <p>4 - Montant des financements obtenus (CAF, MSA, SDJES)</p> <p>5- Nombre d'animateurs formés et qualifiés</p> <p>6 - Délais respectés pour chaque étape du processus de labellisation</p>	<p>1- Satisfaction des jeunes et des familles (questionnaires et enquêtes de satisfaction)</p> <p>2- Qualité des activités éducatives (évaluation interne et retours)</p> <p>3- Implication des jeunes dans les projets (observation et suivi des initiatives)</p> <p>4- Amélioration des compétences des animateurs (évaluations post-formation)</p> <p>5- Impact sur l'insertion et la citoyenneté des jeunes (témoignages)</p> <p>6- Respect des engagements du label (audit et contrôle par la commission Onz'17)</p>	<p>2024 (nov.) : Formation d'un référent labellisation</p> <p>2025 : Dépôt de candidature, diagnostic territorial, structuration du projet, validation par la commission, obtention du label</p> <p>2026-2028 : Mise en œuvre des actions, suivi et évaluation, préparation du renouvellement</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Renforcer les échanges intergénérationnels</p> <p>2- Multiplier les ateliers partagés Encourager la transmission des savoirs</p> <p>3- Développer la sensibilisation à la santé mentale</p> <p>4- Créer des espaces de parole sécurisés</p> <p>5- Soutenir le bien-être psychologique Favoriser l'inclusion sociale des jeunes</p>	<p><b>Renforcement des liens intergénérationnels et promotion du bien-être mental</b></p> <p>1- Organisation d'ateliers communs entre la Résidence Autonomie et les structures enfance-jeunesse (cuisine, sport, etc.) pour favoriser les échanges intergénérationnels</p> <p>2- Encouragement du partage de savoirs et d'expériences entre jeunes et seniors</p> <p>3- Mise en place de campagnes et d'ateliers sur le bien-être psychologique avec des professionnels spécialisés</p> <p>4- Création d'espaces de parole sécurisés pour les jeunes</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Des liens intergénérationnels renforcés : plus d'échanges et d'activités communes entre jeunes et seniors</p> <p>2- Un partage de savoirs et d'expériences enrichi : transmission des compétences et renforcement de la solidarité</p> <p>3- Une sensibilisation la santé mentale : davantage d'ateliers et de campagnes sur le bien-être psychologique</p> <p>4- Des espaces de parole sécurisés pour les jeunes : création de lieux d'écoute et d'accompagnement adaptés</p> <p>5- Une jeunesse plus épanouie et intégrée : amélioration du bien-être et de l'inclusion sociale des jeunes</p>	<p>Maintenir l'accueil des 3-17 ans pendant les temps éducatifs (Action 6)</p> <p>(Axe 3 - Consolider l'accompagnement éducatif pour les 3-17 ans)</p>	<p><b>Les freins identifiés :</b></p> <p>1- Opportunités d'échanges à consolider entre jeunes et seniors</p> <p>2- Poursuite nécessaire des activités communes intergénérationnelles</p> <p>3- Sensibilisation à approfondir sur les enjeux de santé mentale</p> <p>4- Création d'espaces dédiés à l'écoute et au soutien psychologique des jeunes à considérer</p> <p>5- Diversification des initiatives intergénérationnelles et éducatives innovantes à encourager</p> <p><b>Les leviers identifiés :</b></p> <p>1- Développer les échanges intergénérationnels pour renforcer les liens entre jeunes et seniors</p> <p>2- Diversifier les ateliers communs (cuisine, sport, numérique, artistique) pour encourager les interactions</p> <p>3- Faciliter la transmission des savoirs et des expériences entre générations</p> <p>4- Sensibiliser les jeunes au bien-être mental à travers des actions adaptées</p> <p>5- Créer des espaces d'écoute et de dialogue pour un accompagnement psychologique de qualité</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>- Commune de Coignières (DPPJS)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Résidence Autonomie (CCAS)</p> <p>2- Structures enfance-jeunesse (centres de loisirs, périscolaire, service jeunesse)</p> <p>3- Conseil Municipal des Jeunes - CMEJ (participation aux animations intergénérationnelles)</p> <p>4- Associations spécialisées (intervention sur la santé mentale et le bien-être)</p> <p>5- École Bouvet (partenaire dans le cadre du contrat de proximité Yvelines+)</p> <p>6- Département des Yvelines (soutien via la contractualisation Yvelines+)</p>	<p>1- Nombre d'ateliers intergénérationnels organisés</p> <p>2- Nombre de participants aux activités intergénérationnelles (jeunes et seniors)</p> <p>3- Nombre de campagnes et d'ateliers sur la santé mentale réalisés</p> <p>4- Nombre de jeunes bénéficiaires des actions de sensibilisation au bien-être psychologique</p> <p>5- Nombre de jeunes orientés vers les espaces de parole sécurisés</p> <p>6- Nombre de partenariats établis avec des structures spécialisées (psychologues, associations, établissements éducatifs)</p>	<p>1- Satisfaction des participants aux activités intergénérationnelles (Enquêtes et questionnaires)</p> <p>2- Qualité des échanges entre jeunes et seniors (Entretiens)</p> <p>3- Impact des ateliers de sensibilisation sur la perception de la santé mentale (Analyse des retours d'expérience)</p> <p>4- Utilisation et pertinence des espaces de parole pour les jeunes (Feedback des bénéficiaires et des intervenants)</p> <p>5- Apport des activités intergénérationnelles en termes de partage de savoirs et de bien-être (Analyse des témoignages et bilans d'animation)</p>	<p>2025 à 2028 :</p> <p>- Élargissement des activités intergénérationnelles avec des ateliers numériques, du sport adapté et des projets artistiques en lien avec le CCAS</p> <p>- Développement de programmes de mentorat, partage de compétences et projets de bénévolat</p> <p>- Organisation d'événements festifs intergénérationnels pour renforcer la solidarité locale</p> <p>- Renforcement de la sensibilisation à la santé mentale avec des campagnes dédiées</p> <p>- Création et développement d'espaces de parole sécurisés pour les jeunes</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>PARENTALITÉ</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Nécessité d'améliorer la visibilité des services et dispositifs existants afin de mieux informer les familles</p> <p>2- Importance de simplifier les démarches administratives afin de les rendre plus accessibles aux familles</p> <p>3- Besoin de centraliser l'information et l'orientation au niveau de la Direction de l'Action Scolaire et Educative - DASE)</p> <p>4 - Volonté de renforcer le suivi personnalisé pour mieux répondre aux besoins spécifiques des parents</p>	<p><b>Simplifier l'accès aux aides et aux services pour les familles</b></p> <p>1- Regrouper l'instruction des dossiers liés à la Petite enfance, l'Education et l'Enfance en mairie</p> <p>2- Rendre plus lisibles et accessibles les dispositifs existants</p> <p>3- Bien identifier le point d'accueil physique et numérique (mise à disposition d'un ordinateur)</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Simplifier les démarches administratives</p> <p>2- Améliorer l'information des familles</p> <p>3- Faciliter l'accompagnement des familles</p>	<p><b>Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p>(Axe 1 : Soutenir l'information et faciliter l'accompagnement des familles)</p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Visibilité limitée des services existants, rendant difficile l'accès aux informations pour les familles</p> <p>2- Complexité des démarches administratives, freinant l'accès aux droits et aux services</p> <p>3- Difficulté d'appropriation de l'outil Concerto</p> <p>4- Disponibilité restreinte de certaines familles, compliquant leur participation aux dispositifs d'accompagnement</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Collaboration avec la CAF et les acteurs locaux pour renforcer l'accompagnement des familles</p> <p>2- Utilisation d'outils de communication adaptés pour améliorer la diffusion de l'information auprès des parents</p> <p>3- Centraliser les démarches et simplifier l'orientation des familles grâce au guichet unique</p> <p>4-Déploiement des permanences en mairie avec l'intégration du CYM pour renforcer l'accompagnement social et juridique</p> <p>5- Développement des plateformes numériques et éducatives pour faciliter l'accès aux ressources pédagogiques et numériques</p>	<p><b>Porteur de projet :</b> Commune de Coignières (DASE)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- CAF 2- Ecoles et crèches 3- Ecrivain public</p>	<p>1- Nombre de familles utilisant le guichet de la DASE</p> <p>2- Nombre de demandes traitées via le guichet de la DASE</p> <p>3- Nombre de rendez-vous réalisés avec l'écrivain public</p>	<p>1- Satisfaction des familles sur l'accompagnement et l'orientation fournis</p> <p>2- Feedback des parents sur l'utilité des ateliers et des espaces d'échanges</p> <p>3- Evaluation de la clarté et de l'accessibilité des informations transmises aux familles</p> <p>4- Mesure de la capacité des parents à mieux accompagner la scolarité de leurs enfants (diffusion d'un questionnaire auprès des parents sur leur engagement et leur rôle dans l'accompagnement scolaire, recueil de témoignages et entretiens auprès des familles et des professionnels éducatifs, etc.)</p>	<p>2025 : - Amélioration de l'accessibilité à l'information et à l'accompagnement des parents</p> <p>- Développement des plateformes numériques éducatives</p> <p>- Dynamisation des Cafés des parents</p> <p>2026-2027 : suivi de la participation des familles, ajustements des actions et renforcement des permanences en mairie, avec intégration du CYM</p> <p>2028 : Evaluation globale de l'impact des dispositifs mis en place pour faciliter l'accès à l'information et l'accompagnement des parents et réalisation des ajustements pour optimiser leur efficacité</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Manque de visibilité des dispositifs de soutien parental</p> <p>2- Difficulté pour certains parents à suivre la scolarité et l'éducation de leur enfants</p> <p>3- Nécessité de créer des espaces d'échange et de dialogue adaptés</p> <p>4- Besoin d'un accompagnement spécifique pour les parents en situation de barrière linguistique</p> <p>5- Optimiser la coordination entre les acteurs éducatifs et sociaux pour un suivi efficace des familles</p>	<p><b>Renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif</b></p> <p>1- Encourager l'implication parentale dans le suivi scolaire et l'éducation des enfants</p> <p>2- Développer des espaces d'échange et de soutien (Cafés des parents, ateliers de parentalité, etc.) pour renforcer le dialogue entre parents et professionnels</p> <p>3- Faciliter l'accès aux ressources éducatives en améliorant l'information et l'accompagnement des familles (accueil mairie, écrivain public, plateformes numériques)</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Renforcer l'implication des parents dans le suivi éducatif et scolaire de leurs enfants</p> <p>2- Augmenter la participation aux espaces d'échange et de soutien (Cafés des parents, ateliers de parentalité)</p> <p>3-Faciliter l'accès aux ressources éducatives et dispositifs d'accompagnement (plateformes numériques, accueil mairie, écrivain public, etc.)</p>	<p><b>Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p>(Axe 1 : Soutenir l'information et faciliter l'accompagnement des familles)</p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Visibilité limitée des dispositifs de soutien familial</p> <p>2- Difficulté pour certains parents à s'impliquer dans le suivi éducatif, notamment en raison d'obstacles linguistiques ou d'un manque de repères pédagogiques</p> <p>3- Faible participation aux espaces d'échange et de dialogue, limitant l'impact des actions mises en place</p> <p>4- Coordination à améliorer entre les acteurs éducatifs et sociaux, afin d'améliorer le suivi des familles et la continuité des actions</p> <p>5- Différences culturelles ou linguistiques pouvant constituer un frein à l'appropriation des outils et ressources éducatives</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Dynamiser les Cafés des parents : encourager les échanges et le partage d'expériences</p> <p>2- Organiser des ateliers de parentalité pour accompagner les parents dans le suivi éducatif de leurs enfants</p> <p>3- Renforcer l'accueil de la DASE pour améliorer l'accès aux informations et aux dispositifs d'accompagnement</p> <p>4- Accompagner les parents via l'écrivain public pour faciliter leurs démarches</p>	<p><b>Porteur de projet :</b> Commune de Coignières (DASE)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- CAF 2- Ecoles et crèches 3- Ecrivain public 4- Associations locales</p>	<p>1- Nombre de participants aux ateliers et espaces d'échanges pour les parents</p> <p>2- Nombre de Cafés des parents organisés</p> <p>3- Nombre de familles accompagnées par l'écrivain public</p> <p>3- Nombre de connexions aux plateformes numériques éducatives</p>	<p>1- Satisfaction des parents sur l'accompagnement et les ateliers proposés</p> <p>2- Qualité des échanges et interactions lors des Cafés des parents et des ateliers de parentalité</p> <p>3- Feedback des partenaires (Ecoles, associations, CAF, etc.) sur la coordination et l'efficacité des actions</p> <p>4- Evaluation du ressenti des parents sur leur propre implication dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants (via un questionnaire de satisfaction, des entretiens ou des témoignages, etc.)</p>	<p>2025 : - Lancement des ateliers et espaces d'échanges et redynamisation des Cafés des parents</p> <p>- Renforcement de l'accompagnement des familles</p> <p>- Développement des thématiques et adaptation aux attentes des parents</p> <p>2026-2027 : Suivi des actions, ajustements et élargissement des dispositifs en fonction des besoins</p> <p>2028 : Evaluation globale et adaptation des dispositifs pour les années suivantes</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Nécessité d'accompagner les parents dans l'appropriation des plateformes numériques éducatives</p> <p>2- Protéger les enfants des risques en ligne en sensibilisant leurs familles à l'usage des outils numériques éducatifs</p> <p>3- Réduire la fracture numérique pour permettre aux parents éloignés du numérique d'utiliser ces outils efficacement</p>	<p><b>Faciliter l'usage des outils numériques éducatifs</b></p> <p>1- Accompagner les parents à l'utilisation des plateformes éducatives des écoles pour accompagner efficacement leurs enfants</p> <p>2- Sensibiliser les parents aux enjeux du numérique</p> <p>3- Renforcer l'accessibilité aux ressources éducatives en ligne pour favoriser l'égalité des chances</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Augmenter le nombre de parents utilisant les plateformes numériques éducatives</p> <p>2- Améliorer la maîtrise des outils numériques pour accompagner la scolarité des enfants</p> <p>3- Réduire les inégalités d'accès au numérique en accompagnant les familles éloignées des outils digitaux</p>	<p><b>Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p>(Axe 1 : Soutenir l'information et faciliter l'accompagnement des familles)</p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Difficulté d'usage pour certains parents</p> <p>2- Manque de sensibilisation à une utilisation sécurisée et responsable du numérique, exposant les enfants à des risques en ligne</p> <p>3- Barrières linguistiques et culturelles, freinant l'accès et l'appropriation des outils numériques éducatifs par certaines familles</p> <p>4- Inégalités d'accès au numérique, créant un écart entre les familles bien équipées et celles en difficulté face aux outils digitaux</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Renforcer l'accompagnement des parents via des ateliers pratiques sur l'utilisation des plateformes numériques éducatives</p> <p>2- Mobiliser l'écrivain public pour informer les familles dans l'appropriation des outils numériques</p> <p>3- S'appuyer sur les écoles pour promouvoir l'accès aux plateformes éducatives et encourager leur utilisation</p> <p>4- Faciliter l'accès aux ressources éducatives en rendant leur utilisation plus intuitive et accessible aux familles</p>	<p><b>Porteur de projet :</b> Commune de Coignières (DASE)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1-Ecoles et crèches 2- Ecrivain public 3- Associations locales</p>	<p>1- Nombre de familles utilisant les plateformes éducatives</p> <p>2- Nombre de parents formés à l'utilisation des outils numériques éducatifs</p> <p>3- Nombre de connexion aux plateformes numériques par les familles</p> <p>4- Nombre d'ateliers de sensibilisation au numérique organisés</p> <p>5- Nombre de familles accompagnées par l'écrivain public pour l'usage du numérique</p> <p>6- Nombre de parents participant aux sessions d'information sur l'utilisation sécurisée du numérique</p>	<p>1- Satisfaction des parents (questionnaires et retours lors des ateliers)</p> <p>2- Meilleure maîtrise des outils numériques (échanges avec les parents)</p> <p>3- Impact sur le suivi scolaire des enfants (témoignages des familles et des enseignants)</p> <p>4- Retours des partenaires éducatifs (enquêtes auprès des directeurs des écoles et des associations)</p> <p>5- Evolution des usages numériques auprès des familles accompagnées</p>	<p>2025 : - Lancement des ateliers de sensibilisation et accompagnement des parents</p> <p>- Déploiement des actions d'accompagnement via la DASE et l'écrivain public</p> <p>2026-2027 : suivi des actions, ajustements et renforcement des outils numériques disponibles</p> <p>2028 : Evaluation globale et adaptation des dispositifs pour les années suivantes</p>



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>PARENTALITÉ</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Nécessité de faciliter l'accès à un accompagnement social et juridique pour mieux orienter et soutenir les familles dans leurs démarches</p> <p>2- Structurer une coordination efficace entre les permanences en mairie et le CYM pour mieux répondre aux besoins des familles</p> <p>3- Besoin d'intensifier la visibilité des services d'accompagnement, afin de mieux informer les familles et ainsi favoriser l'accès aux permanences proposées et au CYM</p>	<p><b>Renforcer l'accompagnement social et juridique des familles</b></p> <p>1- Accompagner les familles dans leurs démarches administratives et juridiques (écrivain public, orientation vers les services et les permanences adaptés)</p> <p>2- Consolider et élargir les permanences en mairie, avec l'intégration du Centre Yvelines Médiation - CYM (soutien aux parents en séparation conflictuelle, accompagnement administratif des familles en difficulté, résolution amiable des conflits intra familiaux)</p> <p>3- Améliorer la coordination entre les acteurs sociaux et éducatifs ( CAF, services municipaux, associations, etc.)</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Améliorer l'accès aux droits et aux aides sociales</p> <p>2- Faciliter les démarches administratives (moins de dossiers incomplets ou rejetés)</p> <p>3- Augmenter la fréquentation des permanences en mairie</p> <p>4- Renforcer l'information des familles sur les dispositifs existants pour moins de non recours aux droits</p>	<p><b>Faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement des parents (Action 1)</b></p> <p><b>(Axe 1 : Soutenir l'information et faciliter l'accompagnement des familles)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Manque de connaissance des dispositifs d'aides</p> <p>2- Complexité des démarches administratives</p> <p>3- Disponibilité limitée des familles (contraintes horaires, manque d'information sur les permanences)</p> <p>4- Fracture numérique auprès de certaines familles en difficulté ou difficulté d'accès aux outils numériques (manque de maîtrise des technologies, des barrières linguistiques, etc.)</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Centraliser l'information et l'orientation des familles au niveau de la DASE, la DPPJS, etc.</p> <p>2- Déployer les permanences en mairie, avec l'intégration du CYM pour un accompagnement juridique et social renforcé</p> <p>3- Mobiliser l'écrivain public pour accompagner les familles dans leurs démarches administratives et juridiques</p> <p>4- Améliorer la communication sur les services et les dispositifs d'aide pour réduire le non-recours aux droits</p> <p>5- Renforcer la coordination entre les acteurs sociaux (CAF, CCAS, associations, etc.) pour un suivi plus efficace des familles</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- CCAS de Coignières</p> <p>2- Ecrivain public</p> <p>3- CYM</p> <p>4- CAF</p> <p>5- Associations locales</p> <p>6- Département des Yvelines</p>	<p>1- Nombre des familles accompagnées par les permanences en mairie</p> <p>2- Nombre de familles suivies par la DASE et par DPPJS</p> <p>2- Nombre de dossiers traités avec l'aide de l'écrivain public</p> <p>3- Nombre de permanences du CYM dédiées aux familles</p> <p>4- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information réalisées</p> <p>5- Nombre de familles bénéficiant d'un accompagnement personnalisé en mairie (écrivain public, CYM, etc.)</p>	<p>1- Satisfaction des familles (questionnaires et retours des usagers)</p> <p>2- Evaluation de la clarté et de l'accessibilité des informations fournies via un feedback des bénéficiaires</p> <p>3- Amélioration perçue de la compréhension des démarches administratives (entretiens avec les familles)</p> <p>4- Qualité de l'accompagnement des permanences en mairie (retours des usagers et des partenaires)</p> <p>5- Impact des actions de la commune sur la réduction du non-recours aux droits (analyse des situations accompagnées)</p>	<p>2025 :</p> <p>- Lancement des permanences avec le CYM et l'écrivain public, organisation des créneaux et communication auprès des familles</p> <p>- Suivi des premières fréquentations, ajustement des modalités d'accueil et renforcement de la coordination avec les partenaires</p> <p>2026-2027 : Développement et adaptation des permanences, selon les besoins identifiés, amélioration de la visibilité des services proposés</p> <p>2028 : Evaluation globale pour optimiser l'accompagnement proposé aux familles pour les années suivantes</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Diversifier les lieux pour toucher un maximum de familles</p> <p>2- Adapter les thématiques aux préoccupations des parents</p> <p>3- Garantir un accompagnement professionnel pour des conseils de qualité</p> <p>4- Améliorer l'accessibilité pour les familles étrangères</p> <p>5- Ajuster les horaires et les formats pour une meilleure participation</p> <p>6- Encourager les échanges et le partage des bonnes pratiques</p>	<p><b>Dynamiser et rendre accessible le Café des parents pour mieux accompagner les familles</b></p> <p>1- Diversifier et adapter les thématiques : organisation dans des lieux divers (mairie, écoles, etc.) et des contenus en phase avec les besoins des familles (gestion des émotions, équilibre vie professionnelle-personnelle, etc.)</p> <p>2- Renforcer l'accompagnement professionnel : animation par des psychologues, éducateurs, etc.</p> <p>3- Faciliter l'accès et améliorer la fréquentation : harmonisation des thématiques entre la ville et les crèches, prise en compte des familles étrangères (traduction, adaptation des actions collectives pour les inclure et améliorer leurs accès aux dispositifs, etc.)</p> <p>4- Créer un lien durable entre les familles et les services municipaux via les espaces d'échanges et de soutien parental, le partage des bonnes pratiques entre acteurs locaux</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Appoter un soutien aux parents</p> <p>2- Détecter et prévenir certaines difficultés familiales ou éducatives</p> <p>3- Créer un cadre de socialisation et de convivialité</p> <p>4- Renforcer le lien entre les parents, les établissements scolaires et la commune</p>	<p><b>Dynamiser le Café des parents (Action 2)</b></p> <p><b>(Axe 1 : Soutenir l'information et faciliter l'accompagnement des familles)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Faible fréquentation malgré la qualité des intervenants</p> <p>2- Horaires peu adaptés aux disponibilités des parents</p> <p>3- Barrière linguistique freinant la participation des familles allophones</p> <p>4- Manque de visibilité des actions malgré une communication active</p> <p>5- Difficulté à mobiliser les parents pour des actions collectives</p> <p>6- Coordination à développer entre les différents dispositifs de parentalité</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Diversifier les espaces d'accueil pour élargir la participation des familles</p> <p>2- Rendre les horaires plus flexibles pour mieux s'adapter aux contraintes parentales</p> <p>3- Proposer des sujets en phase avec les préoccupations des parents</p> <p>4- S'appuyer sur des experts pour garantir des échanges de qualité</p> <p>5- Lever les barrières linguistiques en intégrant des dispositifs de médiation et de traduction</p> <p>6- Favoriser une meilleure articulation entre les différents professionnels</p> <p>7- Intensifier la communication locale pour optimiser l'information et l'engagement des familles</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- REEAPY - Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents</p> <p>2- Crèches</p> <p>3- Conseil départemental des Yvelines</p> <p>4- Associations locales</p> <p>5- Professionnels qualifiés (psychologues, éducateurs, etc.)</p> <p>6- CAF</p>	<p>1- Nombre de Cafés des parents organisés</p> <p>2- Nombre moyen de participants par Café des parents</p> <p>3- Nombre de lieux accueillants les Cafés des parents</p> <p>4- Nombre de thématiques abordées</p> <p>5- Nombre de professionnels mobilisés</p> <p>6- Nombre moyen de familles étrangères participantes par Café des parents</p> <p>7- Nombre de séances avec médiation linguistique</p>	<p>1- Satisfaction des parents (enquête de satisfaction)</p> <p>2- Qualité perçue des échanges (retours des participants)</p> <p>3- Pertinence des thématiques abordées (évaluation des besoins)</p> <p>4- Retours des familles et des professionnels sur le lien entre les parents et les services municipaux</p> <p>5- Avis des participants sur la facilité d'accès et l'adaptation des horaires</p>	<p>2025 :</p> <p>- Renforcement de l'accessibilité des Cafés des parents (médiation linguistique, horaires adaptés) et élargissement des partenariats</p> <p>- Organisation régulière des Cafés des parents avec suivi et adaptation des thématiques en fonction des besoins exprimés</p> <p>De 2026 à 2028 :</p> <p>- Bilan global et ajustements pour la poursuite du dispositif</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>INSERTION / ACCES AUX DROITS</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Améliorer la qualité des CV et lettres de motivation</p> <p>2- Poursuivre l'accompagnement professionnel des personnes en difficulté</p> <p>3- Aider à mieux adapter les candidatures aux offres d'emploi</p> <p>4- Rendre les outils numériques plus accessibles</p> <p>5- Renforcer la confiance et la préparation aux entretiens</p> <p>6- Structurer le suivi des démarches de recherche d'emploi</p>	<p><b>Accompagnement à la rédaction et à la recherche d'emploi : une palette complète proposée de services</b></p> <p>1- Ateliers de rédaction de CV et lettres de motivation : Séances collectives et appui individualisé pour structurer les expériences, valoriser les compétences et simplifier la rédaction pour les personnes en difficulté</p> <p>2- Formation aux techniques de recherche d'emploi : Décryptage des offres, adaptation des candidatures, optimisation des profils en ligne et maîtrise des plateformes numériques</p> <p>3- Simulations d'entretien d'embauche : Mise en situation pour se familiariser avec les attentes des recruteurs, accompagnement sur la communication écrite liée au recrutement (mails de suivi, remerciements) et retour sur les lettres de motivation</p> <p>4- Renforcement de l'accès aux outils numériques : Mise à disposition de matériel informatique et accompagnement à l'usage des outils numériques pour rédiger, enregistrer et envoyer les candidatures</p> <p><b>Résultats attendus de l'accompagnement sur les participants :</b></p> <p>1 - Des CV et lettres de motivation plus clairs et valorisants</p> <p>2- Une meilleure maîtrise des techniques de recherche d'emploi</p> <p>3- Des candidatures plus adaptées aux attentes des employeurs</p> <p>4- Une aisance renforcée lors des entretiens d'embauche</p> <p>5- Une utilisation plus autonome des plateformes et outils numériques</p> <p>6- Une réduction des freins liés aux difficultés rédactionnelles et linguistiques</p>	<p><b>Renforcer les compétences en rédaction et recherche d'emploi grâce à la conseillère emploi et à l'écrivain public (Action 7)</b></p> <p><b>Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Difficultés à structurer et valoriser les expériences dans les CV et lettres de motivation</p> <p>2- Barrières linguistiques et rédactionnelles freinant l'élaboration des candidatures</p> <p>3- Méconnaissance des techniques de recherche d'emploi (décodage des offres, adaptation des candidatures)</p> <p>4- Utilisation limitée des plateformes numériques pour la recherche d'emploi et la gestion des candidatures</p> <p>5- Manque de préparation aux entretiens d'embauche et difficulté à anticiper les attentes des recruteurs</p> <p>6- Faible maîtrise de la communication écrite professionnelle (mails de suivi, remerciements post-entretien)</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Organiser des ateliers pour améliorer CV et lettres de motivation</p> <p>2- Apporter un soutien aux personnes en difficulté rédactionnelle</p> <p>3- Ancrer les techniques de recherche d'emploi</p> <p>4- Faciliter l'utilisation des plateformes numériques</p> <p>5- Proposer des simulations d'entretien</p> <p>6- Encadrer la communication écrite liée aux candidatures</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Conseillère emploi – Animation des ateliers et accompagnement à la recherche d'emploi</p> <p>2- Écrivain public – Appui rédactionnel et accompagnement personnalisé</p> <p>3- Structures d'insertion – Soutien à l'orientation et aux parcours professionnels</p> <p>4- Missions locales – Accompagnement des jeunes vers l'emploi</p> <p>5- Entreprises locales – Opportunités d'embauche et de mise en situation professionnelle</p>	<p>1- Nombre d'ateliers organisés (CV, lettres de motivation) et de participants aux ateliers</p> <p>2- Nombre d'accompagnements individuels réalisés</p> <p>3- Nombre de CV et lettres de motivation retravaillés</p> <p>4- Nombre de simulations d'entretien effectuées</p> <p>5- Nombre de personnes formées aux outils numériques</p> <p>5- Taux d'autonomie des participants dans leurs démarches (via auto-évaluation)</p>	<p>1- Amélioration perçue de la qualité des CV et lettres de motivation (questionnaire de satisfaction)</p> <p>2- Progression dans la maîtrise des techniques de recherche d'emploi (auto-évaluation des participants)</p> <p>3- Gain de confiance dans la présentation aux recruteurs (retours après simulations d'entretien)</p> <p>4- Utilisation des plateformes numériques (évaluation par mise en situation)</p>	<p><b>2025 à 2028 :</b></p> <p>- Organisation des ateliers (CV, lettres de motivation, recherche d'emploi, simulations d'entretien) et structuration de l'accompagnement individuel</p> <p>- Développement de l'accès aux outils numériques et renforcement des formations à leur utilisation</p> <p>- Évaluation des actions menées, ajustement des contenus et élargissement des partenariats locaux</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi</p> <p>2- Améliorer la qualité des candidatures (CV, lettres, suivi)</p> <p>3- Faciliter l'accès aux conseils et ressources des partenaires</p> <p>4- Poursuivre la mise en relation avec les recruteurs locaux</p> <p>5- Structurer une collaboration efficace entre les acteurs de l'emploi</p> <p>6- Optimiser l'orientation et le suivi des parcours professionnels</p>	<p><b>Rôle de l'écrivain public en binôme avec la conseillère emploi de la commune et Développement de la collaboration avec les partenaires locaux</b></p> <p>1- Soutien de l'écrivain public et de la conseillère pour la relecture et l'amélioration des documents de candidature (CV, lettres de motivation), ainsi que pour la rédaction de messages de suivi</p> <p>2- Mobilisation de partenaires tels que France Travail, la Mission Locale, le PRIJ ou des entreprises locales afin d'apporter une expertise actualisée et des conseils pratiques</p> <p>3- Possibilité de mise en relation avec des recruteurs intéressés par les profils des participants</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Duo écrivain public – conseillère emploi : accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi :</p> <p>- Candidatures optimisées : CV, lettres et suivi améliorés</p> <p>- Expertise renforcée : appui des partenaires locaux</p> <p>- Opportunités accumulées : mise en relation avec les recruteurs</p> <p>- Réseau territorial élargi : synergies avec les acteurs de l'emploi</p>	<p><b>Renforcer les compétences en rédaction et recherche d'emploi grâce à la conseillère emploi et à l'écrivain public (Action 7)</b></p> <p><b>Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Optimisation des candidatures : amélioration des CV, lettres et suivi des demandeurs d'emploi</p> <p>2- Appui complémentaire pour renforcer la qualité des dossiers de candidature</p> <p>3- Partenaires à mobiliser davantage</p> <p>4- Mise en relation à dynamiser : élargir les opportunités avec les recruteurs</p> <p>5- Suivi à consolider : assurer un accompagnement post-candidature</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Binôme écrivain public – conseillère emploi pour un suivi renforcé et efficace des demandeurs d'emploi</p> <p>2- Collaboration avec les partenaires : France Travail, Mission Locale, PRIJ, entreprises</p> <p>3- Mise en relation avec les recruteurs pour faciliter l'accès aux opportunités locales</p> <p>4- Suivi après candidature pour accompagner jusqu'à l'insertion</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières (Binôme écrivain public – conseillère emploi)</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- France Travail</p> <p>2- Mission Locale (suivi des jeunes en insertion)</p> <p>3- PRIJ (appui aux publics prioritaires)</p> <p>4- Entreprises locales (opportunités de recrutement)</p>	<p>1- Nombre de candidatures accompagnées</p> <p>2- Nombre de demandeurs d'emploi suivis par le binôme écrivain public – conseillère</p> <p>3- Nombre de mises en relation avec des recruteurs ou entreprises</p> <p>4- Nombre d'actions menées avec les partenaires</p> <p>5- Taux de retour des employeurs sur les candidatures envoyées</p>	<p>1- Amélioration de la qualité des candidatures (analyse des CV et lettres avant/après)</p> <p>2- Satisfaction des demandeurs d'emploi sur l'accompagnement (enquêtes ou entretiens)</p> <p>3- Renforcement des partenariats locaux (nombre et nature des collaborations formalisées)</p> <p>4- Pertinence des mises en relation avec les recruteurs (retours des employeurs)</p>	<p><b>2025-2026 :</b> Lancement du binôme écrivain public – conseillère emploi, poursuite de l'accompagnement et mobilisation des partenaires</p> <p><b>2026-2027 :</b> Renforcement du suivi, structuration des collaborations et mise en place d'outils d'évaluation</p> <p><b>2027-2028 :</b> Évaluation du dispositif, consolidation des partenariats et pérennisation des actions (Suivi élargi des demandeurs d'emploi, organisation d'ateliers collectifs, consolidation des relations avec les partenaires)</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Créer un environnement rassurant et accessible à la préparation aux entretiens</p> <p>2- Accompagner individuellement selon les situations spécifiques</p> <p>3- Renforcer la confiance en soi pour les entretiens</p> <p>4- Soutenir la rédaction des CV et lettres de motivation</p> <p>- Préparer aux questions et attentes des recruteurs</p>	<p><b>Faciliter l'insertion professionnelle des personnes vulnérables en mettant en place un environnement adapté, un accompagnement personnalisé et des simulations d'entretiens d'embauche conduites dans des conditions réalistes.</b></p> <p><b>1- Création d'un environnement adapté à la préparation aux entretiens :</b></p> <p>- Aménagement d'espaces dédiés aux simulations pour reproduire fidèlement les conditions d'un véritable entretien de recrutement.</p> <p>- Instauration d'un cadre professionnel permettant aux participants de se familiariser avec les attentes et exigences des recruteurs.</p> <p><b>2- Accompagnement personnalisé des participants :</b></p> <p>- Analyse des besoins spécifiques de chaque participant (première expérience, reconversion professionnelle, retour à l'emploi après une période d'inactivité).</p> <p>- Coaching sur la présentation personnelle afin d'aider les participants à structurer leur parcours et à valoriser leurs compétences et expériences.</p> <p>- Assistance par un écrivain public pour l'optimisation des documents de candidature (CV, lettre de motivation) en vue des entretiens.</p> <p><b>3- Conduite des simulations :</b></p> <p>- Organisation de simulations d'entretien animées par des professionnels du recrutement, des employeurs locaux ou des conseillers en emploi.</p> <p>- Mise en situation à travers des exercices pratiques incluant des questions types et des études de cas pour préparer efficacement les participants.</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Environnement adapté pour les simulations</p> <p>2- Atmosphère professionnelle mise en place</p> <p>3- Meilleure compréhension des attentes des recruteurs</p> <p>4- Réduction du stress en entretien</p> <p>5- Plus d'aisance lors des entretiens réels</p>	<p><b>Mise en place des simulations d'entretiens d'embauche pour les publics vulnérables (Action 8)</b></p> <p><b>Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Manque de familiarisation avec l'environnement professionnel</p> <p>2- Difficulté à structurer et valoriser son parcours</p> <p>3- Faible confiance en soi lors des entretiens</p> <p>3- Absence de repères sur les attentes des recruteurs</p> <p>4- Besoin d'accompagnement pour la rédaction des documents de candidature</p> <p>5- Peu d'expérience en mise en situation réelle d'entretien</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Créer un cadre adapté</p> <p>2- Accompagner individuellement les personnes vulnérables</p> <p>3- Renforcer la confiance en soi de ce public fragile</p> <p>4- Soutenir la valorisation du parcours de chaque participant</p> <p>5- Faciliter la rédaction des candidatures</p> <p>6- Préparer aux attentes des recruteurs</p>	<p><b>Porteur du projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières : Conseillère emploi et Écrivain public</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Professionnels RH</p> <p>2- Recruteurs locaux</p> <p>3- Conseillère emploi</p> <p>4- Écrivain public</p> <p>5- Mission Locale</p> <p>6- France Travail</p> <p>7- CCAS</p> <p>8- Associations d'insertion</p> <p>9- Structures spécialisées (accompagnement des personnes en situation de handicap)</p> <p>9- PRIJ</p>	<p>1- Nombre de simulations d'entretien réalisées</p> <p>2- Nombre de participants vulnérables accompagnés</p> <p>3- Nombre de mises en situation animées par des professionnels</p> <p>4- Taux de participation des publics vulnérables</p> <p>5- Nombre de CV et lettres de motivation améliorés</p> <p>6- Nombre de retours personnalisés fournis aux participants</p>	<p>1- Niveau de confiance en soi des participants (questionnaire de satisfaction)</p> <p>2- Pertinence des simulations d'entretien (retours des participants)</p> <p>3- Utilité de l'accompagnement personnalisé (entretiens individuels)</p> <p>4- Adéquation avec les attentes des recruteurs (retours des professionnels)</p>	<p><b>2025 -2028 :</b></p> <p>- Mise en place des simulations d'entretiens d'embauche pour le public vulnérable – Préparation d'un espace dédié et poursuite du travail partenarial</p> <p>- Ajustements selon les retours des premières simulations effectuées</p> <p>- Renforcement de l'accompagnement personnalisé et élargissement des publics ciblés</p> <p>- Pérennisation et évaluation globale de cette action d'insertion</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>INSERTION / ACCES AUX DROITS</b>							
<b>Besoins Repérés – Publics Vulnérables :</b> 1- Renforcer la confiance en soi 2- Améliorer la communication 3- Corriger les dossiers de candidature 4- Former aux techniques d'entretien 5- Accompagner individuellement 6- Créer des opportunités professionnelles	<b>Renforcer la confiance en soi des personnes vulnérables en leur fournissant des retours personnalisés sur leurs performances et en favorisant une collaboration étroite avec les acteurs locaux pour optimiser leur préparation à l'emploi</b> <b>Retours personnalisés pour un renforcement de la confiance en soi :</b> - Analyse détaillée des performances des participants (posture, élocution, gestion du stress, etc.) - Intervention de l'écrivain public pour améliorer les lettres de candidature et les messages de suivi - Conseils pratiques pour ajuster leur communication aux attentes des recruteurs - Séances de suivi individuel pour approfondir les axes d'amélioration - Mise à disposition de ressources complémentaires (guides, techniques d'entretien, etc.) <b>2- Collaboration avec les acteurs locaux :</b> - Mobilisation de partenaires comme France Travail, la Mission Locale, le PRIJ et les entreprises locales - Facilitation de mises en relation avec des recruteurs intéressés par les profils des participants <b>Résultats attendus :</b> 1- Confiance en soi renforcée (gestion du stress, etc.) 2- Candidatures optimisées (CV et lettres corrigées, suivi post-entretien assuré) 3- Maîtrise des entretiens (réponses adaptées, bonnes pratiques assimilées) 4- Suivi et progression (axes d'amélioration identifiés, accompagnement individualisé) 5- Réseau élargi (contacts avec recruteurs et partenaires pour faciliter l'insertion)	<b>Mise en place des simulations d'entretiens d'embauche pour les publics vulnérables (Action 8)</b> <b>Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</b>	<b>Freins identifiés :</b> 1- Manque de confiance : stress, élocution, posture, hésitations 2- Difficultés de communication : réponses non structurées, manque de clarté 3- Problèmes administratifs : CV et lettres mal rédigées 4- Méconnaissance du marché du travail : attentes des recruteurs, techniques d'entretien 5- Isolement professionnel : absence de réseau, peu ou pas de contacts avec les entreprises <b>Leviers identifiés :</b> 1- Renforcer la confiance en soi : gestion du stress, posture, élocution 2- Améliorer la communication : structuration des réponses, clarté des propositions 3- Optimiser les dossiers de candidature : correction CV, lettres, suivi post-entretien 4- Développer la connaissance du marché du travail : attentes des recruteurs, techniques d'entretien 5- Favoriser le réseautage : mise en relation avec les recruteurs et acteurs locaux	<b>Porteur du projet :</b> 1- Commune de Coignières : Conseillère emploi et Ecrivain public <b>Partenaires associés :</b> 1- France Travail 2- Mission Locale 3- PRIJ 4- Associations spécialisées	1- Nombre de retours personnalisés effectués 2- Nombre de CV et lettres corrigées par l'écrivain public 3- Nombre de séances de suivi individuel réalisées 4- Nombre de mises en relation avec des recruteurs et partenaires 5- Taux de participation aux sessions de préparation et suivi	1- Évolution de la confiance en soi (questionnaires avant/après) 2- Amélioration de l'élocution et de la posture (observations des encadrants) 3- Clarté et pertinence des réponses en entretien (grille d'évaluation des simulations) 4- Satisfaction des participants (enquêtes de satisfaction) 5- Impact des mises en relation avec les recruteurs (retours des entreprises et partenaires)	<b>2025-2028 :</b> - Mise en place des simulations, mobilisation des partenaires et outils d'évaluation à construire - Programmation de Simulations régulières, ajustements et renforcement des ressources - Des nouveaux partenariats à programmer - Évaluation du dispositif concernant les simulations d'entretien d'embauche, adaptation et ancrage durable
<b>Besoins Repérés :</b> 1- Être aidé pour rédiger des courriers et remplir des formulaires administratifs 2- Comprendre les démarches et documents officiels 3- Organiser ses dossiers pour éviter la perte de droits 4- Accéder à des permanences régulières pour un accompagnement direct 5- Être orienté vers les bonnes aides et services 6- Bénéficier d'un appui pour les litiges (logement, travail, famille) 7- Préparer des dossiers juridiques avec un soutien à la rédaction 8- Apprendre à utiliser les outils numériques pour gérer ses démarches 9- Éviter les ruptures de droits grâce à un suivi personnalisé	<b>Faciliter l'accès aux droits et réduire les barrières administratives en s'appuyant sur l'écrivain public et en renforçant la coordination avec les partenaires institutionnels</b> <b>1. Accompagnement administratif personnalisé :</b> Mise en place de permanences régulières pour accompagner les bénéficiaires dans la rédaction de courriers officiels, le remplissage de formulaires administratifs et l'organisation de leurs dossiers. L'écrivain public joue un rôle central en apportant un soutien direct pour la compréhension et la rédaction des documents administratifs. <b>2. Collaboration interinstitutionnelle :</b> Travail en partenariat avec les travailleurs sociaux (Conseil départemental, CAF), les services municipaux et les Maisons de la Justice et du Droit pour une orientation efficace vers les aides disponibles et un appui en cas de besoin juridique. <b>3. Accès au droit renforcé :</b> Augmentation des permanences pour traiter les litiges familiaux, liés au logement ou au travail. L'écrivain public facilite la préparation des dossiers juridiques en aidant à la rédaction et à l'organisation des pièces justificatives. <b>Résultats attendus :</b> 1- Amélioration de l'accès (accompagnement individualisé) 2- Réduction des obstacles administratifs pour les démarches essentielles (logement, prestations sociales, emploi) 3- Augmentation du recours aux dispositifs d'aide grâce à une meilleure information et orientation 4- Renforcement de la capacité des bénéficiaires à gérer leurs démarches avec l'appui de l'écrivain public 5- Diminution des situations de non-recours aux droits 6- Meilleure coordination entre les acteurs sociaux et administratifs 7- Résolution des litiges administratifs et juridiques grâce à un accompagnement renforcé 8- Développement d'une relation de confiance avec les institutions pour éviter la rupture des droits	<b>Soutien à la vie quotidienne et accès au droit en s'appuyant sur l'écrivain public (Action 9)</b> <b>Développer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle (Axe 4)</b>	<b>Freins identifiés à l'accès aux droits des publics vulnérables :</b> 1- Difficultés à rédiger et comprendre les documents 2- Complexité des démarches administratives 3- Manque d'information sur les aides disponibles 4- Multiplicité des interlocuteurs 5- Problèmes d'organisation des dossiers 6- Besoin d'un appui pour les litiges 7- Freins à l'autonomie numérique 8- Barrières administratives entraînant des ruptures de droits <b>Leviers prioritaires pour faciliter l'accès aux droits des publics vulnérables :</b> 1- Renforcer l'accompagnement administratif personnalisé 2- Développer des permanences régulières avec l'écrivain public 3- Faciliter la compréhension et la rédaction des documents 4- Améliorer l'orientation vers les dispositifs d'aide 5- Coordonner l'action avec les partenaires institutionnels 6- Soutenir la préparation des dossiers juridiques 7- Former aux outils numériques pour les démarches en ligne 8- Aider à l'organisation des dossiers administratifs 9- Multiplier les rencontres entre bénéficiaires et intervenants spécialisés jusqu'à résolution des freins	<b>Porteur du projet :</b> 1- Commune de Coignières : Ecrivain public et les services municipaux <b>Partenaires associés :</b> 1- Travailleurs sociaux (Conseil départemental, CAF) 2- Maisons de la Justice et du Droit (appui juridique) 3- Associations locales (soutien administratif et social)	1- Nombre de permanences tenues par l'écrivain public 2- Nombre de bénéficiaires accompagnés 3- Nombre de courriers rédigés et de formulaires complétés 4- Nombre de dossiers administratifs organisés 5- Nombre d'orientations vers les partenaires (CAF, services municipaux, Maisons de la Justice et du Droit) 6- Nombre de dossiers juridiques préparés avec appui de l'écrivain public	1- Satisfaction des bénéficiaires sur l'accompagnement reçu (questionnaires, entretiens) 2- Clarté et compréhension des démarches après accompagnement (questionnaires, retours d'usagers) 3- Amélioration de l'autonomie administrative des bénéficiaires (observations, retours des partenaires) 4- Pertinence de l'orientation vers les partenaires (retours des travailleurs sociaux, réseau d'évaluation des situations difficiles) 5- Impact des permanences sur la résolution des difficultés (entretiens avec bénéficiaires et partenaires) 6- Qualité de la collaboration avec les partenaires (réunions de suivi, échanges avec les intervenants)	<b>2025 à 2028 :</b> - Mise en place des permanences avec les partenaires - Renforcement : Plus de bénéficiaires et optimisation de ces temps - Évaluation : Bilan des actions, ajustements et nouveaux partenariats - Poursuite : Maintien et continuité de l'accompagnement
<b>Besoins repérés :</b> 1- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour les publics vulnérables 2- Réduire le non-recours aux aides sociales et aux dispositifs existants 3- Renforcer l'accompagnement administratif et juridique 4- Former les usagers aux démarches en ligne pour lutter contre la fracture numérique 5- Améliorer la coordination entre les acteurs sociaux (CAF, France Travail, CCAS) 6- Créer un espace confidentiel pour un accueil bienveillant et personnalisé 7- Adapter les horaires des permanences aux contraintes des bénéficiaires 8- Assister les usagers dans la rédaction et l'envoi des courriers administratifs 9- Simplifier les démarches pour les demandes d'aides (RSA, APL, logement, surendettement)	<b>Faciliter l'accès aux droits sociaux, réduire le non-recours aux aides sociales, lutter contre la fracture numérique et assurer une meilleure inclusion sociale (Association Nouvelles Voies et écrivain public)</b> <b>1- Accompagnement administratif et juridique :</b> - Convention avec "Nouvelles Voies" + écrivain public - Partenariats (CAF, France Travail) - Accueil individualisé, espace confidentiel, horaires adaptés - Permanences mairie : aide à la rédaction et structuration de courriers - Assistance : formulaires (RSA, APL, etc.), courriers, surendettement - Suivi des démarches : constitution dossiers, interface administrations <b>2- Inclusion numérique :</b> - Formation aux plateformes (CAF, Ameli, impôts, etc.) - Aide aux démarches en ligne (création comptes, justificatifs, etc.) <b>3- Rôle de la commune :</b> - Soutien financier et institutionnel (crédits, plan pluriannuel) - Communication : campagne CCAS, supports accessibles - Résultats attendus : Accès simplifié aux droits, meilleure compréhension administrative, Réduction de la fracture numérique et inclusion renforcée <b>Résultats attendus :</b> 1- Accès aux droits pour tous : réduction du non-recours aux aides sociales, simplification et accessibilité des démarches administratives 2- Soutien aux familles vulnérables : Accompagnement personnalisé et confidentiel, meilleure compréhension des droits et des procédures 3- Lutte contre la fracture numérique : Formation à l'utilisation des plateformes en ligne et aide aux démarches dématérialisées 4- Renforcement du lien social : meilleure coordination entre les acteurs sociaux et accès facilité aux dispositifs d'aides	<b>Accompagner les familles dans leurs démarches administratives (Action 11)</b> <b>Conforter l'animation sociale de proximité et l'accompagnement des familles portés par le CCAS, en étroite collaboration avec les partenaires (Association Nouvelles Voies, écrivain public, etc.) (Axe 5)</b>	<b>Freins identifiés :</b> 1- Méconnaissance des droits et des dispositifs d'aide 2- Complexité des démarches administratives pour les publics vulnérables 3- Difficulté d'accès aux services numériques et fracture numérique 4- Coordination à renforcer entre les acteurs sociaux et institutionnels 5- Disponibilité limitée des permanences et horaires inadaptés aux usagers 6- Barrières linguistiques et difficultés de compréhension des courriers officiels 7- Visibilité des services proposés par le CCAS et ses partenaires à développer <b>Leviers identifiés :</b> 1- Renforcer l'accompagnement administratif et juridique 2- Faciliter l'accès aux droits et réduire le non-recours 3- Développer l'inclusion numérique et l'aide aux démarches en ligne 4- Créer un accueil individualisé et confidentiel 5- Coordonner les actions avec les partenaires sociaux (CAF, France Travail) 6- Adapter les horaires des permanences aux besoins des usagers 7- Sensibiliser et informer sur les services disponibles	<b>Porteur du projet :</b> CCAS <b>Partenaires principaux :</b> 1- Association Nouvelles Voies 2- Ecrivain public 3- CAF 4- France Travail 5- Conseil départemental 6- Partenaires spécialisés	1- Nombre de personnes accompagnées (administratif et juridique) 2- Nombre de permanences tenues par l'écrivain public et l'association Nouvelles Voies 3- Nombre de dossiers traités (aides sociales, surendettement, courriers) à l'échelle de la ville et du CCAS 4- Taux de réduction du non-recours aux droits 5- Nombre de bénéficiaires formés aux démarches numériques 6- Fréquence des interactions avec les partenaires (CAF, France Travail, etc.) 7- Taux de satisfaction des usagers accompagnés par les services de la ville et du CCAS 8- Nombre de supports d'information diffusés (brochures, etc.)	1- Amélioration de la compréhension des droits et démarches (entretiens usagers) 2- Satisfaction des bénéficiaires sur l'accompagnement reçu (questionnaires) 3- Perception de l'accessibilité et de la disponibilité du service (enquêtes) 4- Impact de l'accompagnement sur l'autonomie des usagers (témoignages) 5- Qualité de la coordination avec les partenaires (réunions bilan) 6- Efficacité des supports d'information et de sensibilisation (analyse retours)	<b>2025-2028 :</b> 1- Mettre en place les différentes initiatives (partenariats, permanences, communication) 2- Adapter l'accompagnement aux besoins (horaires, inclusion numérique) 3- Stabiliser les ressources et le suivi (financement, impact) 4- Évaluer et améliorer si nécessaire (bilan, ajustements, perspectives)



Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>INSERTION / ACCES AUX DROITS</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p><b>Association Nouvelles Voies :</b></p> <p>1- Accompagner les personnes en difficulté avec l'écrit et les démarches administratives</p> <p>2- Soutenir les personnes âgées et en situation de handicap face aux barrières administratives</p> <p>3- Aider les familles monoparentales et précaires éloignées des services publics</p> <p>4- Assister les personnes en surendettement ou ayant besoin d'une aide juridique</p> <p>5- Renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité</p>	<p><b>Offrir un soutien spécifique aux publics vulnérables (Association Nouvelles Voies) et proposer des ateliers de sensibilisation à la santé mentale</b></p> <p><b>1- Intervention de l'association « Nouvelles Voies » auprès des publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes en difficulté avec l'écrit et la compréhension des documents officiels</li> <li>Personnes âgées et en situation de handicap, confrontées à des barrières administratives</li> <li>Familles monoparentales et précaires, souvent éloignées des services publics</li> <li>Personnes en situation de surendettement ou ayant besoin d'une aide juridique</li> </ul> <p><b>2- Ateliers de sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p><b>Organisation des ateliers :</b></p> <p>Séances mensuelles en partenariat avec des psychologues et des associations spécialisées. Format interactif (conférences, groupes de parole, ateliers pratiques). Groupes ciblés en fonction des besoins (familles en difficulté, personnes isolées, seniors).</p> <p><b>- Thématiques abordées :</b> Repérer les signes de détresse psychologique liés aux démarches complexes, accès aux soins et aux dispositifs de soutien en santé mentale. Conseils pour éviter l'isolement social</p>	<p><b>Accompagner les familles dans leurs démarches administratives (Action 11)</b></p> <p><b>Conforter l'animation sociale de proximité et l'accompagnement des familles portés par le CCAS, en étroite collaboration avec les partenaires (Association Nouvelles Voies, écrivain public, etc.) (Axe 5)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p><b>Association Nouvelles Voies :</b></p> <p>1- Difficulté de compréhension des documents officiels</p> <p>2- Manque d'autonomie dans les démarches administratives</p> <p>3- Barrières administratives pour les personnes âgées et en situation de handicap</p> <p>4- Éloignement des services publics pour les familles précaires et monoparentales</p> <p>5- Complexité des démarches juridiques pour les personnes en surendettement</p> <p><b>Sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>1- Détresse psychologique liée aux procédures administratives complexes</p> <p>2- Accès limité aux soins et dispositifs de soutien en santé mentale</p> <p>3- Isolement social renforcé par la précarité et le manque d'accompagnement</p> <p>4- Stigmatisation des troubles psychologiques dans les parcours administratifs</p>	<p><b>Porteur de projet :</b></p> <p>1- Commune de Coignières</p> <p>2- Association Nouvelles Voies</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- CCAS</p> <p>2- Écrivain public</p> <p>3- Psychologues</p> <p>4- Associations spécialisées</p>	<p><b>Association Nouvelles Voies :</b></p> <p>1- Nombre de personnes accompagnées dans leur démarche</p> <p>2- Nombre de courriers et dossiers traités</p> <p>3- Nombre de consultations juridiques</p> <p>4- Nombre de familles monoparentales et précaires soutenues</p> <p>5- Nombre de séances d'accompagnement individuel ou collectif</p> <p><b>Sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>1- Nombre d'ateliers organisés</p> <p>2- Nombre de participants aux séances</p> <p>3- Nombre de personnes orientées vers des dispositifs de soutien</p> <p>4- Nombre d'échanges en groupe de parole</p> <p>5- Nombre de consultations psychologiques proposées</p>	<p><b>Association Nouvelles Voies :</b></p> <p>1- Amélioration de la compréhension des documents officiels (questionnaires de satisfaction)</p> <p>2- Satisfaction des bénéficiaires sur l'accompagnement administratif (entretiens individuels)</p> <p>3- Sentiment d'autonomie renforcé dans les démarches (évaluations avant/après accompagnement)</p> <p>4- Qualité de l'accompagnement juridique et social (retours des bénéficiaires et partenaires)</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>1- Déployer l'accompagnement administratif et les ateliers santé mentale</p> <p>2- Renforcer les partenariats et l'offre d'accompagnement</p> <p>3- Évaluer les impacts et ajuster les actions</p> <p>4- Pérenniser les dispositifs existants et suivre les financements</p>
<p><b>Sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>1- Repérer la détresse psychologique liée aux démarches complexes</p> <p>2- Faciliter l'accès aux soins et aux dispositifs de soutien en santé mentale</p> <p>3- Prévenir l'isolement social par des actions collectives et des échanges</p> <p>4- Désigmatiser les troubles psychologiques liés à la précarité et aux démarches administratives</p> <p>5- Donner des outils pour mieux gérer l'anxiété face aux procédures complexes</p> <p>6- Orienter vers un suivi médical et un accompagnement adapté</p>	<p><b>SUITE : Offrir un soutien spécifique aux publics vulnérables (Association Nouvelles Voies) et proposer des ateliers de sensibilisation à la santé mentale</b></p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p><b>Intervention de l'association Nouvelles Voies :</b></p> <p>1- Aide aux personnes en difficulté avec l'écrit et les démarches administratives</p> <p>2- Accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap</p> <p>3- Soutien aux familles monoparentales et précaires</p> <p>4- Assistance aux personnes en surendettement ou ayant besoin d'une aide juridique</p> <p><b>Sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>1- Repérer la détresse psychologique liée aux démarches administratives</p> <p>2- Faciliter l'accès aux soins et dispositifs de soutien</p> <p>3- Prévenir l'isolement social par des échanges et des ateliers</p> <p>4- Donner des outils pour mieux gérer l'anxiété face aux démarches administratives</p> <p>5- Encourager l'orientation vers un suivi médical adapté</p>		<p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p><b>Association Nouvelles Voies :</b></p> <p>1- Renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'écrit</p> <p>2- Faciliter l'accès aux démarches administratives pour les publics vulnérables</p> <p>3- Simplifier les procédures pour les personnes âgées et en situation de handicap</p> <p>4- Apporter une aide juridique et administrative aux personnes en surendettement</p> <p><b>Sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>1- Organiser des ateliers de sensibilisation adaptés aux besoins des publics</p> <p>2- Désigmatiser les troubles psychologiques liés à la précarité</p> <p>3- Créer des espaces d'échange pour prévenir l'isolement social</p> <p>4- Donner des outils concrets pour gérer l'anxiété face aux démarches complexes</p> <p>5- Favoriser l'orientation vers les dispositifs de soutien en santé mentale</p>			<p><b>Sensibilisation à la santé mentale :</b></p> <p>1- Réduction du stress face aux démarches administratives (évaluations avant/après ateliers)</p> <p>2- Impact des ateliers sur la gestion de l'anxiété (questionnaires post-séances)</p> <p>3- Perception des troubles psychologiques et réduction de la stigmatisation (groupes de parole)</p> <p>4- Amélioration de l'orientation vers les dispositifs de soutien (suivi des parcours des bénéficiaires)</p>	
<p><b>Besoins identifiés :</b></p> <p>1- Faciliter l'accès aux services publics pour un public vulnérable</p> <p>2- Renforcer la coordination entre les acteurs locaux</p> <p>3- Simplifier les démarches administratives et l'accès aux aides sociales</p> <p>4- Assurer un accompagnement social et juridique adapté</p> <p>5- Éviter les ruptures dans la prise en charge sociale et financière</p> <p>6- Développer un réseau d'information et de partage entre structures</p> <p>7- Mettre en place un guichet unique pour orienter efficacement les usagers</p> <p>8- Organiser des actions de sensibilisation pour informer et accompagner</p>	<p><b>Renforcer la coordination entre les acteurs locaux pour simplifier et fluidifier l'accès aux services publics</b></p> <p><b>1- Acteurs impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association "Nouvelles Voies" : accompagnement social et juridique des usagers</li> <li>- CAF, France Travail, CPAM : simplification des démarches liées aux aides sociales</li> <li>- Travailleurs sociaux départementaux : suivi des situations les plus complexes</li> <li>- Associations locales : relais d'information et soutien à l'accompagnement de proximité</li> </ul> <p><b>2- Actions concrètes des partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un guichet unique d'orientation administrative</li> <li>- Création d'un réseau de partage d'informations entre le CCAS et les autres structures</li> <li>- Organisation d'événements de sensibilisation (forums, rencontres thématiques, etc.)</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Accès simplifié aux services publics</p> <p>2- Meilleure coordination des acteurs : échanges fluides, suivi renforcé</p> <p>3- Prévention des ruptures d'accompagnement : maintien des droits et aides sociales</p> <p>4- Soutien de proximité renforcé : information claire, présence d'interlocuteurs accessibles</p>	<p><b>Accompagner les familles dans leurs démarches administratives (Action 11)</b></p> <p><b>Conforter l'animation sociale de proximité et l'accompagnement des familles portés par le CCAS, en étroite collaboration avec les partenaires (Association Nouvelles Voies, écrivain public, etc.) (Axe 5)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Complexité des démarches administratives</p> <p>2- Manque de coordination entre les acteurs locaux</p> <p>3- Risque de rupture dans la prise en charge sociale et financière</p> <p>4- Difficulté d'accès aux services publics pour les usagers vulnérables</p> <p>5- Insuffisance d'information et d'orientation adaptée</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Mettre en place un guichet unique pour simplifier l'orientation administrative</p> <p>2- Renforcer la coordination et le partage d'informations entre les acteurs locaux</p> <p>3- Simplifier l'accès aux aides sociales en collaboration avec les organismes compétents</p> <p>4- Organiser des événements de sensibilisation pour informer et accompagner les usagers</p> <p>5- Assurer un suivi renforcé des situations les plus complexes avec les travailleurs sociaux (réseau d'évaluation des situations complexes par exemple)</p>	<p><b>Porteur du projet :</b> CCAS</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Association "Nouvelles Voies"</p> <p>2- CAF</p> <p>3- France Travail</p> <p>4- CPAM</p> <p>5- Travailleurs sociaux départementaux</p> <p>6- Associations locales</p>	<p>1- Nombre d'usagers accompagnés par le guichet unique d'orientation administrative</p> <p>2- Nombre de démarches administratives simplifiées</p> <p>3- Nombre de partenaires impliqués dans la coordination</p> <p>4- Nombre de partages d'informations entre structures</p> <p>5- Nombre d'événements de sensibilisation organisés</p> <p>6- Nombre de suivis renforcés pour les situations complexes</p>	<p>1- Fluidité des démarches administratives perçue par les bénéficiaires (questionnaires)</p> <p>2- Qualité de la coordination entre les acteurs locaux (retours des partenaires)</p> <p>3- Efficacité du partage d'informations entre structures (analyse des échanges)</p> <p>4- Amélioration de la prise en charge sociale et réduction des ruptures (études de cas, suivi des dossiers)</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>- Création du guichet unique social et d'orientation administrative, mise en réseau des acteurs</p> <p>- Renforcement de la coordination, ajustement du dispositif, multiplication des actions</p> <p>- Pérennisation du réseau, suivi des impacts, adaptation aux besoins</p>

Besoins repérés - cf. diagnostic (enjeux)	Objectifs (changements souhaités / résultats attendus)	Action(s) prévue(s) plusieurs actions peuvent répondre à 1 objectif	Freins ou leviers identifiés	Porteurs du projet / Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation QUANTITATIFS	Indicateurs d'évaluation QUALITATIFS	Calendrier de mise en œuvre (mois et année)
<b>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>							
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Briser l'isolement des personnes vulnérables</p> <p>2- Encourager la participation régulière aux ateliers collectifs</p> <p>3- Favoriser les échanges intergénérationnels et le partage d'expériences</p> <p>4- Valoriser le rôle des aînés comme transmetteurs de savoirs</p> <p>5- Impliquer les habitants dans des activités collectives pour renforcer la cohésion sociale</p> <p>6- Organiser des événements festifs et rencontres conviviales pour créer du lien</p> <p>7- Mettre en place un accompagnement individualisé pour les plus vulnérables</p> <p>8- Développer des groupes de paroles et d'échanges</p>	<p><b>Lutter contre l'isolement et renforcer la cohésion sociale grâce à des ateliers intergénérationnels, des événements festifs et des groupes d'échanges avec un accompagnement individualisé pour les habitants les plus vulnérables</b></p> <p><b>1- Ateliers intergénérationnels réguliers :</b> organisation de séances partagées autour de la cuisine (transmission de recettes), du jardinage (entretien d'un potager collectif) et des activités artistiques (peinture, écriture, musique) pour favoriser les échanges et renforcer les liens sociaux.</p> <p><b>2- Événements festifs annuels et rencontres conviviales :</b> organisation de fêtes de quartier, de repas partagés et d'animations thématiques (spectacles, jeux traditionnels) réunissant jeunes et seniors autour de projets collectifs.</p> <p><b>3- Groupes d'échanges et accompagnement individualisé :</b> mise en place de temps d'échange collectifs et d'un suivi personnalisé pour les habitants en situation de vulnérabilité sociale.</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Rompre l'isolement : Participation régulière aux ateliers et renforcement des liens sociaux durables</p> <p>2- Créer du lien intergénérationnel : Transmission de savoirs entre générations et développement de l'entraide</p> <p>3- Renforcer la cohésion sociale : Implication des habitants dans les activités collectives et renforcement de la solidarité</p> <p>4- Accompagner les publics isolés : Mise en place d'un suivi individualisé pour les personnes les plus vulnérables</p>	<p><b>Animer et dynamiser la vie sociale (Action 10)</b></p> <p><b>Animation sociale de proximité portée par le CCAS (Axe 5)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Isolement des publics vulnérables malgré les initiatives</p> <p>2- Participation encore limitée des habitants dans les activités collectives</p> <p>3- Mobilisation des jeunes et des seniors pour des échanges intergénérationnels à développer</p> <p>4- Barrières sociales freinant l'intégration des personnes isolées</p> <p>5- Accès limité aux événements pour certains publics vulnérables</p> <p>6- Adhésion nécessaire à un accompagnement renforcé pour assurer un suivi individualisé efficace</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Dynamiser les ateliers intergénérationnels pour favoriser les échanges, le partage et l'ancrage des participants à ce dispositif</p> <p>2- Multiplier les événements festifs et rencontres conviviales pour créer du lien social</p> <p>3- Encourager la participation active des habitants aux activités collectives</p> <p>4- Valoriser le rôle des aînés en tant que transmetteurs de savoirs et d'expériences</p> <p>5- Mettre en place un accompagnement individualisé pour les personnes isolées</p> <p>6- Créer des groupes d'échanges pour favoriser l'entraide et le soutien mutuel</p> <p>7- Faciliter l'accès aux actions pour les publics les plus vulnérables</p>	<p><b>Porteur de projet :</b> CCAS</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Associations locales engagées dans la solidarité intergénérationnelle</p> <p>2- Établissements scolaires</p> <p>3- CMEJ</p> <p>4- Résidence autonomie</p> <p>5- Bénévoles et habitants engagés</p> <p>6- Services municipaux</p>	<p>1- Nombre d'ateliers intergénérationnels organisés</p> <p>2- Nombre d'habitants participant aux activités collectives</p> <p>3- Nombre d'événements festifs et de rencontres conviviales réalisées</p> <p>4- Nombre de jeunes et de seniors impliqués dans des activités communes</p> <p>5- Nombre de personnes en situation d'isolement qui bénéficient d'un accompagnement individualisé</p> <p>6- Fréquence des groupes d'échanges et de parole mis en place</p>	<p>1- Amélioration du lien social perçue par les participants (questionnaires de satisfaction)</p> <p>2- Renforcement des échanges intergénérationnels et du partage d'expériences (entretiens individuels)</p> <p>3- Sentiment d'appartenance et d'implication dans la vie collective (observations terrain)</p> <p>4- Impact sur le bien-être des personnes isolées (témoignages et retours des bénéficiaires)</p> <p>5- Satisfaction des participants vis-à-vis des activités proposées (retour d'expérience lors des groupes d'échanges)</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>- Poursuivre les ateliers intergénérationnels (cuisine, jardinage, arts), les groupes d'échanges et l'accompagnement individualisé</p> <p>- Multiplier les événements festifs (fêtes de quartier, repas partagés, spectacles) pour renforcer la cohésion sociale</p> <p>- Mobiliser les jeunes, les seniors et les partenaires locaux pour encourager la participation</p> <p>- Renforcer les actions pour les publics isolés (suivi personnalisé, intégration aux activités collectives)</p> <p>- Évaluer les retours des bénéficiaires et ajuster les actions en fonction des besoins identifiés</p> <p>- Pérenniser les initiatives en consolidant les partenariats</p>
<p><b>Besoins repérés :</b></p> <p>1- Accéder à une alimentation saine et équilibrée</p> <p>2- Apprendre des techniques de cuisine simples et adaptées</p> <p>3- Comprendre les bases de la nutrition et les apports essentiels</p> <p>4- S'adapter aux régimes spécifiques (diabète, allergies, végétarisme)</p> <p>5- Gérer un budget alimentaire limité et éviter le gaspillage</p> <p>6- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur le long terme</p> <p>7- Créer du lien social et favoriser l'inclusion</p> <p>8- Profiter des produits de qualité via des circuits courts</p>	<p><b>Promouvoir une alimentation saine et équilibrée en organisant des ateliers de cuisine, des séances de sensibilisation et un accompagnement vers une alimentation durable</b></p> <p><b>1- Ateliers solidaires de cuisine :</b> séances régulières avec des professionnels pour apprendre à préparer des repas équilibrés, sains et économiques.</p> <p><b>2- Sensibilisation à la nutrition :</b> interventions de diététiciens, supports pédagogiques et démonstrations pour encourager de meilleures habitudes alimentaires.</p> <p><b>3- Accompagnement à long terme :</b> suivi personnalisé et partenariats avec des producteurs locaux pour garantir un accès à une alimentation de qualité et durable.</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>1- Adoption de repas sains et équilibrés</p> <p>2- Maîtrise de techniques culinaires adaptées</p> <p>3- Gestion des repas et du budget alimentaire</p> <p>4- Compréhension des apports nutritionnels</p> <p>5- Adaptation aux régimes spécifiques</p> <p>6- Réduction du gaspillage : optimisation des courses</p> <p>7- Création de liens sociaux</p> <p>8- Suivi personnalisé et durable</p> <p>9- Partenariats avec producteurs locaux</p>	<p><b>Animer et dynamiser la vie sociale (Action 10)</b></p> <p><b>Animation sociale de proximité portée par le CCAS (Axe 5)</b></p>	<p><b>Freins identifiés :</b></p> <p>1- Manque de connaissances en nutrition et équilibre alimentaire</p> <p>2- Absence de compétences culinaires adaptées</p> <p>3- Difficulté à gérer un budget alimentaire restreint</p> <p>4- Accès limité à des produits frais et de qualité</p> <p>5- Habitudes alimentaires peu adaptées aux besoins nutritionnels (obésité)</p> <p>6- Isolement limitant l'apprentissage et le partage d'expériences</p> <p>7- Méconnaissance des alternatives alimentaires pour régimes spécifiques</p> <p>8- Faible sensibilisation aux enjeux du gaspillage alimentaire</p> <p><b>Leviers identifiés :</b></p> <p>1- Mettre en place des ateliers culinaires encadrés</p> <p>2- Éduquer aux bases de la nutrition et de l'équilibre alimentaire</p> <p>3- Renforcer l'autonomie dans la préparation des repas</p> <p>4- Améliorer l'accès à une alimentation saine et abordable</p> <p>5- Transmettre des techniques pour cuisiner simplement et économiquement</p> <p>6- Créer du lien social à travers des activités collectives</p> <p>7- Adapter les conseils alimentaires aux besoins spécifiques</p>	<p><b>Porteur de projet :</b> CCAS</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>1- Professionnels de la cuisine : chefs, cuisiniers expérimentés</p> <p>2- Diététiciens et professionnels de santé</p> <p>3- Bénévoles expérimentés</p> <p>4- Commerces locaux</p> <p>5- Producteurs locaux</p> <p>6- Associations locale</p>	<p>1- Nombre d'ateliers de cuisine organisés</p> <p>2- Nombre de participants aux ateliers culinaires</p> <p>3- Nombre de séances de sensibilisation à la nutrition</p> <p>4- Nombre de bénéficiaires accompagnés sur le long terme</p> <p>5- Nombre de repas équilibrés préparés lors des ateliers</p> <p>6- Nombre de partenariats établis avec producteurs et commerces locaux</p> <p>7- Fréquence des ateliers (mensuelle, bimensuelle)</p> <p>8- Taux de participation et d'assiduité des bénéficiaires</p>	<p>1- Amélioration des habitudes alimentaires (questionnaires, entretiens)</p> <p>2- Progression des compétences culinaires (retours des formateurs)</p> <p>3- Autonomie dans la préparation des repas (témoignages)</p> <p>4- Satisfaction des participants (enquêtes de satisfaction)</p> <p>5- Impact sur le lien social et l'inclusion (entretiens, groupes de discussion)</p> <p>6- Pertinence des contenus et animations (évaluations des intervenants, retours d'expérience)</p> <p>7- Changements dans la gestion du budget alimentaire (témoignages, suivi individuel)</p>	<p><b>2025-2028 :</b></p> <p>- Mise en place des premiers ateliers et sensibilisations</p> <p>- Développement des partenariats et accompagnement personnalisé</p> <p>- Évaluation intermédiaire et ajustements du programme</p>

# **Annexe 3**

# **Prévisionnel CTG**

# **2025**

## PSO + BONUS TERRITOIRE CTG ET PREVISIONNEL ET REEL 2025

ANNEE	2025	Prévisionnel	Réel
<b>PSO ALSH (Préstation de service) PERISCOLAIRE ALSH ACTION JEUNESSE</b>	Liquidation 2024 EXTRASCOLAIRE ALSH LA FARANDOLE PSO	8 343,18 €	
	Bonus Territoire CTG	9 597,77 €	
	Acompte 1 2025 EXTRASCOLAIRE	9 304,73 €	
	Acompte 2 2025 EXTRASCOLAIRE	6 979,36 €	
	Liquidation 2024 Ados Action Jeunesse PSO	8 019,38 €	
	Bonus Territoire CTG	7 981,70 €	
	Acompte 1 2025 ALSH Ados Action Jeunesse	11 342,46 €	
	Acompte 2 2025 ALSH Ados Action Jeunesse	8 507,83 €	
	Liquidation 2024 PERISCOLAIRE PSO	44 305,12 €	
	Bonus Territoire CTG	15 580,30 €	
	Acompte 1 2025 PERISCOLAIRE	34 179,95 €	
	Acompte 2 2025 PERISCOLAIRE	25 637,95 €	
	<b>S/ TOTAL</b>	<b>S/ TOTAL</b>	<b>189 779,73 €</b>
<b>CTG année 2024</b>	Poste chargé de coopération CTG Acompte - 2025	4 950,00 €	
	Poste chargé de coopération CTG Liquidation année 2024	11 550,00 €	
<b>S/ TOTAL</b>	<b>S/ TOTAL</b>	<b>16 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>206 279,73 €</b>	<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 078-217801687-20250627-20250624\_03-DE



 **COIGNIÈRES**  
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE



[coignieres.fr](http://coignieres.fr)

